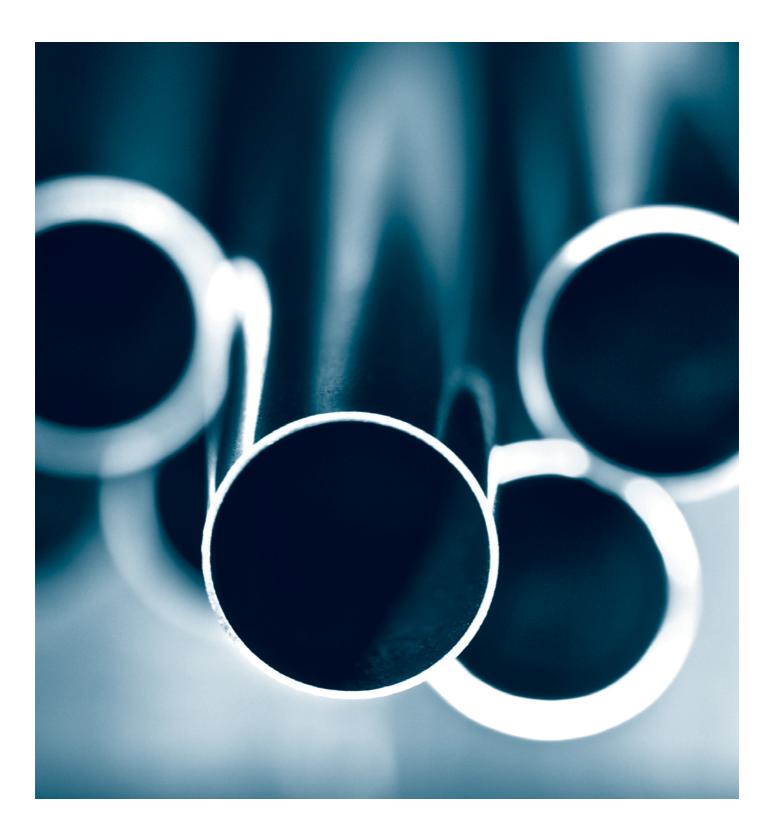
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

Incluant le rapport financier annuel





Sommaire

	Profil	2		
	Chiffres clés	4		
1	Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	5 7	6 Patrimoine, situation financière, résultats	109
	1.1 Responsable du document de référence	8	6.1 Comptes consolidés	110
	1.2 Attestation du responsable du document de référence	8	6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec	181
	1.3 Responsables du contrôle des comptes	9		
	1.4 Responsable juridique du Groupe	10	7 Gouvernement d'entreprise	195
	1.5 Responsable de la communication de l'information financière	10	7.1 Composition et fonctionnement des organes de direction et de surveillance	196
2	Informations de caractère général		7.2 Rémunérations et avantages	226
۲	concernant la société Vallourec et son capital	11	7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel Annexes	233 241
	2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec2.2 Informations de caractère général concernant le capita	12 l 13	8 Informations concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	<i>257</i>
	2.3 Répartition du capital et des droits de vote	21	8.1 Pétrole et gaz	258
	2.4 Marché des titres de la société Vallourec	24	8.2 Énergie électrique	258
	2.5 Politique de versement des dividendes	27	8.3 Autres applications	259
	2.6 Politique de communication financière	27	8.4 Perspectives 2013	259
3	Informations concernant l'activité		9 Informations complémentaires	261
	du groupe Vallourec	<i>31</i>	9.1 Rapports du Directoire	262
	3.1 Présentation de Vallourec et de son Groupe	32	9.2 Rapport du Conseil de Surveillance	
	3.2 Politique d'investissements	55	à l'Assemblée Générale Mixte du 30 mai 2013	273
	3.3 Recherche et Développement – Propriété industrielle	58	9.3 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2012	275
4	Informations sociales, environnementales et sociétales	<i>63</i>	9.4 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2012	280
		03	9.5 Résultats financiers des cinq derniers exercices	281
	4.1 Informations sociales	64	9.6 Tables de concordance et informations incluses par référence	282
	4.2 Informations environnementales	79	9.7 Autres informations périodiques requises	202
	4.3 Informations sociétales Annexes	87 89	aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	286
5	Facteurs de risques	93		
	5.1 Principaux risques	94		
	5.2 Gestion des risques	104		
	5.3 Politique en matière d'assurances	106		



Document de référenceincluant le rapport financier annuel Exercice 2012



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2013 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Vallourec (27, avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt (92100), sur son site internet (http://www.vallourec.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (http://www.amf-france.org).

Le présent document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et les rubriques correspondantes du présent document de référence figure en page 284.

La présente version du Document de référence 2012 diffusée le 14 mai 2013 annule et remplace la version du 24 avril 2013. Elle corrige un chiffre erroné en page 281, le résultat distribué au titre de l'exercice 2012 s'élevant à 86 212 986 euros et non pas à 162 430 263 euros.

LEADER MONDIAL DES SOLUTIONS TUBULAIRES PREMIUM destinées principalement

aux marchés de l'énergie (pétrole et gaz, énergie électrique), Vallourec apporte également son expertise au secteur de l'industrie.



Pétrole et gaz



Tubes, connexions et solutions premium pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers :

- OCTG*: tubes et connexions pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz (casing, tubing, connexions premium VAM®, accessoires)
- Tiges de forage, outillage de fond de puits, connexions VAM® et accessoires pour colonnes de forage
- Tubes de conduites offshore pour le transport des hydrocarbures (flowlines, risers)
- Tubes soudés en super duplex pour ombilicaux
- Tubes et raccords pour le transport onshore et la transformation des hydrocarbures
- VAM® Global Solutions: offre de produits et services pour une réponse sur mesure aux besoins des compagnies pétrolières (conception de puits, formation, chaîne logistique, service sur site, réparation...)
- Solutions de soudage et de fabrication intégrées pour des projets offshore et onshore
- Oil Country Tubular Goods.

VAM® est une marque enregistrée du groupe Vallourec.



Energie électrique



Toute la gamme de tubes nécessaires à la construction d'une centrale électrique nucléaire ou conventionnelle :

- tubes sans soudure pour l'équipement des chaudières : panneaux écrans, surchauffeurs, re-surchauffeurs, collecteurs, tuyauteries
- tubes sans soudure pour centrales nucléaires : tubes pour générateurs de vapeur et produits d'environnement nucléaire
- tubes soudés pour échangeurs de chaleur : condenseurs, réchauffeurs basse pression et haute pression, sécheurs surchauffeurs



Industrie -



Profils creux, tubes et ébauches creuses pour les industries :

- de la mécanique : grues, vérins hydrauliques, machines agricoles, etc.
- de l'automobile : tous types de véhicules, légers ou lourds
- de la construction : ponts, stades, terminaux d'aéroports, halls d'exposition, etc.

ENGAGEMENT

La Charte d'éthique de Vallourec, déployée dans l'ensemble de l'entreprise, illustre sa volonté de s'engager auprès de ses parties prenantes, de ses clients et de ses collaborateurs dans un respect mutuel. Le Groupe inscrit ses activités dans une démarche de développement durable en proposant des solutions qui permettent une exploitation responsable des ressources et en améliorant sa propre efficacité énergétique.









29 MARS 2012 -Présentation de Preon® marine

Vallourec présente son nouveau système breveté de tubes destiné à l'ancrage des éoliennes offshore en mer.

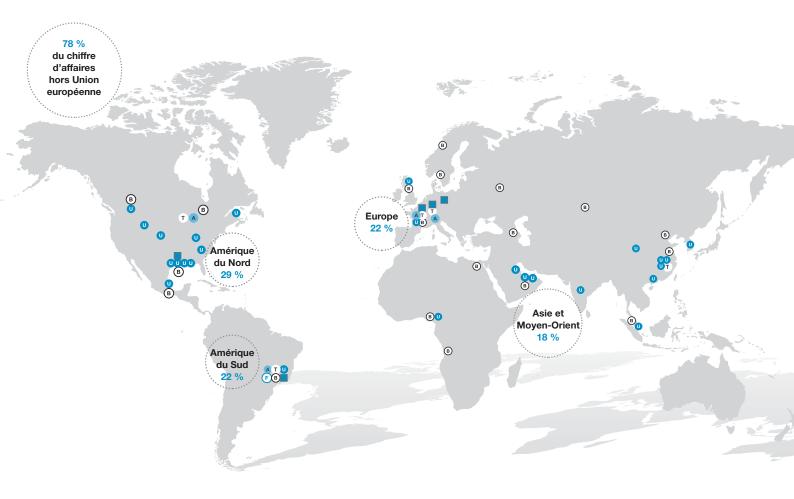
6 JUILLET 2012 -

Inauguration d'une nouvelle usine d'accessoires à Rio das Ostras (Brésil)

Cette nouvelle unité produit les accessoires premium nécessaires à la finition des puits de pétrole, permettant la fourniture d'une offre locale complète.

13 SEPTEMBRE 2012 -Inauguration de l'extension de l'usine de Vallourec à Changzhou (Chine)

Cette extension permet désormais à l'usine de produire et de finir localement des tubes sans soudure premium, destinés principalement au marché de l'énergie électrique.



PRÉSENCE INTERNATIONALE

Avec plus de 23 000 collaborateurs, un chiffre d'affaires de 5,3 milliards d'euros en 2012, dont 78 % réalisés hors Europe, des unités de production intégrées dans plus de 20 pays, Vallourec mène une stratégie ambitieuse de développement local avec de nouvelles implantations au Brésil, aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Chine qui lui permettent d'apporter des solutions au plus près de ses clients et d'améliorer sa compétitivité. Vallourec s'appuie sur ses six centres de R&D dans le monde et plus de 500 chercheurs pour maintenir son leadership technologique et répondre aux nouvelles exigences de ses clients.

Principales implantations de Vallourec

- U Unités de finition
- A Aciéries
- Tuberies
- Forêt et mine
- B Bureaux de vente et services
- Centres de R&D
- Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique





oût











5 NOVEMBRE 2012 -Production des premiers tubes dans la nouvelle usine de Youngstown (États-Unis)

Consacrée principalement à la production de tubes de petit diamètre, cette nouvelle usine permet au Groupe de servir le marché nordaméricain des hydrocarbures de schiste.

30 NOVEMBRE 2012 – Doublement des capacités du centre de test de connexions VAM® à Houston (États-Unis)

Ces nouvelles capacités se consacrent au développement de produits toujours plus innovants et à la qualification des produits aux nouvelles normes liées aux conditions de puits les plus extrêmes.

6 DÉCEMBRE 2012 – Finalisation du plan d'actionnariat salarié Value 12

Près de 14 000 salariés ont souscrit à cette cinquième opération mondiale proposée par le Groupe, portant à plus de 7 % la part du capital détenue par les salariés.

Chiffres clés

Chiffre d'affaires

5 326

millions d'euros

RBE *786*

millions d'euros

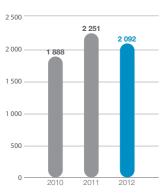
Production

Production collaborateurs

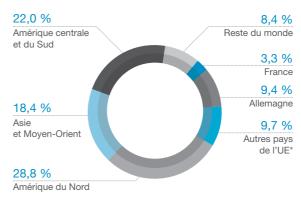
2 092 23 177

PRODUCTION EXPÉDIÉE





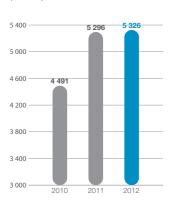
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN 2012



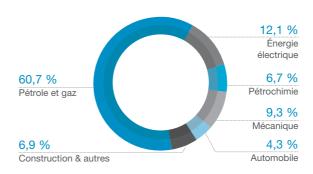
* Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

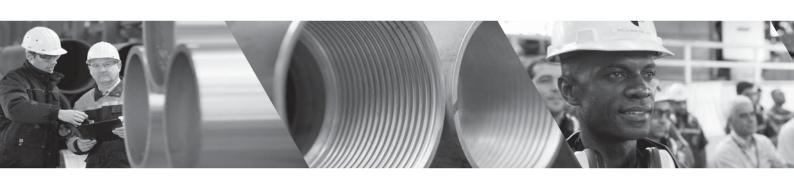
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en M€)



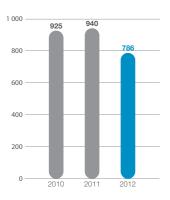
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ EN 2012





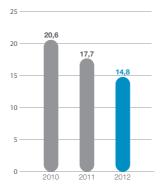
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(en M€)



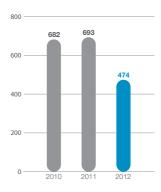
RBE / CA

(en %)



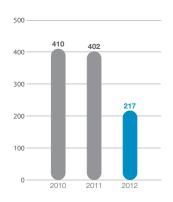
RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en M€)



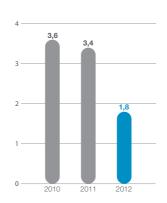
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE

(en M€)



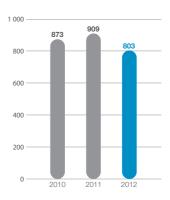
RÉSULTAT NET PAR ACTION

(en €)



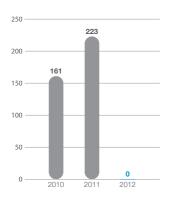
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS BRUTS

(en M€)



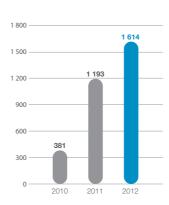
INVESTISSEMENTS FINANCIERS

(en M€)



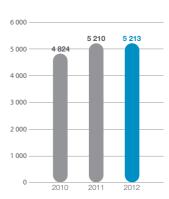
ENDETTEMENT NET

(en M€)

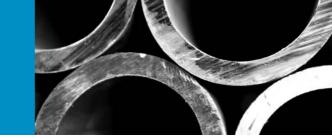


CAPITAUX PROPRES

(en M€)









Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1	Respo	nsable du document de référence	8	1.4	Responsable juridique du Groupe	10
1.2	Attest du do	tation du responsable cument de référence	8	1.5	Responsable de la communication de l'information financière	10
1.3	Respo	nsables du contrôle des comptes	9			
	1.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	9			
	1.3.2	Commissaires aux comptes suppléants	9			

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Philippe Crouzet

Président du Directoire de Vallourec (ci-après « Vallourec » ou la « Société »)

1.2

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont reflétées dans la table de concordance figurant pages 262 et 285 du présent document de référence (sections 9.1.1 et 9.6.3), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, présentés dans le document de référence 2010 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.11-0332 le 19 avril 2011, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 288 et 289 qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note A-1 « Bases de préparation et de présentation des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de présentation du compte de résultat ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, présentés dans le document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.12-0343 le 13 avril 2012, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 260 qui ne comporte aucune observation.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, présentés dans le présent document de référence 2012, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 276 qui ne comporte aucune observation.

Boulogne-Billancourt, le 24 avril 2013 Le Président du Directoire Philippe Crouzet



RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.3.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Société KPMG S.A.

représentée par :

Mme Catherine Porta

1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : 1er juin 2006

Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Société Deloitte & Associés

représentée par :

M. Jean-Marc Lumet

185, avenue Charles-de-Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de début du premier mandat : 1er juin 2006

Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.3.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

KPMG AUDIT IS

Suppléant de KPMG S.A.

3, Cours du Triangle – Immeuble « Le Palatin » 92939 Paris-La Défense Cedex

Date de début du premier mandat : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a nommé, en remplacement de la société SCP Jean-Claude André & Autres, KPMG AUDIT IS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG S.A., pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Société BEAS

Suppléant de Deloitte & Associés

7/9, villa Houssaye 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de début du premier mandat : 11 juin 2002

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte & Associés, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.4

RESPONSABLE JURIDIQUE DU GROUPE

M. Philippe Dupeyré

Directeur Juridique Groupe

Vallourec

27, avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt Cedex — France

Tél.: +33 (0)1 49 09 37 22 Fax: +33 (0)1 49 09 37 30

E-mail: philippe.dupeyre@vallourec.fr



RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

M. Étienne Bertrand

Directeur des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

Vallourec

27, avenue du Général-Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt Cedex — France

Tél.: +33 (0)1 49 09 35 58 Fax: +33 (0)1 49 09 36 94

E-mail: etienne.bertrand@vallourec.fr Site Vallourec: www.vallourec.com





Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital

Info	rmations de caractere general	
conc	ernant la société Vallourec	<i>12</i>
2.1.1	Dénomination et siège social	12
2.1.2	3 , 3	12
2.1.3	Date de constitution et durée	12
2.1.4	Objet social (article 3 des statuts)	12
2.1.5	Consultation des documents juridiques	12
2.1.6	Exercice social	12
2.1.7	Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)	13
2.1.8	Assemblées générales (article 12 des statuts)	13
2.1.9	Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)	13
_		13
2.2.1	Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux	13
2.2.2	,	14
2.2.3	Capital autorisé mais non émis	14
2.2.4	Rachat d'actions	16
2.2.5	Évolution du capital au cours des cinq dernières années	18
2.2.6	Titres non représentatifs du capital	19
	2.1.1 2.1.2 2.1.3 2.1.4 2.1.5 2.1.6 2.1.7 2.1.8 2.1.9 Inforconc 2.2.1 2.2.2 2.2.3 2.2.4 2.2.5	2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce 2.1.3 Date de constitution et durée 2.1.4 Objet social (article 3 des statuts) 2.1.5 Consultation des documents juridiques 2.1.6 Exercice social 2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts) 2.1.8 Assemblées générales (article 12 des statuts) 2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts) Informations de caractère général concernant le capital 2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux 2.2.2 Capital social 2.2.3 Capital autorisé mais non émis 2.2.4 Rachat d'actions 2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

2.3	Répo de vo	artition du capital et des droits ote	21
	2.3.1	Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices	21
	2.3.2	Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec	22
	2.3.3	Organigramme du groupe Vallourec au 31 décembre 2012	23
2.4	Marc	hé des titres de la société Vallourec	24
	2.4.1	Place de cotation	24
	2.4.2	Autres marchés éventuels	24
	2.4.3	Volumes traités et évolution des cours	25
	2.4.4	Nantissement d'actions de l'émetteur	26
2.5	Polit	ique de versement des dividendes	27
2.6	Polit	ique de communication financière	27
	2.6.1	Une information accessible à l'ensemble des actionnaires	28
	2.6.2	Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers	28
	2.6.3	Relations avec les actionnaires individuels	28
	2.6.4	Contact relations investisseurs et communication financière	29
	2.6.5	Calendrier financier 2013 (indicatif)	29

2.1

INFORMATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ VALLOUREC

2.1.1 DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Vallourec

27, avenue du Général-Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt (France)

Tél.: 00 33 (1) 49 09 35 00

2.1.2 FORME JURIDIQUE - LÉGISLATION - REGISTRE DU COMMERCE

Vallourec est une société anonyme de droit français ayant opté le 14 juin 1994 pour la formule de Direction avec Directoire et Conseil de Surveillance. Elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 et classée sous le code APE 7010Z.

2.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

Vallourec a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4 OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

Vallourec a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers, toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes

matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5 CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

2.1.6 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

2.1.7 RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLE 15 DES STATUTS)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions (1), conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.1.8 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 12 DES STATUTS)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf dispositions légales contraires. Toutefois, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions (article 12 paragraphe 4 des statuts).

2.1.9 DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS ET IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 8 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2006 dans sa deuxième résolution a complété l'article 8 des statuts afin de fixer une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissement de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

Il en résulte que :

« Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les articles L. 233-7-l et II du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, seule ou de concert, un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social doit, dans un délai de cinq (5) jours de Bourse à compter du franchissement dudit seuil, informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la Société.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa. »

Les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils prévue par le Code de commerce s'appliquent également en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement des seuils mentionnés ci-dessus, à la demande, consignée dans le procèsverbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société.

Par ailleurs, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.



INFORMATIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

2.2.1 CONDITIONS STATUTAIRES DE MODIFICATION DU CAPITAL ET DES DROITS SOCIAUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, dans les conditions fixées par la loi, augmenter ou réduire le capital social ou déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Toutefois, dans le cadre de l'organisation interne de la Société (article 9 paragraphe 3 des statuts), le Directoire ne peut réaliser, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes :

- toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves autorisées par l'Assemblée Générale;
- toute autre émission de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale.

Les actions sont librement négociables et cessibles conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

⁽¹⁾ Il est précisé que cette faculté a été introduite par l'Assemblée Générale du 14 juin 1994.

2.2.2 CAPITAL SOCIAL

Au 1er janvier 2012, date d'ouverture de l'exercice 2012, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 242 868 818 euros, divisé en 121 434 409 actions de 2 euros de nominal chacune.

Le 27 juin 2012, le Directoire a constaté, en vertu de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, la réalisation définitive d'une augmentation de capital par émission de 192 112 actions nouvelles (soit 0,16 % du capital social à cette date) au prix unitaire de 31,10 euros en paiement du dividende 2011 de 1,30 euro par action. L'émission desdites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital social d'un montant nominal de 384 224 euros, ayant pour effet de porter au 27 juin 2012 le capital social de Vallourec de 242 868 818 euros à 243 253 042 euros, divisé en 121 626 521 actions de 2 euros de nominal chacune.

À l'issue de la période de centralisation des souscriptions à l'offre internationale d'actionnariat salarié "Value 12" (voir infra chapitre 7), le Directoire, réuni le 6 décembre 2012, a, dans le cadre des quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, constaté la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 3 641 676 euros, 2 386 904 euros et 611 090 euros, soit un montant nominal cumulé de 6 639 670 euros, par l'émission de respectivement 1 820 838, 1 193 452 et 305 545 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 3 319 835 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 25,79 euros. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 243 253 042 euros à 249 892 712 euros. Au 31 décembre 2012, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait donc à 249 892 712 euros, et était divisé en 124 946 356 actions de 2 euros de nominal chacune.

2.2.3 CAPITAL AUTORISÉ MAIS NON ÉMIS

2.2.3.1 Autorisations financières d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2012

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital (en € ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en €)	Date de l'AG ayant autorisé l'opération	Durée de l'autorisation	Expiration
AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROI	T PRÉFÉRENTIEL DE	SOUSCRIPTION (DP	S)		
Augmentation de capital avec DPS (12º résolution)	117 millions	1,5 milliard	7 juin 2011	26 mois	7 août 2013
Augmentation du montant de l'émission initiale avec DPS (« Greenshoe ») (16° résolution)	15 % de l'émission initiale (a) (b)	15 % de l'émission initiale (a) (b)	7 juin 2011	26 mois	7 août 2013
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (20° résolution)	70 millions ^(a)	NA	7 juin 2011	26 mois	7 août 2013
AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROI	T PRÉFÉRENTIEL DE	SOUSCRIPTION (DP	S)		
Augmentation de capital sans DPS par voie d'offre(s) au public (13e résolution)	35 millions ^(a)	1,5 milliard	7 juin 2011	26 mois	7 août 2013
Augmentation de capital sans DPS par voie de placement(s) privé(s) (14º résolution)	35 millions ^(a)	1,5 milliard	7 juin 2011	26 mois	7 août 2013
Augmentation de capital sans DPS, réalisée en application des 13° et 14° résolutions, à un prix librement fixé par l'Assemblée Générale (15° résolution)	10 % par an ^{(a) (c)}	1,5 milliard	7 juin 2011	26 mois	7 août 2013
Augmentation du montant de l'émission initiale sans DPS (« Greenshoe ») (16° résolution)	15 % de l'émission initiale ^{(a) (b)}	15 % de l'émission initiale ^(b)	7 juin 2011	26 mois	7 août 2013

	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital (en € ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créance (en €)	Date de l'AG ayant autorisé l'opération	Durée de l'autorisation	Expiration
Augmentation de capital sans DPS en rémunération d'apports en nature hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (17e résolution)	10 % ^{(a) (c)}	1,5 milliard	7 juin 2011	26 mois	7 août 2013
Augmentation de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (18° résolution)	35 millions ^(a)	1,5 milliard	7 juin 2011	26 mois	7 août 2013
Augmentation de capital sans DPS, réalisée en conséquence de l'émission par les Filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (19e résolution)	35 millions ^(a)	1,5 milliard	7 juin 2011	26 mois	7 août 2013
OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (15° résolution)	9,4 millions ^{(a) (e)}	NA	31 mai 2012	18 mois	30 novembre 2013
Augmentation de capital réservée aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés hors de France du groupe Vallourec dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (16° résolution)	9,4 millions ^{(a) (e)}	NA	31 mai 2012	18 mois	30 novembre 2013
Augmentation de capital réservée à des établissements de crédit ou toutes entités ayant vocation à détenir, souscrire ou céder des actions dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (17e résolution)	9,4 millions ^{(a) (e)}	NA	31 mai 2012	18 mois	30 novembre 2013
Attribution gratuite d'actions réalisée dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié à titre de substitution de l'abondement servi aux salariés français (18e résolution)	0,3 % du capital social ^(a)	NA	31 mai 2012	18 mois	30 novembre 2013
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT I	D'ACTIONS ET ACTIO	NS DE PERFORMA	NCE		
Options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (14º résolution)	3 % du capital social ^(a)	NA	31 mai 2012	38 mois	31 juillet 2015
Attributions d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (19º résolution)	2,5 % du capital social ^{(a) (d)}	NA	31 mai 2012	38 mois	31 juillet 2015

⁽a) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 117 millions d'euros.

⁽b) Ce pourcentage est limité par le plafond de l'autorisation en exécution de laquelle l'émission initiale a été réalisée.

⁽c) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 35 millions d'euros

⁽d) Ce pourcentage s'impute sur le plafond de 3 % du capital social prévu pour les options de souscription ou d'achat d'actions.

⁽e) Le montant cumulé des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié ne peut excéder 9,4 millions d'euros.

2.2.3.2 Utilisation des autorisations financières d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital au 31 décembre 2012

Offre d'actionnariat salarié

Dans le cadre des autorisations relatives aux offres d'actionnariat salarié, le Directoire a, après avoir recueilli l'accord du Conseil de Surveillance, reconduit en 2012, pour la cinquième année consécutive, un plan international d'actionnariat salarié (pour un descriptif de ce plan, voir infra section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), dénommé "Value 12". Faisant usage des quinzième, seizième et dixseptième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, il a ainsi constaté, dans sa séance du 6 décembre 2012, la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 3 641 676 euros, 2 386 904 euros et 611 090 euros. soit un montant nominal cumulé de 6 639 670 euros, représentant 2,73 % du capital social à cette date, par l'émission de respectivement 1 820 838, 1 193 452 et 305 545 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 3 319 835 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 25,79 euros. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 243 253 042 euros à 249 892 712 euros.

À titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec et des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Mexique, aux Émirats Arabes Unis et au Royaume-Uni et participant à "Value 12", le Directoire a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre "Value 12" un plan d'attribution gratuite d'actions existantes, portant sur un nombre maximum de 4 395 actions, soit 0,004 % du capital social à cette date, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé au Canada et aux États-Unis (hors les salariés de VAM USA LLC), qui ont participé à une formule actions + SAR dans le cadre de l'offre "Value 12".

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.2.2 « Attribution gratuite d'actions ».

Actions de performance (1)

La délégation de compétence relative à l'attribution d'actions de performance consentie par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012 au Directoire (19e résolution) reflétée dans le tableau de synthèse des autorisations financières en cours de validité au 31 décembre 2012 (cf. supra paragraphe 2.2.3.1 « Autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières en cours de validité au 31 décembre 2012 ») n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2012.

Dans le cadre de la vingt-sixième résolution relative aux actions de performance adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2011, le Directoire a décidé, en accord avec le Conseil de Surveillance, le 30 mars 2012 :

- l'attribution sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 130 116 actions de performance, soit 0,11 % du capital social à cette date, à raison d'un maximum de six actions par bénéficiaire, au profit de 21 686 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en Russie et Singapour (à l'exclusion des membres du Directoire);
- l'attribution sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 357 712 actions de performance (1), soit 0,29 % du capital social à cette date, au bénéfice de 1 588 cadres et des membres du Directoire.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 7.3.1.2.1 \upshape « Attribution d'actions de performance ».

Options de souscription ou d'achat d'actions (1)

Dans le cadre de la quatorzième résolution relative aux options de souscription ou d'achat d'actions adoptée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012, le Directoire a mis en place le 31 août 2012, en accord avec le Conseil de Surveillance, un plan d'options de souscription d'actions, sous conditions de présence et de performance, portant sur l'attribution d'un nombre maximum de 530 400 options (1), soit 0,44 % du capital social à cette date, au bénéfice de 387 cadres (à l'exclusion des membres du Directoire).

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.1 « Options d'achat et/ou de souscription d'actions ».

2.2.4 RACHAT D'ACTIONS

2.2.4.1 Informations sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2012

Rachat d'actions (hors contrat de liquidité)

Au 1er janvier 2012, Vallourec détenait 756 231 actions Vallourec, d'une valeur nominale de 2 euros, soit 0,62 % de son capital social, à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance.

(1) Informations délivrées sur la base du coefficient de performance le plus élevé.

Dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales Ordinaires des 7 juin 2011 (11e résolution) et 31 mai 2012 (13e résolution), Vallourec a, entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2012, procédé aux opérations suivantes :

- 400 000 actions ont été achetées à un cours moyen pondéré brut de 39,77 euros par action en vue de la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance. Le montant total des frais de négociation afférents à ces opérations d'achat s'est élevé à 15 907 euros (HT);
- 113 954 actions ont été transférées à la suite de l'attribution définitive d'actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ou de plans d'attribution d'actions de performance.

Les flux bruts cumulés du 1er janvier au 31 décembre 2012 des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité) ont été les suivants :

	Achats	Transferts/Cessions
Nombres de titres	400 000	113 954
Cours/Prix moyen unitaire en euros	39,77	67,45
MONTANT CUMULÉ EN EUROS	15 906 862	7 686 019

Auto-détention (hors contrat de liquidité) au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, Vallourec détenait 1 042 277 actions Vallourec, soit 0,83 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance. La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2012 s'élevait à 44 105 281 euros, dont 2 084 554 euros de valeur nominale, et la valeur de marché à la même date à 41 159 519 euros.

Contrat de liquidité

En 2007, Vallourec a mis en place un contrat de liquidité conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux, conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Vallourec et Crédit Agricole Cheuvreux ont mis fin à ce contrat avec effet au 29 juin 2012.

Avec effet au 2 juillet 2012, et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, Vallourec a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

En 2012, dans le cadre de ces deux contrats de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 1 801 300 actions, soit 1,44 % du capital social au 31 décembre 2012, pour un montant total de 67 753 396 euros et à un cours moyen pondéré de 37,61 euros par action et les ventes cumulées ont porté sur 2 057 300 actions, soit 1,65 % du capital social au 31 décembre 2012, pour un montant total de 78 483 766 euros et à un cours moyen pondéré de 38,15 euros par action.

En 2012, la moins-value dégagée au titre des deux contrats de liquidité s'est élevée à 395 716 euros.

Au 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 titre ;
- 25 870 298.10 euros.

La commission de gestion de ces deux contrats de liquidité a engendré, en 2012, 100 000 euros (HT) de frais.

Autocontrôle

Néant.

Positions ouvertes sur produits dérivés au 31 décembre 2012

Néant.

2.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions 2013-2014, soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 mai 2013 (6° résolution)

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Vallourec de ses propres actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 30 mai 2013.

Répartition par objectifs des actions Vallourec détenues par la Société au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, Vallourec détient 983 784 actions Vallourec, soit 0,79 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

Par ailleurs, à la même date, 32 492 actions figurent au solde du contrat de liquidité conclu avec Rothschild & Cie Banque, soit 0,03 % du capital social.

Objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 mai 2013

Conformément aux dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 mai 2013 sont les suivants :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire;
- 2. l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail;
- 3. l'attribution gratuite d'actions ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- toute allocation d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables;
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie

- de l'Association française des Marchés Financiers, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers;
- 6. la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers;
- 7. la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière; ou

8. l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

Modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 mai 2013

Le tableau ci-dessous présente la part maximum du capital, le nombre maximum et les caractéristiques des titres que la Société pourrait acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 mai 2013 ainsi que le prix unitaire maximum d'achat :

Caractéristiques des titres	Part maximum du capital ^(a)	Nombre maximum de titres (b)	Prix maximum d'achat (par action)
Actions ordinaires	10 %	12 494 635	60 euros

- (a) Il est précisé que ce pourcentage s'applique à un capital qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 et qu'en toute hypothèse, le nombre d'actions que la Société détiendra, à quelque moment que ce soit, ne pourra pas dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.
- (b) Ce nombre correspond au nombre théorique d'actions ordinaires que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social au 30 mars 2013, soit 249 892 712 euros, divisé en 124 946 356 actions. Compte tenu du nombre d'actions ordinaires détenues par Vallourec à cette même date (soit 1 016 276 actions), Vallourec pourrait acquérir 11 478 359 de ses propres actions.

Durée du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 mai 2013

L'autorisation consentie au Directoire pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 mai 2013, soit jusqu'au 30 novembre 2014, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2.2.5 ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital (en €)	Prime d'émission (en €)	Montant du capital social après opération (en €)
16/12/2008	-	749 996	53 788 716	2 999 984	46 492 252	215 154 864
07/07/2009	-	2 783 484	56 572 200	11 133 936	195 623 256	226 288 800
17/12/2009	-	708 589	57 280 789	2 834 356	62 171 599	229 123 156
02/07/2010	-	993 445	58 274 234	3 973 780	126 018 498	233 096 936
09/07/2010 ^(a)	-	-	116 548 468	-	-	233 096 936
03/12/2010	-	1 395 614	117 944 082	2 791 228	82 536 612	235 888 164
07/07/2011	-	1 140 338	119 084 420	2 280 676	84 293 785	238 168 840
15/12/2011	-	2 349 989	121 434 409	4 699 978	79 664 627	242 868 818
27/06/2012	-	192 112	121 626 521	384 224	5 590 459	243 253 042
06/12/2012	-	3 319 835	124 946 356	6 639 670	78 978 875	249 892 712

⁽a) Division par deux du nominal des actions qui a ainsi été ramené de 4 à 2 € et multiplication corrélative par deux du nombre d'actions.

2.2.6 TITRES NON REPRÉSENTATIES DU CAPITAL

Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2011 a consenti au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance (voir *supra* section 2.2.1), une délégation de compétence d'une durée de 26 mois pour émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société, telles que des obligations à

bons de souscription d'obligations, et ce dans la limite d'un montant nominal de 1,5 milliard d'euros (vingt-et-unième résolution). Le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation.

Programme d'émission de billets de trésorerie

Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme d'émission de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Ce programme mis à jour le 26 juin 2012 présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	1 milliard d'euros
Durée	> 1 jour < 365 jours
Montant unitaire minimum	150 000 euros
Monnaie d'émission	Euros (€)
Établissement domiciliataire	Crédit Industriel et Commercial
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Crédit Agricole CIB CM - CIC Crédit du Nord GFI HSBC France HPC ING Natixis Newedge Société Générale CIB Viel Tradition CIB
Notation court-terme (Standard & Poor's)	A-2

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de billets de trésorerie et l'encours des émissions peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.vallourec.com) et de la Banque de France (www.banque-france.fr).

Emprunt obligataire

Vallourec a procédé avec succès au placement :

- le 7 décembre 2011, d'un emprunt obligataire d'un montant de 650 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 14 février 2017 (les « **Obligations Février 2017** »). Les Obligations Février 2017 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 4,25 %, payables à terme échu le 14 février de chaque année, et sont notées BBB+ par l'agence de notation Standard & Poor's;
- le 30 juillet 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 55 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2027 (les « Obligations Août 2027 »). Les Obligations Août 2027 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et portent intérêt au taux fixe annuel de 4,125 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année;

• le 31 juillet 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2019 (les « Obligations Août 2019 »). Les Obligations Août 2019 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 3,25 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année, et sont notées BBB+ par l'agence de notation Standard & Poor's.

Le nominal et les intérêts des Obligations Février 2017, des Obligations Août 2027 et des Obligations Août 2019 (les « **Obligations** ») constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de Vallourec, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées, présentes ou futures de Vallourec. Pendant toute la durée de maturité des Obligations, Vallourec s'est engagé à n'accorder aucune sûreté ou garantie (hypothèque, privilège, nantissement, sûreté réelle...) sur ses actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, au profit de titulaires d'obligations, de bons ou de valeurs mobilières cotés ou négociés (ou susceptibles de l'être) sur un marché réglementé, un système multilatéral de négociation, un marché de gré à gré ou tout autre marché, sans que soient consentis le même rang ou les mêmes sûretés ou garanties aux Obligations.

Ces trois emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les Obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

Les prospectus relatifs à l'admission des Obligations Février 2017 et des Obligations Août 2019 sur le marché NYSE Euronext à Paris peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.vallourec.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Notation

Au 1er janvier 2012, date d'ouverture de l'exercice social 2012, la dette de Vallourec était notée par l'agence de notation financière Standard & Poor's BBB+/stable/A-2. Le 22 juin 2012, cette agence a placé la notation BBB+ sous perspective négative. En conséquence, au 31 décembre 2012, la notation financière de la dette Vallourec est BBB+/négative/A-2.



RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

2.3.1 MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Année 2010 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théorique	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
FSI (a)	7 097 617	6,02 %	7 097 617	6,01 %	6,04 %
Capital Research	5 906 563	5,01 %	5 906 563	5,00 %	5,02 %
Groupe Bolloré	6 141 152	5,21 %	6 141 152	5,20 %	5,22 %
Sumitomo Metal Industries	1 973 134	1,67 %	1 973 134	1,67 %	1,68 %
Public	92 250 915	78,22 %	92 300 250	78,13 %	78,50 %
Salariés du Groupe	4 019 587	3,41 %	4 159 417	3,52 %	3,54 %
Auto-détention	555 114	0,47 %	555 114	0,47 %	0,00 %
TOTAL	117 944 082	100 %	118 133 247	100 %	100 %

Année 2011 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théorique	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
FSI (a)	8 427 464	6,94 %	8 427 464	6,92 %	6,98 %
Capital Research	5 736 382	4,72 %	5 736 382	4,71 %	4,75 %
Groupe Bolloré	2 046 475	1,69 %	2 046 475	1,68 %	1,69 %
Sumitomo Metal Industries	1 973 134	1,62 %	1 973 134	1,62 %	1,63 %
Public	96 202 505	79,22 %	96 288 050	79,07 %	79,73 %
Salariés du Groupe	6 036 218	4,97 %	6 297 689	5,17 %	5,21 %
Auto-détention	1 012 231	0,83 %	1 012 231	0,83 %	0,00 %
TOTAL	121 434 409	100 %	121 781 425	100 %	100 %

Année 2012 (au 31 décembre)					
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théorique	% des droits de vote théorique	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
FSI (a)	8 871 078	7,10 %	8 871 078	6,90 %	6,96 %
Capital Research (b)	6 503 705	5,21 %	6 503 705	5,06 %	5,10 %
Groupe Bolloré (c)	2 046 475	1,64 %	2 046 475	1,59 %	1,61 %
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (d)	1 973 134	1,58 %	1 973 134	1,54 %	1,55 %
Public	95 583 919	76,50 %	97 977 729	76,27 %	76,88 %
Salariés du Groupe	8 925 768	7,14 %	10 060 911	7,83 %	7,90 %
Auto-détention (e)	1 042 277	0,83 %	1 042 277	0,81 %	0,00 %
TOTAL	124 946 356	100 %	128 475 309	100 %	100 %

⁽a) Conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

⁽b) Par courrier en date du 25 juillet 2012, Capital Research and Management Company a déclaré avoir franchi à la hausse, le 23 juillet 2012, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Vallourec et détenir 6 503 705 actions Vallourec représentant autant de droits de vote, soit 5,35 % du capital et 5,25 % des droits de vote (Décision et information AMF n° 212C0961 du 25 juillet 2012).

⁽c) Incluant les sociétés Compagnie de Cornouaille SAS et Bolloré SA (toutes deux contrôlées indirectement par M. Vincent Bolloré).

⁽d) En 2012, suite à l'acquisition de Sumitomo Metal Industries par Nippon Steel, la nouvelle entité a été dénommée Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

⁽e) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild &Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Accord conclu par Vallourec avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (précédemment Sumitomo Metal Industries) (1)

Symbolisant leur coopération industrielle renforcée, Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) ont annoncé le 26 février 2009 qu'ils étaient convenus de prendre des participations dans leur capital respectif pour un montant d'environ 120 millions de dollars US, à compter du 31 décembre 2009 (ci-après « l'Accord »).

Les dispositions de l'Accord prévoient des conditions préférentielles de cession dont la caractéristique principale réside dans l'existence d'un droit de préemption réciproque au cas où l'un des deux partenaires émettrait le souhait de céder sa participation à un tiers.

L'Accord est conclu pour une durée de sept ans qui pourra être prorogée par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable.

Au 31 décembre 2012, NSSMC détenait 1 973 134 actions Vallourec, soit une participation de 1,58 % dans le capital social de Vallourec ; réciproquement, Vallourec détenait 34 687 590 actions NSSMC, soit une participation de 0,37 % dans le capital social de NSSMC.

2.3.2 AUTRES PERSONNES EXERÇANT UN CONTRÔLE SUR LA SOCIÉTÉ VALLOUREC

Néant.

⁽¹⁾ Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

2.3.3 ORGANIGRAMME DU GROUPE VALLOUREC AU 31 DÉCEMBRE 2012

VALLOUREC

100.0 %

VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

es Canada (Canada) (Chine) ussie) nnesmann USA Corp. nercialisation
(Chine) ussie) unnesmann USA Corp.
ire (France) ire Tubes hine) ilicals (France) ee)
(États-Unis) (Inde) (France) langzhou Carex linox Components nine) langzhou Valinox eat Wall Welded oes (Chine)
i'an Baotimet alinox Tubes (Chine) alinox di) écialité
irihinine (E(I)

⁽¹⁾ Pourcentage d'intérêt direct ou indirect du Groupe.

⁽²⁾ Les activités de V & M France et V & M Deutschland couvrent les Divisions Upstream, Industry, Pipe Project et Powergen.

2.4

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ VALLOUREC

2.4.1 PLACE DE COTATION

Les actions de la Société font partie du Compartiment A du marché réglementé NYSE Euronext à Paris (code ISIN : FR0000120354-VK). Elles sont admises au Service à Règlement Différé (SRD) et éligibles au PEA.

L'action Vallourec fait partie des actions retenues dans les indices MSCI World Index, Euronext 100, CAC 40 et SBF 120 — Classification FTSE ingénierie et biens d'équipement industriels.

Les Obligations Février 2017 et les Obligations Août 2019 sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext à Paris sous les codes ISIN respectivement FR0011149947 et FR0011302793 (voir *supra* section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

2.4.2 AUTRES MARCHÉS ÉVENTUELS

Vallourec a mis en place en octobre 2010 un programme sponsorisé d'American Depositary Receipt (ADR) de niveau 1 aux États-Unis. Cette initiative témoigne de la volonté du Groupe d'élargir le cercle de ses investisseurs en permettant à un plus grand nombre d'entre eux basés aux États-Unis de prendre part à son développement futur.

Un ADR est une valeur mobilière libellée en dollars US qui représente les actions d'une société non américaine, ce qui permet à des investisseurs américains de détenir indirectement des actions et de les échanger sur les marchés de valeurs mobilières aux États-Unis. Les ADR Vallourec sont négociables sur le marché de gré à gré américain (marché OTC).

Dans ce cadre, J.P. Morgan agit comme banque dépositaire pour administrer le programme ADR. Les informations techniques du programme ADR sont disponibles sur le site internet du Groupe, rubrique ADR. Pour toute question, les porteurs d'ADR peuvent contacter les services de J.P. Morgan :

- par téléphone au (800) 990-1135 (général) ou au (651) 453-2128 (appel hors USA);
- par e-mail : jpmorgan.adr@wellsfargo.com, ou par courrier à l'adresse suivante :

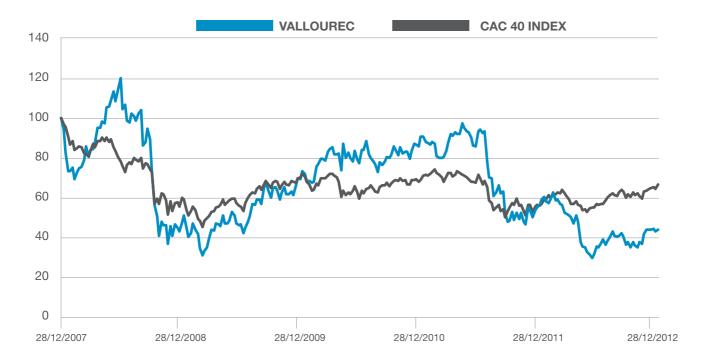
J.P. Morgan Service Center J.P. Morgan Chase & Co.

P.O. Box 64504 St Paul, MN55164-0504 USA

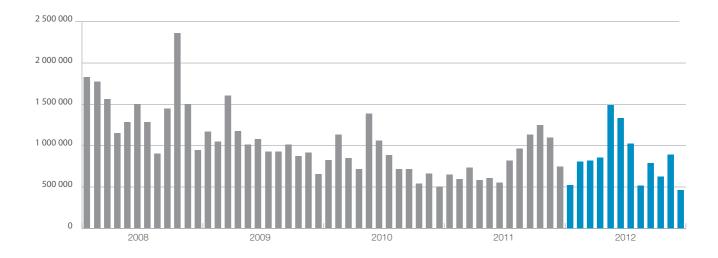
2.4.3 VOLUMES TRAITÉS ET ÉVOLUTION DES COURS

En vue d'assurer leur clarté et leur cohérence, l'ensemble des données, reflétées dans la présente section, ont été ajustées pour tenir compte de la division par deux (2) de la valeur nominale de l'action Vallourec intervenue le 9 juillet 2010.

Évolution du cours ajusté de l'action Vallourec sur cinq ans, comparée au CAC 40



Moyenne mensuelle des transactions journalières ajustées



Évolution du cours ajusté et de la capitalisation boursière sur cinq ans

En euros	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'actions ajusté (au 31 décembre)	107 577 432	114 561 578	117 944 082	121 434 409	124 946 356
Cours le plus haut	112,23	64,25	81,61	89,58	58,24
Cours le plus bas	32,09	26,26	60,35	38,34	25,69
Cours moyen de l'année (clôture)	74,83	47,34	73,05	68,33	40,05
Dernier cours de l'année	40,50	63,53	78,60	50,16	39,49
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	4 356 885 996	7 278 097 050	9 270 404 845	6 091 149 955	4 934 131 598

Source : Euronext.

Évolution du cours de l'action Vallourec et volume des transactions de janvier 2012 à mars 2013

				Volume des transactions			
	Cours en euros				Total mois	Moyenne quotidienne	
	Plus haut	Plus bas	Dernier	Nombre de titres	Capitaux en milliards d'euros	Nombre de titres	Capitaux en milliards d'euros
2012							
Janvier	55,79	49,68	51,63	11 430 073	0,60	519 549	0,03
Février	58,24	50,53	52,85	16 904 420	0,91	804 972	0,04
Mars	54,88	46,30	47,50	18 008 853	0,90	818 584	0,04
Avril	48,43	40,83	45,43	16 314 868	0,73	858 677	0,04
Mai	46,16	29,80	30,20	32 757 355	1,14	1 488 971	0,04
Juin	32,20	25,69	32,17	28 021 607	0,80	1 334 362	0,04
Juillet	36,12	31,70	33,76	22 563 692	0,76	1 025 622	0,03
Août	39,68	32,55	36,87	11 873 346	0,44	516 232	0,02
Septembre	39,33	32,87	32,95	15 806 330	0,58	790 317	0,03
Octobre	35,00	31,51	31,74	14 445 601	0,48	628 070	0,02
Novembre	40,13	31,10	39,93	19 616 612	0,69	891 664	0,03
Décembre	41,23	38,50	39,49	8 793 295	0,35	462 805	0,02
2013							
Janvier	43,84	37,92	40,05	12 229 584	0,50	555 890	0,02
Février	43,09	38,51	40,83	13 364 180	0,54	668 209	0,03
Mars	41,45	37,26	37,50	10 133 184	0,40	506 659	0,02

Source : Euronext.

2.4.4 NANTISSEMENT D'ACTIONS DE L'ÉMETTEUR

Néant.



POLITIQUE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES

Pour la clarté des développements qui suivent, il est rappelé que la valeur nominale de l'action a été divisée par deux le 9 juillet 2010. À ce jour, la valeur nominale de l'action s'élève à 2 euros.

La politique de dividende de Vallourec, approuvée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 avril 2003, est de viser sur une longue période un taux moyen de distribution de 33 % du résultat net consolidé part du Groupe.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 (troisième et quatrième résolutions) d'approuver le paiement d'un dividende net de 0,69 euro par action au titre de l'exercice 2012 et d'offrir à chaque actionnaire de la Société le choix entre le paiement du dividende en espèces ou en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires. La date de détachement du dividende et de négociation ex-dividende (ex-date) est fixée au 6 juin 2013 (date d'arrêté (record date) le 5 juin 2013).

À cet effet, chaque actionnaire pourra opter pour le paiement de l'intégralité du dividende net en numéraire ou en actions entre le 6 et le 18 juin inclus. À défaut d'exercice de l'option à l'expiration de ce délai, le dividende sera payé uniquement en numéraire. Le paiement en numéraire ou la livraison des actions interviendra à compter du 25 juin 2013.

Ce dividende correspond à un taux de distribution de 39,7 % du résultat net consolidé part du Groupe. Le taux de distribution moyen des cinq derniers exercices s'élève à 37,2 %.

Sur la base de la valeur nominale de l'action Vallourec au 31 décembre 2012 tenant compte de la division du nominal par deux intervenue le 9 juillet 2010, les dividendes par action versés ont été, au titre des cinq derniers exercices, de :

En euro(s) par action	Revenu global	Avoir fiscal	Dividende net	Taux de distribution
2007	5,50	néant	5,50 ^(a)	37,4 % ^(b)
2008	3,00	néant	3,00 (c)	33,2 %
2009	1,75	néant	1,75 ^(c)	38,6 %
2010	1,30	néant	1,30 ^(c)	37,3 %
2011	1,30	néant	1,30 ^(c)	39,4 %

- (a) Dont un acompte sur dividende de 2 euros par action mis en paiement le 4 juillet 2007.
- (b) Hors acompte sur dividende de 2 euros par action mis en paiement le 4 juillet 2007.
- (c) Il est rappelé que les Assemblées Générales Mixtes des 4 juin 2009, 31 mai 2010, 7 juin 2011 et 31 mai 2012 ont accordé à chaque actionnaire de la Société l'option de recevoir le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.



POLITIQUE DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. L'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière a pour mission de leur faciliter l'accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment les activités, les résultats, les perspectives et les développements stratégiques du Groupe.

À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

2.6.1 UNE INFORMATION ACCESSIBLE À L'ENSEMBLE DES ACTIONNAIRES

L'information financière et les supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires en version électronique sur le site internet du Groupe (www.vallourec.com), rubrique Finance, véritable base de données de la communication financière du Groupe. Ces supports incluent notamment :

- le rapport annuel, le Guide de l'Actionnaire, le rapport développement durable, la plaquette Vallourec en bref et les lettres aux actionnaires;
- l'ensemble des informations financières et stratégiques délivrées aux marchés financiers : résultats trimestriels, communiqués de presse, présentations et retransmissions audio et vidéo de conférences thématiques ;
- l'ensemble des informations réglementées diffusées en conformité avec la directive européenne « Transparence » du 15 décembre

2004 qui comprend notamment :

- le document de référence incluant le rapport financier annuel, et le rapport semestriel, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- les documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, brochure de convocation):
- l'ensemble des communiqués de presse, des présentations et des publications du Groupe est disponible sous la rubrique Médias.

L'envoi de ces informations peut être effectué par courrier, sur demande formulée soit sur le site internet du Groupe, soit auprès de la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière par e-mail, par téléphone ou encore par courrier.

2.6.2 RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET LES ANALYSTES FINANCIERS

La Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière organise, avec les différents membres de la Direction du Groupe, régulièrement et dans le respect des meilleures pratiques de la profession, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, incluant les spécialistes ISR (Investissement Socialement Responsable), en France et à l'étranger :

- chaque trimestre, une conférence téléphonique est organisée à l'occasion de la publication des résultats financiers, durant laquelle les membres du Directoire présentent les résultats et répondent aux questions des investisseurs et des analystes;
- chaque semestre, une conférence est organisée à Paris, à l'occasion de la publication des résultats semestriels et annuels, avec retransmission en direct puis en différé sur le site internet du Groupe;

• régulièrement, un *Investor Day* est organisé pour présenter à la communauté financière la stratégie, les produits et les opérations du Groupe. En 2011, Vallourec a tenu son *Investor Day* au Brésil avec une visite de la nouvelle usine intégrée de VSB. Le prochain *Investor Day* est prévu en 2013, aux États-Unis.

Par ailleurs, de nombreuses rencontres sont organisées tout au long de l'année entre la Direction du Groupe et la communauté financière. En 2012, la Direction et l'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière de Vallourec ont participé à près de 200 réunions et conférences téléphoniques, et consacré environ 50 jours à des roadshows et à des conférences, dédiées au secteur pétrolier pour la plupart, sur les principales places financières mondiales, notamment en Europe et aux États-Unis.

2.6.3 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Des moyens de communication spécifiques pour répondre aux attentes des actionnaires individuels ont été développés :

- un espace Actionnaires Individuels dédié dans la Rubrique Finance du site internet du Groupe (www.vallourec.com);
- des parutions régulières d'avis financiers dans la presse nationale (publication des résultats, convocation à l'Assemblée Générale);
- des supports de communication spécifiques : le Guide de l'Actionnaire et les lettres aux actionnaires;
- des visites de sites industriels de Vallourec offrant aux actionnaires l'opportunité de découvrir le Groupe de façon plus personnalisée (inscription sur le site internet du Groupe);
- des réunions d'information en province, organisées conjointement avec d'autres sociétés du secteur parapétrolier, dont l'agenda est disponible sur le site internet du Groupe;

 une équipe Relations Investisseurs et Communication Financière disponible en permanence pour répondre aux questions.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est déroulée en 2012 au Palais Brongniart, est un moment clé de dialogue entre les actionnaires individuels et la Direction du Groupe sur le bilan d'activité de l'année. L'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière est également disponible pour accompagner les actionnaires dans leur démarche de vote et de participation à l'Assemblée.

Inscription au nominatif

Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur, offrant les avantages suivants :

- la gratuité de la gestion : les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais
 - la conversion au porteur, le transfert de titres,

inhérents à la gestion courante de leurs titres telle que :

- les changements de situations juridiques: mutations, donations, successions, etc.,
- les opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
- le paiement des dividendes ;
- la garantie d'une information personnalisée : l'actionnaire au nominatif pur a la certitude de bénéficier d'une information personnalisée portant sur :
 - la convocation aux assemblées générales, avec envoi systématique de l'avis de convocation, du formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, d'une demande de carte d'admission et des documents d'information légaux,
 - la gestion des titres, la fiscalité des valeurs mobilières

- et l'organisation de l'Assemblée Générale. Une équipe d'opérateurs est à la disposition des actionnaires de 9 h 00 à 18 h 00, sans interruption, du lundi au vendredi, au +33 (0)1 57 78 34 44;
- un accès facilité à l'Assemblée Générale: tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, n'a pas à accomplir de demande préalable d'attestation de participation.

De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires d'inscription peuvent être obtenues auprès de CACEIS Corporate Trust :

• par courrier à l'adresse suivante :

CACEIS Corporate Trust Relations Investisseurs 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

• par téléphone au : +33 (0)1 57 78 34 44

• par télécopie au : +33 (0)1 49 08 05 80

2.6.4 CONTACT RELATIONS INVESTISSEURS ET COMMUNICATION FINANCIÈRE

Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

• Adresse : 27, avenue du Général-Leclerc — 92100 Boulogne-Billancourt

• Téléphone: +33 (0)1 49 09 39 76

• E-mail: investor.relations@vallourec.fr ou actionnaires@vallourec.fr

2.6.5 CALENDRIER FINANCIER 2013 (INDICATIF)

2 mai 2013	Publication des résultats du 1er trimestre
30 mai 2013	Assemblée Générale des actionnaires
25 juin 2013 (à compter du)	Mise en paiement du dividende
30 juillet 2013	Publication des résultats du 2 ^e trimestre
7 novembre 2013	Publication des résultats du 3º trimestre



Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

3.1	Présentation de Vallourec et de son Groupe				
	3.1.1	Évolution de la structure du Groupe au cours des dernières années	32		
	3.1.2	Activités du Groupe	37		
	3.1.3	Résultats des activités	45		
	3.1.4	Événements exceptionnels en 2012	48		
	3.1.5	Production et volumes de production	48		
	3.1.6	Localisation des principaux établissements	49		
	3.1.7	Principaux marchés du Groupe	50		
	3.1.8	Éléments relatifs à la position concurrentielle de la Société	53		
	3.1.9	Dépendance à l'égard de l'environnement économique, industriel et financier	54		

3.2	Polit	55	
	3.2.1	Décisions d'investissements	5
	3.2.2	Principaux investissements	5
3.3	Rech – Pro	58	
	3.3.1	Recherche et Développement	5
	3.3.2	Propriété industrielle	6

3.1

PRÉSENTATION DE VALLOUREC ET DE SON GROUPE

Le groupe Vallourec est plus que centenaire, un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ayant été créées au cours de la dernière décennie du XIXe siècle. Le Groupe a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne, qui restent encore aujourd'hui des zones d'implantation importantes : la région du Nord autour de Valenciennes et de Maubeuge et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. Depuis la création de Vallourec & Mannesmann Tubes (V & M Tubes) en 1997 (voir infra section 3.1.1) et l'acquisition de V & M do Brasil SA en 2000, le Groupe est en outre largement implanté dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie du Nord-Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'état du Minas Gerais au Brésil. L'acquisition, par V & M Tubes, début juillet 2002, de l'activité tubes sans soudure de North Star Steel Company, dénommée V & M Star, complétée en 2005 par celle d'Omsco (désormais dénommée VAM Drilling USA) et le 16 mai 2008 par celle des sociétés Atlas Bradford®, TCA® et Tube-Alloy™, a significativement renforcé la présence du Groupe aux États-Unis.

Si le nom de Vallourec est apparu pour la première fois en 1930 comme dénomination d'une société de gestion des usines à tubes de Valenciennes, Denain, Louvroil et Recquignies, le Groupe actuel a d'autres racines, beaucoup plus anciennes. Il trouve son origine dans la Société Métallurgique de Montbard créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux, qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil Montbard Aulnoye après absorption de la société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

En 1947, le nom Vallourec est déposé en tant que nom de produit, mais ce n'est qu'en 1957, à l'occasion de la reprise de l'usine de Valenciennes de la société Denain Anzin, que Louvroil Montbard Aulnoye prend le nom de Vallourec, tandis que la société créée sous ce nom en 1930 prend la nouvelle dénomination de Sogestra.

Parmi les événements significatifs jalonnant l'histoire du Groupe de 1957 à 2002 figurent ceux-ci :

- 1967 : apport par Usinor des activités tubes de la société Lorraine-Escaut qu'elle venait d'absorber;
- 1975 : absorption de la Compagnie des Tubes de Normandie ;
- 1979: apport des activités petits tubes soudés à la société des Tubes de la Providence qui prend le nom de Valexy (Vallourec 64 %, Usinor 36 %);

- 1982 : absorption de la société Entrepose, filiale à 90 % de Vallourec, par la société des Grands Travaux de marseille qui prend le nom de GTM-Entrepose dans laquelle, avec 41 %, Vallourec se trouve être l'actionnaire de référence;
- 1985 : apport à la société GTS Industries des activités gros tubes soudés :
 - désengagement de Vallourec des activités petits tubes soudés (Valexy) et gros tubes soudés (GTS Industries) au profit d'Usinor, Vallourec se concentrant sur les activités de production de tubes sans soudure et les activités de transformation en aval,
 - cession de la Société Industrielle de Banque (SIB) ;
- 1986: transformation de Vallourec, jusqu'alors société holding et société industrielle aux nombreuses unités de production, en pure société holding regroupant trois domaines d'activités:
 - Vallourec Industries Inc., devenue Valtubes en 1987, pour les activités tubes,
 - Sopretac pour les autres activités métallurgiques,
 - Valinco pour les activités liées au BTP, notamment la participation dans GTM-Entrepose;
- 1988 : cession du contrôle de Valinco au groupe Dumez, les activités liées au BTP n'étant plus considérées comme un axe de développement prioritaire du Groupe;
- 1991 : cession de la participation résiduelle dans Valinco au groupe Dumez;
- 1997 : création de V & M Tubes, filiale commune de Vallourec (55 %) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %);
- 2000 : acquisition par V & M Tubes de la filiale brésilienne Mannesmann SA, désormais dénommée V & M do Brasil SA. cession de la participation résiduelle dans Valinco au groupe Dumez :
- 2002 : acquisition par V & M Tubes de l'activité tubes d'acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes) augmentant la part de Vallourec sur le marché porteur des tubes pour l'énergie et renforçant de façon significative sa présence aux États-Unis, marché de référence pour les tubes destinés aux équipements de puits de pétrole et de gaz (Oil Country Tubular Goods (OCTG). Désormais dénommée V & M Star, cette société est contrôlée à 80,5 % par V & M Tubes et à 19,5 % par Sumitomo Corporation.

3.1.1 ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Le 23 juin 2005, Vallourec a pris le contrôle total de V & M Tubes grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45 % détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure s'est traduite pour Vallourec par :

- la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de V & M
 Tubes (croissance externe, investissements industriels, etc.);
- une structure de Groupe plus cohérente qui a gagné en lisibilité ;

• un accès à la totalité des résultats et du cash-flow de sa filiale.

Pour maîtriser ses approvisionnements, outre trois aciéries (France, Brésil, États-Unis), V & M Tubes possède une participation de 20 % dans l'aciérie allemande HKM et un contrat d'enlèvement d'une part de la production d'acier de celle-ci.

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'énergie électrique, V & M Tubes a créé en

2005 une filiale, V & M Changzhou, implantée à Changzhou en Chine et inaugurée fin septembre 2006. Elle est spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grands diamètres, produits en Allemagne pour les centrales électriques.

Dans le domaine des tubes pour le pétrole et le gaz, après l'acquisition de North Star en 2002, V & M Tubes a acquis en 2005 les actifs de la Division Omsco de ShawCor (Canada) situés aux États-Unis (Houston), Omsco étant spécialisée dans les tiges de forage et les tiges lourdes (drill collars et heavy weight drill pipe). Cette acquisition a permis à V & M Tubes de devenir le numéro deux mondial du marché des tubes de forage pour le pétrole et le gaz. Cette position a été consolidée début 2006 par l'acquisition en France de la société SMFI (Société de Matériel de Forage International), également spécialisée dans les tiges lourdes et les produits de haute technologie pour le forage pétrolier et gazier, ainsi que d'un atelier de forgeage et d'usinage pour ces mêmes produits, ayant précédemment appartenu au GIAT et situé à Tarbes, en France, qui a été intégré à Vallourec Mannesmann Oil & Gas France et apporté en 2007 à SMFI. Omsco et SMFI ont changé de nom début 2007 et sont devenues respectivement VAM Drilling USA et VAM Drilling France.

Par ailleurs, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments a été créée, fin septembre 2006, pour exploiter une usine située à Changzhou (Chine) pour le filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz dont la production a démarré mi-2007. Les sociétés Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation ont respectivement acquis en 2007 des participations de 34 % et de 15 % dans cette société via la société VAM Holding Hong Kong Limited.

Le 16 mai 2008, le Groupe a procédé à l'acquisition auprès du groupe Grant Prideco des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™, les deux premières ayant été absorbées en 2009 par respectivement VAM USA LLC et V & M Star et la troisième renommée V & M Tubes-Alloy. Simultanément, Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation ont maintenu leurs participations à hauteur respectivement de 34 % dans le capital de VAM USA LLC, et de 15 % dans le capital de VAM USA LLC et 19,5 % dans celui de V & M Star.

Par ailleurs, Sumitomo Corporation qui détenait déjà 19,5 % du capital de V & M Star, société américaine détenue à 80,5 % par Vallourec, a acquis 19,5 % de V & M TCA® le 27 février 2009. Cette société spécialisée dans le traitement thermique, basée à Muskogee en Oklahoma et acquise par Vallourec en mai 2008 au groupe Grant Prideco, a été absorbée le 1er juillet 2009 par V & M Star à la suite de l'acquisition par cette dernière de l'intégralité des titres composant le capital social de V & M TCA® auprès de Vallourec Industries Inc. et de Sumitomo Corporation, à hauteur respectivement de 80,5 % et de 19,5 % du capital social.

Le 16 mars 2009, le Groupe a annoncé sa décision d'investir dans de nouvelles capacités de production à Montbard pour répondre aux besoins croissants du secteur de l'énergie nucléaire. Sa filiale Valinox Nucléaire a ainsi multiplié par près de 3 la capacité annuelle de son usine de Montbard, pour passer à 5 000 km de tubes par an. Cette usine a été inaugurée en 2011.

Valtimet a pour sa part doublé en 2011 la capacité de production de tubes pour condenseurs de ses usines de Venarey-les-Laumes (Côte-d'Or, France) et de Brunswick (Géorgie, États-Unis).

Vallourec a porté, le 2 juillet 2009, sa participation stratégique dans la société PT Citra Tubindo TBK (PTCT) à hauteur de 78,2 % du capital social. Les installations de PTCT situées à Batam en Indonésie réalisent le traitement thermique et le filetage de tubes OCTG et d'accessoires

destinés à l'équipement de puits de pétrole et de gaz, produits qu'elle commercialise dans l'ensemble de la zone Asie-Pacifique. Leader sur le marché indonésien, PTCT est accessoiriste VAM® depuis 1985. Cet investissement stratégique permet à Vallourec de conforter sa présence sur les marchés porteurs de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz en Indonésie et dans l'ensemble de la zone Asie-Pacifique, région dont les conditions techniques d'exploitation requièrent l'utilisation croissante de produits et solutions premium.

Le 24 septembre 2009, le Groupe a procédé à l'acquisition de DPAL FZCO, un fournisseur de tiges de forage solidement établi, basé à Dubaï, appartenant au groupe Soconord. L'unité de production dénommée VAM Drilling Middle East FZE, située à Jebel Ali Free Zone (Dubaï, Émirats Arabes Unis) propose une large gamme de tiges de forage à l'industrie du forage pétrolier au Moyen-Orient, lequel constitue un marché important pour les tiges de forage, avec une demande croissante pour les produits premium. Cette acquisition a permis de renforcer la présence de l'activité VAM Drilling au Moyen-Orient, grâce à une unité de fabrication locale de 25 000 tiges par an dédiée à ses principaux clients internationaux opérant dans la région, ainsi qu'aux sociétés de pétrole et de forage nationales locales.

En février 2010, le Groupe a acquis la société Protools, le plus important producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient, basée à Abou Dhabi, permettant ainsi à la Division Drilling de proposer une solution complète pour l'ensemble des colonnes de forage.

Au deuxième trimestre 2010, il a démarré la construction d'une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio, États-Unis). Cette nouvelle tuberie produira initialement 350 000 tonnes de tubes par an. Elle comprend également des lignes de traitement thermique et de filetage dont la mise en service est prévue pour le premier semestre 2013. La capacité de l'usine pourra être portée, si nécessaire, à 500 000 tonnes de tubes sans soudure par an. Cette nouvelle unité permet de compléter la gamme d'offre produite par Vallourec en Amérique du Nord et de renforcer sa position de leader de solutions tubulaires premium sur le marché américain. Le démarrage de l'usine est intervenu en octobre 2012 et les premières ventes ont été réalisées en décembre 2012.

Le 8 juin 2010, Vallourec a acquis 100 % de Serimax, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore. Cette acquisition est venue compléter les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites offshore. Les conduites offshore servent à relier les têtes de puits au fond des océans, soit aux platesformes de production en surface, soit à la côte. Ces conduites sousmarines sont constituées de tubes en acier sans soudure, soudés entre eux. Les contraintes mécaniques extrêmes exercées sur ces conduites dans des conditions d'exploitation de plus en plus difficiles (puits corrosifs, offshore profond, zones arctiques, mers agitées), exigent que l'on recoure à des nuances d'acier premium et à un soudage de précision. En s'associant, Vallourec et Serimax ont mis en commun leurs expertises respectives en matière de fabrication et de soudage des tubes, dans le but d'optimiser les processus de pose, et d'offrir des solutions intégrées à leurs clients.

Fin juillet 2010, Vallourec a annoncé l'accroissement des capacités de son usine de V & M Changzhou en Chine. Cette extension portera la capacité de production à 60 000 tonnes par an de tubes sans soudure destinés à la demande locale des centrales électriques, en utilisant une nouvelle technologie propriétaire de forgeage. La production a démarré au deuxième semestre 2012. Située dans la province de Jiangsu et inaugurée en 2006, V & M Changzhou était jusqu'à présent une unité de finition haut de gamme dédiée aux tubes sans soudure de grands diamètres pour les centrales électriques

d'une capacité de finition de 15 000 tonnes par an. L'extension de l'usine permet la production locale de tubes premium spécifiquement conçus pour répondre aux besoins de la nouvelle génération des centrales électriques supercritiques et ultra-supercritiques.

Le 15 septembre 2010, Vallourec a conclu un accord portant sur l'acquisition de 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure, coté à la Bourse de Hong-Kong. TOP fabrique des tubes OCTG (Oil Country Tubular Goods) destinés au marché du pétrole et du gaz depuis 1993 et a mis en service en janvier 2010 un nouveau laminoir continu PQF® de tubes sans soudure d'une capacité annuelle de 500 000 tonnes. TOP fait partie du groupe Anhui Tianda Enterprise Co. Limited, basé dans la province de l'Anhui (Chine). Avec cette acquisition d'une participation, Vallourec a renforcé et amélioré sa présence sur le marché chinois. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

Le 29 septembre 2010, Vallourec a annoncé que sa filiale Valinox Nucléaire allait construire une usine de production de tubes pour générateurs de vapeur à Nansha, dans la province du Guangdong au sud-est de la Chine. Cette nouvelle usine est destinée à accompagner la forte croissance du parc nucléaire chinois d'ici 2020. Ce projet vient compléter l'usine française de Valinox Nucléaire située à Montbard, dont les capacités de production ont été augmentées en 2011. Avec le démarrage de la nouvelle usine de Nansha mi-2013, l'offre globale de tubes pour générateurs de vapeur de Vallourec sera ainsi portée de 5 000 km à près de 7 000 km par an. Cette usine emploiera 200 personnes. Avec ce développement, Vallourec sera idéalement placé pour répondre aux besoins de ses grands clients chinois et continuer à accompagner les programmes nucléaires dans plusieurs régions du monde.

Le 9 février 2011, Vallourec Umbilicals, nouvelle filiale du Groupe destinée à répondre aux exigences croissantes de l'exploitation des gisements pétroliers offshore, a démarré la construction d'une usine à Venarey-Les-Laumes (France) destinée à produire des tubes soudés en acier inoxydable intégrés aux ombilicaux. Issus de procédés de haute technologie, les ombilicaux sont des structures associant tubes, câbles et fibres optiques. Ils relient les équipements installés en fond de mer à leur station de contrôle en surface. Cette solution innovante permet au Groupe d'élargir son offre de produits premium. La nouvelle usine a été certifiée par Bureau Veritas en 2012. Elle va ainsi pouvoir répondre aux premières commandes dès 2013. Le savoir-faire acquis par le Groupe, via sa filiale Valtimet, dans la production de tubes soudés de grande longueur permet de réduire le nombre de points de soudure orbitale de ces composants. Les ombilicaux assemblés avec les tubes Vallourec offriront une meilleure résistance à la fatigue, importante en mer, pour un poids inférieur.

Le 25 novembre 2011, le Groupe a finalisé l'acquisition de Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, la première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite. Localisée à Dammam, Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited a apporté à Vallourec des capacités significatives de finition, notamment des installations de traitement thermique déjà opérationnelles d'une capacité de 100 000 tonnes de tubes par an. Vallourec a ainsi renforcé sa présence locale dans le Royaume en lui permettant de réduire ses délais de production pour servir le marché OCTG premium en Arabie Saoudite.

Le 1^{er} septembre 2011, le Groupe a inauguré au Brésil sa nouvelle usine intégrée dont la construction avait été lancée en 2007. Située à Jeceaba, dans l'État du Minas Gerais, à proximité des autres entités brésiliennes de Vallourec, l'usine intégrée, produisant billettes d'acier

et tubes en acier sans soudure, bénéficie d'un accès direct aux matières premières fournies par deux filiales de Vallourec spécialisées dans l'extraction de minerai de fer et dans la production de charbon de bois. Complexe industriel unique doté des toutes dernières technologies, l'usine s'étend sur 250 hectares et comporte une aciérie, une tuberie haut de gamme, et un ensemble de lignes de traitement thermique, de filetage et de finition. Elle emploie 1 600 personnes et sa capacité de production s'élèvera à 1 million de tonnes d'acier (dont 300 000 tonnes pour les besoins propres de Vallourec, hors VSB) et 600 000 tonnes de tubes essentiellement destinés aux marchés du pétrole et du gaz, dont 300 000 tonnes pour Vallourec. Elle permettra au Groupe d'augmenter sa capacité de production de tubes de plus de 10 %.

Le 30 novembre 2011, Vallourec a annoncé sa décision de construire une nouvelle unité de filetage premium à Youngstown dans l'Ohio. Cette décision est motivée par le développement du forage pétrolier et gazier non conventionnel dans les formations schisteuses, qui génère une demande accrue de connexions premium. Cette nouvelle unité sera située à côté de la tuberie de V & M Star que le Groupe a mise en service le 26 octobre 2012. Elle viendra compléter les unités de filetage de VAM USA LLC situées à Houston (Texas), et permettra au Groupe d'élargir son offre packagée de produits finis (tubes + connexions premium). Les premières lignes seront opérationnelles en 2014.

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition en 2012.

Les autres opérations de croissance externe réalisées au cours des dernières années ont concerné la société Valtimet, créée en 1997. À fin 2006, V & M Tubes a racheté la participation de 43,7 % détenue par son partenaire historique dans Valtimet, la société Timet, et possède désormais 95 % du capital, les 5 % restants étant détenus par Sumitomo Metal Industries.

- Valtimet Inc., filiale à 100 % de Valtimet, a acquis en décembre 2002 les actifs de la société américaine International Tubular Products (ITP), principal spécialiste américain des tubes pour condenseurs en aciers inoxydables.
- Valtimet a conclu en mai 2004 avec la société coréenne Poongsan un accord de joint-venture pour fabriquer à Bupyung, Incheon, en Corée, des tubes soudés en aciers inoxydables et en titane destinés essentiellement aux marchés de l'énergie et du dessalement de l'eau de mer.
- En novembre 2005, Valtimet a conclu un accord de joint-venture avec la société chinoise Baoti pour créer à Xi'an, dans la province chinoise de Shaan'xi, la société Xi'an Baotimet Valinox Tubes Co. Ltd (détenue à 49 % via différentes filiales de Valtimet et de Valtimet en propre). Cette société a commencé à produire en 2007 des tubes soudés en titane notamment destinés au marché chinois de l'énergie.
- Début avril 2006, Valtimet a acquis 75 % de la société CST, rebaptisée CST Valinox Ltd, située à Hyderabad, en Inde, et spécialisée dans les tubes pour circuits de refroidissement de centrales électriques destinés au marché indien. La participation dans CST Valinox Ltd a été portée à 90 % en 2007.
- Fin 2006, la société Changzhou Carex Valinox Components a été créée en vue d'assurer la fabrication de tubes soudés inox pour l'environnement moteur.
- En mars 2008, Valtimet Inc. a acquis les actifs de High Performance Tubes, société située en Géorgie (États-Unis) et spécialisée dans la finition de tubes inox et titane, en particulier l'ailetage, renforçant ainsi la position de Valtimet sur le marché de la génération de vapeur.

Au chapitre des désengagements, les principales opérations ont été réalisées au cours des dernières années par les deux sous-holdings Valtubes et Sopretac et, à partir de 2005, par ValTubes, issue de la fusion de ces deux sous-holdings, ValTubes ayant elle-même été absorbée par V & M Tubes fin 2006.

- Le pôle Composants industriels de Sopretac, composé des sociétés Métal Déployé, Krieg & Zivy Industries et de leurs filiales, a été cédé en 2001 aux dirigeants de ce pôle, associés à deux fonds d'investissements.
- La participation (un tiers) détenue par Valtubes dans la société DMV Stainless a été cédée en décembre 2003 pour un prix symbolique à son actionnaire majoritaire (deux tiers), la société Mannesmannröhren-Werke, qui en assumait déjà totalement la gestion.
- La filiale Vallourec do Brasil Autopeças, spécialisée dans l'assemblage de trains arrière pour Renault do Brasil et Peugeot Citroën do Brasil, et la filiale Vallourec Argentina, spécialisée dans l'usinage de pièces pour l'industrie automobile et l'assemblage de trains arrière pour Renault Argentina, ont été cédées début 2005. Ces activités d'assemblage étaient éloignées du cœur de métier de Vallourec, n'avaient pas la taille critique et ne présentaient plus de réel intérêt stratégique.
- La société Spécitubes, seule société du Groupe opérant dans le secteur de l'aéronautique, a été cédée en 2006 à l'un de ses importants clients, la société allemande Pfalz-Flugzeugwerke GmbH (PFW).
- La société Cerec, spécialisée dans l'emboutissage et le formage des fonds métalliques bombés, a été cédée fin 2006 à la société Eureka Metal Srl, filiale du groupe familial italien Calvi, bien connu de Vallourec puisqu'il avait repris progressivement, depuis 1999, le contrôle de Cefival.
- La société Vallourec Précision Étirage (VPE), spécialisée dans la fabrication de tubes de précision étirés à froid, a été cédée au groupe Salzgitter début juillet 2007. La société VPE, qui avait réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 220 millions d'euros, dont les deux tiers dans le secteur automobile, possédait au moment de la cession cinq usines en France pour un effectif de l'ordre de 1 200 personnes. V & M Tubes a cédé parallèlement une usine de tubes laminés à chaud située à Zeithain (Saxe-Allemagne), permettant ainsi à Salzgitter d'être largement autonome en matière d'approvisionnement d'ébauches de tubes pour étirage.
- Les sociétés Vallourec Précision Soudage (VPS) et Vallourec Composants Automobile Vitry (VCAV), toutes deux fournisseurs de l'industrie automobile et réalisant respectivement des chiffres d'affaires de 100 millions d'euros et 45 millions d'euros, ont été cédées en décembre 2007 au groupe ArcelorMittal.

Le Groupe n'a procédé à aucune cession significative en 2012.

Faits marquants en 2012

Contrats

Le 8 février 2012, Valinox Nucléaire, filiale du Groupe spécialisée dans les tubes pour centrales nucléaires, s'est vu attribuer par Areva un contrat pour la fabrication de tubes destinés aux générateurs de vapeur de deux réacteurs de 1 300 MW. Ce contrat s'inscrit dans le cadre du programme de remplacement progressif des gros composants des centrales de 1 300 MW, pour lequel EDF avait confié en septembre 2011 la construction de nouveaux générateurs de vapeur pour 11 réacteurs à Areva et Westinghouse. Chaque

générateur de vapeur comporte un circuit intérieur composé de 122 km de tubes en alliages de nickel. Ces tubes acheminent la vapeur qui produira ensuite l'électricité via une turbine de grande puissance.

Le 27 juillet 2012, Vallourec a annoncé avoir reçu commande, depuis le début de l'année 2012, d'une série de connexions filetées de nouvelle génération premium VAM® 21 au Moyen-Orient, représentant un total d'environ 15 000 tonnes. Les commandes d'opérateurs pétroliers et gaziers majeurs étaient concentrées dans trois pays : au Qatar, en Arabie Saoudite et au Koweït.

En septembre 2012, le Groupe a été retenu dans le cadre du projet Greater Stella en mer du Nord. Le Groupe fournira des tubes sans soudure premium, ainsi que des services de revêtement et de soudage. Les 96 kilomètres de tubes pour conduites sous-marines seront livrés au cours du premier trimestre 2013 à Technip, qui est en charge de l'ingénierie, de la fourniture d'équipements et de la construction du projet (EPC). La zone Greater Stella, exploitée par Ithaca Energy, est située dans la partie centrale de la mer du Nord (bloc 30/06a), à 238 km au sud-est de Peterhead (Royaume-Uni) et 17 km de la ligne médiane Royaume-Uni/Norvège. Immergés à environ 85 mètres de profondeur, les tubes premium de Vallourec seront utilisés pour les conduites d'exportation de pétrole et de gaz. Pour empêcher la corrosion des conduites et éviter la formation de dépôt paraffineux, Vallourec livrera les tubes avec un revêtement à trois couches de polypropylène.

Fin 2012, le Groupe a signé un contrat avec Siemens pour la fourniture de 1 000 tonnes de tubes en acier VM12-SHC breveté par Vallourec pour la chaudière de la centrale à cycle combiné de Düsseldorf. Le rendement électrique de cette nouvelle centrale atteindra environ 600 MW et son efficacité énergétique sera supérieure à 61 %, ce qui en fera l'une des plus efficaces et des plus écologiques au monde.

Projets stratégiques

Le 13 septembre 2012, Vallourec a inauguré l'extension de son usine de fabrication de tubes à Changzhou en Chine. Cette extension permet d'élargir l'offre de l'usine qui sera ainsi dédiée à la production de tubes sans soudure premium de gros diamètre, spécialement conçus pour répondre aux besoins de la nouvelle génération de centrales électriques supercritiques et ultra-supercritiques, ainsi que d'autres applications industrielles.

Le 26 octobre 2012, après le perçage de la première billette d'acier le 29 juin 2012, la nouvelle usine de dernière génération de Vallourec à Youngstown dans l'Ohio a réalisé la première production en continu de tubes. Cette usine se consacrera à la production de tubes OCTG petits diamètres. Ces tubes sont destinés à l'exploitation des hydrocarbures de schiste, qui se développe sur le long terme aux États-Unis. Les premières ventes ont été réalisées en décembre 2012.

Recherche

Le 29 novembre 2012, le Groupe a annoncé l'extension de son centre de test de connexions VAM® à Houston. Ce centre permettra à Vallourec de développer pour ses clients des produits toujours plus innovants et de répondre à leur demande accrue de qualifier les gammes de produits existantes aux nouvelles normes et conditions de puits les plus extrêmes. La réalisation de tests grandeur nature pour les clients fait partie intégrante du processus de R&D du Groupe et l'extension du centre de test de Houston permettra à Vallourec de doubler sa capacité de R&D dédiée à la conception et aux tests de ses connexions premium aux États-Unis.

Le Boiler & Line Pipe Competence Center (BLCC), qui fait partie du centre de R&D « Vallourec Research Düsseldorf », a doublé le nombre de ses chercheurs au cours de l'année 2012. Installé à proximité des grands fabricants allemands de chaudières et de générateurs de vapeur, le BLCC se consacre notamment au développement et à la conception des tubes et des aciers utilisés dans les centrales électriques conventionnelles et nucléaires, ainsi qu'aux conduites de pétrole et de gaz.

Extension des capacités de production

En 2012, l'usine de traitement thermique et de filetage PT Citra Tubindo située en Indonésie s'est dotée de capacités de production d'accessoires. Qualifié VAM® TOP en septembre 2012, l'atelier Hymindo à Batam est opérationnel pour fileter des accessoires et effectuer des réparations.

Inaugurée le 5 juillet 2012, la nouvelle unité d'accessoires de V & M do Brasil (VMB) située à Rio das Ostras est opérationnelle et produit les accessoires premium nécessaires à la finition des puits de pétrole. Cette nouvelle unité permettra à VMB de fournir une offre locale complète combinant tubes en acier sans soudure, accessoires pour puits et gestion.

Premier trimestre 2013

En janvier 2013, V & M do Brasil, filiale brésilienne de Vallourec, et Petrobras, la compagnie pétrolière nationale brésilienne, ont annoncé avoir renouvelé fin 2012 leur principal contrat-cadre pour une durée de cinq ans en vue de la fourniture de produits OCTG premium. Il s'agit de tubes sans soudure, avec des nuances d'acier et des connexions à la pointe des dernières technologies. Ces produits seront utilisés par Petrobras dans le cadre de ses opérations d'exploration et de production offshore de pétrole et de gaz, notamment celles qui concernent l'immense réservoir des champs pré-salifères. Avec des réserves prouvées avoisinant les 16 milliards de barils, Petrobras devrait voir sa production dans les réservoirs pré-salifères multipliée par cinq d'ici à 2017, passant de 200 000 à environ un million de barils par jour. En 2012, la compagnie nationale brésilienne a annoncé un plan d'investissements s'élevant à 236,5 milliards de dollars US sur la période 2012-2016, soit l'un des plus importants au monde, dont 141,8 milliards de dollars US pour les dépenses d'exploration et de production.

En janvier 2013, Valinox Nucléaire, filiale du Groupe spécialisée dans les tubes pour centrales nucléaires, a annoncé avoir remporté plusieurs commandes significatives, représentant au total plus d'un an de charge pour son usine de Montbard (France). Les livraisons s'effectueront entre 2013 et 2015.

La nouvelle usine de finition du Groupe en Arabie Saoudite a été complètement qualifiée. Située à Dammam, elle est dédiée au traitement thermique et au filetage de l'ensemble de la gamme des connexions premium VAM®, avec une capacité annuelle de 100 000 tonnes. Elle fournira principalement Saudi Aramco, la compagnie pétrolière nationale du Royaume, ainsi que d'autres opérateurs régionaux. Grâce à la qualification de cette usine, Vallourec renforce sa présence au Moyen-Orient où de nombreux projets pétroliers et gaziers requièrent des solutions tubulaires à haute valeur ajoutée. L'usine de finition comprend une unité de traitement thermique issue

de l'acquisition en 2011 de Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, ainsi qu'une unité de filetage et un atelier de production de manchons, tous deux construits par Vallourec. L'ensemble est désormais qualifié pour effectuer toutes les opérations requises dans le cadre de la production de connexions premium, à partir d'ébauches fournies par les tuberies de Vallourec.

Au cours du premier trimestre 2013, une filiale de Vallourec a été victime d'une escroquerie aux virements internationaux. Son montant, estimé à 23 millions d'euros, aurait un impact maximum sur le résultat net consolidé du Groupe d'environ 16 millions d'euros. Dès sa découverte, Vallourec a déposé plainte et une enquête judiciaire pénale est en cours. En outre, le Groupe a engagé les recours contentieux visant à obtenir la réparation du préjudice subi.

Organisation mère-filiales

- Vallourec est une société holding qui :
 - gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie).
 Elle supporte parallèlement le coût de son endettement;
 - supporte les coûts d'exploitation et de protection de sa marque. En accord avec la politique générale du Groupe, l'image du Groupe appartient à Vallourec. En contrepartie de son utilisation par ses filiales industrielles et par V & M Tubes, Vallourec leur facture des royalties;
 - n'a pas d'activité industrielle.
- V & M Tubes est une sous-holding qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Jusqu'en 2005, ses revenus étaient constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie).

Après la fusion-absorption de Setval, rétroactive au 1er janvier 2006, V & M Tubes a repris une part des activités de services de celle-ci, dont notamment le management et les services administratifs du Groupe.

Au cours de l'année 2007, une centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar US des principales sociétés européennes et une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en devises ont été mises en place au niveau de V & M Tubes. Au 31 décembre 2012, les sociétés adhérentes à cette gestion centralisée sont Vallourec, V & M Tubes, V & M France, Vallourec Mannesmann Oil & Gas France, V & M Deutschland GmbH, VAM Drilling France, Valtimet, Valti, Valinox Nucléaire, Assurval, Interfit, Umbilicals, VAM Onne Nigeria Ltd, Serimax Holdings S.A.S. et Vallourec University.

Par ailleurs, V & M Tubes supporte les coûts d'exploitation liés à sa marque. En contrepartie de son utilisation par ses filiales industrielles, V & M Tubes facture des royalties.

Au 31 décembre 2012, V & M Tubes emploie 175 personnes. Elle facture ses prestations de services aux filiales du Groupe, en France et à l'étranger.

Les prestations entre sociétés du Groupe sont réalisées à des conditions courantes et normales et ne relèvent pas en conséquence du champ des conventions réglementées en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

3.1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE

Le Groupe est leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés de l'énergie ainsi qu'à d'autres applications industrielles. Avec plus de 23 000 collaborateurs, des sites de production intégrés, une R&D de pointe et une présence dans plus de 20 pays, il propose à ses clients des solutions globales innovantes adaptées aux enjeux énergétiques du XXIe siècle.

Le Groupe dispose d'un large portefeuille de produits tubulaires, diversifié, original et à forte valeur ajoutée. Il comprend la gamme de tubes sans soudure la plus étendue au monde allant jusqu'à 1 500 mm de diamètre extérieur dans une variété de plus de 250 nuances d'acier.

Ses principaux produits sont les tubes OCTG (casing et tubing filetés VAM®), les tubes de forage, les tubes pour centrales thermiques et nucléaires, les tubes de conduite, les tubes mécaniques, et les tubes de construction.

Spécialisé dans les applications industrielles les plus complexes (hautes températures, hautes pressions, environnements fortement corrosifs), Vallourec est aujourd'hui fournisseur de référence dans le monde entier pour les sociétés pétrolières et gazières, les producteurs d'électricité, les sociétés d'ingénierie et les distributeurs les plus importants.

Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Le Groupe s'appuie sur les atouts que sont l'intégration des sociétés récemment acquises, Atlas Bradford® (USA 2008), PTCT (Indonésie 2009), et la mise en service d'une nouvelle usine intégrée au Brésil (2011) et d'un nouveau laminoir aux États-Unis (2012), pour poursuivre sa croissance sur les marchés porteurs de l'énergie.

Fort de plus de 50 unités de production et de lignes de finition à travers le monde, Vallourec dispose de sites intégrés, comportant une aciérie et une tuberie, en Europe, aux États-Unis et au Brésil.

Les implantations commerciales de Vallourec permettent de garantir partout dans le monde la fourniture de solutions globales et de prestations de services adaptées aux besoins locaux de ses clients. Pour le marché du pétrole et du gaz, cette présence locale est renforcée par un réseau de plus de 160 licenciés VAM® et des équipes d'assistance sur chantier (VAM® Field Services).

Les activités du Groupe sont soumises aux réglementations européennes (Règlement (UE) n° 267/2012 du Conseil du 23 mars 2012 et Règlement (UE) n° 36/2012 du Conseil du 18 janvier 2012 modifié) et américaines (Comprehensive Iran Sanctions, Accountability, and Divestment Act entré en vigueur le 1er juillet 2010, complété par les Executive Orders des 21 novembre 2011 et 30 juillet 2012 notamment), qui ont pour objet d'imposer des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran et de la Syrie.

Les activités du Groupe distinguent les tubes sans soudure et les tubes de spécialité. Le Groupe comporte, en outre, des sociétés de commercialisation.

3.1.2.1 Tubes sans soudure

Les activités tubes sans soudure du Groupe couvrent les quatre secteurs suivants :

- Energy & Industry (E & I);
- Oil Country Tubular Goods (OCTG);

- Drilling Products; et
- Brésil.

3.1.2.1.1 Energy & Industry (E & I)

Le secteur Energy & Industry est organisé autour d'une Division Upstream et de trois Divisions Marchés.

La Division Upstream est composée de tous les laminoirs et aciéries du Groupe en Europe. Elle a la responsabilité d'optimiser leur efficacité et d'approvisionner au meilleur coût les Divisions Marchés, essentiellement sur les zones Europe, Afrique, Asie et Moyen-Orient.

Les Divisions Marchés sont :

- la Division Pipe Project, dédiée aux marchés Process et Tubes de Conduite (Project Line Pipe);
- la Division Powergen, dédiée au marché mondial des centrales thermiques;
- la Division Industry, en charge des marchés Mécanique, Structures (hors Brésil) et Ébauches.

Ces Divisions Marchés sont chargées des ventes, du marketing et pilotent le développement de leurs produits dans le monde. Elles sont responsables de leur compte de résultat.

A) DIVISION UPSTREAM

Les objectifs de la Division Upstream sont de :

- poursuivre l'amélioration de la sécurité, de la qualité et du service aux clients;
- fournir aux Divisions Marchés une large base de produits à coûts compétitifs, permettant d'assurer le développement de l'activité du Groupe sur ses différents marchés.

La stratégie de la Division Upstream s'appuie sur :

- les démarches d'amélioration continue basées sur la mise en place participative des concepts de « lean production »;
- l'optimisation des outils de production étudiée et présentée dans le cadre du « Plan Industriel Européen »; et
- le développement de nouveaux produits et process en collaboration avec la Direction TRDI (voir *infra* section 3.3 « Recherche et Développement – Propriété industrielle »).

En 2012, la Division Upstream a achevé la spécialisation de ses sites de production et a poursuivi le plan d'optimisation de ses capacités critiques de traitement thermique et de finition pour accompagner la montée en gamme de ses produits.

Les activités de la Division Upstream ainsi que des Divisions Marchés Pipe Project, Powergen et Industry reposent notamment sur les filiales suivantes :

V & M France – France (100 %)

V & M France dispose, en France, d'une aciérie électrique à Saint-Saulve (Nord) et de trois tuberies à Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime), Saint-Saulve (Nord) et Aulnoye-Aymeries (Nord), couvrant une large gamme de diamètres et d'épaisseurs réalisée sur laminoirs Stiefel et Continu et une forge.

Un plan d'investissement important de l'aciérie de Saint-Saulve a été initié en 2012 et se poursuivra en 2013 pour moderniser l'outil de production d'acier liquide et améliorer les performances techniques de l'usine.

L'usine de Déville-lès-Rouen a été recentrée sur l'activité pétrole et fournit à la Division OCTG des produits casings à délais courts. Un nouveau four de traitement thermique sera installé en 2013 pour accompagner la montée en gamme de ses produits.

La forge d'Aulnoye-Aymeries a atteint son rythme de production industriel et offre à la Division Marché Industry une large gamme de produits adaptés aux besoins de la mécanique spéciale européenne.

V & M Deutschland GmbH – Allemagne (100 %)

V & M Deutschland GmbH comprend, en Allemagne, quatre tuberies à Mülheim, Düsseldorf-Rath et Düsseldorf-Reisholz (Rhénanie du Nord-Westphalie). Les tuberies sont équipées de laminoir Continu, laminoir Stiefel, laminoir Pèlerin, presse Erhardt, permettant de couvrir la gamme de produits la plus large au monde tant en diamètres et épaisseurs qu'en nuances.

L'usine de Düsseldorf-Reisholz a été adaptée à la baisse structurelle du marché des gros tubes chaudières accessible depuis l'Europe.

L'ensemble des tuberies françaises et allemandes sont en majorité approvisionnées en matières premières par l'aciérie de Saint-Saulve et par l'aciérie allemande d'Huckingen de Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), dont V & M Tubes détient 20 % du capital.

B) DIVISION MARCHÉ PIPE PROJECT

La Division Marché Pipe Project est dédiée aux marchés du pétrole et du gaz, avec un double positionnement stratégique sur les secteurs de l'exploration et de la production (amont pétrolier) d'une part et de l'aval (downstream) d'autre part. Elle regroupe l'ensemble des produits et services destinés aux sociétés d'ingénierie et pétrolières qui interviennent en aval des forages, depuis la tête de puits jusqu'aux raffineries et usines pétrochimiques. La gamme de produits développés par la Division Marché Pipe Project comprend des conduites sous-marines rigides (lignes de production, lignes d'injection et risers), des tubes spécialisés pour les ombilicaux mais également les tubes de process et les raccords pour les unités de transformation d'hydrocarbures. Cette gamme est complétée par des services innovants comme le soudage sur chantier offshore et onshore, le revêtement, le cintrage et la gestion de projets complexes. Cette offre permet ainsi à la Division Marché Pipe Project de se positionner sur les marchés porteurs de la construction Pétrole et Gaz sous-marine, offshore et onshore, tout en renforçant les liens de proximité avec les clients du Groupe et d'entretenir des relations durables.

Les activités de la Division Marché Pipe Project sont exercées au travers des sociétés V & M France et V & M Deutschland GmbH décrites ci-dessus mais également des deux sociétés suivantes :

Serimax – France (100 %)

Serimax est leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore. Cette société complète les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites offshore et l'offre de services qui comporte des solutions complètes en matière de soudage de pipelines et de fabrication sur terre comme en mer dans les conditions les plus extrêmes. Depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre et la gestion de projet, Serimax adapte chaque projet aux besoins de ses clients (entreprises d'ingénieries, SURF (1) et onshore) et fournit du personnel expérimenté et des équipements à la pointe de la technologie de soudage afin de répondre aux différentes spécifications et exigences des projets.

(1) Subsea/Umbilicals/Risers/Flowlines.

Interfit – France (100 %)

Cette société produit et commercialise des raccords en acier carbone (courbes, réductions, tés et fonds) destinés à des réseaux de tuyauteries pour le transport des fluides (eau surchauffée, vapeur, gaz, produits pétroliers, etc.).

Son unité de production est située à Maubeuge (France).

C) DIVISION MARCHÉ POWERGEN

La Division Marché Powergen a vocation à commercialiser des tubes sans soudure entrant dans la construction de centrales électriques neuves, la réhabilitation et la maintenance de centrales existantes, quel que soit leur type de combustible (charbon, gaz, fioul, biomasse et nucléaire).

Produits par la Division Upstream, les tubes couvrent toutes les nuances d'acier requises dans les centrales électriques et toute la gamme dimensionnelle, allant des petits diamètres pour les tubes chaudière, aux très grands diamètres pour les connexions vapeur.

Outre ses services commerciaux et l'assistance technique correspondante, la Division Marché Powergen intègre depuis 2008 des fonctions Marketing, Recherche et Développement et Business Development, pour affiner la compréhension des contraintes et des besoins des clients du Groupe, leur proposer des solutions adaptées, renforcer et développer des partenariats utiles aux marchés et traduire les défis technologiques en programmes de Recherche et Développement et en offres innovantes.

L'organisation s'attache, par ailleurs, au développement continu de la qualité, de l'excellence opérationnelle et de l'expansion du périmètre des prestations et services proposées, afin de satisfaire les exigences des clients

Les activités de la Division Marché Powergen sont exercées au travers des sociétés V & M France et V & M Deutschland GmbH décrites cidessus mais également de la société V & M Changzhou (Chine).

V & M Changzhou – Chine (100 %)

La société V & M Changzhou a été constituée en 2005 afin d'augmenter les capacités d'usinage en tubes de grands diamètres laminés en Europe pour le marché chinois de l'énergie électrique. L'unité située à Changzhou, dans la province de Jiangsu, a démarré sa production en juillet 2006. Elle a inauguré, le 13 septembre 2012, une nouvelle unité de forgeage et de traitement thermique permettant d'intégrer localement l'ensemble des opérations de fabrication de tubes de grands diamètres sans soudure. Les premières commandes ont été livrées au cours du deuxième semestre 2012.

D) DIVISION MARCHÉ INDUSTRY

La Division Marché Industry est en charge des marchés Mécanique, Structures (hors Brésil) et Ebauches. Elle est organisée autour des départements suivants, situés en Allemagne et en France :

- des départements commerciaux dédiés aux secteurs Mécanique, Structures, Ébauches et Marchés Export;
- un Centre de Compétences Industry (R&D, support technique des clients et développement de produits);
- un département de Business Development ; et
- une Business Unit.

Départements commerciaux

Le département commercial « Mécanique » est en charge de la vente de tubes ronds, selon différentes normes et spécifications clients en Europe, Russie et dans la CEI. La majorité des produits est vendue à des distributeurs non seulement pour la mécanique générale, mais aussi dans les segments vérins hydrauliques, grues, accessoires pour l'industrie pétrolière, applications offshore, armatures, micropieux, essieux ainsi que d'autres industries mécaniques (par exemple chimie, automobile). L'activité du département commercial « Structures » comporte la vente de tubes carrés et rectangulaires en Europe, Russie et dans la CEI. La majorité des ventes est concentrée autour de distributeurs pour usage général. Un autre débouché important est le secteur agricole. Le département commercial « Ébauches » est responsable de la vente en Europe d'ébauches pour réétirage, d'ébauches pour roulement ainsi que d'ébauches pour bouteilles et accumulateurs. Enfin, le département commercial « Marchés Export » est responsable de la vente de tous les produits (Mécanique, Structures, Ébauches) à l'extérieur de l'Europe. Il est aussi en charge de la vente de tubes pour des projets internationaux, comme par exemple pour la construction civile (stades, ponts) ou des projets de plateformes offshore.

Centre de Compétences Industry

Le Centre de Compétences Industry permet d'être proche des clients, de satisfaire leurs besoins et d'anticiper les développements des marchés et technologies. Il comporte l'activité de Recherche et Développement (R&D), le support technique des clients et le développement de produits. Le Centre de Compétences Industry développe PREON® marine, une solution tubulaire innovante et écologique pour ancrer les éoliennes en mer. Cette solution permettra, comparée aux deux solutions utilisées jusqu'à présent, d'édifier plus facilement, plus silencieusement et à moindre profondeur les structures de base des éoliennes en mer.

Business Development

En coopération étroite avec le Centre de Compétences Industry et les départements commerciaux, ce département s'occupe des activités marketing, développement et projets. Un exemple est le nouveau concept de marque pour des grades d'aciers haut de gamme. La Division Marché Industry a restructuré en début d'année sa gamme de matériaux propriétaires pour applications industrielles. Six séries de grades premium ont été ainsi créées dans le but d'améliorer le portefeuille innovant de l'entreprise.

Cette organisation permet d'assurer un suivi précis de la stratégie de développement des clients du Groupe, de renforcer les partenariats existants et de traduire les grands défis technologiques dans les programmes de Recherche et Développement et les offres.

L'organisation s'attache, par ailleurs, au développement continu de la qualité et du périmètre des prestations proposées.

Business Unit

Les activités de la Division Marché Industry sont exercées au travers des sociétés V & M France et V & M Deutschland GmbH décrites cidessus mais également de la société Valti.

Valti – France (100 %)

Valti est un leader européen historique des tubes sans soudure et des bagues destinés à la fabrication de roulements. En complément de cette activité, Valti produit et fournit des tubes sur mesure pour la

mécanique et des tubes ébauches pour les marchés pétrole et gaz.

Pour renforcer sa compétitivité et sa réactivité face à des besoins clients de plus en plus exigeants en matière de services, Valti a rationalisé ses capacités de production depuis 2010. Cette société a, à ce jour, deux unités de production :

- l'usine de Montbard (Côte-d'Or, France) : tuberie à chaud et unité de production à froid ; et
- l'usine de La Charité-sur-Loire (Nièvre, France): unités d'usinage et roulage à froid.

Pour élargir son offre, Valti a mis en place, en 2012, deux équipements majeurs : un four de traitement thermique à induction à Montbard et une rouleuse à froid pour bagues de grands diamètres à La Charitésur-Loire.

Le four de traitement thermique à induction permet à Valti d'élargir son offre produits sur les marchés mécanique et pétrole et gaz, notamment sur :

- les tubes sur-mesure pour la mécanique, en particulier, tubes mécaniques dans l'environnement Pétrole & Gaz;
- les tubes pour manchons Pétrole & Gaz ; et
- les tubes pour tiges de forage.

La nouvelle rouleuse qui comporte un processus innovant et compétitif permet à Valti de se développer sur le marché des bagues industrielles de grands diamètres.

Grâce à ces actions et investissements, Valti entend étendre son positionnement de fournisseur de produits et services sur mesure sur les tubes et bagues roulement aux marchés de la mécanique « sur mesure », des manchons et accessoires Pétrole et Gaz et des tiges de forage.

3.1.2.1.2 Oil Country Tubular Goods (OCTG)

Les activités OCTG s'apprécient sur l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie (OCTG EAMEA), sur l'Amérique du Nord (OCTG Amérique du Nord) et partiellement sur l'Amérique du Sud avec la filiale Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil. Ces trois ensembles géographiques comprennent des ateliers de traitement thermique de tubes de production et de cuvelage (tubing et casing), ainsi que de filetage de tubes pétrole et gaz implantés dans le monde entier, à proximité des clients utilisateurs. En outre, l'activité OCTG Amérique du Nord produit son propre acier et ses tubes via V & M Star, qui comprend une aciérie électrique et un laminoir de technologie récente. Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil est aussi un site de production intégré produisant son propre acier et ses tubes, ainsi que les finitions associées, destiné à l'exportation.

En 2012, OCTG EAMEA a continué à renforcer l'approche régionale de ses marchés par l'intermédiaire de hubs commerciaux et d'opérations dédiées à la croissance locale. La région Europe-Afrique développe son activité en Afrique avec notamment une unité de filetage au Nigeria (VAM Onne Nigeria Ltd). Elle couvre la mer du Nord grâce à ses installations à Glasgow et Aberdeen et développe l'activité sur la Russie et la mer Caspienne par l'intermédiaire de ses bureaux commerciaux à Moscou (Russie) et Atyrau (Kazakhstan). Au Moyen-Orient, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite localisée à Dammam et acquise en 2011, a réalisé ses premières fabrications significatives en

2012 et poursuit les programmes de qualification de ses installations de traitement thermique et le développement de ses capacités de filetage premium. En Chine, la Division se développe au travers de sa filiale VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipements et de la société Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP). En Asie Pacifique, elle compte sur la croissance de l'usine de traitement thermique et de filetage de PT Citra Tubindo TBK (Indonésie).

Les installations industrielles basées en Europe conservent par ailleurs une vocation « grand export » pour des produits à fort contenu technologique.

OCTG Amérique du Nord a poursuivi son développement en 2012 au travers de ses principales filiales V & M Star, VAM USA LLC, et V & M Tube-AlloyTM. La tuberie pour petits diamètres à Youngstown, dont la construction avait été lancée en 2010, a démarré sa production commerciale au 4° trimestre 2012.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) a poursuivi sa montée en puissance de ses équipements tout au long de l'année 2012, grâce à l'industrialisation des produits premium et à la qualification progressive de l'usine par les grands clients internationaux. Des produits semi-finis ont été exportés à destination des usines de finition localisées en Écosse et en Indonésie, et des produits finis filetés VAM® ont été exportés en Afrique et au Moyen-Orient notamment.

Les trois activités OCTG EAMEA, OCTG Amérique du Nord et de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) réalisent tous les types de filetages API ou premium, et en particulier la ligne de produits VAM®, filetages brevetés développés par Vallourec depuis 1965 et parfaitement adaptés aux conditions difficiles d'exploitation des puits de pétrole et de gaz.

Pour assurer à la gamme VAM® sa place de leader en joints premium, Vallourec a concentré la coordination des services Recherche et Développement de cette ligne de produits au sein de la société Vallourec Mannesmann Oil & Gas France et a constitué un réseau mondial de licenciés. Le Groupe poursuit également le développement de son réseau de services sur chantiers intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment en Écosse, aux États-Unis, au Mexique, à Singapour, en Chine, en Angola, au Nigeria et au Moyen-Orient. Depuis 2008, Vallourec assure en outre une activité de fabrication d'accessoires pétroliers en relation avec le joint VAM® par l'intermédiaire de sa filiale V & M Tube-Alloy™ (États-Unis). Cette expertise est déployée au Mexique, au Brésil et, depuis 2012, en Indonésie pour offrir, en complément du réseau des licenciés, une couverture mondiale des besoins.

ACTIVITÉ OCTG EAMEA (EUROPE, AFRIQUE, MOYEN-ORIENT, ASIF)

Vallourec Mannesmann Oil & Gas France (VMOGF) – France (100 %)

Cette société réalise la production de joints standards, et de tous les produits de la gamme VAM®.

Elle possède une unité de production à Aulnoye-Aymeries (France) comprenant plusieurs lignes de filetage de tubes pétrole et gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produit VAM®.

VMOGF assure également la coordination de la recherche et du développement des activités OCTG dans le monde réalisée en France, aux États-Unis et au Japon en partenariat avec Sumitomo Metal Industries. La recherche et le développement du VAM® s'appuie également sur plusieurs centres de recherche généralistes de Vallourec, installés à Aulnoye-Aymeries (France), aux États-Unis, au Brésil et en Allemagne.

• Vallourec Mannesmann Oil & Gas UK - Royaume-Uni (100 %)

Intégrée au Groupe depuis début 1994, cette société regroupe des installations spécialisées dans le traitement thermique et le filetage à Clydesdale Bellshill (Écosse) pour satisfaire, en particulier, les besoins du marché de la mer du Nord. Elle exploite la licence VAM® depuis 1970.

Vallourec Mannesmann Oil & Gas UK a en outre développé une activité importante de services aux plateformes de forage, basée à Aberdeen (Écosse).

VAM Onne Nigeria Ltd – Nigeria (100 %)

Cette société a été créée en février 2008 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes située dans la zone franche d'Onne à Port Harcourt (État de Rivers du Nigeria). Cette unité est opérationnelle depuis décembre 2009 et approvisionne le marché local.

VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipements – Chine (51 %)

Cette société a été créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz dont la construction a débuté en octobre 2006 et la production en octobre 2007. Elle produit des filetages VAM sur des tubes importés en Chine par le Groupe ou Sumitomo Metal Industries. Dans le cadre d'un accord de coopération avec Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), elle est également chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

Les sociétés Sumitomo Metal Industries et Sumitomo Corporation sont co-actionnaires de cette filiale.

VMOG China Trading Co. Ltd – Chine (100 %)

VMOG China Trading Co. Ltd a été créée en avril 2010. Elle commercialise les produits V & M Premium OCTG sur le marché domestique chinois.

VMOG China Trading Co. Ltd commercialise également à l'exportation les produits « API » de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP) et assure aussi des fonctions de support technique et de contrôle qualité.

V & M Tubes Asia Pacific Pte Ltd – Singapour (100 %)

V & M Tubes Asia Pacific Pte Ltd opère sur le marché des tubes et accessoires OCTG vendus en Asie-Pacifique.

PT Citra Tubindo TBK – Indonésie (78,2 %)

Cette société réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints API et NS® et produit des joints VAM® depuis 1985.

Son unité de production est située sur l'île de Batam (Indonésie).

Vietubes Corporation Limited – Vietnam (49 %)

Cette participation est détenue directement et indirectement via PT Citra Tubindo TBK. Vietubes Corporation Limited réalise des filetages sur tubes et des manchons destinés au marché vietnamien.

Son unité de production est située à Vung Tau (Vietnam).

(1) En % d'intérêt.

À l'activité OCTG EAMEA sont également rattachées opérationnellement les sociétés suivantes :

VAM Field Services Angola – Angola (100 %)

Société de services créée en 2007. Base opérationnelle : Luanda.

VMOG Nigeria Limited – Nigeria (100 %)

Créée en 2007, VMOG Nigeria Limited est une société de services dont le site opérationnel est situé à Lagos.

• VAM Far East - Singapour (51 %)

Créée en association avec Sumitomo Metal Industries, cette société développe depuis 1992 le service à la clientèle et le conseil sur plateforme d'exploration-production dans le Sud-Est asiatique et en Océanie.

Sa base opérationnelle se situe à Singapour.

VAM Field Services Beijing – Chine (51 %)

Elle a été créée en août 2006 en association avec Sumitomo Corporation et Sumitomo Metal Industries pour promouvoir en Chine les joints premium de la gamme VAM® et assurer des prestations de service aux plateformes de forage.

V & M Al Qahtani Tubes LLC – Arabie Saoudite (65 %)

Cette société a été créée en décembre 2009, en association avec le partenaire saoudien Al Qahtani & Sons. Initialement créée pour héberger des actifs industriels, cette société verra son activité évoluer vers une activité de trading pour assurer la commercialisation des produits du Groupe en Arabie Saoudite. Cette évolution fait suite à l'acquisition en 2011 de la société Saudi Seamless Pipe Factory Company Limited (voir ci-après) qui regroupera l'ensemble de l'activité industrielle du Groupe en Arabie Saoudite.

• Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP) - Chine (19,5 %)

Le 15 septembre 2010, Vallourec a annoncé avoir conclu un accord portant sur l'acquisition de 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure coté à la Bourse de Hong-Kong, par le biais d'une augmentation de capital réservée. L'opération a été finalisée le 1er avril 2011. TOP fabrique des tubes OCTG destinés au marché du pétrole et du gaz depuis 1993 et a mis en service en janvier 2010 un nouveau laminoir continu PQF® de tubes sans soudure d'une capacité annuelle de 500 000 tonnes. TOP fait partie du groupe Anhui Tianda Enterprise Co. Limited, basé dans la province de l'Anhui (Chine). Avec l'acquisition d'une participation dans TOP, Vallourec renforce et améliore sa présence sur le marché chinois. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments China sera chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

Concomitamment à cette prise de participation, Vallourec a conclu un pacte d'actionnaires avec les principaux actionnaires de TOP aux termes duquel Vallourec dispose d'une option d'achat portant sur un nombre d'actions TOP lui permettant d'accroître sa participation dans TOP à hauteur d'au moins 51 % dans l'hypothèse où la réglementation chinoise serait modifiée et autoriserait des sociétés étrangères à contrôler des sociétés chinoises. Le prix d'exercice de l'option d'achat est égal à la moyenne du cours de Bourse de l'action TOP constatée sur les

six derniers mois précédant la date de notification de l'exercice de l'option d'achat, augmentée d'une prime de 9 %. En cas d'exercice de l'option d'achat par Vallourec et pendant un délai de dix-huit mois suivant cet exercice, la société Tianda Holding (1), actionnaire majoritaire de TOP, dispose d'une option de vente portant sur la totalité des actions TOP qu'elle détient à Vallourec. Le prix d'exercice de l'option de vente est égal au prix d'exercice de l'option d'achat.

Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited – Arabie Saoudite (100 %)

Le Groupe a acquis en novembre 2011, auprès du groupe Zamil, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite, localisée à Dammam. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage déjà opérationnelles d'une capacité de 100 000 tonnes de tubes par an. La société a réalisé ses premières fabrications significatives en 2012. L'usine de finition comprend une unité de traitement thermique issue de l'acquisition en 2011 de Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, ainsi qu'une unité de filetage et un atelier de production de manchons, tous deux construits par Vallourec. En février 2013, Vallourec a annoncé que l'ensemble était qualifié pour effectuer toutes les opérations requises dans le cadre de la production de connexions premium, à partir d'ébauches fournies par les tuberies de Vallourec.

Vallourec & Mannesmann Middle East FZE – Dubaï, Émirats Arabes Unis (100 %)

Constituée en mars 2011, Vallourec & Mannesmann Middle East FZE commercialise les produits OCTG dans les pays du Moyen-Orient

Vallourec Mannesmann Oil & Gas Nederland (VMOG Nederland) – Pays-Bas (100 %)

Cette société a été acquise en mars 2006 dans le cadre de l'acquisition de SMFI (Société de Matériel de Forage International).

ACTIVITÉ OCTG AMÉRIQUE DU NORD

V & M Star – États-Unis (80,5 %)

V & M Star est un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, un laminoir de technologie récente et une unité de traitement thermique et de filetage. La gamme de fabrication de V & M Star est dédiée à hauteur de 80 % au marché OCTG. Sumitomo Corporation est partenaire à hauteur de 19,5 % dans V & M Star.

Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), Houston (Texas) et Muskogee (Oklahoma).

Le 1º juillet 2009, V & M Star a acquis l'intégralité des titres composant le capital social de V & M TCA® (société acquise en mai 2008 au groupe Grant Prideco) auprès de Vallourec Industries Inc. et de Sumitomo Corporation, à hauteur respectivement de 80,5 % et 19,5 % du capital social de V & M TCA®, préalablement à son absorption, cela a permis à V & M Star d'intégrer en son sein les opérations de traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié, jusqu'alors développées par V & M TCA® avec un savoir-faire particulier dans les commandes à délais courts. V & M TCA® a apporté

⁽¹⁾ Tianda Holding détient 40,5 % du capital de TOP (Source : communiqué de presse du 16 septembre 2010 de Tianda).

ainsi à V & M Star une capacité de production supplémentaire de produits premium, une expertise spécifique dans les services concernant les environnements corrosifs, ainsi qu'une véritable complémentarité géographique permettant à Vallourec d'étendre sa présence sur le territoire nord-américain.

À effet du 1er janvier 2012, V & M Star a absorbé la société V & M Two chargée de la construction de la nouvelle tuberie pour petits diamètres à Youngstown (Ohio). Cette nouvelle tuberie produira initialement 350 000 tonnes de tubes par an. Elle comprend également des lignes de traitement thermique et de filetage dont la mise en service est prévue pour le premier semestre 2013. La capacité de l'usine pourra être portée, si nécessaire, à 500 000 tonnes de tubes sans soudure par an. Cette nouvelle unité permet de compléter la gamme d'offre produite par Vallourec en Amérique du Nord et renforce la position du Groupe en tant que leader de solutions tubulaires premium. Le démarrage de l'usine est intervenu en octobre 2012 et les premières ventes ont été réalisées en décembre 2012.

VAM Mexico SA de CV (100 %)

Cette société est spécialisée dans le filetage des joints supérieurs et sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM®.

L'unité de production à Veracruz (Mexique) produit des joints VAM^{\odot} sous licence depuis 1981.

VAM Canada (100 %)

Cette société produit et commercialise le VAM® au Canada depuis 1983.

Elle a repris les activités de filetage Atlas Bradford® au Canada en mai 2008 lors de l'acquisition des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™.

Ses unités de production sont situées à Nisku dans l'Alberta et à Saint John's dans le Newfoundland (Terre-Neuve, Canada).

VAM USA LLC (51 %)

Depuis le 27 février 2009 VAM USA LLC regroupe, en association avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries (SMI) (1) à hauteur de 34 % et Sumitomo Corporation à hauteur de 15 %, les activités de filetage du VAM® et d'Atlas Bradford® acquises en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco.

VAM USA LLC est reconnue en Amérique du Nord comme l'un des plus importants fournisseurs en joints premium OCTG. Elle offre, avec les deux marques VAM® et Atlas Bradford®, une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles. Afin de répondre à une demande accrue de qualification des gammes de produits existantes aux nouvelles normes liées aux conditions de puits les plus extrêmes, VAM USA LLC a doublé courant 2012 les capacités de son centre de tests. Ce centre est spécialement dédié aux tests de produits pour l'exploitation des hydrocarbures de schiste ou à des projets offshore pour le golfe du Mexique. La construction du bâtiment qui s'étend désormais sur 8 400 m² s'est achevée en juillet 2012, et l'ensemble des équipements est désormais opérationnel. Les unités de production sont situées à Houston (Texas).

Une nouvelle unité située à côté de la tuberie de V & M Star mise en service le 26 octobre 2012 (Youngstown – Ohio) viendra compléter les unités de filetage de VAM USA LLC, et permettra au Groupe d'élargir son offre packagée de produits finis (tubes + connexions premium). Les premières lignes seront opérationnelles en 2014.

V & M Tube-Alloy™ – États-Unis (100 %)

Acquise en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco, la société V & M Tube-Alloy™ produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure destinées tant aux opérateurs pétroliers qu'aux équipementiers.

Ses unités de production sont situées à Broussard et à Houma (Louisiane), à Houston (Texas) et à Casper (Wyoming).

ACTIVITÉ OCTG AMÉRIQUE DU SUD (HORS PÉRIMÈTRE DE LA DIVISION BRÉSIL (VOIR *INFRA* SECTION 3.1.2.1.4 « BRÉSIL »)

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil – Brésil (56 %)

Cette société a été constituée en 2007 en partenariat avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries (SMI) (1) pour accueillir à Jeceaba (Minas Gerais) l'investissement dans une nouvelle tuberie haut de gamme, intégrant deux hauts-fourneaux, une aciérie, un laminoir et une usine de pelletisation. Elle disposera d'une capacité de production annuelle d'un million de tonnes d'acier produites sous forme de billettes, dont environ 700 000 tonnes seront nécessaires à l'alimentation du nouveau laminoir. Le solde, soit 300 000 tonnes, pourra être utilisé par le groupe Vallourec.

Le nouveau laminoir aura une capacité de production annuelle de tubes sans soudure égale à 600 000 tonnes. La production sera partagée de façon égale entre Vallourec et NSSMC, chacun disposant donc d'une capacité annuelle de 300 000 tonnes.

L'édification des fondations de la nouvelle tuberie a débuté en juillet 2008. Le perçage de la première billette est intervenu fin 2010. Les premières livraisons commerciales ont été réalisées fin 2011. La montée en puissance progressive s'est poursuivie en 2012 par la réalisation du plan de qualification des produits et la qualification progressive de l'usine par les clients internationaux pour permettre la montée en gamme des ventes.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil est détenue à hauteur de 56 % $^{(2)}$ par le Groupe, 39 % par NSSMC et 5 % par Sumitomo Corporation.

3.1.2.1.3 Drilling Products

Drilling Products complète les activités OCTG du Groupe en fabriquant et distribuant dans le monde entier l'ensemble de la gamme des produits tubulaires destinés au marché du forage du pétrole et du gaz.

Drilling Products propose une vaste gamme de produits et services : tiges de forage, tiges lourdes, masses-tiges, masses-tiges magnétiques et boîtiers MWD (capteur de mesure pendant le forage), soupapes de sûreté et accessoires pour toutes les applications de forage.

⁽¹⁾ Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

⁽²⁾ En % d'intérêt.

Elle fournit des produits de haute qualité et de haute performance, utilisés dans le monde entier. Les six principales unités de production sont situées en France, aux États-Unis, aux Émirats Arabes Unis et aux Pays-Bas. Des points de vente répartis dans le monde entier, conjugués au réseau de prestataires de services VAM, assurent à la clientèle une excellente relation de proximité et une plateforme d'assistance spécialisée.

Les services de Recherche et Développement et de Marketing de Drilling Products sont entièrement dédiés au développement de solutions tubulaires uniques et de services visant à améliorer l'efficacité du forage et à optimiser les marges de sécurité dans les milieux de forage les plus exigeants. Ils travaillent en partenariat avec des sociétés opérationnelles et des entrepreneurs de forage pour développer de nouveaux produits de haute performance afin de répondre aux défis des techniques de forage modernes.

• VAM Drilling France - France (100 %)

Acquise en mars 2006, VAM Drilling France (anciennement dénommée Société Matériel de Forage International (SMFI)) fabrique des produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz. Elle a reçu courant 2007 l'apport par VMOGF de son activité de produits de forage.

Ses unités de production sont situées à Cosne-sur-Loire (Nièvre), à Villechaud (Nièvre), à Aulnoye-Aymeries (Nord) et à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

VAM Drilling USA – États-Unis (100 %)

Constituée en septembre 2005, à la suite de l'acquisition des actifs de la Division Omsco de ShawCor Ltd (Canada), VAM Drilling USA est un fabricant de produits tubulaires adaptés aux besoins de l'industrie de forage du pétrole et du gaz. Ces produits sont composés principalement de tiges de forage et de tiges lourdes (drill collars et heavy weight drill pipe).

Son unité de production est située à Houston (Texas).

VAM Drilling Middle East FZE – Dubaï, Émirats Arabes Unis (100 %)

Acquise en septembre 2009 auprès du groupe Soconord, la société VAM Drilling Middle East FZE (anciennement dénommée DPAL FZCO) est un fournisseur de tiges de forage. Elle propose une large gamme de tiges de forage à l'industrie du forage pétrolier au Moyen-Orient. Sa capacité de production est de 25 000 tiges par an.

Son unité de production est située à Dubaï (Émirats Arabes Unis).

VAM Drilling Protools Oil Equipment Manufacturing LLC – Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis (100 %)

Acquise en février 2010, VAM Drilling Protools Oil Equipment Manufacturing LLC constitue le plus grand producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient. Cette activité permet au groupe Vallourec de proposer une solution complète pour l'ensemble des colonnes de forage.

Son unité de production est située à Abou Dhabi (Émirats Arabes Unis).

3.1.2.1.4 Brésil

Les activités « Brésil » sont exercées au travers des cinq sociétés suivantes :

V & M do Brasil SA – Brésil (100 %)

V & M do Brasil SA est située à Belo Horizonte, État du Minas Gerais, dans le quartier de Barreiro. Elle occupe une superficie de plus de 300 hectares. Cette unité intégrée regroupe tous les équipements de production depuis l'aciérie aux lignes de finition pour les tubes et aux laminoirs à chaud.

V & M do Brasil SA produit des tubes sans soudure pour les secteurs Pétrole et Gaz, Automobile, Construction, Pétrochimie, Énergie électrique et Mécanique. Elle s'est en effet focalisée depuis de nombreuses années sur :

- le secteur Pétrole et Gaz, via un partenariat historique avec Petrobras pour le marché national avec des produits de plus en plus sophistiqués afin de répondre aux défis des nouveaux champs offshore extrêmement profonds récemment découverts (pré-salifères);
- le secteur Industriel (Pétrochimie, Énergie électrique, Mécanique, etc.), marché desservi majoritairement via des distributeurs qui travaillent en étroite collaboration avec V & M do Brasil SA pour garantir qualité et support technique;
- le secteur Automobile (véhicules légers, camions, engins de génie civil et agricoles), avec des pièces de précision comme des tubes pour injecteurs diesels et des bagues de roulement, ou des pièces forgées comme des axes de transmission et de roues:
- le secteur Génie Civil : les infrastructures et fondations de biens industriels ou commerciaux, les biens d'équipement, les machines et matériels connexes, les équipements associés au secteur pétrolier (plateformes offshore et navires) et aux chemins de fer.

En outre, V & M do Brasil SA regroupe les filiales suivantes :

- V & M Florestal Ltda Brésil (100 %) qui exploite 112 300 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 233 480 hectares servant à produire le charbon de bois utilisé dans les hautsfourneaux de V & M do Brasil SA et de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil. En 2011, V & M Florestal Ltda a continué à acheter sur le marché une partie de son charbon végétal, dont l'origine de forêts plantées d'eucalyptus est strictement contrôlée. L'objectif est d'atteindre une autosuffisance pour V & M do Brasil SA et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil en 2016.
- V & M Mineração Ltda Brésil (100 %) qui produit annuellement près de 4 millions de tonnes de minerai de fer dans la mine de Pau Branco, destinés principalement à l'aciérie de V & M do Brasil SA, ainsi qu'à d'autres producteurs implantés au Brésil dont les principaux sont Vale (ex-CVRD), CSN, Gerdeau; elle fournira aussi l'usine de pelletisation et les hauts-fourneaux de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.
- Tubos Soldados Atlântico Ltda (TSA) Brésil (95,87 %) société constituée en 2005 en partenariat avec Europipe GmbH et Interoil pour produire des tubes soudés spiralés de grands diamètres et réaliser du revêtement sur tubes. En 2011, V & M do Brasil SA a acquis la participation d'Europipe GmbH.

V & M Uruguay S.A. – Brésil (100 %)

Créée le 14 septembre 2011, la société V & M Uruguay S.A., détenue à 100 % par V & M do Brasil, commercialisera en Uruguay les tubes exportés depuis le Brésil.

3.1.2.2 Tubes de spécialité (« Speciality Products »)

L'activité tubes de spécialité regroupe un ensemble de sociétés spécialisées dans la fabrication et la transformation de tubes en acier au carbone, en inox ou en alliages spéciaux, soudés ou sans soudure, à destination des marchés de l'énergie électrique.

Valtimet – France (95 %)

La société Valtimet est contrôlée à 95 % par Vallourec, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries (SMI) (1)) détenant les 5 % restants.

Leader mondial dans la fabrication de tubes soudés inoxydables et en titane destinés aux circuits secondaires de centrales électriques, conventionnelles ou nucléaires, Valtimet est particulièrement performante dans la fabrication de tubes lisses ou ailetés pour réchauffeurs et surchauffeurs, et de tubes pour condenseurs en titane, en aciers inoxydables ou en alliages de cuivre. Elle est également présente sur les marchés du dessalement et de la chimie et produit des tubes minces destinés à l'automobile.

L'unité de production située à Venarey-les-Laumes (Côte d'Or, France) est le site d'origine de Valtimet.

Valtimet a une filiale aux États-Unis, Valtimet Inc. (100 %), qui dispose d'une usine à Morristown (Tennessee) et à Brunswick (Géorgie).

En Asie, Valtimet exerce ses activités au travers des sociétés suivantes :

- Changzhou Valinox Great Wall Welded Co. Ltd (détenue à 65,8 % via la sous-holding Valinox Asia), usine à Changzhou (province de Jiangsu, Chine);
- Xi'an Baotimet Valinox Tubes Co. Ltd (détenue à 49 % via différentes filiales de Valtimet et Valtimet en propre), unité de production à Xi'an (province de Shaan'xi, Chine);
- Changzhou Carex Valinox Components Co. Ltd, société spécialisée dans la production de pièces industrielles pour le marché automobile, usine à Changzhou (province de Jiangsu, Chine);
- CST Valinox Ltd (détenue à 100 %), située à Hyderabad (Andhra Pradesh, Inde), spécialisée dans les tubes pour circuits de refroidissement de centrales électriques;
- Poongsan Valinox (joint-venture détenue à parité avec la société coréenne Poongsan) qui répond aux demandes du marché coréen et dont l'unité de production est située à Bupyung, Incheon, près de Séoul (Corée du Sud).

• Valinox Nucléaire - France (100 %)

Valinox Nucléaire est leader mondial des tubes sans soudure cintrés de grandes longueurs en alliages de nickel, destinés à la fabrication

de générateurs de vapeur de centrales nucléaires à eau pressurisée, ainsi que des produits tubulaires pour environnement nucléaire, qu'elle produit et commercialise. Son unité de production est située à Montbard (Côte-d'Or, France).

Vallourec Umbilicals – France (100 %)

Vallourec Umbilicals située à Venarey-les-Laumes (Côte d'Or, France) a été créée en septembre 2010. Elle propose des tubes en acier inoxydable soudés, destinés à être intégrés aux ombilicaux, des structures qui associent des tubes, des câbles et/ou des fibres optiques reliant les équipements installés en fond de mer à leur station de contrôle en surface pour des applications de l'industrie du pétrole offshore. Qualifiée par le Bureau Veritas en octobre 2012, elle apporte au marché une offre innovante grâce à des tubes soudés de grande longueur, ce qui permet de réduire le nombre de points de soudure orbitale.

Vallourec Nucléaire Tubes Guangzhou Co. Ltd - Chine (100 %)

Créée en novembre 2010 dans la province de Guangdong en Chine, Vallourec Nucléaire Tubes Guangzhou sera dédiée à la production de tubes pour générateurs de vapeur dès le démarrage de la nouvelle usine de Nansha. L'inauguration de cette nouvelle usine est prévue mi-2013, pour une production à destination du marché chinois à partir de 2014.

3.1.2.3 Sociétés de commercialisation

Vallourec & Mannesmann USA Corporation (anciennement V & M Tubes Corporation) – États-Unis (100 %)

La société Vallourec & Mannesmann USA Corporation commercialise aux États-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de V & M Tubes. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final.

Ses bureaux sont situés à Houston (Texas) et à Pittsburgh (Pennsylvanie).

Par ailleurs, **des sociétés de négoce et vente,** rattachées à V & M Tubes, sont établies :

- au Canada;
- au Royaume-Uni;
- en Chine;
- en Russie ;
- à Dubaï ;
- à Singapour ;
- en Italie ; et
- en Suède.

⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

3.1.3 RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

3.1.3.1 Résultats consolidés du Groupe

1 – Compte de résultat

COMPARAISON EXERCICE 2012 PAR RAPPORT À EXERCICE 2011

En millions d'euros	T4 2012	T3 2012	Variation T4/T3	T4 2011	Variation T4/T4	2012	2011	Variation 2012/2011
Production expédiée	535	525	+ 2 %	589	- 9 %	2 092	2 251	- 7 %
Chiffre d'affaires	1 465	1 334	+ 10 %	1 553	- 6 %	5 326	5 296	+ 1 %
Coûts industriels des produits vendus	- 1 072	- 985	+9%	- 1 135	- 6 %	- 3 940	- 3 745	+ 5 %
(en % du CA ^(a))	73,2 %	73,8 %		73,1 %		74,0 %	70,7 %	
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	- 146	- 134	+9%	- 149	- 2 %	- 576	- 577	-
(en % du CA ^(a))	10,0 %	10,1 %		9,6 %		10,8 %	10,9 %	
Résultat brut d'exploitation	235	207	+ 13 %	254	-8%	786	940	- 16 %
RBE/CA	16,1 %	15,5 %		16,4 %		14,8 %	17,7 %	
Résultat d'exploitation	142	133	+ 6 %	196	- 28 %	474	693	- 32 %
Résultat net part du Groupe	70	62	+ 13 %	117	- 40 %	217	402	- 46 %

⁽a) Avant amortissements.

Sur l'ensemble de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires a atteint 5 326 millions d'euros, en hausse de 1 % par rapport à 2011. Le chiffre d'affaires a bénéficié d'un effet prix/mix positif lié à la forte croissance des ventes dans le domaine du pétrole et du gaz qui a compensé la baisse des ventes dans les autres activités.

Les coûts industriels des produits vendus se sont élevés à 74 % du chiffre d'affaires en 2012, contre 71 % en 2011. Cette augmentation s'explique principalement par les coûts générés par la montée en puissance des deux nouvelles usines, la baisse des volumes en Europe et la plus faible contribution des activités minières au Brésil. Les coûts administratifs, commerciaux et de recherche (SG&A) sont restés stables à 576 millions d'euros malgré le renforcement des efforts en matière de R&D et des initiatives commerciales, le Groupe ayant réduit ses frais généraux et ses coûts administratifs.

Au cours de la deuxième année du plan triennal d'amélioration de la performance « CAPTEN+ », le Groupe a généré 103 millions d'euros d'économies annuelles avant inflation qui sont venus s'ajouter aux 83 millions d'euros d'économies enregistrés en 2011. Grâce au programme CAPTEN+ Safe, le Groupe a enregistré une réduction du nombre d'accidents ; le LTIR (¹) a été ramené de 2,8 à 2,6 et le TRIR (²) de 9,4 à 7,1. Le Groupe a cependant déploré deux accidents mortels. Vallourec reste fortement mobilisé pour réduire les risques d'accident au travail et assurer la sécurité de tous ses employés.

Les frais de Recherche et Développement se sont élevés à 93 millions d'euros en 2012, en hausse de 19 % par rapport à 2011 (78 millions d'euros). En 2012, Vallourec a doublé la capacité de son centre de recherche VAM® à Houston.

Le **résultat brut d'exploitation** a progressé de trimestre en trimestre pour atteindre 786 millions d'euros en 2012, soit 14,8 % du chiffre d'affaires (- 2,9 points par rapport à 2011). La différence résulte

principalement de la baisse des volumes en Europe, ainsi que de la montée en puissance des nouvelles usines.

Le **résultat d'exploitation** s'est élevé à 474 millions d'euros en 2012, en baisse de 32 % par rapport à 2011, conséquence de la baisse du résultat brut d'exploitation et de la hausse des amortissements liée à la montée en puissance des nouvelles capacités. Les amortissements industriels ont atteint 238 millions d'euros en 2012, en hausse de 19 % par rapport à 2011. Les autres amortissements, dépréciations des actifs et coûts de restructuration se sont élevés à 74 millions d'euros

Le résultat financier s'est établi à - 98 millions d'euros, contre - 49 millions d'euros en 2011. Cette évolution est due à l'augmentation de l'endettement net, partiellement compensée par une baisse du coût moyen de la dette.

Le résultat avant impôt a atteint 376 millions d'euros en 2012, contre 645 millions d'euros en 2011. Le taux d'imposition effectif s'élève à 30 %.

Le résultat net des sociétés mises en équivalence a progressé de 3 millions d'euros en 2012. Le résultat net total s'est élevé à 271 millions d'euros. Après intérêts minoritaires de 54 millions d'euros, le **résultat net part du Groupe** a atteint 217 millions d'euros en 2012, contre 402 millions d'euros en 2011. Le résultat net par action s'est élevé à 1,8 euro.

2 - Flux de trésorerie

Sur l'ensemble de l'exercice 2012, la capacité d'autofinancement a atteint 541 millions d'euros, contre 638 millions d'euros en 2011. Le besoin en fonds de roulement a augmenté de 66 millions d'euros. En fin d'année, le besoin en fonds de roulement net représentait 25 % du chiffre d'affaires annualisé, soit un niveau comparable à celui de fin

⁽¹⁾ Lost Time Injury Rate : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

⁽²⁾ Total Recordable Injury Rate: nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

2011. La trésorerie générée par l'activité a atteint 475 millions d'euros en 2012, contre 301 millions d'euros en 2011.

Les investissements industriels bruts de l'exercice s'élèvent à 803 millions d'euros en 2012, en baisse de 106 millions d'euros par rapport à 2011, les projets stratégiques étant en cours de finalisation. En 2013, le montant des investissements industriels bruts devrait se situer autour de 650 millions d'euros.

Les dividendes versés représentent 183 millions d'euros en 2012. Les cessions d'actifs et autres éléments incluent le produit de l'augmentation de capital réservée aux salariés pour un total de 86 millions d'euros.

L'endettement net a augmenté de 420 millions d'euros en 2012 pour atteindre 1 614 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit 31 % des capitaux propres (5 213 millions d'euros). En comparaison, l'endettement net s'élevait à 1 194 millions d'euros (23 % des capitaux propres) au 31 décembre 2011.

Conformément à sa politique financière, Vallourec a poursuivi la diversification et l'optimisation de ses ressources financières, procédant notamment au renouvellement et à l'extension de lignes de crédit bancaires bilatérales, à l'augmentation de son programme de billets de trésorerie et à l'émission de deux obligations à long terme. En conséquence, au 31 décembre 2012, le Groupe dispose d'environ 3,2 milliards d'euros de financements confirmés, ce qui inclut des lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 1,6 milliard d'euros. Près de 70 % de ces financements confirmés ont une maturité supérieure à trois ans (décembre 2015).

3 – Projets stratégiques

Au Brésil, l'usine VSB, en partenariat avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries (SMI) (1)), a démarré la production et la vente de produits standards. La montée en régime de la production ainsi que les processus de qualification se poursuivent conformément au calendrier établi.

Lors de la finalisation de la configuration de la nouvelle usine de Youngstown, Ohio, il est apparu au cours de l'exercice 2012 que le budget initial devait être réévalué. Le montant total des dépenses d'investissements prévu pour le laminoir et les lignes de finition atteint désormais 1 050 millions de dollars, ce qui est en ligne avec les investissements comparables d'autres acteurs de l'industrie. En raison de l'ampleur de la révolution des hydrocarbures de schiste, les perspectives pour le marché des tubes de petit diamètre en Amérique du Nord n'ont cessé de s'améliorer depuis le lancement du projet, confirmant ainsi son fort potentiel de rentabilité.

Après le perçage de la première billette d'acier le 29 juin et la mise en service des différents équipements du laminoir, la première production en continu a pu être réalisée le 26 octobre 2012 conformément au calendrier prévisionnel. Les premières ventes ont eu lieu fin 2012, et le rythme de celles-ci augmentera progressivement tout au long de l'année 2013. Le Groupe est confiant dans la montée en régime de l'usine en 2013 tant sur le plan technique que commercial. La mise en service des unités de finition est prévue au deuxième trimestre 2013.

3.1.3.2 Résultats sociaux de Vallourec (société-mère)

Le résultat d'exploitation de Vallourec est une perte de 10,9 millions d'euros par rapport à une perte de 24,5 millions d'euros en 2011. Cette perte résulte des coûts supportés par la holding (charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication).

Le résultat financier (différence entre charges et produits financiers) est un profit de 308,6 millions d'euros, à rapprocher de 478 millions

d'euros en 2011 : il s'explique pour l'essentiel par un dividende de 325,4 millions d'euros reçu de V & M Tubes.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est une perte de 8,1 millions d'euros, contre une perte de 2,9 millions d'euros en 2011. Il intègre notamment une charge de 7,7 millions d'euros liée à la livraison en France du plan d'attribution d'actions de performance du 15 mars 2010 et du plan international d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 3 décembre 2010.

L'impôt sur les sociétés est négatif et représente un profit net de 4,7 millions d'euros (8 millions d'euros en 2011), en conséquence des déficits fiscaux des sociétés intégrées définitivement acquis à Vallourec, tête du groupe fiscal.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 294,3 millions d'euros, en baisse par rapport au bénéfice de 458,6 millions d'euros en 2011.

Au 1er janvier 2012, date d'ouverture de l'exercice 2012, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 242 868 818 euros, divisé en 121 434 409 actions de 2 euros de nominal chacune. Le 27 juin 2012, le Directoire a constaté, en vertu de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, la réalisation définitive d'une augmentation de capital par émission de 192 112 actions nouvelles (soit 0,16 % du capital social à cette date) au prix unitaire de 31,10 euros en paiement du dividende 2011 de 1,30 euro par action. L'émission desdites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital social d'un montant nominal de 384 224 euros, ayant pour effet de porter au 27 juin 2012 le capital social de Vallourec de 242 868 818 euros à 243 253 042 euros, divisé en 121 626 521 actions de 2 euros de nominal chacune. À l'issue de la période de centralisation des souscriptions à l'offre internationale d'actionnariat salarié "Value 12", le Directoire, réuni le 6 décembre 2012, a, dans le cadre des quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, constaté la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 3 641 676 euros, 2 386 904 euros et 611 090 euros, soit un montant nominal cumulé de 6 639 670 euros, par l'émission de respectivement 1 820 838, 1 193 452 et 305 545 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 3 319 835 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 25,79 euros. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 243 253 042 euros à 249 892 712 euros. Au 31 décembre 2012, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait donc à 249 892 712 euros, et était divisé en 124 946 356 actions de 2 euros de nominal chacune.

Les capitaux propres en hausse de 229,5 millions d'euros s'établissent à 2 768,6 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette augmentation s'explique par un résultat de l'exercice 2012 à hauteur de 294,3 millions d'euros, la distribution d'un dividende en numéraire de 1,30 euro par action le 27 juin 2012 pour un total de 150,3 millions d'euros, l'augmentation de capital de 5,975 millions d'euros (prime d'émission incluse et hors frais d'émission) réalisée dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions et l'augmentation de capital de 85,6 millions d'euros (prime d'émission incluse et hors frais d'émission) réalisée dans le cadre de l'offre internationale d'actionnariat salarié "Value 12".

Les dettes financières s'élèvent à 1706,7 millions d'euros en augmentation de 108,7 millions d'euros par rapport à 2011. Poursuivant sa politique de diversification de ses ressources de financement, Vallourec a émis en août 2012 deux emprunts obligataires, par voie de placement privé, pour un montant de 455 millions d'euros. Elle a également poursuivi la réalisation de son programme de billets de trésorerie, mis en place en octobre 2011, d'un montant maximum de 1 milliard d'euros, noté A-2 par Standard & Poor's. Au 31 décembre 2012, elle avait émis, dans le cadre de ce programme, un encours de 217 millions d'euros avec une maturité de un à trois mois.

⁽¹⁾ Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

À la connaissance de la Société, l'exercice 2012 n'a généré aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux ci-après présentent, à la clôture des exercices 2012 et 2011, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Échéances (J = 31/12/2012) En milliers d'euros	Dettes échues à la clôture	Échéances à J + 15	Échéances entre J + 16 et J + 30	Échéances entre J + 31 et J + 45	Échéances entre J + 46 et J + 60	Échéances au-delà de J + 60	Hors échéance	Total Dettes fournisseurs
Fournisseurs	-	2 191	-	151	-	-	-	2 342
Fournisseurs Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total à payer	-	2 191	-	151	-	-	-	2 342
Factures non parvenues		-	-	-	-	-	385	385
Autres		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		2 191		151			385	2 727

Échéances (J = 31/12/2011) En milliers d'euros	Dettes échues à la clôture	Échéances à J + 15	Échéances entre J + 16 et J + 30	Échéances entre J + 31 et J + 45	Échéances entre J + 46 et J + 60	Échéances au-delà de J + 60	Hors échéance	Total Dettes fournisseurs
Fournisseurs	-	2 592	-	637	-	-	-	3 229
Fournisseurs Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-
Total à payer	-	2 592	-	637	-	-	-	3 229
Factures non parvenues		-	-	-	-	-	898	898
Autres		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		2 592		637			898	4 127

3.1.3.3 Évolution des marchés du Groupe

Énergie

PÉTROLE ET GAZ

Sur l'ensemble de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires a atteint un niveau record de 3 233 millions d'euros, en hausse de 14 % par rapport à 2011. Il représente désormais 61 % du chiffre d'affaires total, contre 54 % en 2011.

Aux États-Unis, le nombre d'appareils de forage en activité (1) a baissé de 5 % au quatrième trimestre 2012, pour atteindre 1 763 unités. Tout au long de l'année, la demande de tubes OCTG a été soutenue par les effets conjugués d'un nombre d'appareils de forage en moyenne plus élevé, d'une plus grande efficacité des forages (plus de puits forés par plateforme) et d'une plus grande longueur des puits horizontaux, lesquels représentent plus de 60 % des appareils en activité. Vallourec a bénéficié de ses fortes positions de marché, de son offre premium et de ses partenariats à long terme avec les distributeurs pour servir les bassins les plus dynamiques d'huile de schiste. En outre, l'activité de forage dans le golfe du Mexique a progressé de façon régulière tout au long de l'année, ce qui a contribué à l'augmentation des ventes de connexions premium VAM®.

Dans le reste du monde, le nombre d'appareils de forage internationaux en activité (2) est resté à un niveau élevé au quatrième trimestre à 1 253 unités. Le chiffre d'affaires de Vallourec a augmenté dans quasiment toutes les régions au cours du quatrième trimestre, reflétant un niveau élevé de livraisons vers le Moyen-Orient, la mer du Nord et l'Asie. Les ventes ont progressé au Brésil, Petrobras ayant augmenté ses commandes de tubes en nuances d'acier supérieures et de connexions premium. En 2012, Vallourec a bénéficié d'une stabilité de ses prix de vente et d'une amélioration de son mix produits qui reflète une augmentation de la demande de produits premium.

La nouvelle usine de Youngstown, dans l'Ohio, a effectué ses premières livraisons de tubes avant la fin de l'exercice 2012, conformément à ce qui était planifié, et le rythme de celles-ci augmentera progressivement tout au long de l'année 2013.

Dans le reste du monde, la capacité de Vallourec sera renforcée par la mise en service de nouvelles installations premium : l'unité de finition en Arabie Saoudite a obtenu ses qualifications, tandis que la montée en puissance et la qualification de VSB au Brésil progressent conformément à l'objectif fixé.

⁽¹⁾ Baker Hughes USA Rig Count – 28 décembre 2012.

⁽²⁾ Baker Hughes International Rig Count (hors USA et Canada) - décembre 2012.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Sur l'ensemble de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires a diminué de 9 % par rapport à l'exercice 2011, atteignant 644 millions d'euros, ce qui représente 12 % du chiffre d'affaires total.

Le chiffre d'affaires lié à l'équipement des **centrales conventionnelles** a progressé au cours du quatrième trimestre 2012, bénéficiant d'une hausse des volumes et d'une amélioration du mix produits, grâce à des livraisons pour des projets en Inde et en Extrême-Orient et à des activités de maintenance en Europe. En dépit d'un certain nombre de nouveaux projets de centrales électriques en Asie, le chiffre d'affaires a diminué en 2012 par rapport à 2011. Le nombre de projets obtenus a été moins important et la concurrence locale en Asie pour la fourniture de tubes s'est intensifiée. Par ailleurs, les ventes via les distributeurs européens ont diminué en raison de la conjoncture économique difficile.

Le chiffre d'affaires lié aux **centrales nucléaires** est généralement plus élevé au cours du quatrième trimestre de l'année. Il est essentiellement constitué de commandes pour la France, la Chine et la Corée du Sud. Sur l'ensemble de l'exercice 2012, il représentait plus de 20 % du chiffre d'affaires de l'activité Energie électrique.

PÉTROCHIMIE

Sur l'ensemble de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires a atteint 358 millions d'euros, en diminution de 4 % par rapport à l'exercice 2011 (373 millions d'euros). Il représente 7 % du chiffre d'affaires total.

Les ventes se sont principalement concentrées au Moyen-Orient, en Asie et aux États-Unis, compensant l'atonie de l'activité en Europe.

Hors Énergie

Sur les marchés hors Energie (**Mécanique, Automobile, Construction et autres**), le chiffre d'affaires a atteint 1 091 millions d'euros sur l'ensemble de l'exercice 2012 (20 % du chiffre d'affaires total), en baisse de 21 % par rapport à l'exercice 2011 (26 % du chiffre d'affaires total).

Tout au long de l'année, les ventes ont souffert de la faiblesse de l'économie mondiale et plus précisément de la baisse de la production industrielle en Europe et au Brésil. Après une année de forte croissance des ventes dans le domaine de la Mécanique à destination de l'industrie manufacturière allemande, les ventes ont chuté en Europe, affectées par la baisse de la production industrielle européenne et par le ralentissement économique en Chine et dans le reste du monde. Les prix ont été sous pression en raison de la faiblesse de la demande. Au Brésil, les ventes hors Energie ont été principalement affectées par la baisse du marché automobile (véhicules lourds). Le chiffre d'affaires issu des ventes de minerai de fer a diminué en 2012 en raison de la baisse des prix.

3.1.4 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS EN 2012

Au cours du premier semestre, le Groupe a constaté une dégradation de l'environnement supérieure à ses attentes sur les marchés hors Pétrole et Gaz, notamment en Europe et au Brésil, et une baisse importante du prix du minerai de fer, vendu par sa mine brésilienne.

Par ailleurs, au cours de ce même semestre, Vallourec a été amené à redéfinir le planning d'homologation par les clients permettant la montée en puissance de sa nouvelle usine au Brésil.

Enfin, lors de la finalisation de la configuration de la nouvelle usine de Youngstown, Ohio, il est apparu que les dépenses d'investissements avaient été sous-estimées.

Ces éléments exceptionnels ont amené le Groupe, dans ses communications financières, à ajuster ses prévisions de chiffre d'affaires et de montants d'investissement, tout en précisant un objectif de marge de résultat brut d'exploitation proche de 15 % pour l'année 2012.

Ces éléments ont eu un impact négatif sur le cours de Bourse de la Société.

3.1.5 PRODUCTION ET VOLUMES DE PRODUCTION

La diversité des produits du Groupe et l'absence d'unités de mesures appropriées autres que financières font obstacle à la fourniture d'informations quantitatives significatives. Toutefois, le tableau ci-après

présente une synthèse de la production expédiée, laquelle correspond aux volumes produits dans les laminoirs de Vallourec, exprimés en tonnes de tubes sans soudure laminés à chaud :

En milliers de tonnes	2010	2011	2012	Comparaison 2011/2012
1 ^{er} trimestre	344,0	500,7	504,3	+ 0,7 %
2e trimestre	484,2	561,2	527,7	- 6 %
3e trimestre	507,1	600,8	525,0	- 12,6 %
4e trimestre	552,9	588,8	534,8	- 9,2 %
TOTAL	1 888,2	2 251,3	2 091,8	- 7,1 %

3.1.6 LOCALISATION DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

3.1.6.1 Immobilisations corporelles importantes

Le siège social du Groupe est situé 27, avenue du Général Leclerc — 92100 Boulogne-Billancourt (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans avec effet à compter du 1^{er} octobre 2006. Les biens immobiliers occupés par la Société et ses filiales n'appartiennent pas à des mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2012, le Groupe disposait d'une cinquantaine de sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété et implantés principalement en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine et aux États-Unis, reflétant ainsi l'internationalisation du Groupe (voir *supra* section 3.1.1). Ces usines constituent une ressource indispensable pour l'exercice de ses métiers et représentent aussi un enjeu de premier ordre dans la répartition des « plans de charge industriels ».

Les immobilisations corporelles du Groupe (y compris les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement) et les actifs biologiques détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 4 516,2 millions d'euros à fin 2012 (4 250,6 millions d'euros à fin 2011 et 3 484,4 millions d'euros à fin 2010). Les immobilisations corporelles se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines, ainsi que les locaux administratifs;
- le matériel industriel comprend les équipements de production d'aciers et de fabrication de tubes.

Les éléments suivants sont détaillés dans les Notes des états financiers consolidés figurant à la section 6.1 du présent document de référence :

- l'analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles à la Note 2.1 :
- la répartition géographique des investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels) de l'exercice à la Note 2.1;
- les engagements du Groupe au titre des contrats de locationfinancement par principales échéances à la Note 21.

Les investissements réalisés en 2012, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, sont détaillés ci-après (voir *infra* section 3.2.2).

3.1.6.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société

Situation environnementale des établissements en activité vis-à-vis de la réglementation

Les établissements français du Groupe sont soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), qui impose des obligations en fonction du type d'activité et des dangers et inconvénients vis-à-vis de l'environnement. Ces établissements sont en conformité par rapport à cette réglementation :

- quatre établissements sont soumis à déclaration, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement standard;
- 15 établissements sont soumis à autorisation, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement spécifiques prescrites par le Préfet sous forme d'arrêté préfectoral après constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, consultation de divers organismes et enquête publique: tous ces établissements disposent au 31 décembre 2012 d'un arrêté préfectoral à jour.

Les établissements étrangers du Groupe sont soumis à des législations locales analogues qui prescrivent des permis spécifiques concernant les différents domaines relatifs à l'environnement : l'eau, l'air, les déchets. Tous les établissements étrangers du Groupe possèdent les permis prescrits, étant précisé qu'en Chine, certaines demandes sont en cours d'examen par les autorités locales pour de nouvelles exploitations industrielles.

Situation environnementale des anciens sites industriels

Le site d'Anzin, dans le nord de la France, a été cédé le 17 novembre 2004 à la communauté d'agglomération de Valenciennes après cessation d'activité formalisée dans un dossier comportant en particulier les investigations du sol, après qu'il a été procédé aux dépollutions requises par les autorités ; le site reste sous surveillance de la qualité des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

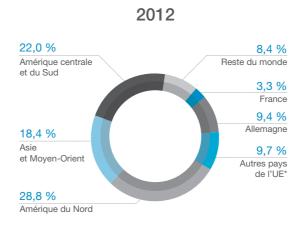
Tous les autres sites cédés (usines VPE, VPS, VCAV, CEREC et Spécitubes) ont fait l'objet d'investigations environnementales complètes avant cession : aucun point particulier n'a, à la connaissance de la Société, été soulevé lors des négociations liées aux cessions.

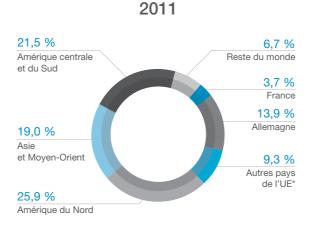
La situation des établissements en activité vis-à-vis de la pollution des sols est décrite au chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales » du présent document de référence.

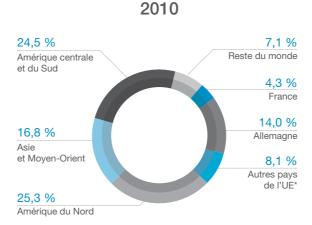
3.1.7 PRINCIPAUX MARCHÉS DU GROUPE

Compte tenu de l'importance des procédés industriels intégrés et du développement des activités aval, seule la répartition de l'activité par marché et par zone géographique est pertinente.

3.1.7.1 Activités du Groupe par zone géographique







^{*} Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à :

- 5 326 millions d'euros en 2012 dont 22 % en Europe ;
- 5 296 millions d'euros en 2011 dont 27 % en Europe ; et
- 4 491 millions d'euros en 2010 dont 26 % en Europe.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de destination des produits se répartit comme suit :

	France	Allemagne	Autres pays de l'UE ^(a)	CEI	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen- Orient	Total Asie et Moyen- Orient	Brésil	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2012
TOTAL 2012 (en milliers d'euros)	176 581	501 740	517 755	37 678	1 532 836	147 962	830 767	978 729	1 080 799	88 848	1 169 647	412 051	5 326 017
(en %)	3,32	9,42	9,70	0,71	28,78	2,78	15,60	18,38	20,29	1,67	21,96	7,74	100,00

⁽a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

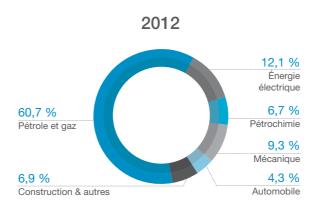
	France	Allemagne	Autres pays de l'UE ^(a)	CEI	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen- Orient	Total Asie et Moyen- Orient	Brésil	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2011
TOTAL 2011 (en milliers d'euros)	196 541	736 162	493 677	48 866	1 372 225	249 573	756 832	1 006 405	1 052 551	85 665	1 138 216	305 670	5 295 762
(en %)	3,71	13,90	9,32	0,88	25,91	4,71	14,29	19,00	19,88	1,62	21,49	5,77	100,00

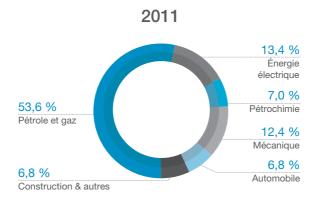
⁽a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

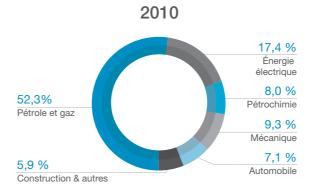
	France	Allemagne	Autres pays de l'UE (a)	CEI	Amérique du Nord	Chine	Autres Asie et Moyen- Orient	Total Asie et Moyen- Orient	Brésil	Autres Amérique centrale et du Sud	Total Amérique du Sud	Reste du monde	Total 2010
TOTAL 2010 (en milliers d'euros)	191 367	628 508	363 051	33 065	1 135 213	274 951	478 052	753 003	1 022 787	76 236	1 099 023	288 039	4 491 272
(en %)	4,26	13,99	8,08	0,74	25,28	6,12	10,64	16,77	22,77	1,70	24,47	6,41	100,00

⁽a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

3.1.7.2 Activités du Groupe par marché







^{*} Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

Au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires du Groupe en valeur absolue et en pourcentage du chiffre d'affaires par marchés s'établit comme suit :

Marché	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires (en %)
Pétrole et Gaz	3 233	60,7 %
Énergie électrique	644	12,1 %
Pétrochimie	358	6,7 %
Mécanique	494	9,3 %
Automobile	231	4,3 %
Construction et autres	366	6,9 %
TOTAL	5 326	100 %

3.1.7.3 Modifications de périmètre

Au titre des trois derniers exercices, les principales modifications du périmètre ont été les suivantes :

En 2010

Le 8 juin 2010, le Groupe a acquis 100 % de Serimax, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore. Cette acquisition est venue compléter les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites sous-marines.

En 2011

Le 25 novembre 2011, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited

(« Zamil Pipes ») en Arabie Saoudite. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage de tubes pour forage pétrolier et gazier opérationnelles d'une capacité de 100 000 tonnes de tubes par an. Fin 2011, le Groupe a également acquis la participation d'Europipe GmbH dans la société Tubos Soldados Atlântico Ltda (TSA) et a ainsi porté sa participation dans le capital de cette société brésilienne de 24,7 % à 95,9 %.

En 2012

En 2012, aucune modification du périmètre par croissance externe n'est intervenue. En revanche, les nouvelles usines au Brésil, aux États-Unis et en Chine issues des investissements stratégiques ont amorcé ou poursuivi leur démarrage.

3.1.8 ÉLÉMENTS RELATIFS À LA POSITION CONCURRENTIELLE DE LA SOCIÉTÉ

Les informations ci-dessous sont détaillées selon les différents marchés où intervient Vallourec. Elles reposent sur des analyses internes du Groupe et constituent des estimations qui lui sont propres.

3.1.8.1 Pétrole et Gaz

Vallourec intervient sur trois marchés : les tubes filetés sans soudure pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz destinés à l'exploration et à la production pétrolière (OCTG), les tiges de forage et les tubes de conduites offshore de transport de pétrole et de gaz :

- sur le marché des OCTG, Vallourec se situe, en termes de volumes mondiaux livrés, parmi les trois plus gros acteurs de produits premium:
 - sur le marché des connexions haut de gamme qui répondent aux besoins de performances techniques exigeantes, la gamme VAM®, qui fait l'objet d'une coopération avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries (SMI) (1), est en position de leader mondial;

- sur le marché OCTG au Brésil, Vallourec est leader. Il travaille en étroite collaboration avec Petrobras, notamment pour le développement local de produits destinés à répondre aux contraintes et besoins des champs pré-salifères offshore;
- les principaux concurrents du Groupe sur le marché OCTG sont Tenaris, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC), JFE, US Steel Tubulars, TMK, TPCO et Voest Alpine Tubulars;
- sur le marché des tiges de forage, Vallourec occupe la deuxième place du marché mondial en volume derrière NOV (États-Unis).
 Les autres concurrents proviennent principalement de Chine;
- sur les marchés des conduites offshore, Vallourec est numéro deux mondial derrière Tenaris, notamment en grandes profondeurs (supérieures à 500 mètres) et en très grandes profondeurs (supérieures à 1 500 mètres), qui exigent des produits de haute technicité;
- sur le marché des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore, la société Serimax, acquise au cours de l'exercice 2010, est leader mondial.

⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

3.1.8.2 Énergie électrique

Vallourec intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure en acier carbone et alliés pour les centrales thermiques: panneaux écrans, collecteurs, économiseurs, évaporateurs, surchauffeurs, resurchauffeurs, piping. Vallourec est le leader de ce marché mondial. Ses principaux concurrents sont Baosteel, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) et Chengde;
- tubes sans soudure en alliage de nickel pour les générateurs de vapeur de centrales nucléaires: Vallourec est leader de ce marché mondial à exigences techniques très élevées. Il dispose d'une part de marché largement supérieure à celles de ses deux principaux concurrents Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) et Sandvik. En 2011, Vallourec a achevé l'extension de son usine Valinox Nucléaire à Montbard (France), lui permettant de multiplier par près de 3 sa capacité annuelle de production;
- tubes soudés en titane pour applications dans les centrales électriques (condenseurs): Vallourec est leader mondial sur ce marché, à travers sa filiale Valtimet;
- tubes soudés en acier inoxydable pour applications dans les centrales électriques (condenseurs, réchauffeurs d'eau basse et haute pression, équipements de séchage et réchauffage de vapeur): Vallourec, à travers sa filiale Valtimet, est l'un des leaders du marché mondial;
- Vallourec est le seul producteur au monde qui offre une gamme aussi large de dimensions et de nuances d'acier (incluant des nuances d'acier brevetées).

3.1.8.3 Mécanique

Le marché des applications mécaniques des tubes sans soudure se caractérise par :

 une grande diversité des applications : tubes pour vérins hydrauliques, grues de construction et de génie civil, structures de bâtiments industriels, d'ouvrages collectifs, de plateformes pétrolières, etc.; la concurrence du tube sans soudure par des alternatives techniques: tubes soudés (provenant en particulier de Tata Steel), barres d'acier forées, tubes étirés à froid, tubes forgés, formés, etc.

Vallourec est leader européen des tubes sans soudure pour applications mécaniques.

3.1.8.4 Pétrochimie

Vallourec intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure pour raffineries et complexes pétrochimiques :
 Vallourec est l'un des acteurs significatifs du marché, les principaux concurrents étant Tenaris et Arcelor Mittal;
- tubes soudés en titane pour les échangeurs de chaleur des centrales de dessalement d'eau de mer et des unités de liquéfaction (GNL) de Gaz Naturel: Vallourec est l'un des leaders du marché mondial à travers l'activité de sa filiale Valtimet. Les principaux concurrents sont Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) ainsi que de nouveaux acteurs chinois et coréens

3.1.8.5 Automobile

Sur le marché européen des bagues de roulements à billes élaborées à partir de tubes sans soudure, Vallourec, via sa filiale Valti, occupe la deuxième position et intervient sur plusieurs applications, notamment pour l'industrie automobile. Les principaux concurrents sont Ovako et Maxhutte.

En Amérique latine, V & M do Brasil SA est le leader du marché pour la fabrication des pièces suivantes élaborées à partir de tubes forgés ou de tubes sans soudure, roulés à chaud ou étirés à froid : axes de suspension, colonnes de direction, cardans de transmission et cages à billes. V & M do Brasil SA offre ainsi une gamme complète du roulement aux axes de roue pour les segments poids lourds, principalement, mais également pour les véhicules légers, les engins de chantiers et les machines agricoles.

3.1.9 DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, INDUSTRIEL ET FINANCIER

3.1.9.1 Répartition des approvisionnements en matières premières au 31 décembre 2012

Au cours de l'exercice 2012, les achats consommés se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012
Ferrailles et ferro-alliages	466 679	408 477
Ronds/ billettes	1 033 454	826 019
Plats	84 525	66 826
Tubes	80 938	192 845
Divers (a)	189 678	304 737
TOTAL	1 855 274	1 798 903

(a) Dont variations des stocks.

3.1.9.2 Principaux clients

Les vingt principaux clients, en termes de chiffre d'affaires réalisé, sont les entreprises suivantes :

Nom	Pays d'origine	Marchés de Vallourec	Activité
Açotubo	Brésil	Mécanique/Pétrochimie/Autres	Distributeurs
Aramco	Arabie Saoudite	Pétrole et Gaz	Compagnie pétrolière
Bharat Heavy Electricals	Inde	Énergie électrique	Construction de centrales
Buhlmann	Allemagne	Énergie électrique	Distributeur
Champions Pipe & Supply	États-Unis	Pétrole et Gaz	Distributeur
Doosan	Corée	Énergie électrique	Construction de centrales
Hallmark	Canada	Pétrole et Gaz	Distributeur
Hunting	Royaume-Uni	Pétrole et Gaz	Prestataire de services
Marubeni	Japon	Pétrole et Gaz	Compagnie pétrolière
Pemex	Mexique	Pétrole et Gaz	Compagnie pétrolière
Petrobras	Brésil	Pétrole et Gaz	Compagnie pétrolière
Pipeco Services	États-Unis	Pétrole et Gaz	Distributeur
Premier Oil	Royaume-Uni	Pétrole et Gaz	Compagnie pétrolière
Premier Pipe	États-Unis	Pétrole et Gaz	Distributeur
Pyramid	États-Unis	Pétrole et Gaz	Distributeur
Salzgitter	Allemagne	Automobile/Mécanique	Fabrication de tubes
Technip	France	Pétrole et Gaz	Ingéniérie et Construction
ThyssenKrupp	Allemagne	Mécanique/Autres	Distributeur
Toolpushers	États-Unis	Pétrole et Gaz	Distributeur
Total	France	Pétrole et Gaz	Compagnie pétrolière

En 2012, les cinq clients les plus importants ont représenté 27 % du chiffre d'affaires.



3.2.1 DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins de :

- sécurité des hommes et des installations, respect des obligations légales telles que sécurité et règles environnementales;
- développement des activités par croissance interne et externe ;
- amélioration des performances économiques des unités de production et de la qualité des produits du Groupe;
- maintenance, et le cas échéant remplacement des équipements obsolètes.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus dédié comprenant systématiquement une étude d'impact économique et une analyse des risques afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

Le Groupe attache une très grande importance, dans l'ensemble de ses projets d'investissement, à ce que les conséquences environnementales de même que les économies d'énergie soient particulièrement mises en avant.

3.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

3.2.2.1 Principaux investissements réalisés au cours de la période 2010-2012

Au cours des années récentes, les programmes d'investissements industriels ont été principalement orientés vers l'accroissement des capacités et la rationalisation des outils de production, la réorganisation des activités par métier, la qualité, la maîtrise des

procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des trois derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS HORS VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE (CORPORELS, INCORPORELS ET BIOLOGIQUES)

En millions d'euros	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Europe	162,2	139,1	122,1
Amérique du Nord	163,7	337,9	359,8
Amérique centrale et du Sud	672,3 ^(a)	371,6 ^(c)	190,7 ^(g)
Asie	66,1	79,4	96,7
Autres	0,5	0,9	2,5
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	1 064,8 ^(a)	928,9 ^(c)	771,7 ⁽⁹⁾
Dont investissements décaissés au cours de l'exercice	872,6 ^(b)	909,1 ^(d)	803,1 ^(h)
ACQUISITIONS ET INVESTISSEMENTS FINANCIERS	98,5 ^(e)	80,3 ^(f)	0

- (a) Dont 42,6 millions d'euros pour les actifs biologiques.
- (b) Dont 30,8 millions d'euros pour les actifs biologiques.
- (c) Dont 41,2 millions d'euros pour les actifs biologiques.
- (d) Dont 49,7 millions d'euros pour les actifs biologiques.
- (e) Vallourec a notamment acquis le groupe Serimax le 8 juin 2010.
- (f) Vallourec a notamment acquis 100 % du capital de la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited (Arabie Saoudite) et 19,5 % de la société Tianda Oil Pipe Company Limited (Chine).
- (g) Dont 28,8 millions d'euros pour les actifs biologiques.
- (h) Dont 28,7 millions d'euros pour les actifs biologiques.

Les programmes les plus importants réalisés en 2010, 2011 et 2012 ont été les suivants :

En 2010

L'année a été marquée par un programme d'investissements très élevé, dont les deux tiers ont consisté en une mise en œuvre des programmes initiés les années précédentes.

Les principaux investissements réalisés ont été :

- la création d'un centre d'expertise de laminage à Riesa (Allemagne);
- la rénovation d'une installation de traitement thermique, afin d'augmenter sa capacité et d'améliorer fortement ses caractéristiques environnementales (France);
- l'acquisition de machines de filetage afin de suivre l'augmentation de la demande en produits premium (Brésil);
- la plantation respectivement de 9 286 et 9 165 hectares d'eucalyptus clonés pour les besoins de V & M do Brasil SA et de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.
- la poursuite des investissements de la nouvelle tuberie de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à Jeceaba, dont la mise en exploitation industrielle a démarré en 2011;
- la très forte extension des capacités de production de Valinox Nucléaire, à Montbard (Côte-d'Or);

- la construction d'une nouvelle tuberie à Youngstown (Ohio, États-Unis), d'une capacité annuelle de 500 000 tonnes, pour répondre à la forte croissance du marché OCTG nord-américain;
- l'extension de la capacité de l'usine de V & M Changzhou, située dans la province du Jiangsu, en Chine. Elle offre une capacité de 60 000 tonnes par an de tubes sans soudure destinés à la demande locale des centrales thermiques;
- un important programme de rénovation et développement en traitement thermique, permettant une augmentation de la capacité disponible tout en diminuant la consommation d'énergie et le taux d'émission de gaz (Allemagne, Brésil);
- un atelier de soudage destiné à la production de tiges de forage pour le marché brésilien (Brésil);
- la poursuite de la reconfiguration de la mine et le lancement d'une usine de concentration de minerais qui permettra d'augmenter à la fois la productivité et les réserves accessibles (Brésil);
- la création d'une usine destinée à la production de tubes soudés « ombilicaux » utilisés comme tubes d'instrumentation dans l'industrie de l'extraction du pétrole (France); et
- des programmes concernant la simplification des flux de produit (lean manufacturing) permettant d'améliorer la productivité et l'efficacité des ateliers.

En 2011

Poursuivant la politique de 2010, l'année 2011 a été marquée par un programme d'investissements très élevé, composé pour les trois quarts de la poursuite de programmes initiés les années précédentes.

Les principaux investissements en 2011 ont été:

- la poursuite de la reconfiguration de la mine et le lancement d'une usine de concentration de minerais qui permettra d'augmenter à la fois la productivité et les réserves accessibles (Brésil);
- la création d'un atelier de filetage de joints premium à Youngstown, et l'augmentation de la capacité de filetage de manchons à Houston, afin de répondre aux besoins grandissants de tubes OCTG pour les gaz de schiste (États-Unis);
- l'extension du Centre de Recherche de VAM USA LLC à Houston permettant une accélération du développement des produits filetés premium grâce à la création de moyens de tests supplémentaires (États-Unis);
- l'augmentation de la capacité de filetage, de traitement thermique et de finition de tubes casing de la société V & M do Brasil SA afin de répondre aux besoins croissants de Petrobras en grades premium élevés (Brésil);
- l'augmentation de la capacité de forgeage à chaud d'essieux pour voitures et camions de V & M do Brasil permettant de suivre la forte augmentation de la demande;
- la plantation de respectivement 1 912 et 7 694 hectares d'eucalyptus pour les besoins de V & M do Brasil SA et de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil;
- le démarrage de la construction d'une nouvelle usine de production de tubes pour générateurs de vapeur à Nansha, dans la province du Guangdong au sud-est de la Chine, destinée à accompagner la forte croissance du parc nucléaire chinois;
- la création d'un portail informatique unique comprenant une plateforme d'échanges interne au Groupe dans le monde entier, un espace de travail collaboratif, les actualités du Groupe et des informations de référence;
- la poursuite des investissements de la nouvelle tuberie de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à Jeceaba;
- la poursuite de la construction de la nouvelle tuberie à Youngstown (Ohio, États-Unis);
- l'augmentation de capacité de l'usine de V & M Changzhou (Chine);
- un important programme de rénovation et développement en traitement thermique, permettant une augmentation de la capacité disponible tout en diminuant la consommation d'énergie et le taux d'émission de gaz (Allemagne, Brésil); et
- des programmes concernant la simplification des flux de produit (lean manufacturing) permettant d'améliorer encore la productivité et l'efficacité des ateliers.

En 2012

L'année a été marquée par un programme d'investissements encore élevé, quoique diminué par rapport à 2011, composé pour les trois quarts de la poursuite de programmes initiés les années précédentes.

Les principaux investissements initiés en 2012 ont été:

- la plantation de 1 240 et 707 hectares d'eucalyptus pour les besoins respectifs de V & M do Brasil SA et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil :
- le lancement d'un important programme de rénovation sur l'aciérie de Saint-Saulve (France);
- le début d'un programme pluriannuel de constructions de nouveaux fours de carbonisation pour production de charbon de bois, concernant 40 nouveaux fours en 2012 (V & M Florestal (Brésil));
- l'augmentation de la capacité de filetage pour joints premium et intégraux dans de nombreux sites (V & M Deutschland à Rath (Allemagne), V & M France à Aulnoye (France), V & M Star et VAM USA à Houston (États-Unis), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à Jeceaba (Brésil));
- le remplacement d'une dresseuse, associée à une amélioration du flux de produit, dans l'usine de Muskogee de V & M Star (États-Unis); et
- la construction d'une ligne de revêtement de tiges de forage pour l'usine d'Abou Dhabi de VAM Drilling (Émirats Arabes Unis).

3.2.2.2 Principaux investissements prévus en 2013

Après les vastes programmes lancés les trois années précédentes, l'année 2013 présentera un niveau encore significatif d'investissements, bien qu'inférieur à celui des années précédentes. 75 % du budget consistera en la poursuite des programmes initiés en 2012 ou auparavant :

- la poursuite des travaux de rénovation de l'aciérie de Saint-Saulve (France);
- la fin des investissements de la nouvelle tuberie de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à Jeceaba (Brésil) et de la tuberie à Youngstown (Ohio, États-Unis);
- un important programme de rénovation et développement en traitement thermique, permettant une augmentation de la capacité disponible tout en diminuant la consommation d'énergie et le taux d'émission de gaz (Allemagne, France, Brésil);
- la poursuite des augmentations de capacités en filetage de joints premium, en particulier à Youngstown, afin de répondre aux besoins grandissants de tubes OCTG pour les gaz de schiste (États-Unis), en France, en Allemagne et en Arabie Saoudite; et
- la fin des travaux d'augmentation de la capacité de forgeage à chaud d'essieux pour voitures et camions de V & M do Brasil.

En complément des projets indiqués ci-dessus, le Groupe engagera en 2013 des investissements significatifs pour accroître ses moyens de Recherche et Développement en Europe et au Brésil et initiera un important projet informatique destiné à créer un portail clients.

Enfin, l'amélioration de la sécurité des hommes et des installations, la réduction des coûts, la maintenance des installations existantes ou la diminution de l'impact environnemental du Groupe constitueront les autres projets d'investissement en 2013.

3.3

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT – PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

La Direction de la Recherche et du Développement a été regroupée depuis le 1er janvier 2010 avec la Direction de la Technologie au sein de la Direction Technologie, Recherche et Développement (R&D), et Innovation (TRDI). Les objectifs ce cette nouvelle Direction sont :

- le leadership en technologies et en solutions technologiques pour les segments d'activité de Vallourec; et
- la fourniture de choix pour les produits et solutions tubulaires premium.

Les missions de la Direction TRDI sont :

 la promotion de l'innovation et le pilotage de la R&D et la Technologie pour permettre l'émergence d'innovations de rupture,

- être et rester en tête de la compétition en se différenciant à travers de nouveaux produits et des solutions sur mesure ;
- le développement et la promotion des meilleures pratiques et des meilleures technologies disponibles pour produire les solutions premium, grâce aux forces vives R&D en charge des procédés, et par une culture de l'innovation renforcée;
- le déploiement de la culture d'innovation (grâce à Vallourec University), du Knowledge Management, du travail d'équipe, des collaborations et des réseaux d'expertise, éléments clés pour l'innovation qui est un processus combinant l'apprentissage et l'induction.

3.3.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

3.3.1.1 Politique de Recherche et Développement

Vallourec consacre un effort important et croissant à la Recherche et au Développement notamment dans le domaine de l'énergie. Cet effort porte sur trois domaines :

- procédés de fabrication (charbon de bois, élaboration des aciers, coulée continue de barres d'acier, laminage de tubes, traitements thermiques, contrôles non destructifs, soudage, usinage, revêtement et filetage);
- nouveaux produits et produits améliorés ;
- nouveaux services et nouvelles solutions (assistance au client pour la spécification, l'utilisation ou la transformation du tube).

L'organisation de la Recherche et Développement au sein de Vallourec s'appuie sur des équipes de Recherche et Développement basées dans les Divisions du Groupe, près des clients et des usines.

Une Direction unique, la Direction de la Technologie, de la Recherche et Développement et de l'Innovation rassemble toutes les compétences de Vallourec en technologie, en Recherche et Développement et en innovation. Dans un environnement mondial très concurrentiel, le Groupe souhaite ainsi renforcer son organisation pour mieux anticiper les besoins futurs de ses clients et y répondre avec des solutions innovantes élaborées à partir de produits et de services différenciés.

Cette organisation est structurée autour de six centres dédiés spécifiquement à des produits, des procédés ou des technologies :

- 1. En France, à Aulnoye, se trouvent :
 - le Centre de Recherche historique du Groupe, le « Vallourec Research Aulnoye », consacré à la métallurgie, aux contrôles non destructifs, à la résistance à la corrosion, aux traitements de surface, aux simulations produits et procédés, aux OCTG et aux applications mécaniques,
 - trois Centres liés à la connexion filetée VAM® pour la conception de nouvelles connexions, les Grades Propriétaires et l'industrialisation des lignes de filetage;
- 2. En Allemagne, à Düsseldorf, le « Vallourec Research Düsseldorf » est dédié :

- aux applications destinées aux centrales thermiques et aux conduites de pétrole et de gaz,
- aux recherches sur le laminage à chaud de tubes. Ce centre historique chargé des innovations dans les procédés-cœur de Vallourec vient d'être renforcé par un laboratoire de laminage;
- 3. En Allemagne, un laboratoire de laminage à chaud doté des équipements les plus modernes au monde, dénommé « Vallourec Research Riesa », va permettre à Vallourec d'accélérer les innovations de procédés tant en termes de méthodologie que d'outillages. Son équipement flexible de laminage et de forgeage repoussera les limites actuelles du laminage des aciers et alliages dans le Groupe;
- 4. Au Brésil, l'unité de recherche « Vallourec Research Belo Horizonte », regroupant des équipes d'experts et des laboratoires de test et d'essais, adapte les solutions du Groupe et en élabore de nouvelles pour ses clients brésiliens;
- 5. Au Brésil, un nouveau centre de recherche s'implante dans le parc industriel de l'Université de Rio de Janeiro et à proximité du CENPES, le centre de recherche de Petrobras. Le centre « Vallourec Research Rio de Janeiro » a vocation à rapprocher plus encore la recherche du Groupe de celle de Petrobras et de ses partenaires :
- 6. Aux États-Unis d'Amérique, à Houston, un centre VAM® de conception de connexions filetées et de tests se consacre aux développements spécifiques du marché américain et bénéficie de l'expérience des équipes regroupées de VAM USA LLC et d'Atlas Bradford®. La capacité de test de ce centre a été récemment doublée. Cinq stations d'essais dans le monde testent maintenant en grandeur réelle le comportement des joints VAM® dans les conditions d'utilisation les plus sévères des puits.

Pour accompagner son programme de recherche, d'essais et d'expertise, Vallourec s'appuie en outre sur un partenaire de recherche historique, le « Salzgitter Mannesmann Forschung » situé à Duisbourg.

L'innovation est un axe stratégique majeur du Groupe au service du client, elle s'appuie sur :

la promotion de l'innovation ;

- le leadership R&D et technologique générant les nécessaires innovations de rupture;
 - l'avance technique différenciant les nouveaux produits du Groupe et ses solutions sur mesure;
 - le déploiement de la culture d'innovation, le Knowledge Management, le travail d'équipe et en réseau;
 - un partenariat technique entre client et fournisseur ;
 - des programmes de recherche fondamentale menés avec des laboratoires universitaires en Europe et dans le monde.

Cette organisation se traduit par une amélioration constante de la gamme de produits, de services et de solutions qui s'appuie sur des procédés fiables, flexibles et compétitifs.

Le Groupe développe des programmes de Recherche et Développement en association avec des partenaires de premier plan dans leur domaine d'activité, notamment :

- Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries (SMI) (1)): coopération depuis 1976 dans le domaine des joints spéciaux (ligne de produits VAM®) pour le pétrole et le gaz. Les lancements du « VAM® 21 », une nouvelle connexion filetée premium répondant aux exigences les plus sévères du marché (ISO CAL IV), et d'une nouvelle solution de lubrification sans graisse et sèche Cleanwell Dry®, sont un reflet du dynamisme de ce partenariat;
- Tubacex : coopération pour le développement de tubes sans soudure en aciers inoxydables et alliages innovants visant à renforcer l'offre destinée aux marchés du pétrole et du gaz et de la production d'électricité. Cette coopération vise les applications les plus exigeantes en termes de corrosion ou de tenue à haute température et mobilise les ressources de Recherche et Développement des deux groupes;
- Petrobras: solutions tubulaires innovantes pour l'exploration et l'exploitation de réservoirs pétroliers et gaziers les plus difficiles (mer très profonde, couches géologiques de sels épaisses, corrosion, CO₂...);
- Total: connexions « premium » permettant d'atteindre des conditions d'exploitation inégalées dans des puits difficiles;
- Weatherford: développement et industrialisation d'une connexion premium spécifique pour des applications innovantes;
- British Petroleum: développement de tiges de forage à haute performance pour forage horizontal (ERD);
- Hitachi Power Europe, Alstom, Doosan, VGB (2): développement d'aciers à haute performance pour des centrales ultrasupercritiques et avancées.

L'effectif chargé des activités de Recherche et Développement dans le Groupe s'élève à 500 personnes. Pour renforcer la position stratégique du Groupe en matière de compétitivité et d'innovation, Vallourec a mis en place le programme Expert Career qui permet de proposer de nouvelles opportunités de carrière aux ingénieurs du Groupe en Technologie et Recherche et Développement. Ceux-ci ont désormais le choix, à chaque étape de leur carrière, entre des responsabilités de management ou d'expertises techniques, avec le même niveau de reconnaissance. Des passerelles sont ainsi établies entre les deux voies, à niveau équivalent, sous la coordination de la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

En 2012, les frais de Recherche et Développement se sont élevés à 92,8 millions d'euros, en croissance.

3.3.1.2 Activités de Recherche et Développement

Les besoins en acier et les exigences du développement durable renforcent l'intérêt de la filière fonte/charbon de bois du Brésil que Vallourec améliore de manière permanente et qui concilie respect de l'environnement et compétitivité. La sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois constituent les axes forts de ce programme.

L'élaboration et la coulée continue des aciers à haut niveau de chrome (>9 %) constituent une base pour les solutions de haute technologie du Groupe.

Ces technologies font l'objet de nombreux travaux. Les nouvelles coulées continues combinant de nombreuses innovations permettent au Groupe de disposer d'outils de forte capacité et de qualité accrue renforçant ainsi son autonomie en matière d'approvisionnements en aciers premium.

La fabrication à chaud de tubes d'acier est une technologie fondamentale pour le Groupe constamment améliorée au travers d'innovations.

Un nouveau procédé Premium Forged Pipes (PFP®) a ainsi été développé pour la fabrication de tubes de gros diamètres et de fortes épaisseurs, en particulier pour les secteurs de la mécanique et de l'énergie électrique. Cette solution technologique brevetée a été déployée industriellement en Europe depuis 2008 et en Chine depuis 2012.

Le laboratoire de laminage ouvert à Riesa (Allemagne) en 2010 permet de développer les technologies innovantes propres à Vallourec et d'accélérer ses progrès en matière d'outillages et de procédés de production à chaud, y compris pour les technologies les plus récentes de laminage à chaud de tubes, telles que « PQF ».

Les contrôles non destructifs font l'objet de développements approfondis permettant de s'assurer de la haute fiabilité des produits du Groupe. Les innovations réalisées sont des facteurs de forte différenciation.

Les communautés de procédés ont été déployées au sein du Groupe. Elles permettent des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques pour les procédés principaux du Groupe : filetage, élaboration et coulée continue de l'acier, traitements thermiques, chauffe des ronds, laminage à chaud, contrôles non destructifs.

Les conditions d'exploitation pétrolière et gazière plus difficiles nécessitent le développement d'aciers plus résistants et de nouvelles connexions filetées plus performantes : mer profonde, réservoirs profonds "haute température et haute pression", récupération améliorée de pétrole par injection de vapeur, gaz et pétrole de schiste, réservoirs pré-salifères brésiliens...

Les projets sont nombreux notamment en mer du Nord, au Brésil, aux États-Unis, dans le Golfe du Mexique, en Alaska, en Afrique de l'Ouest, en Malaisie et au Moyen-Orient.

⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

⁽²⁾ Association européenne d'électriciens, de chaudiéristes et de leurs fournisseurs.

Le développement de nuances d'acier résistant à la corrosion H2S (hydrogène sulfuré) est essentiel pour l'industrie pétrolière et gazière. Cette gamme de grades dite Sour Service s'est élargie avec le "VM125SS", spécialement destiné aux applications haute température et haute pression, et dont la commercialisation se poursuit avec succès.

La nouvelle génération de connexion filetée premium, VAM® 21, est en phase de commercialisation. Cette connexion innovante est la seule à offrir une performance similaire à celle du tube mère conforme à l'ISO 13679 CAL IV (dernière révision), qui est la spécification technique exigée par les clients pétroliers pour les applications les plus sévères.

Cleanwell® est un lubrifiant (revêtement « sec ») développé pour les connexions filetées en remplacement des graisses polluantes, tout en assurant l'étanchéité de la connexion et en la protégeant efficacement contre les grippages et la corrosion. Les demandes pour des produits respectant l'environnement et facilitant la mise en œuvre de tubes sont fortes, notamment en mer du Nord. Cette famille de revêtements couvre également des applications de plus en plus variées, notamment pour des applications à basse température.

Pour les nouveaux gisements dits "gaz ou pétrole de schiste", une connexion filetée, le VAM® SG, a été mise au point en un temps record grâce à une relation étroite avec les clients afin de leur offrir des performances très spécifiques. En effet, l'exploitation des gaz de schiste s'effectue à partir de puits comportant une longue section horizontale (de 1 500 à 3 000 mètres) qui nécessite l'application de couples importants sur les tubulaires lors de leur mise en œuvre, ainsi que par une fracturation à très haute pression, qui sollicitent fortement la connexion.

Pour les situations les plus difficiles, et notamment pour les puits déviés comportant de longues sections horizontales, une connexion très performante, le VAM® HTF, a été développée et commercialisée avec succès. Cette connexion filetée premium d'encombrement minimum comporte une étanchéité métal contre métal et des filets variables autobloquants qui lui permettent d'atteindre des couples très élevés.

Grâce à la famille de filetages VAM® RISER, Vallourec occupe une position de leader pour les applications en mer profonde. Ces tubes filetés qui relient la plateforme flottante avec les fonds marins doivent résister à des contraintes de fatigue exceptionnelles et ont nécessité le développement de hautes technologies et des tests de validation spécifiques. De nombreux projets sont mis en œuvre au Brésil, en Australie, dans le Golfe du Mexique et en Indonésie.

Le développement de solutions CRA – aciers et alliages résistant aux environnements très corrosifs – est effectué dans le cadre du partenariat Recherche et Développement avec Tubacex et renforce la position du Groupe pour les puits difficiles.

Depuis sa création, VAM Drilling est devenu en cinq ans un leader sur le plan technologique, notamment en développant des tiges de forage et accessoires :

 des connexions à haut couple VAM® Express, VAM® EIS et VAM® CDS, à l'excellente fiabilité opérationnelle, à grande performance et à très faible taux de réparation;

- une première pour le grade d'acier très élevé (165 ksi) pour les forages très fortement déviés et une large gamme d'aciers pour toutes applications, y compris pour les puits à environnement très corrosif:
- des "risers" haute pression, lien entre la plateforme pétrolière et le fond de la mer, qui surpassent les exigences les plus sévères;
- l'extension de la gamme de produits Hydroclean® pour résoudre les problèmes de nettoyage des puits.

Le secteur de l'énergie électrique sert l'ensemble des demandes pour la construction de centrales thermiques à flamme (charbon, lignite, fuel, etc.), qui utilisent une gamme étendue et variée de tubes de diamètres et de nuances d'aciers alliés pour lesquels le Groupe occupe une position de leader.

L'acier allié à 12 % de chrome, VM12 SHC, conçu par Vallourec pour une utilisation à température élevée, est maintenant utilisé dans des centrales électriques à rendement amélioré dites ultrasupercritiques. Les tubes en aciers inoxydables font l'objet d'un travail de développement conjoint avec Tubacex et permettent de compléter l'offre du Groupe pour les centrales les plus performantes.

L'offre de produits innovants s'étend aux condenseurs et échangeurs thermiques dont l'environnement peut être très agressif (eau de mer). Des solutions utilisant les assemblages bimatières sont développées pour élargir la palette des offres. L'amélioration des échanges de chaleur constitue également un axe d'innovation majeur (tubes ailetés...).

Les solutions pour les futures générations de centrales nucléaires sont aussi en cours de développement et les recherches sur les matériaux sont très soutenues.

Les références du Groupe sur les marchés de la construction se multiplient : ponts, stades, aéroports, etc. Des solutions tubulaires très innovantes sont développées pour des bâtiments industriels ou commerciaux, notamment en Allemagne et au Brésil. Le système tubulaire de structure de toit breveté (PREON®), permettant d'augmenter considérablement les portées, est désormais utilisé dans de nombreux proiets.

Le développement de nouvelles fondations tubulaires pour les éoliennes marines est un nouveau champ d'application prometteur où les contraintes environnementales sont très sévères et où les tubes constituent une excellente solution.

L'allègement et l'amélioration des performances des conduites sousmarines est clé pour l'exploitation du pétrole et gaz. Les nouveaux aciers à plus hautes caractéristiques mécaniques font l'objet de travaux communs avec des partenaires et Serimax afin d'optimiser leur soudage.

Les équipements de soudage offshore font l'objet de développements intenses pour améliorer leur productivité, leur fiabilité et leur facilité d'utilisation.

Enfin pour le marché des ombilicaux, une innovation (tubes soudés premium en acier inoxydable) permettant des gains de performance significatifs est en cours de développement.

3.3.2 PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le renforcement de l'organisation du Groupe dans le domaine de la propriété industrielle s'est poursuivi avec le suivi de projets de Recherche et Développement majeurs et le déploiement de séances de sensibilisation à la propriété industrielle des équipes de Recherche et Développement, tant en France qu'à l'étranger.

L'activité de dépôts de brevets par le Groupe est restée très soutenue en 2012. Le Groupe a ainsi déposé 16 nouveaux brevets de base et procédé à plus de 400 extensions géographiques de brevets. Le budget consacré par le Groupe pour la protection des inventions par brevets a continué de progresser en 2012.

Le Département de Propriété Industrielle a par ailleurs réussi avec succès à écarter plusieurs oppositions de concurrents visant des brevets majeurs.

En 2012, Vallourec a renforcé ses marques centrales par le déploiement extensif de leur protection KREUTZER Ingopar enregistrement.





Informations sociales, environnementales et sociétales

4.1	Infor	mations sociales	64
	4.1.1	Effectifs	64
	4.1.2	Rémunérations	69
	4.1.3	Organisation du temps de travail	71
	4.1.4	Relations sociales	72
	4.1.5	Processus de gestion des talents	73
	4.1.6	Sécurité et santé	74
	4.1.7	Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation	
		internationale du travail	75
	4.1.8	Formation	75
	4.1.9	Égalité de traitement	77
	4.1.10	Éthique	78
4.2	Infor	mations environnementales	<i>79</i>
	4.2.1	Politique générale en matière environnementale	79
	4.2.2	Rejets dans l'air, l'eau et le sol	80
	4.2.3	Utilisation durable des ressources	83
	4.2.4	Changement climatique	85
	4.2.5	Biodiversité	86

4.3	Info	rmations sociétales	87
	4.3.1	Impact territorial économique et social de l'activité	87
	4.3.2	Relations avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe	87
	433	Sous-traitance et fournisseurs	88
		Loyauté des pratiques	88
Anne	exes		89
ANNEX	de	dicateurs environnementaux individualisés es sociétés exclues des indicateurs avironnementaux consolidés	89
ANNEXI	m su et	ttestation de présence et rapport d'assurance odérée des Commissaires aux comptes or les informations sociales, environnementales sociétales publiées dans le rapport de gestion or groupe Vallourec au titre de l'exercice clos	
		31 décembre 2012	90

La démarche proactive de Vallourec dans les domaines sociaux, environnementaux et sociétaux est formalisée dans la Charte de développement durable du Groupe. Pérenniser les activités grâce à des produits compétitifs et innovants, entretenir des relations durables avec les parties prenantes ainsi que protéger l'environnement et utiliser raisonnablement les ressources constituent les trois objectifs que le Groupe s'est fixés afin d'agir en acteur responsable et d'accompagner ses clients sur le long terme. La Charte de développement durable du groupe Vallourec est disponible sur le site de Vallourec www.vallourec.com.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et celle du 16 juin 2011 en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités ont conduit au renforcement de la publication normée et institutionnelle sur ces sujets. Elles encouragent la coexistence d'informations financières et extra-financières permettant à l'entreprise d'illustrer comment elle intègre les enjeux de Développement Durable dans son action à court, moyen et long terme.

Ce chapitre met en lumière les engagements du groupe Vallourec dans le domaine de la « Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale » et a vocation à décrire la politique mise en place par le Groupe et les principes qui la guident. Il détaille ainsi les actions engagées en matière de sécurité et de santé, de gestion des ressources humaines, les relations développées avec les populations et les autorités locales ainsi que les efforts entrepris pour préserver l'environnement

Le groupe Vallourec s'attache également à rendre compte de façon concrète des résultats de sa démarche en publiant des informations relatives aux 42 thématiques listées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce qui ont fait l'objet d'une collecte au niveau mondial. Ces indicateurs contribuent à qualifier l'entreprise et à faire ressortir les résultats de ses actions prioritaires. Les Commissaires aux comptes ont mené des travaux de vérification sur ces indicateurs avec un niveau d'assurance modérée ainsi que sur la cohérence des politiques décrites, ayant donné lieu au rapport figurant en Annexe 2 du présent chapitre.

Sauf précision contraire dans le texte, l'ensemble des informations mentionnées dans ce chapitre se rapporte à Vallourec, l'ensemble de ses filiales, au sens de l'article 233-1 du Code de commerce, et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.



INFORMATIONS SOCIALES

Le périmètre des indicateurs sociaux exposés ci-après au titre de l'exercice 2012 s'est accru par rapport à 2011 pour tenir compte des effectifs (i) des sociétés Tubos Soldados Atlântico Ltda (229 salariés au Brésil) et Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd (124 salariés en Arabie Saoudite) et (ii) des filiales de la société PT Citra Tubindo TBK (Indonésie) qui n'étaient pas, jusqu'à présent, comptabilisés.

4.1.1 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2012, 23 177 salariés travaillaient sur plus de 50 sites de production ou de service sous contrat Vallourec (contrats à durée indéterminée et contrats à durée déterminée), contre 22 204 salariés à fin 2011.

La liste des pays dans lesquels le Groupe compte au moins 100 salariés est la suivante :

	Nombre de salar	és
Pays	2011	2012
Brésil	7 964	8 151
France	5 220	5 260
Allemagne	4 182	4 138
États-Unis	2 389	2 484
Indonésie	555	953
Chine	538	630
Royaume-Uni	453	468
Mexique	319	311
Émirats Arabes Unis	117	148
Malaisie	210	184
Inde	120	110

4.1.1.1 Évolution des effectifs par zone géographique

Effectifs inscrits au 31 décembre (CDD et CDI)	2011	2012	Variation 2011/2012	Répartition 2011	Répartition 2012
Europe	9 888	9 904	0,16 %	44 %	43 %
Brésil	7 964	8 151	2,35 %	36 %	35 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 765	2 859	3,40 %	12 %	12 %
Asie	1 448	1 922	32,73 %	7 %	9 %
Moyen-Orient	117	272	132,48 %	1 %	1 %
Afrique	22	69	213,64 %	NS	NS
TOTAL	22 204	23 177	4,38 %	100 %	100 %

Les effectifs du Groupe évoluent pour accompagner les nouveaux investissements au Brésil, aux États-Unis et en Chine, et pour renforcer la présence locale au Moyen-Orient et en Afrique. Les effectifs en Europe restent stables.

Une partie de la hausse observée sur l'Asie est due à l'intégration des effectifs des filiales de la société PT Citra Tubindo TBK (Indonésie) qui n'étaient pas, jusqu'à présent, consolidés dans le périmètre du Groupe.

4.1.1.2 Répartition des effectifs par catégorie professionnelle des salariés permanents

	Ouvriers	ATAM	Cadres
2010	68 %	18 %	14 %
2011	68 %	17 %	15 %
2012	67 %	18 %	15 %

Malgré une très légère modification de la répartition entre ouvriers et ATAM au profit de ces derniers, les ouvriers représentent toujours les deux tiers des effectifs. La catégorie des cadres reste stable.

4.1.1.3 Répartition des effectifs par sexe

Le Groupe a lancé un programme d'actions destiné à attirer et retenir les femmes dans ses rangs, et à leur confier plus de responsabilités.

Au 31 décembre 2012, les femmes représentent 11 % de l'effectif permanent total. Elles se concentrent sur les postes administratifs,

commerciaux, et dans les métiers fonctionnels. Elles sont peu présentes au sein de la catégorie des ouvriers, sauf en Asie.

La proportion de femmes cadres, bien qu'en augmentation dans toutes les régions du monde, reste modeste.

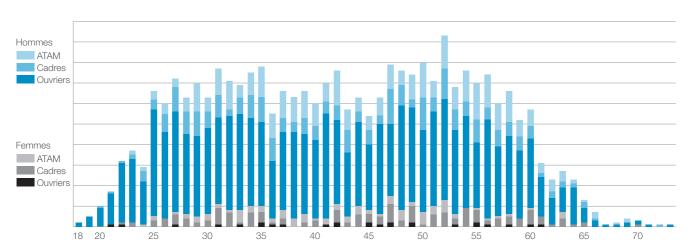
0/ 1- 5	Europe			Brésil ALENA			Asie			Total
% de femmes (permanents)	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Ouvriers	2 %	2 %	5 %	5 %	1 %	2 %	16 %	15 %	4 %	4 %
ATAM	32 %	33 %	27 %	27 %	34 %	34 %	27 %	26 %	30 %	30 %
Cadres	19 %	20 %	22 %	23 %	18 %	18 %	16 %	17 %	20 %	21 %
TOTAL	11 %	11 %	9 %	10 %	11 %	11 %	19 %	19 %	11 %	11 %

4.1.1.4 Répartition des effectifs par âge, sexe et zone géographique

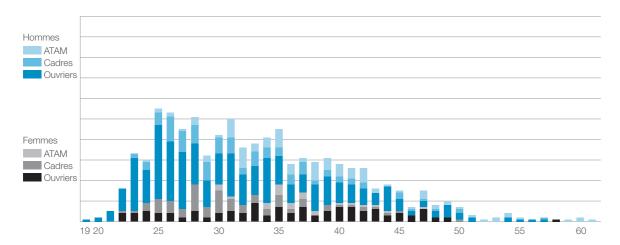
Les pyramides d'âge par zone géographique font apparaître :

- au Brésil et en Asie, une population jeune et majoritairement concentrée sur la tranche d'âge 25/35 ans, avec un âge moyen de 35 ans au Brésil et 34 ans en Chine ;
- dans la zone ALENA, une répartition équilibrée sur l'ensemble de 25 à 60 ans et un âge moyen de 38 ans au Mexique et 43 ans au Canada et aux États-Unis ;
- en Europe, les salariés de plus de 50 ans sont surreprésentés et ceux qui ont entre 36 et 49 ans sont les moins nombreux, l'âge moyen étant de 43 ans en France et 46 ans en Allemagne.

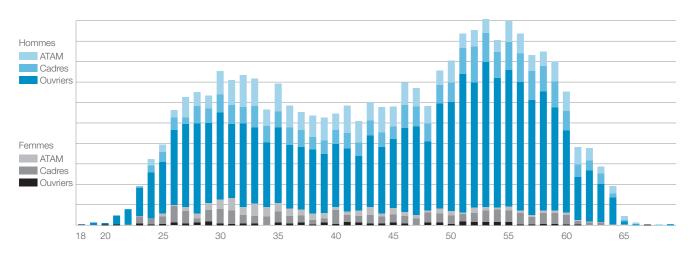
ALENA



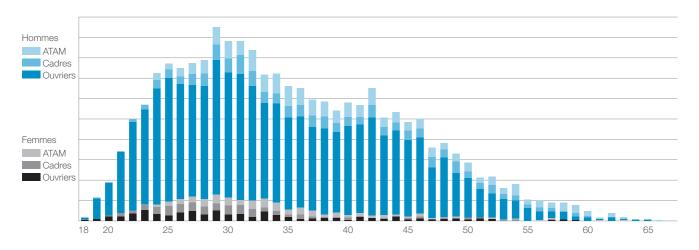
ASIE



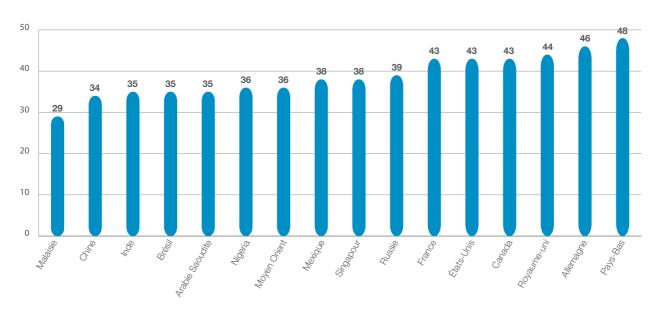
EUROPE



BRÉSIL



MOYENNE D'ÂGE



4.1.1.5 **Embauches**

En 2012, les sociétés du Groupe ont embauché – hors mutations entre sociétés du Groupe – 2 505 salariés permanents. Ce chiffre est en retrait par rapport à l'année précédente puisqu'il représente 11 % des effectifs permanents à fin 2012 contre 15 % en 2011.

La répartition de tous les mouvements en entrées (cumulant les embauches et les mutations) par catégorie professionnelle est la suivante :

Répartition des embauches et mutations par catégorie professionnelle et par pays

		Ouvriers				ATAM			Cadres			Total				
	OUVITEIS				All	MIVI			Uat	1169		Total				
	En nombre		En	%*	En no	mbre	En	%*	En no	mbre	En	%*	En nombre		En %*	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Brésil	1 049	940	79 %	86 %	143	69	11 %	6 %	134	81	10 %	7 %	1 326	1 090	41 %	41 %
Europe	467	325	51 %	52 %	223	121	25 %	19 %	214	176	24 %	28 %	904	622	28 %	23 %
ALENA	451	412	63 %	73 %	110	87	15 %	16 %	150	61	21 %	11 %	711	560	22 %	21 %
Asie	130	138	52 %	47 %	73	122	29 %	42 %	49	31	19 %	11 %	252	291	7 %	11 %
Autres	11	77	40 %	81 %	10	8	37 %	8 %	6	10	22 %	11 %	27	95	NS	4 %
TOTAL GROUPE	2 108	1 892	65 %	71 %	559	407	17 %	15 %	553	359	17 %	14 %	3 220	2 658	100 %	100 %

^{*} Cette colonne reflète le pourcentage d'entrées dans la zone géographique par rapport au nombre total d'entrées.

Les entrées comprennent 153 mutations concertées, en retrait par rapport à fin 2011 (298 mutations). Plus des deux tiers des mutations sont effectuées en Europe.

Les entrées au cours de l'exercice 2012 ont diminué par rapport à celles de l'exercice 2011 dans toutes les catégories mais principalement dans celles des cadres (-35 %) et des ATAM (- 27 %). Les entrées d'ouvriers baissent de 10 %.

Le Brésil et les États-Unis ont embauché respectivement 22 % et 13 % de leur effectif permanent principalement dans la catégorie des ouvriers, pour assurer la montée en charge des usines de Jeceaba (Brésil) et de Youngstown (États-Unis).

En Europe, les embauches, qui représentent 6 % de l'effectif permanent, sont essentiellement réalisées en vue d'assurer le remplacement des départs en retraite.

Les femmes représentent 14 % du total des embauches, hors mutations, en repli d'un point par rapport à l'an dernier. Cette diminution s'explique par la plus grande proportion d'embauches d'ouvriers, catégorie dans laquelle les femmes sont traditionnellement peu présentes.

Comme l'an dernier, un poste de cadre sur cinq a été pourvu par une femme en 2012.

Répartition des embauches et mutations de femmes par catégorie professionnelle

% de femmes parmi les		Ouvriers		ATAM		Cadres		Total
Année	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Europe	3 %	2 %	50 %	33 %	21 %	23 %	17 %	15 %
Brésil	8 %	8 %	46 %	41 %	30 %	22 %	12 %	13 %
ALENA	3 %	4 %	31 %	25 %	18 %	19 %	9 %	10 %
Asie	11 %	28 %	24 %	36 %	13 %	14 %	12 %	28 %
TOTAL	6 %	7 %	37 %	33 %	22 %	20 %	13 %	14 %

4.1.1.6 Départs

10 % des salariés sous contrat permanent ont quitté le Groupe, ce qui représente une augmentation de deux points par rapport à 2011. Elle provient du Brésil où la rotation des salariés (turnover) s'est accélérée.

Les pourcentages de départs par zone géographique sont les suivants :

Départs (hors mutations) sur effectifs permanents	Brésil	Chine	Europe	États-Unis	Total
2010	6 %	11 %	6 %	18 %	7 %
2011	9 %	10 %	6 %	15 %	9 %
2012	13 %	11 %	5 %	15 %	10 %

4.1.1.7 Motifs de fin de contrat de travail

		Brésil		tats-Unis		Europe		Chine		Total
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Retraite	12 %	11 %	3 %	4 %	28 %	37 %	4 %	3 %	14 %	15 %
Démission	16 %	15 %	25 %	30 %	25 %	31 %	76 %	80 %	24 %	26 %
Licenciement	70 %	73 %	39 %	43 %	28 %	20 %	19 %	16 %	47 %	51 %
Autres motifs	1 %	1 %	33 %	23 %	19 %	12 %	2 %	1 %	14 %	8 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

À l'exception de la Chine, où le taux de démissions est traditionnellement et culturellement très élevé dans toutes les entreprises, et de l'Europe, qui connait un très fort taux de départ à la retraite, les licenciements sont la première cause de rupture de contrat. Ils visent tous les départs à l'initiative de l'employeur. En 2012, aucun licenciement collectif pour motif économique n'a été mis en œuvre.

4.1.1.8 Effectifs en contrats à durée déterminée et intérimaires

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose

sur l'existence d'un personnel permanent pour répondre au niveau d'activité pérenne d'une part, et d'un personnel temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux surcroîts d'activité d'autre part. Pour appréhender cette problématique, les effectifs permanents sont gérés sur la base d'un effectif type pour une activité standard moyenne à 3/5 ans. Les variations d'activité en pic ou en creux sont résolues avec les solutions locales de flexibilité (prêts entre usines, aménagement du temps de travail en Europe, intérimaires, contrats à durée déterminée).

Au niveau du Groupe, l'effectif temporaire représente 10 % de l'effectif total. Il a légèrement diminué (- 10 %), en particulier en Europe.

Répartition entre permanents et temporaires au 31 décembre

		Total	Dont Brésil		D	Dont ALENA			Dont Asie Do	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Permanents	21 065	21 996	7 877	8 098	2 572	2 717	1 297	1 683	9 183	9 195
CDD (hors apprentis)	656	655	6	3	193	142	151	239	303	236
Intérim	1 687	1 464	48	27	121	84	289	480	1 168	838
% flexibilité	11 %	10 %	1 %	0,4 %	12 %	8 %	34 %	43 %	16 %	12 %

4.1.2 RÉMUNÉRATIONS

4.1.2.1 Masse salariale

En 2012, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 1 147 millions d'euros :

- 779 millions d'euros au titre des salaires (734 millions d'euros en 2011):
- 42 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement (43 millions d'euros en 2011);
- 20 millions d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance (20 millions d'euros en 2011);
- 304 millions au titre des charges sociales (286 millions d'euros en 2011).

L'augmentation de 6 % de la masse salariale par rapport à l'année précédente résulte principalement de l'accroissement des effectifs (+ 4,3 %).

La répartition de la masse salariale par pays est la suivante :

	Répartition	n de la masse salariale	Répartitio	n des effectifs moyens
	2011	2012	2011	2012
Allemagne	24 %	23 %	19 %	19 %
Brésil	24 %	23 %	35 %	34 %
Chine	1 %	1 %	2 %	3 %
États-Unis	14 %	16 %	10 %	10 %
France	32 %	31 %	24 %	24 %
Mexique	1 %	1 %	1 %	1 %
Royaume-Uni	3 %	3 %	2 %	2 %
Divers	1 %	2 %	7 %	7 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

4.1.2.2 Salaires moyens

La politique de rémunérations de Vallourec repose sur des rémunérations motivantes et équitables compte tenu des conditions du marché local de l'emploi, incluant des mécanismes d'intéressement aux résultats.

Le salaire moyen en France intègre l'ensemble des salaires, y compris ceux des équipes de direction du Groupe.

Salaires moyens y compris intéressement et charges sociales	Salaires moyens y compris intéressement 2011 (en euros)	Salaires moyens y compris intéressement 2012 (en euros)	Dont % charges sociales 2011	Dont % charges sociales 2012
Allemagne	63 060	63 580	20 %	20 %
Brésil	35 040	36 010	67 %	64 %
Canada	72 210	81 320	16 %	17 %
Chine	13 360	16 320	20 %	21 %
États-Unis	74 710	80 350	26 %	27 %
France	67 290	66 950	53 %	52 %
Mexique	29 990	30 230	15 %	15 %
Royaume-Uni	59 760	67 060	18 %	27 %

4.1.2.3 Intéressement et participation

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2012, ils ont représenté 42 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

4.1.2.4 Actionnariat salarié

En 2012, le Groupe a reconduit :

 pour la cinquième année consécutive, un plan d'actionnariat salarié "Value", dénommé "Value 12", au bénéfice des salariés et ayants droit assimilés de la plupart des entités du groupe Vallourec situées en France, en Allemagne, au Brésil, aux États-Unis, aux Émirats Arabes Unis, au Royaume-Uni, au Mexique, en Chine et au Canada. Près de 14 000 salariés dans ces neuf pays, soit 65 % des effectifs éligibles, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Ce taux de participation témoigne de l'attachement des collaborateurs de Vallourec à leur entreprise et de leur confiance dans la stratégie et l'avenir du Groupe. Les actions détenues par les salariés représentent 7,14 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2012, contre 4,97 % au 31 décembre 2011;

• pour la quatrième année consécutive, un plan d'attribution sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 130 116 actions de performance, à raison d'un maximum de six actions de performance par bénéficiaire, au profit de 21 686 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en Russie et Singapour.

4.1.3 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

4.1.3.1 Rythme de travail – Régimes horaires particuliers

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24h/24h) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé sur la majorité des sites de production.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentations, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

4.1.3.2 Durée du travail

La France et l'Allemagne, qui ont été confrontées en 2012 à une sousactivité, avec respectivement 34 000 heures et 16 000 heures de chômage partiel, enregistrent une diminution des heures travaillées.

Le tableau ci-après reflète le nombre d'heures travaillées et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées au cours des 2 derniers exercices. Il a été renseigné, pour chacun des pays, sur la base du nombre d'heures de travail de l'effectif inscrit. Bien que le dispositif des heures supplémentaires ne s'applique pas aux cadres, le nombre moyen d'heures supplémentaires a été calculé sur l'ensemble du personnel permanent (personnel inscrit) y compris les cadres.

	Nombre moyen d'heures	Nombre moyen d'heures	Dont nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié dans l'année		
	travaillées par salarié en 2011	travaillées par salarié en 2012	2011	2012	
Allemagne	1 540	1 469	143	123	
Brésil	2 020	2 029	102	104	
Chine	2 165	2 100	268	233	
États-Unis	2 098	2 128	292	286	
France	1 571	1 535	28	31	
Mexique	2 527	2 701	124	179	
Royaume-Uni	2 197	2 203	258	199	

4.1.3.3 Horaires individualisés et temps partiel

En France, la quasi-totalité du personnel ATAM bénéficie d'un horaire individualisé, permettant d'aménager les heures d'arrivée et de départ en fonction des contraintes personnelles et des nécessités du service.

Par ailleurs, 77 salariés (11 ouvriers, 40 ATAM et 26 cadres) ont, en 2012, exercé leurs fonctions à temps partiel, pour un motif d'ordre personnel ou sur prescription médicale (mi-temps thérapeutique) (78 salariés en 2011 dont 12 ouvriers, 40 ATAM et 26 cadres).

4.1.3.4 Absentéisme

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées (maladies, maternités, accidents de travail et de trajet) ramené au nombre d'heures effectivement travaillées. Il se situe dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables.

Tour	dioboon	táiomo
iaux	d'absen	iteisme

	2011	2012
Europe	5,1 %	5,5 %
Europe Brésil	3,6 %	3,9 %
ALENA	1,6 %	1,6 %
Asie	1,5 %	1,4 %
TOTAL	3,7 %	3,8 %

4.1.4 RELATIONS SOCIALES

4.1.4.1 Organisation du dialogue social

Plus de 19 000 collaborateurs du Groupe dans une vingtaine de pays, soit environ 82 % des effectifs, sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société.

Le dialogue social entre les salariés et l'employeur est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale.

Au niveau européen :

Un Comité européen composé de 30 représentants français, allemands et britanniques est informé de l'activité, des résultats et de la stratégie du Groupe en Europe et dans le monde. Une réunion plénière est organisée chaque année en présence de la Direction Générale à l'issue de la publication des résultats du Groupe. Une réunion préparatoire se tient la veille pour permettre aux représentants de préparer les débats. Par ailleurs, un bureau restreint composé de deux représentants allemands, deux représentants français et un représentant écossais se réunit alternativement dans l'un ou l'autre pays, cinq fois par an. Le bureau rencontre le Président du Directoire et le Directeur des Ressources Humaines deux fois par an de manière programmée et en cas d'événements marquants pour le Groupe.

Un Conseil de Surveillance, composé à parité de représentants du personnel français et allemands, participe à la gestion du fonds commun de placement d'entreprise qui a été constitué à l'occasion de l'offre d'actionnariat salarié ouverte en France et en Allemagne en 2006. C'est parmi les membres des Conseils de Surveillance des fonds communs de placement d'entreprise qu'a été désigné en décembre 2010 un Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec représentant les salariés actionnaires.

 En France, la représentation du personnel s'effectue à plusieurs niveaux :

Le Comité de Groupe est l'instance de représentation de l'ensemble des sociétés françaises. Il comprend 20 représentants, choisis par les organisations syndicales parmi les élus des comités d'entreprise et se réunit une fois par an en présence du Directoire. Il reçoit des informations générales sur le Groupe (examen des comptes, activité, investissements, etc.). Il est assisté d'un expert-comptable. Il est également associé à la gestion des régimes de prévoyance et d'épargne salariale.

Dans chaque société, les comités d'entreprise, les comités centraux d'entreprise et les comités d'établissement, élus, sont informés et consultés sur la vie économique de l'entreprise ou l'établissement. Ils participent à la gestion des budgets d'activité sociale.

Les délégués du personnel élus dans chaque établissement présentent les réclamations individuelles et collectives du personnel relatives aux salaires et à la réglementation du travail.

Lorsque des négociations s'engagent au niveau du Groupe, chacune des organisations syndicales représentatives dans le Groupe désigne des représentants et une commission de négociation se constitue.

En 2012, les trois organisations syndicales représentatives sont la CGT, la CFDT et la CFE/CGC (syndicats ayant recueilli au moins 10 % des suffrages sur les résultats consolidés de l'ensemble des comités d'entreprise ou d'établissement). Au terme de plusieurs séances de discussions, un accord sur la prévention de la pénibilité a été signé avec la CFDT et la CFE/CGC. Des discussions ont

également été menées sur l'égalité professionnelle et ont conduit à la rédaction d'un « relevé de conclusions » qui a servi de base à des accords et des plans d'actions dans chaque établissement.

Les négociations au niveau de chaque société ont porté sur les salaires, la durée et l'organisation du travail ainsi que sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les délégués syndicaux sont des membres du personnel désignés par les syndicats. Ils constituent les interlocuteurs pour les négociations, en particulier la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, l'organisation du temps de travail et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) traitent des questions relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail.

Suite à l'enquête de satisfaction qui a été menée auprès de l'ensemble du personnel des sociétés françaises en 2010, des plans d'actions visant à renforcer la motivation et l'efficacité des équipes ont été mis en œuvre en 2011 et poursuivis en 2012.

 En Allemagne, les relations sociales sont organisées selon les principes de la codétermination, conformément aux dispositions de la loi sur les comités d'entreprise du 15 janvier 1972 (Betriebsverfassungsgesetz).

Le comité d'entreprise (*Betriebsrat*), dont les membres sont élus par le personnel, représente les salariés. Il est associé aux décisions qui concernent les affaires internes de l'entreprise et donne son accord préalable dans un certain nombre de domaines touchant à la gestion du personnel. Il est étroitement associé aux questions relatives à la sécurité. L'employeur ne prend part aux réunions que s'il est invité, ou si celles-ci se tiennent à sa demande.

Un comité économique (*Wirtschaftsausschuß*) assiste le comité d'entreprise. Il se réunit une fois par mois en présence de l'employeur.

Le comité des cadres (Sprecherausschuß) représente les cadres.

Les négociations salariales ont lieu en dehors de l'entreprise entre l'organisation des employeurs *Arbeitgeberverband Stahl* et le syndicat *Industriegewerkschaft Metall*, qui représente la majorité des salariés. Les accords étant pluriannuels, aucune négociation n'est intervenue en 2012.

En 2009, la signature d'un accord sur le chômage partiel a permis de porter l'indemnisation du chômage partiel à hauteur de 90 % du salaire net d'activité.

Par ailleurs, des accords spécifiques à la société V & M Deutschland ou à ses établissements peuvent être signés avec le comité d'entreprise (*Betriebsrat*). Ainsi, en 2012, un accord a été signé avec le comité d'entreprise de l'usine de Reisholz concernant la sauvegarde de l'emploi et la gestion des compétences (*Personalkonzept zur Zukunftssicherung VMD-Reisholz*). D'autres accords locaux ont concerné la mise à jour des accords d'établissements en matière de durée du travail

Le comité d'entreprise de la société V & M Deutschland a également signé des accords relatifs à la mise à jour des règles de rémunération variable, à la politique de voyage, au déploiement du système d'information de gestion des talents « Talent 360 », à l'usage d'internet et aux outils informatiques de gestion des temps.

- Au Royaume-Uni, la représentation du personnel s'effectue par l'intermédiaire de quatre organisations syndicales dont trois représentent le personnel ouvrier et une le personnel administratif et technicien. En 2012, les négociations ont porté sur les salaires et la mobilité professionnelle des postes de techniciens fonctionnels vers des postes de techniciens de production.
- Au Brésil, la majorité du personnel est représentée par un syndicat. Un organe spécifique, le Conselho Representativo dos Empregados (CRE) a été mis en place en 1999 pour permettre la représentation des employés de V & M do Brasil SA dans l'usine de Barreiro. Ses treize représentants sont élus pour deux ans. Le CRE permet une concertation sur les questions internes telles que notamment la sécurité, les conditions de travail, les promotions et les mutations. Les organisations syndicales sont représentées par six salariés, désignés par le syndicat et payés par V & M do Brasil SA. Les organisations sont seules compétentes pour négocier sur les salaires, l'intéressement et les systèmes de rémunération. Ces négociations ont eu lieu au niveau de la branche en 2012.

Pour Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, le système de représentation est identique à celui de V & M do Brasil SA mais les négociations ont lieu au niveau de l'entité et non de la branche. En 2012, un important accord portant à la fois sur l'aménagement du temps de travail et la réduction de la durée hebdomadaire a été signé.

- Au Mexique, le syndicat représente principalement les ouvriers et employés auxquels s'appliquent les accords collectifs. Pour cette population salariée dont la liste est établie par voie d'accord, le syndicat pour lequel la cotisation et l'adhésion sont obligatoires peut proposer des candidats à l'embauche. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature.
- Aux États-Unis, les salariés se sont prononcés, conformément à la réglementation locale, par vote sur le mode de représentation du personnel et ont choisi l'absence de syndicat dans l'entreprise. Le dialogue social s'organise autour de rencontres très fréquentes sur le terrain entre la Direction et le personnel.
- En Chine, lorsque le syndicat national est représenté dans l'usine par un salarié, celui-ci est l'interlocuteur direct de la Direction pour tout ce qui concerne le personnel. S'il n'existe pas de représentant du syndicat, le dialogue social s'organise par contact direct entre les ouvriers et la Direction via des instances ad hoc.

Suite à l'enquête de satisfaction qui a été menée auprès de l'ensemble du personnel des sociétés chinoises en 2010, des plans d'actions visant à renforcer la motivation et l'efficacité des équipes ont été mis en œuvre dès 2011 et se sont poursuivis en 2012.

Pour la première année d'application de la réglementation issue de la loi « Grenelle 2 », le Groupe ne dispose pas d'un système de suivi exhaustif des accords collectifs. Par conséquent, l'information relative aux accords collectifs et notamment ceux portant sur la santé et la sécurité au travail n'est que partielle, les accords collectifs décrits ci-dessus étant uniquement ceux recensés par le Groupe à la date d'établissement du rapport de l'expert indépendant pour l'exercice 2012.

4.1.4.2 Communication interne du Groupe

La communication interne a pour ambition de susciter et de nourrir l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des salariés du Groupe dans le monde. Vallourec entretient le dialogue avec eux et les informe à travers différents canaux :

- l'intranet Vallourec Inside, lancé en janvier 2012, touche environ 10 000 collaborateurs dans dix-huit pays. Il diffuse en temps réel des informations relatives à la stratégie, aux objectifs et aux résultats, et promeut les réalisations des équipes à travers le monde. Une e-newsletter bimensuelle relaie l'actualité du site. Vallourec Inside propose également à chacun la possibilité d'ouvrir des espaces collaboratifs qui favorisent le travail en réseau et accroissent la réactivité et la performance. Près de 2 500 personnes sont réunies dans plus de 120 espaces consacrés aux principales thématiques du Groupe (procédés de fabrication, métiers, recherche et innovation);
- Vallourec Info, le magazine de tous les salariés, offre à chaque collaborateur une vision d'ensemble de l'actualité du Groupe, dans la langue de son pays. La diffusion rapide d'informations clés se fait également sous forme d'affichage dans les établissements du Groupe;
- une communication spécifique à certains projets sensibilise les salariés aux sujets clés du Groupe – l'éthique et les valeurs (Vallourec Way), l'excellence opérationnelle (CAPTEN+), la sécurité (CAPTEN+ Safe), l'environnement –, ou les mobilise dans les moments forts (souscription au plan d'actionnariat salarié "Value", lancement de l'enquête interne « Opinion »...);
- lors des conventions annuelles ou de réunions locales, l'équipe dirigeante du Groupe va à la rencontre des managers pour des temps d'information et d'échanges. Ces réunions, qui ont été au nombre de six en 2012, ont rassemblé près de 2 000 managers au total.

La communication interne du Groupe s'appuie également sur les ressources locales dans les pays et sociétés, qui relaient les messages, nourrissent les remontées du terrain et animent leurs propres outils de communication (journaux, intranets...).

4.1.5 PROCESSUS DE GESTION DES TALENTS

Le nouveau système d'information de gestion des talents dénommé « Talent 360 » (gestion des objectifs, référentiel de compétences, évaluation individuelle, gestion du potentiel, plan de succession) a été déployé début 2011. La mise en œuvre de cet outil, qui s'est accompagnée d'une forte mobilisation de tous les managers, a permis de systématiser la pratique des entretiens individuels sur une base annuelle. En 2012, l'harmonisation du processus de gestion des cadres s'est poursuivie avec un déploiement systématique d'une revue des talents dans chaque entité du Groupe. L'outil informatique de gestion des talents a été étendu à l'ensemble des cadres du Groupe, y compris l'Allemagne, l'Arabie Saoudite et la Chine, mais également aux techniciens et agents de maîtrise en France ainsi que

de certains pays qui ont souhaité être pilotes, notamment les États-Unis, le Canada et le Mexique.

Dans les pays où ce dispositif est en place, les taux de réalisation des entretiens sont supérieurs à 90 %.

Par ailleurs, de nouveaux projets pilotes ont été lancés pour étendre le dispositif à la catégorie des ouvriers (France, États-Unis). Leur mise en place devrait être effective en 2013.

4.1.6 SÉCURITÉ ET SANTÉ

4.1.6.1 Sécurité (1)

La sécurité constitue la première priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite en la matière.

En 2008, le Groupe a lancé un programme ambitieux d'amélioration de la sécurité sur trois ans, dénommé « Cap Ten Safe ». Animé par la volonté de créer une rupture et d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, ce programme a permis d'obtenir une progression très sensible de la performance du Groupe puisque le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées (LTIR) pour les salariés et le personnel intérimaire, qui était de 9,2 en 2008, a été réduit à 5,3 en 2009 et 3,16 en 2010. Fort de ce succès et dans un souci d'amélioration continue et permanent de la culture sécurité du Groupe, Vallourec a reconduit en 2011 un nouveau programme d'amélioration de la sécurité sur trois ans (2011-2013), dénommé « CAPTEN+ Safe ». À fin 2011 et 2012, celuici (2) s'est établi à respectivement 2,79 et 2,60. Le taux de gravité des accidents (3) en 2012, qui s'établit à 0,11, est resté stable par rapport à 2011 alors qu'il était de 0,20 en 2010. Malgré ces résultats qui font ressortir une diminution de 72 % des accidents du travail avec arrêt (LTIR) entre 2008 et 2012, le Groupe a eu à déplorer deux accidents mortels en 2012 (4) (aucun accident mortel en 2011 (5)), l'un concernant un salarié du Groupe et l'autre un intérimaire, et reste très mobilisé sur les enjeux de sécurité.

Le Groupe a en outre décidé de suivre le nombre d'accidents déclaré par million d'heures travaillées (TRIR) (2), qui sera passé de 31 en 2008 à 7.1 en 2012.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les principaux outils suivants :

- la mise en place de comités de pilotage à tous les niveaux de l'entreprise;
- des visites de sécurité (près de 35 000 visites en 2012) ;
- le déploiement permanent d'une évaluation du risque en matière de sécurité et d'actions de prévention;
- la mise en place de groupes d'amélioration continue (GAC) axés sur la sécurité (307 GAC en 2012).

Il a aussi pour objectif la certification OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) de toutes les usines, et l'amélioration des conditions de travail par un examen de l'ergonomie des postes.

Pour les sites dont la performance est inférieure à la moyenne, le Groupe a mis en place un plan d'actions spécifiques renforçant l'implication de la chaîne hiérarchique du site et comportant les principales mesures suivantes :

- chaque manager est tenu de « s'approprier un risque majeur » ;
- le responsable hiérarchique du Directeur de chaque site procède lui-même à la visite sécurité du site en présence du responsable sécurité, audite le fonctionnement des groupes de projet locaux, s'assure que les 12 « Règles d'or » en matière de sécurité sont connues et respectées; et

• les responsables sécurité organisent des audits croisés des sites.

La formation et la sensibilisation aux règles de sécurité sont essentielles au moment de l'intégration dans le Groupe et font l'objet de rappels réguliers. Les programmes concernent le personnel temporaire au même titre que le personnel permanent. Aux États-Unis, au Brésil et en Europe, un programme original de formation à la sécurité par e-learning permet de tester de manière permanente la connaissance et la compréhension des règles de sécurité par le personnel.

De nombreuses opérations de sensibilisation sont également menées : campagnes de communication sur le thème des accidents aux mains ou aux yeux, audits croisés entre les usines, amélioration des plans de prévention en cas d'intervention d'entreprises extérieures.

La démarche « Safe Start », qui repose sur le comportement individuel des employés et la capacité de prendre des initiatives en situation de risque, a été déployée en 2012 dans 18 sites sur les 40 sites envisagés. Elle sera étendue aux autres sites en 2013.

4.1.6.2 Santé

À l'instar de la sécurité, la santé constitue une préoccupation majeure et permanente du Groupe.

Les réglementations relatives aux maladies d'origine professionnelle sont très différentes selon les pays, ce qui rend pour le moment difficile le recensement et la consolidation des données dans ce domaine. Néanmoins, les principaux risques associés aux activités du Groupe ont trait à la surdité, aux troubles musculo-squelettiques et affections pulmonaires.

Le Groupe mène diverses actions couvrant les principales préoccupations suivantes :

- la prévention des risques psychosociaux : avec l'aide des médecins du travail salariés du Groupe, Vallourec aide les salariés à gérer le stress au travail généré par les relations professionnelles ou la difficulté à concilier vie professionnelle et vie personnelle (principalement en France, en Allemagne et au Brésil);
- l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité du travail : l'ergonomie des postes de travail, suivie par le Comité ad hoc en charge de la sécurité, fait l'objet d'examens réguliers et, si nécessaire, de corrections (en particulier en France et au Brésil). La signature le 17 décembre 2012 d'un accord sur la prévention de la pénibilité est venue concrétiser le travail de diagnostic et de concertation qui s'est tenu durant toute l'année avec les partenaires sociaux. Il s'agissait en effet d'arrêter une méthodologie commune à tous les établissements en France pour cartographier les différents facteurs de pénibilité et de recenser les salariés susceptibles d'être exposés à ces risques. À partir de cet état des lieux, des actions sont en cours concernant les trois thèmes suivants jugés prioritaires : la réduction des poly-expositions, l'amélioration des conditions de travail et le développement des compétences, et des qualifications liées à la prévention de la pénibilité ;

⁽¹⁾ Les résultats des filiales brésiliennes Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et Tubos Soldados Atlântico Ltda ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs relatifs à la sécurité.

⁽²⁾ Sur la base des effectifs du Groupe (hors Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et Tubos Soldados Atlântico Ltda) et des intérimaires.

⁽³⁾ Sur la base des effectifs du Groupe (hors Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et Tubos Soldados Atlântico Ltda) et hors intérimaires.

⁽⁴⁾ Sur la base des effectifs du Groupe et des intérimaires, hors sous-traitants.

⁽⁵⁾ Sur une base comparable à celle de 2012 (deux accidents mortels ayant été néanmoins recensés chez les sous-traitants).

• la prévention du risque chimique : l'utilisation sanitaire des produits et substances chimiques est une préoccupation essentielle pour Vallourec. La base de données les répertoriant est mise à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux de leurs évolutions et réactions et de prévenir ainsi les risques d'effets nocifs. Tous produits ou substances entrant sur les sites de production sont contrôlés et validés par les responsables HSE locaux. Les services médicaux sont très souvent sollicités afin de fournir une analyse complète des risques. Des plans de substitution des produits jugés critiques ont été définis et les équipes HSE, en lien avec la R&D et les fournisseurs, ont élaboré des programmes de tests et de qualification des produits de substitution. Ces programmes sont parfois longs et requièrent, dans certains cas, des adaptations ou modifications des processus de fabrication. Les contrôles légaux des atmosphères de travail ont été réalisés et ont permis de conforter les évaluations des risques.

Fin 2012, près de 40 % des 300 substances identifiées comme CMR ⁽¹⁾ avaient été remplacées tandis que le Groupe continue le déploiement de quatre plans d'actions spécifiques :

- fibres céramiques réfractaires: Vallourec a écrit et diffusé une instruction unique couvrant l'ensemble des pays. Les matériaux contenant ce type de fibres présents dans les fours seront progressivement déposés lors des opérations de maintenance lorsqu'il existe une solution alternative;
- graisses au plomb : des tests et qualifications sont en cours pour remplacer les graisses au plomb utilisées sur les filetages non soumis à haute température;
- chromage des mandrins: un test industriel va être mené pour valider une solution alternative au chromage des mandrins; et
- phosphates de nickel: ils vont être progressivement remplacés après mise au point d'une solution alternative avec un fournisseur spécialisé.

4.1.7 PROMOTION ET RESPECT DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Dans son « Accord sur les principes de responsabilité applicables dans le groupe Vallourec », approuvé par le Comité européen le 9 avril 2008, Vallourec a affirmé son engagement de se conformer aux principes fondamentaux édictés par les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail, et en particulier :

- la convention n° 29 sur le travail forcé ou obligatoire du 28 juin 1930;
- la convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical du 9 juillet 1948;
- la convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective du 8 juin 1949;

- la convention n° 100 sur l'égalité de rémunération du 29 juin 1951;
- la convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé du 25 juin 1957;
- la convention n°111 concernant la discrimination (emploi et profession) du 25 juin 1958;
- la convention n° 138 sur l'âge minimum du 26 juin 1973 ; et
- la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants du 17 juin 1999.

Ce texte fait partie intégrante de la Charte éthique de Vallourec, qui a fait l'objet d'une large information auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

4.1.8 FORMATION (2)

Le Groupe a besoin d'un personnel formé, motivé et capable de s'adapter aux évolutions des métiers et des marchés. Il s'attache à concilier ses besoins d'évolution, et les aspirations individuelles de ses salariés, en leur permettant une véritable évolution de carrière.

En 2012, plus de 597 000 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des salariés, pour un montant équivalent à 2,4 % des salaires (coûts pédagogiques et rémunération des stagiaires par rapport à la rémunération hors charges). Le léger retrait de l'effort

de formation par rapport à 2012 (677 000 heures pour un montant représentant 2,6 % des salaires) reflète la mise en œuvre d'un programme global d'économies qui a touché l'ensemble des postes de dépenses.

La proportion de personnes formées dans l'année – c'est-à-dire ayant reçu au moins sept heures de formation cumulées sur l'année – est de 69 %.

⁽¹⁾ Les produits chimiques ou les préparations peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Ils font l'objet de classements dans une catégorie dite « CMR ». Au sens de l'article R. 231-51 du Code du travail, sont considérées comme agents CMR toutes substances ou toutes préparations Cancérogènes (C), Mutagènes (M) et Toxiques pour la reproduction (R).

⁽²⁾ Les résultats de la société brésilienne Tubos Soldados Atlântico Ltda acquise fin 2011 ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs relatifs à la formation.

Salariés formés au moins 1 journée par an (en cumul)* en 2012	Europe	Brésil	États-Unis	Asie	Total
Ouvriers	35 %	54 %	48 %	31 %	43 %
ATAM	14 %	11 %	14 %	24 %	14 %
Cadres	10 %	15 %	15 %	7 %	12 %
TOTAL SALARIÉS FORMÉS	59 %	80 %	77 %	62 %	69 %

^{*} Pourcentages calculés sur le nombre total de salariés.

Salariés formés au moins 1 journée par an (en cumul)* en 2011	Europe	Brésil	États-Unis	Asie	Total
Ouvriers	32 %	71 %	37 %	31 %	47 %
ATAM	16 %	10 %	14 %	26 %	14 %
Cadres	10 %	12 %	15 %	7 %	11 %
TOTAL SALARIÉS FORMÉS	58 %	94 %	66 %	64 %	72 %

^{*} Pourcentages calculés sur le nombre total de salariés.

Type de formations dispensées en 2012	Europe	Brésil	États-Unis	Asie	Total
Nombre moyen d'heures de formation par salarié (sous contrat CDI ou CDD)	25 h	28 h	25 h	21 h	26 h
% formation technique et professionnelle	32 %	27 %	36 %	35 %	30 %
% formation Hygiène, Sécurité et Environnement	24 %	29 %	42 %	19 %	28 %
% autres formations (management, efficacité personnelle, informatique, langue)	44 %	45 %	22 %	46 %	42 %

Type de formations dispensées en 2011	Europe	Brésil	États-Unis	Asie	Total
Nombre moyen d'heures de formation par salarié (sous contrat CDI ou CDD)	29 h	36 h	30 h	21 h	31 h
% formation technique et professionnelle	30 %	24 %	39 %	36 %	28 %
% formation Hygiène, Sécurité et Environnement	21 %	20 %	26 %	19 %	22 %
% autres formations (management, efficacité personnelle, informatique, langue)	49 %	56 %	35 %	45 %	50 %

L'ensemble de ces chiffres inclut les formations dispensées par Vallourec University.

4.1.8.1 Vallourec University

L'année 2012 a été marquée par l'extension du champ d'activités de Vallourec University. Depuis sa création en 2011, l'ambition de Vallourec University est d'être un lieu d'excellence où employés et clients se rencontrent pour créer et partager une culture commune et enrichir leurs connaissances par un apprentissage continu. Elle vise à renforcer certaines valeurs importantes pour Vallourec aujourd'hui: l'orientation client, la créativité, l'innovation et le respect pour les personnes et leurs différentes cultures. Vallourec University offre des programmes de formation pour les salariés de Vallourec à travers le monde. Il s'agit d'un centre d'excellence où 2 500 cadres et 400 managers de proximité (« frontline managers ») peuvent apprendre,

partager et développer leurs capacités sur des thématiques telles que la créativité, l'innovation et le service client. En 2012, 201 employés ont participé à des programmes internationaux et 3 008 à des programmes régionaux (respectivement 530 et 2 100 en 2011).

Les objectifs sont les suivants :

- assurer une compréhension commune des valeurs de Vallourec et de la culture d'entreprise;
- favoriser l'excellence stratégique, managériale et technique pour développer l'avantage concurrentiel du Groupe.

Pour atteindre ces objectifs, Vallourec University a développé quatre principes (« expérimenter, échanger, apprendre et appliquer ») à la base de toutes ses formations. Les participants ont l'occasion d'échanger sur leurs expériences et d'acquérir de nouvelles

connaissances en alternant les modules théoriques et pratiques, en appliquant et adaptant les méthodes apprises à leurs besoins spécifiques. Les formations sont systématiquement liées aux objectifs stratégiques du Groupe, des Divisions et des équipes.

Vallourec University propose une offre de formation sur mesure et veille à développer les compétences de l'ensemble du personnel du Groupe en cohérence avec la stratégie du Groupe. Son centre d'apprentissage est fondé sur quatre piliers majeurs :

- le « leadership », qui prépare à gérer les difficultés spécifiques rencontrées dans les missions de management et de leadership;
- la formation à la demande, qui se concentre sur des thèmes importants aujourd'hui chez Vallourec tels que la formation interculturelle, la gestion de projet, la prise de parole en public et la finance pour les non-spécialistes;
- la formation fonctionnelle, qui vise à améliorer les compétences pratiques et techniques pour chaque « famille » de métiers ;
- la formation à l'excellence opérationnelle, qui dispense une expertise relative aux processus et aux technologies dans le cadre des priorités et des lignes directrices du Groupe, notamment en vue de contribuer au développement d'une culture d'entreprise unifiée.

Les activités de Vallourec University portent sur le Learning Center, les Think Tanks et les External Stakeholders. Le Learning Center est la branche principale et couvre toutes les actions de formation. Ses modules sont mis en œuvre au niveau national et international, visent le développement continu et l'amélioration des compétences des employés pour satisfaire aux exigences spécifiques de chaque niveau de responsabilité et des différentes zones géographiques.

Les *Think Tanks* ont trois objectifs principaux : la gestion du changement, l'orientation client et l'innovation. Les deux premiers objectifs visent à intégrer la gestion du changement individuel et organisationnel pour assurer l'atteinte des résultats de Vallourec. Les « Innovation workshops » sont conçus pour développer les modes de pensée innovants et créatifs et déploient des méthodes de résolution des problèmes.

Les activités à l'attention des *External Stakeholders* visent à améliorer l'image de la marque auprès des clients et des fournisseurs, en leur offrant les formations « business knowledge » et « tubular essentials ». Cela contribue également à attirer de nouveaux talents, en renforçant la marque employeur de Vallourec.

En 2012, Vallourec University s'est doté d'un Learning Management System (LMS), outil de gestion de la formation offrant aux salariés un accès plus direct à la formation. Cet outil, visant à améliorer la gestion et l'accès à la formation, est déployé progressivement dans le Groupe depuis mai 2012. Il permet un suivi rigoureux des temps et des budgets de formation, offre la possibilité aux salariés de consulter l'offre de formation disponible dans le Groupe, d'effectuer directement leurs demandes de formations pour eux-mêmes ou pour leurs collaborateurs, de consulter leur historique de formation et celui de leurs collaborateurs.

Grâce à ce nouvel outil, Vallourec University offre désormais des formations sur mesure ou génériques, déployées rapidement dans les différents sites Vallourec, pour tous les collaborateurs connectés au LMS. Ces offres s'intègrent dans une stratégie de formation en *Blended Learning* où les formations en face à face sont préparées ou renforcées par des séquences de formation en *e-learning*, permettant une meilleure acquisition des apprentissages et une réduction du temps passé en salle. Au cours des prochaines années, Vallourec University continuera à développer une gamme de nouvelles formations en face à face et en e-learning.

4.1.8.2 Autres programmes de formation

Tous les ans, chaque société du Groupe élabore son programme de formation en cohérence avec les orientations pédagogiques du Groupe. Des programmes de formation spécifiques ont été mis en place pour les personnes recrutées au Brésil, aux États-Unis, en France et en Chine dans le cadre du démarrage des grands investissements stratégiques du Groupe.

4.1.8.3 Apprentissage et alternance

Afin d'assurer au mieux le transfert et l'amélioration du savoir-faire dans le contexte du déséquilibre de la pyramide d'âge en Europe, et d'accueillir un plus grand nombre de jeunes talents disposant d'un cursus de formation adapté aux besoins de ses activités, le Groupe maintient un programme dynamique d'apprentissage en Allemagne avec 292 apprentis en 2012 (294 apprentis en 2011) et souhaite le développer en France où 160 alternants ont été en cours de formation en 2012, soit une augmentation de 100 % par rapport à fin 2011.

4.1.9 ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

4.1.9.1 Égalité hommes/femmes

L'égalité hommes/femmes a été discutée fin juillet 2012 au sein du Directoire et du Conseil de Surveillance de Vallourec. Elle a par ailleurs fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales en France.

La politique du Groupe s'articule autour des deux objectifs suivants : le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels, et en particulier ceux de la production, et l'accession des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

Un plan d'actions a été déployé en 2012. Il est principalement axé sur les points suivants :

- un engagement de la Direction Générale dans le domaine de l'égalité hommes/femmes s'inscrivant dans la durée;
- la nomination d'un sponsor de la démarche du Groupe en la matière parmi les membres du Comité Exécutif chargé de fixer les priorités et de veiller à la prise en compte de l'égalité hommes/ femmes dans les plans de succession;
- l'alignement de la politique de recrutement sur le marché de l'emploi ;
- la mise en place d'indicateurs pertinents en vue d'assurer le suivi et la traçabilité des actions entreprises par le Groupe; et
- l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

4.1.9.2 Handicaps

À fin 2012, 2,6 % des collaborateurs du Groupe présentaient un handicap ou une restriction médicale obligeant à un aménagement de leur poste (3 % à fin 2011).

Des politiques et des actions existent dans les principaux pays suivants :

 en Allemagne et au Brésil : la priorité est donnée au maintien de l'emploi des collaborateurs présentant un handicap;

- au Royaume-Uni : un accord d'entreprise sur le handicap a été mis en place ;
- en France : Vallourec a signé la Charte de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

4.1.9.3 Lutte contre les discriminations

Dans le cadre du déploiement de la Charte d'éthique (voir infra section 4.1.9 « Éthique »), une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination a été réalisée à partir d'exemples du quotidien.

4.1.10 ÉTHIQUE

Les normes d'éthique du Groupe sont exposées depuis 2009 dans un document unique : la Charte d'éthique.

La Charte d'éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur ces valeurs. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte d'éthique prescrit également des règles de conduite sur des sujets variés, tels que les conflits d'intérêts, les relations avec les tiers et la préservation des actifs de manière à protéger en toutes circonstances la réputation et l'image du Groupe.

La Charte d'éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a été traduite à cette fin en cinq langues. Elle a également été mise en ligne sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte d'éthique auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, un délégué à la Charte d'éthique a été nommé. Il est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte d'éthique;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte d'éthique pour les nouveaux salariés;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;

- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité; et
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire portant sur la mise en œuvre de la Charte d'éthique.

Le délégué à la Charte d'éthique rend compte au Directoire et s'appuie sur un réseau de correspondants locaux.

Le déploiement de la Charte éthique de Vallourec à l'ensemble des collaborateurs s'est achevé en 2012.

Par ailleurs, pour inscrire l'éthique dans une démarche de progrès continu, un Comité d'Éthique a été créé en 2012. Composé de représentants de la Direction Juridique et de diverses Directions fonctionnelles (achats, ressources humaines...), il a vocation à se réunir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du délégué à la Charte d'éthique, les orientations en matière d'éthique et s'assurer de leur déploiement effectif.

Au-delà des principes inscrits dans la Charte d'éthique et en cohérence avec les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement dans le cadre d'un Programme mondial de Conformité à la Légalité.

Conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, ce Programme a pour objet de sensibiliser les responsables concernés du Groupe aux lois et règlements applicables dans ces trois domaines notamment dans le cadre de formations internes. Il vise à répondre efficacement aux risques auxquels ils pourraient être exposés dans leurs activités quotidiennes au moyen de recommandations précises et de cas pratiques.

Initié en 2011 en France, en Allemagne, en Écosse et aux États-Unis, le déploiement de ce Programme s'est poursuivi en 2012 au Brésil et en Chine.

Un programme d'apprentissage par e-learning est en cours de mise en place en vue d'assurer la sensibilisation et la formation aux valeurs d'éthique et de conformité à la légalité de toute nouvelle personne embauchée.



INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La nature des activités de V & M Mineração Ltda (extraction minière), éloignée du cœur de métier du Groupe (fabrication de tubes sans soudure), et la montée en charge des usines de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil génèrent individuellement des bilans environnementaux sans proportion avec le bilan environnemental moyen des sites du Groupe. Afin de ne pas nuire à la cohérence des informations consolidées du Groupe, celles-ci ne prennent pas en compte les résultats des deux sociétés précitées qui sont néanmoins

communiqués individuellement en Annexe 1 du présent chapitre. La filiale brésilienne Tubos Soldados Atlântico Ltda acquise fin 2011 n'était pas incluse dans le dispositif de reporting des données environnementales au cours de l'exercice 2012 de sorte qu'aucun de ses résultats, tant sous une forme consolidée qu'individualisée, n'est inclus dans le calcul des indicateurs environnementaux exposés ci-dessous.

4.2.1 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Au travers de sa politique de production, Vallourec a pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cette politique générale est déclinée dans la Charte du développement durable publiée par le Groupe en 2011.

4.2.1.1 Management environnemental

Suivant les règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée de coordonner les actions en matière d'environnement. Elle s'appuie sur les Responsables Environnement de chaque site de production, chargés de déployer et relayer la politique du Groupe à travers :

- un management de la performance environnementale, des risques, des projets, de la communication et du partage entre tous les établissements du Groupe;
- une incitation des établissements à améliorer leurs performances environnementales : et
- un développement des compétences environnementales.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays : ainsi, au total et pour l'ensemble du Groupe, plus de 100 personnes réparties dans les sites de production de chaque pays se spécialisent dans le domaine de l'environnement.

Les contacts entre les pays se sont développés et permettent des progrès réciproques par la comparaison des performances et des solutions apportées par chacun.

La Direction Environnement est en outre chargée de coordonner et piloter ces actions de *benchmarking*, et en particulier de rassembler et consolider l'ensemble des données environnementales du Groupe. Les résultats sont consolidés mensuellement et communiqués chaque trimestre aux sites et au Comité Exécutif.

4.2.1.2 Le système de gestion Vallourec : Vallourec Management System (VMS)

Appliqué à la mise en œuvre des politiques Qualité, Santé et Sécurité, et Environnement définies par la Direction, le VMS a pour objectif fondamental l'amélioration de la performance du Groupe dans ces domaines.

Ce système permet d'assurer la conformité des actions au plan stratégique ainsi que le progrès continu. Il garantit également que sont prises en compte les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, ISO/TS 16949, API et ASPE), de la santé et de la sécurité (OHSAS 18001) et de l'Environnement (ISO 14001).

Le système de gestion Vallourec est structuré autour de trois axes principaux suivants :

- les plans d'actions Total Quality Management (TQM);
- les comités de pilotage ; et
- les Groupes d'amélioration continue (GAC).

Il s'appuie sur les trois fondamentaux que sont :

- la prévention ;
- la maîtrise de la variabilité des processus ; et
- l'amélioration de l'efficience.

4.2.1.3 Audits et certifications

Les audits environnementaux sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations, la performance environnementale et les risques environnementaux. En particulier, l'audit « Performance & Risque » compare la performance environnementale et le système de management environnemental (SME) mis en place et permet de mettre en lumière priorités et plans d'actions.

Au 31 décembre 2012, les principaux sites du Groupe sont certifiés ISO 14001, correspondant à plus de 99 % de la production, conformément aux objectifs fixés en 2006.

4.2.1.4 Respect de la législation

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée à l'aide d'audits.

En France, une veille réglementaire a été mise en place par intranet, sur un portail environnement accessible à tous les sites de production. La revue régulière et systématique de ces dispositions permet la mise en place d'actions régulières, en améliorations, en investissements et en organisation.

4.2.1.5 Formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement et au développement durable sont développées au niveau des usines par différents outils : campagne d'affichage, publications périodiques, réunions d'information, programme de compliance. Le Programme mondial de Conformité à la Légalité, conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, comporte un volet de sensibilisation au respect de la réglementation environnementale (voir *supra* paragraphe 4.1.9 « Éthique » et *infra* « Rapport du Président du Conseil de Surveillance », Annexe 1 du chapitre 7 du présent document de référence).

En 2012, le nombre total d'heures de formation dans le domaine de l'hygiène de la sécurité et de l'environnement s'est élevé à 166 000 heures (147 000 heures en 2011).

4.2.1.6 Investissements

Le Groupe intègre systématiquement une dimension développement durable dans ses investissements. En particulier, une analyse de risques hygiène, sécurité, environnement est effectuée en amont de chaque projet afin de prendre en compte tous les impacts potentiels et d'anticiper les risques. Les actions résultant de ces analyses s'appuient sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques et intéressent en particulier les domaines suivants :

- l'optimisation des conditions de travail par un examen de l'ergonomie, de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation des postes de travail;
- la meilleure efficacité énergétique par une optimisation du rendement lors du choix du type d'énergie utilisée, une récupération des sources d'énergie disponibles (utilisation de gaz émis par le processus pour produire de l'électricité, récupération de chaleur émise par le processus, récupération de l'énergie émise lors du freinage des moteurs...), une amélioration de l'isolation des

parois des fours de chauffe et de traitement thermique des tubes, l'installation de régulateurs pour optimiser les consommations d'énergie (chauffage et éclairage);

- la diminution des émissions atmosphériques par une amélioration constante des systèmes de captation;
- la gestion de l'eau grâce au recyclage et à la récupération de l'eau de pluie au moyen de bassins de stockage, et une amélioration de la qualité par un meilleur fonctionnement des stations de traitement et une diminution des volumes des eaux rejetées;
- la gestion des déchets par une amélioration des conditions de collecte, de leur tri et de leur taux de valorisation;
- la réduction des nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des ateliers par une diminution prioritaire des émissions de bruit à la source

En 2012, les investissements ont porté, en particulier, sur :

- l'amélioration des conditions de travail (réduction du bruit, éclairage, chauffage);
- les mises en conformité environnementales et des équipements de travail (rétentions, aspirations de fumées, réseaux d'eau et de gaz, systèmes de protection incendie, stockages de produits);
- la diminution des consommations d'énergies : amélioration des fours de chauffage et de traitement thermique, automatisation de l'éclairage, isolation des bâtiments;
- l'amélioration de la gestion de l'eau ;
- l'aménagement et la sécurisation des usines au niveau des toitures, voiries et parkings;
- le renouvellement des permis d'exploiter.

Le montant des provisions et garanties pour risques environnementaux figure à la Note 16 des états financiers consolidés.

4.2.2 REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL

4.2.2.1 Qualité de l'air

Pour préserver la qualité de l'air aux alentours de ses usines, le Groupe mesure systématiquement les niveaux des rejets atmosphériques et met en œuvre des solutions adaptées à chaque type de rejet émis dans le but de les limiter. Les rejets produits par nos usines sont les suivants :

a) Les vapeurs

- Émissions de NO_x, provenant des fours de chauffe de billettes et de traitement thermique de tubes : afin de limiter ces émissions, tous les fours sont alimentés au gaz naturel, carburant faiblement émetteur, et chaque année, des brûleurs anciens sont remplacés par des brûleurs « bas NO_x » répondant aux meilleures techniques disponibles pour ce type d'émission. En 2012, les émissions ont été de 650 tonnes de NO_x, correspondant à 0,12 kg/tonne produite (667 tonnes de NO_x, correspondant à 0,12 kg/tonne produite en 2011).
- Émissions de composés organiques volatils (COV) provenant de nos installations de huilage, de vernissage et de peinture de tubes, de dégraissage et nettoyage de tubes ou de pièces de

machines: des actions sont mises en place chaque année pour diminuer les émissions de COV à la source, celles-ci consistant à supprimer les émissions en utilisant des produits de substitution sans COV, en coordination avec les fournisseurs de produits et, en cas d'impossibilité, à canaliser et traiter les émissions afin de se conformer à la réglementation applicable.

Après les progrès de ces dernières années, la principale source d'émission de COV du Groupe est liée à la protection temporaire de tubes OCTG et les efforts pour limiter les émissions de COV porteront dans les années à venir sur les installations correspondantes. Les mesures réalisées montrent que les émissions sont conformes avec la réglementation applicable.

En 2012, les émissions de COV, en très forte diminution par rapport à 2011 (488 tonnes), sont estimées à 453 tonnes.

- Émissions de vapeurs huileuses venant des installations de laminage ou formage à froid et des machines-outils. Ces vapeurs sont canalisées et filtrées avant rejet.
- Vapeurs issues des traitements de surface : les installations sont équipées de traitement et de système de captation afin de se conformer à la réglementation applicable.

b) Les particules

- Les principales sources potentielles d'émission de particules sont les fours des aciéries. Chaque année, les systèmes de captation sont améliorés pour réduire continûment les émissions correspondantes. Les systèmes de captation de poussières pour les aciéries française, américaine et brésilienne sont maintenant aux meilleurs standards.
- Les tuberies et les usines de finition produisent aussi des poussières au niveau des laminoirs à chaud, des installations de meulage et de polissage des tubes. Des étanchéités, des aspirations et des filtres sont mis en place au niveau des machines pour capter les poussières à la source. Des aspirations et des filtres en toiture peuvent, en cas de besoin, compléter ces dispositifs pour capter les émissions diffuses.
- Les camions, véhicules et autres engins de manutention circulant à l'extérieur des bâtiments sont également sources d'émissions de poussières. Pour éviter que ces nuages de poussières ne gênent le personnel ou le voisinage, les voies de circulation sont revêtues de béton ou de polymères.

4.2.2.2 Sols

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

Compte tenu de l'ancienneté des sites, l'ensemble des études de sol a été réalisé à l'initiative du Groupe sans mise en demeure des autorités. Ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités, une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres. La liste des sites sous surveillance est répertoriée dans la base de données officielle BASOL.

Des investigations complémentaires, conduites dans deux établissements, ont amené les actions suivantes :

- le site d'Aulnoye-Aymeries a procédé en 2011 au confinement d'une ancienne lagune et mis en place un réseau de piézomètres de surveillance;
- 2. le site de Cosne-sur-Loire met en œuvre des traitements appropriés pour éliminer les pollutions identifiées de la nappe phréatique et des sols. Une provision reste ouverte pour achever ces travaux.

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

En Allemagne, après avoir effectué les analyses, des surveillances des eaux souterraines sont réalisées, en accord avec les autorités locales, au niveau de deux établissements. Il n'y a, à la connaissance du Groupe, aucune pollution pour les autres usines.

Au Brésil, les seuls risques potentiels se situent sur le site de Barreiro aux endroits où ont été stockés des déchets dans le passé. Un ancien dépôt de laitier (sous-produit métallurgique constitué lors de l'élaboration de l'acier) et un ancien dépôt de boues ont été remis en conformité; un suivi de l'eau souterraine par piézomètres est effectué. Un programme sur dix ans de remise en conformité d'un ancien site de stockage de déchets industriels solides (bois, plastique, ferrailles, etc.) a débuté en 2004. Son état d'avancement est en ligne avec l'engagement auprès des autorités.

Aux États-Unis, des analyses ont été effectuées sur la très grande majorité des sites de production. Ces sites analysés ne présentent, à la connaissance du Groupe, aucun risque de pollution significatif.

4.2.2.3 Recyclage et élimination des déchets

Comme toute activité industrielle, l'activité du Groupe génère inéluctablement des déchets très variés et en quantités importantes. La gestion des déchets chez Vallourec est un enjeu économique et écologique majeur. Le Groupe considère que la majorité d'entre eux doit être désormais considérée comme des produits secondaires ou coproduits à valeur ajoutée (« by-products ») et générer un produit d'exploitation.

Les dépenses liées à l'élimination des déchets sont relativement significatives. Dans une logique d'amélioration continue, chaque famille de déchets est suivie mensuellement et annuellement par chacun des sites à des fins d'optimisation à la fois des volumes mais également des coûts.

Dans un monde où les matières premières se raréfient, détruire un déchet devient synonyme d'échec. C'est pourquoi, associé à un objectif de réduction des volumes, le Groupe a développé une politique de valorisation de ses déchets, quels qu'ils soient et quel que soit le pays générateur, et contribue ainsi à l'économie et la préservation des ressources. Les déchets sont appréhendés comme une ressource à exploiter et non comme une charge résultant fatalement de la production. De par leur impact sur l'environnement, selon l'origine et la typologie, les déchets sont donc gérés et traités différemment.

Les déchets non dangereux sont traités, dans le respect des réglementations locales, en privilégiant au maximum les filières de recyclage ou de valorisation énergétique.

Les principaux leviers de progrès engagés sont les suivants :

- la réduction des volumes de déchets ;
- l'augmentation du taux de valorisation ;
- l'identification, la consolidation et l'optimisation des flux tels que les laitiers des hauts-fourneaux et d'aciérie, les boues de process (laminage et traitement de surface), les résidus métalliques, les calamines et les poussières;
- l'identification des meilleures filières comme les laitiers de hautsfourneaux au Brésil, vendus à l'industrie du ciment, ou la cession des déchets métalliques dans le cadre de contrats pluriannuels.

En 2012, à titre d'exemple, les équipes locales brésiliennes ont ouvert de nouvelles pistes de gestion des déchets et généré des revenus supplémentaires par la mise en œuvre des initiatives suivantes :

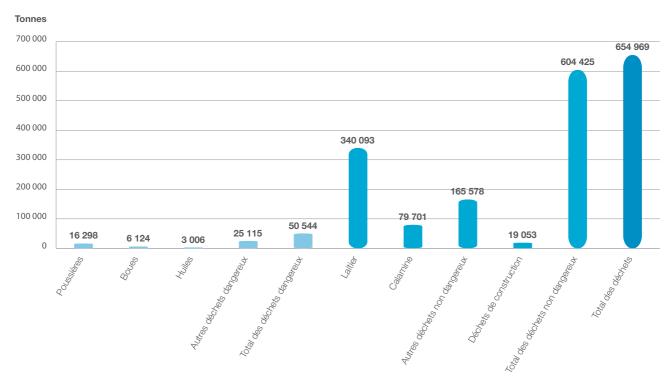
- le regroupement des lieux de stockage ;
- le choix de prestataires en fonction du type de déchet (ex : les laitiers de hauts-fourneaux sont réutilisés dans l'industrie du ciment);
- le développement de nouvelles techniques comme l'utilisation des boues comme fertilisant.

Représentant un risque pour la santé et l'environnement, les déchets dangereux font l'objet d'un traitement particulier. L'étude commencée en 2010 et poursuivie en 2012 a permis au Groupe d'identifier et de travailler sur deux catégories importantes :

- les déchets organiques (boues, huiles) ; et
- les déchets minéraux solides (poussières).

En 2012, l'activité du Groupe a généré 654 969 tonnes de déchets (665 813 tonnes en 2011) dont 7,7 % de déchets dangereux (7,4 % en 2011). Des actions diverses ont été menées ou sont en cours de développement pour agir sur le processus de fabrication ou sur les matières premières. Les actions et la détermination du Groupe doivent lui permettre d'atteindre un objectif de taux de valorisation des déchets de 95 % d'ici 2014. À fin 2012, ce taux s'établit à 91 % (89 % en 2011).

Quantité de déchets en 2012



4.2.2.4 Les nuisances sonores

Par leur nature, les activités du Groupe comportent des nuisances sonores. Le bruit produit provient de sources diverses : les fours des aciéries, la découpe et le stockage des barres d'acier, le choc entre les tubes, ou le procédé de laminage. Plusieurs types d'actions existent pour limiter ces nuisances, les atténuer au maximum voire les supprimer.

La volonté de Vallourec est de protéger ses salariés et de s'intégrer au mieux dans son environnement.

Dans un premier temps, afin de déterminer les niveaux sonores, les sources de bruit sont mesurées et analysées. Selon les contraintes locales, les mesures sont réalisées en interne, en bordure de propriété ou chez les riverains lorsque l'usine est située à proximité d'habitations. Sur certains sites, des systèmes très élaborés ont été installés. Ils permettent d'une part de mesurer les bruits à des endroits précis et d'autre part d'en connaître la provenance. Des logiciels de simulation y sont souvent associés pour évaluer la différence sonore que pourrait apporter tel ou tel système d'insonorisation. De cette manière, le choix de la meilleure action à mettre en place est étudié avant la réalisation. Cette démarche permet une optimisation des actions mais aussi des dépenses.

Les actions les plus efficaces sont celles qui permettent une réduction du bruit à sa source lorsque cela est possible. Par exemple, certaines usines remplacent les mouvements à commande pneumatiques par des mouvements à commande hydraulique ou introduisent du caoutchouc entre les tubes évitant ainsi le choc direct beaucoup plus bruyant. De la même manière, le nettoyage des tubes est réalisé avec des buses Venturi et non plus avec des buses classiques.

Lorsque la réduction du bruit à la source est trop contraignante ou impossible, d'autres actions sont engagées comme la mise en place de barrières, le confinement des machines, ou encore les murs antibruit.

Pour limiter les impacts des nuisances sonores sur la santé des salariés, les usines du Groupe mettent à la disposition de ceux-ci des bouchons d'oreilles et imposent leur placement lors du passage dans les zones de travail. Afin d'optimiser le confort, des bouchons adaptés à l'oreille de chaque salarié sont proposés. Ils permettent de laisser passer certaines fréquences pour faciliter les discussions entre les personnes en atténuant fortement le bruit venant des installations. La surveillance médicale est systématique afin de détecter au plus vite les personnes susceptibles d'avoir des pertes auditives.

Soucieux de poursuivre la prévention des nuisances sonores, le Comité Développement Durable a arrêté en janvier 2012 un plan d'actions sur le bruit comportant les mesures suivantes :

- disposer de cartes de bruit sur les sites les plus critiques et représentatifs des niveaux sonores atteints dans les différents ateliers et de l'exposition du personnel compte tenu de leur durée de présence et de leur nombre dans les zones concernées;
- analyser et améliorer les comportements dans les ateliers ;
- se référer aux bonnes pratiques dans le cadre des nouveaux investissements ou des réaménagements;
- améliorer les conditions de travail des salariés ;
- privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle.

4.2.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

4.2.3.1 Prélèvements d'eau

Le Groupe considère la gestion de l'eau comme un enjeu majeur du développement durable. Au cours de ces dernières années, la quantité d'eau prélevée et la qualité des rejets des usines se sont améliorées

L'eau est nécessaire dans les procédés de fabrication des usines. Ses utilisations principales sont :

- le refroidissement des outils à chaud (fours de chauffe des billettes, machines de laminage des tubes et fours de traitement thermique), qui représente environ 50 % des besoins du Groupe;
- le refroidissement des tubes après leur traitement thermique correspondant à 25 % des besoins du Groupe;
- les traitements de surface, les épreuves hydrauliques, le contrôle non destructif des tubes, et le refroidissement des autres outils du processus de fabrication.

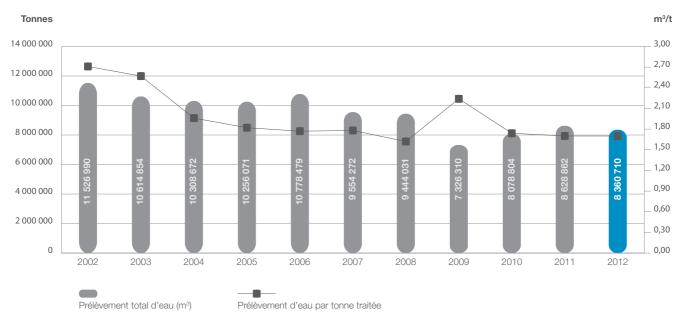
Les prélèvements d'eau ont diminué au cours de ces dix dernières années, essentiellement par la mise en place de moyens permettant d'accroître le recyclage. Ils sont passés de 10,6 millions de m³ en 2003 à 8,36 millions de m³ en 2012. L'élévation du recyclage de l'eau en interne est l'une des actions principales. Le suivi régulier des compteurs permet aussi de limiter le risque de fuites.

La consommation relative s'est également améliorée régulièrement (sauf en 2009 où l'activité a été plus réduite). À fin 2012, elle s'établit à 1,7 m³/tonne contre 2,6 m³/tonne en 2003, soit une diminution de 35 %.

La problématique de l'eau ne doit pas se limiter à la mesure des prélèvements dans les milieux naturels ou les réseaux publics. Dans cette perspective a été développé le concept de l'empreinte eau au travers de l'utilisation d'un indicateur représentatif appelé Water Impact Index (Indice d'Impact de l'Eau). Une étude a donc été réalisée en collaboration avec un partenaire industriel dans sept sites du Groupe en 2012 situés au Brésil, aux États-Unis, en France et en Allemagne. L'indicateur tient compte du facteur volume (prélevé, rejeté), du facteur qualité (du prélèvement et du rejet) et du facteur de stress (rareté de l'eau et contexte hydrologique). Il permet une meilleure connaissance de l'impact et une meilleure hiérarchisation des actions et des investissements à réaliser. Son application a permis de montrer que les sites les plus critiques n'étaient pas uniquement ceux dont les prélèvements étaient les plus élevés.

Le calcul de l'indicateur va se préciser et porter sur d'autres sites dans les prochaines années et tenir compte des risques associés à la ressource eau (l'évolution des contraintes réglementaires, la dépendance, les risques d'image...). En parallèle, le Groupe se fixe comme objectif de réduire le coût total de la gestion de cette ressource.

Prélèvements d'eau 2003-2012



Les eaux industrielles peuvent être rejetées dans les réseaux municipaux (majorité des sites) ou dans le milieu naturel après être passées dans les stations d'épuration internes, l'objectif étant de diminuer les quantités rejetées par l'augmentation du recyclage interne.

Afin de préserver la qualité des rejets en eau et en conformité avec les réglementations locales applicables, les sites surveillent les paramètres suivants :

• les MES : matières en suspension ;

- la DCO : demande chimique en oxygène ;
- les HCT : Hydrocarbures totaux ;
- les métaux (en particulier le fer, le zinc, le chrome et le nickel).

Par ailleurs, diverses améliorations sont en cours comme la mise en place de déshuileurs, la séparation des réseaux de collecte des eaux et la mise en place d'obturateurs à commande manuelle, le site pilote étant la tuberie de Saint-Saulve (France). Malgré toutes les précautions entreprises, le Groupe a eu à déplorer, en 2012, un

incident environnemental lié à la qualité du rejet des eaux industrielles sur le site de VAM Drilling à Cosne (France) ayant conduit à une pollution mineure des sols par des hydrocarbures. Suite à cet incident qui n'a donné lieu à aucune sanction pécuniaire, le Groupe s'est engagé à mettre en place en 2013 un système de séparation des eaux et de décantation.

4.2.3.2 La consommation de matières premières

L'acier utilisé par Vallourec pour la fabrication des tubes est élaboré en grande partie dans les aciéries du Groupe au Brésil (Belo Horizonte) avec la filière hauts-fourneaux (BOF – Basic Oxygene Furnace) et, aux États-Unis (Youngstown) et en France (Saint-Saulve), avec la filière électrique (EAF – Electric Arc Furnace). Pour cette dernière, le Groupe privilégie l'utilisation de ferrailles recyclées par rapport à l'utilisation d'acier ou de fonte « neufs ».

Pour optimiser l'efficacité de ce processus, des groupes d'amélioration continue ont été définis. Leurs axes de travail principaux sont les suivants :

- la formalisation précise de règles internes et des besoins des aciéries pour obtenir les nuances d'acier à élaborer en optimisant l'efficacité énergétique des fours;
- la récupération d'un maximum de ferrailles possible dans le Groupe en adaptant le tri effectué dans les tuberies aux besoins des aciéries;
- l'adaptation de la logistique pour l'approvisionnement optimum des aciéries.

4.2.3.3 La consommation d'énergie

En vue de réduire de façon significative toutes les consommations énergétiques, dont le coût a atteint 255 millions d'euros en 2012 (240 millions d'euros en 2011), le Groupe a, dès 2009, mis en place le projet *GreenHouse*. L'objectif de ce projet est de réduire de 20 % la consommation totale de gaz et d'électricité au plus tard en 2020, à périmètre, mix de produit et niveau d'activité équivalent, l'année 2008 constituant l'année de référence. Dans le cadre de ce projet, Vallourec se prépare à une économie « Bas carbone » en contribuant également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet *GreenHouse* s'appuie sur une démarche rigoureuse, prenant appui sur les méthodologies et outils du VMS s'articulant notamment autour des éléments suivants :

- un partage de bonnes pratiques dans tous les domaines liés à l'énergie (procédés thermiques, électriques, air comprimé, production de vapeur...). De nombreux « quick wins » ont été mis en place, et 50 groupes d'amélioration continue ont œuvré exclusivement dans le domaine de l'énergie pour améliorer les performances du Groupe;
- l'établissement de balances thermiques : 66 balances thermiques ont à ce jour été réalisées (représentant 80 % des fours du Groupe). Cette analyse des performances des fours permet de mettre en évidence les sources d'amélioration, et de proposer les investissements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique, tels que la mise en place de brûleurs régénératifs, de récupérateurs de chaleur des fumées, ou l'amélioration de l'isolation.

En 2012, les consommations d'énergie à la tonne traitée s'établissent à 657 kWh/To (675 kWh/To en 2011) pour le gaz et 323 kWh/To (309 kWh/To en 2011) pour l'électricité (respectivement 634 kWh/To et 289 kWh/To en 2008). Bien qu'en retrait par rapport à ceux de 2008, ces chiffres témoignent d'un véritable progrès de la performance énergétique pour les raisons suivantes :

- en 2012, le niveau d'activité a représenté 85 % de celui de 2008 ;
- la part des produits premium a significativement augmenté, 60 % des produits ayant été traités thermiquement en 2012 contre 50 % en 2008;
- la part des aciers alliés a significativement progressé.

Par conséquent, à carnet de commandes et volumes équivalents, la performance s'est déjà améliorée de plus de 10 % par rapport à 2008. L'usine de Rath a d'ailleurs été récompensée par l'*Environment Award* en 2012 grâce à l'installation de nouveaux brûleurs régénératifs du four à sole tournante. Cette nouvelle technologie consomme 30 % de moins d'énergie et économise 8 000 tonnes d'émissions de dioxyde de carbone par an. Cette installation a déjà permis d'atteindre une part importante de l'objectif défini dans le cadre du projet *GreenHouse* (réduction de 20 % de la consommation totale de gaz et d'électricité au plus tard en 2020) et sert de référence en termes d'efficacité énergétique pour tous les sites de production.

Le tableau ci-dessous montre l'origine de l'énergie consommée par le Groupe : plus de 35 % de celle-ci est d'origine renouvelable.

Origine de l'énergie 2012 (en GWh)	Renouvelable	Non renouvelable	Total
Électricité achetée	300	1 302	1 602
Électricité produite	83	-	83
Gaz naturel	-	3 257	3 257
Fuel	-	221	221
Charbon de bois	2 370	-	2 370
Total	2 753	4 780	7 533
% de l'énergie consommée	36,5 %	63,5 %	100 %

Origine de l'énergie 2011 (en GWh)	Renouvelable	Non renouvelable	Total
Électricité achetée	300	1 300	1 600
Électricité produite	100	-	100
Gaz naturel		3 400	3 400
Fuel		160	160
Charbon de bois	2 400	-	2 400
Total	2 800	4 860	7 660
% de l'énergie consommée	36,5 %	63,5 %	100 %

Ce ratio est encore plus élevé pour les usines brésiliennes, puisqu'en 2012, 79 % de l'énergie consommée par V & M do Brazil SA a été d'origine renouvelable. Cette performance est liée à l'utilisation de charbon de bois produit par V & M Florestal d'une part et de gaz de hauts-fourneaux et du goudron issu de la carbonisation du

charbon de bois pour produire de l'électricité d'autre part. La centrale thermoélectrique de Barreiro a une puissance installée de 12,9 kW et permet de couvrir un tiers des besoins de l'usine de V & M do Brazil SA

4.2.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.2.4.1 Rejets de gaz à effet de serre

La réduction des gaz à effet de serre reste une des priorités de Vallourec. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'acier produit par Vallourec émet en moyenne beaucoup moins de CO₂ par tonne produite que ses concurrents.

		Production kt	Émissions spécifiques kg CO ₂ /tonne
BOF	Minerais de fer et biomasse	511	500
EAF	Ferrailles		
	Saint-Saulve	427	400
	Youngstown	539	400
	Autres aciéries électriques (Achats)	291	400
BOF	HKM (Achats)	769	1 690
TOTAL		2 537	811*

Valeur pondérée.

Le Groupe utilise dans ses deux aciéries de Saint-Saulve (France) et Youngstown (États-Unis) le procédé de fabrication « EAF » (*Electric Arc Furnace*), plus faible émetteur de CO_2 .

L'aciérie de Saint-Saulve entre dans le champ d'application de la Directive européenne du 23 avril 2009 sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne (Directive ETS – *Emission Trading System*). Les quotas alloués à l'aciérie ont été en 2012 de 106 000 tonnes. Les émissions, qui se sont établies en 2012 à 56 397 tonnes (64 235 tonnes en 2011), sont inférieures. Cette différence est liée à un niveau de production de l'aciérie en deçà de la capacité nominale de l'aciérie d'une part, et à des améliorations significatives de l'efficacité énergétique d'autre part.

Le Groupe utilise également la biomasse comme une source d'énergie pour ses hauts-fourneaux au Brésil. Il possède 240 000 hectares environ de plantations d'eucalyptus, base de la production de charbon de bois. La forêt native, constituant environ un tiers de la surface, est maintenue en l'état, tandis que l'autre partie est cultivée :

chaque année, environ un septième de la forêt est coupé pour la production du charbon de bois, et cette même surface est reboisée. Pendant la croissance, ces arbres absorbent du CO_2 : le CO_2 émis par la combustion du charbon lors de la fabrication de la fonte est réabsorbé par la forêt. Les principales émissions de CO_2 de ce procédé sont liées à l'émission de méthane pendant le processus de carbonisation du bois.

Le Groupe a procédé à un bilan carbone complet de ses activités, avec l'aide d'un cabinet extérieur, « Carbone 4 » qui distingue les émissions directes, les émissions indirectes résultant de l'électricité et les émissions indirectes résultant d'autres sources d'énergie (voir le tableau ci-après). Ce bilan est beaucoup plus complet que ceux des années précédentes pour les émissions indirectes résultant d'autres sources d'énergie, ce qui explique certaines différences significatives. Il ne traduit pas une augmentation des émissions du Groupe mais une meilleure connaissance de celles-ci et constitue une base pour conduire dans les prochaines années des plans d'amélioration.

		2010	2011	2012
Nature des émissions	Composant	Tonnes de CO ₂	Tonnes de CO ₂	Tonnes de CO ₂
	Combustion du gaz naturel (fours)	588 220	656 332	612 360
	Émissions de méthane (carbonisation du bois)	250 362	270 933	271 663
Émissions directes	Émissions liées à la production de l'acier	90 048	81 680	85 078
	Transports et manutentions internes	32 634	41 833	38 866
	TOTAL	961 264	1 050 778	1 007 968
Émissions indirectes	Électricité achetée	451 320	462 931	507 754
(électricité)	TOTAL	451 320	462 931	507 754
	Achats de matières premières et services	1 793 127	1 836 270	1 764 027
	Transport externe	561 495	625 999	601 897
	Traitement des déchets	238 177	239 225	242 652
Émissions indirectes (autres)	Pertes liées au transport de l'énergie (gaz et électricité)	137 741	148 433	142 691
Emissions mandetes (autres)	Émissions liées à nos immobilisations (équipements dans nos usines)	100 832	115 872	137 942
	Transport du personnel	54 602	68 688	74 026
	TOTAL	2 885 974	3 034 487	2 963 904
BILAN CARBONE COMPLET (C	OUVRANT LES TROIS FORMES D'ÉMISSION)	4 298 558	4 548 196	4 479 635
BILAN CARBONE KG CO ₂ /TON	NE TUBE	926	879	900

4.2.4.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique

À ce jour, le Groupe n'a pas mené d'étude visant à identifier les risques liés aux conséquences du changement climatique car aucune alerte n'a, jusqu'à présent, conduit à le faire.

Il n'en demeure pas moins que certains événements exceptionnels pourraient devenir plus fréquents (tempêtes et ouragans) et endommager les installations du Groupe. Les conditions dans lesquelles les sites sont exploités pourraient aussi lentement évoluer (capacité de disposer de l'eau nécessaire au processus de fabrication des tubes, conditions de travail dans les ateliers, fonctionnement des

équipements en période de canicule, etc.). Par ailleurs, l'écosystème propre aux forêts exploitées par le Groupe pourrait évoluer ou se fragiliser à long terme.

Il convient donc de recenser soigneusement ces risques nouveaux et les évaluer en tenant compte de la diversité des implantations géographiques, des processus de fabrication et des recommandations que les autorités publiques diffusent progressivement. Il sera alors possible de construire des plans d'adaptation si la nécessité apparaît. Une telle démarche, partant d'une approche générale pour se concentrer ensuite sur les situations qui seraient jugées critiques, sera engagée en 2013.

4.2.5 BIODIVERSITÉ

Certaines activités spécifiques du Groupe ont un lien direct avec la biodiversité de sorte que des mesures très concrètes tendant à la préserver sont mises en place depuis plusieurs années.

La filiale brésilienne V & M do Brasil SA anime le centre d'éducation environnementale de Barreiro. Ce centre de 20 hectares comprend trois écosystèmes : la « cerrado » (savane), la végétation de transition et la « mata atlantica » (forêt atlantique). En 2012, la ceinture verte qui délimite le site a été enrichie de 750 arbres, contribuant ainsi au maintien de la biodiversité.

La filiale brésilienne V & M Florestal Ltda exerce des activités d'exploitation forestière et de carbonisation, en vue de produire le charbon de bois utilisé comme source d'énergie dans l'aciérie. Elle y mène des programmes de surveillance de la faune et de la flore, en collaboration avec l'université du Minas Gerais et de Lavras. Il s'agit de mesurer l'impact des activités sur le milieu naturel, et de mettre en

place les mesures de gestion appropriées en vue de la préservation et de l'équilibre de la biodiversité. Le maintien de « couloirs écologiques » garantit la libre circulation des animaux. Cette société joue ainsi un rôle fondamental dans la conservation de la nature, en protégeant les écosystèmes représentatifs de cette région. Un programme de surveillance, à l'aide de caméras, a permis d'identifier des centaines d'espèces d'oiseaux, et des douzaines d'espèces de mammifères, dont certaines sont menacées d'extinction.

V & M Mineraçao Ltda exerce des activités minières dans la ville de Brumadinho, à une cinquantaine de kilomètres du complexe industriel de Barreiro. Il y apparaît une transition entre 2 écosystèmes : la « cerrado » (savane) et la « mata atlantica » (forêt atlantique). Afin de mieux contrôler l'impact de ses activités sur le milieu naturel, V & M Mineraçao Ltda assure un suivi régulier de la biodiversité de son site, ainsi que des régions avoisinantes. Une réserve de 200 hectares est

également en place dans la forêt atlantique, avec la conservation de nombreuses espèces animales : par exemple, 148 espèces différentes d'oiseaux ont été dénombrées. La société veille également à la restauration environnementale des régions minières. Ainsi, en 2008, 167 000 m² de surface exploitée ont été récupérés avec la plantation d'espèces natives de la région. Ces zones sont désormais couvertes d'espèces diverses, d'arbres, d'herbes et de légumineuses.

Des études ont également été menées dans les principaux sites de Vallourec en vue d'étudier l'impact de l'activité sur la biodiversité. Aucun risque important n'a été mis en évidence. Une évaluation plus approfondie sera néanmoins menée en 2013.



4.3.1 IMPACT TERRITORIAL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ

La stratégie du Groupe consiste à développer la présence locale auprès des clients pour élever le niveau de service à leur profit. Chacun des sites, historiques ou récents, est attentif à l'impact local de son activité, notamment en matière de recrutement, de développement local et de recours aux fournisseurs locaux.

Les achats locaux sont principalement des achats liés aux opérations de maintenance, des services à la production, des consommables ainsi qu'une partie des matières premières. Ces achats auront représenté en 2012 environ 1,7 milliard d'euros, soit près de 45 % des dépenses du Groupe. Cette part est assez similaire d'une région à l'autre et porte sur des opérations de sous-traitance, de maintenance et d'achats de ferrailles, de fournitures et de prestations ordinaires pour satisfaire les besoins de la production ou hors production.

4.3.2 RELATIONS AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DU GROUPE

4.3.2.1 Actions engagées

Le Groupe entretient de nombreuses relations avec les parties prenantes locales, telles que les organisations professionnelles et administratives, les associations de riverains ou celles ayant un objectif social ou environnemental en lien avec l'activité de ses sites. Bien qu'aucune évaluation méthodique d'ensemble n'ait encore été réalisée, les relations sont jugées bonnes et n'ont pas fait apparaître de situations conflictuelles.

Au Brésil, pour des raisons à la fois historiques, culturelles et réglementaires, et parce que le site de Barreiro est situé au milieu d'un quartier très urbanisé de Belo Horizonte, la relation avec les parties prenantes locales et en particulier les populations pauvres fait l'objet depuis longtemps d'un suivi structuré en étroite liaison avec les autorités locales. En Indonésie, la filiale PT Citra Tubindo TBK est engagée depuis de nombreuses années dans des programmes d'assistance éducative et médicale à la population ainsi que dans des programmes d'investissements culturels ou de logements ou dans des opérations de protection de l'environnement. En Europe et aux États-Unis, compte tenu du niveau de développement des infrastructures sociales, les initiatives entreprises portent sur des montants limités et tendent, en général, à soutenir des initiatives pédagogiques, culturelles ou sportives, à financer des œuvres sociales, à réhabiliter des centres culturels ou encore à créer des logements sociaux.

D'une manière générale il apparaît que :

- les demandes de soutien exprimées sont peu nombreuses ;
- les actions entreprises sont, à l'exclusion du Brésil et de l'Indonésie, de portée limitée.

Conformément aux recommandations du Comité de Développement Durable, l'échelon local dispose de l'autonomie de décider des actions à entreprendre, sous l'autorité de la ligne managériale, en privilégiant les lignes directrices suivantes :

- cohérence des actions entreprises au sein d'une même région ;
- dialogue continu et de qualité;
- priorité aux actions soutenues par les salariés du Groupe ;
- préférence aux actions en faveur de l'enseignement, la santé et le développement local.

En 2013, la communauté des animateurs locaux sera structurée afin de permettre un partage des bonnes pratiques.

4.3.2.2 Ressources utilisées

Les ressources consacrées au financement de partenariats ont été d'environ 7,9 millions d'euros en 2012. Les actions de partenariat sont principalement menées dans les pays où les attentes des populations riveraines sont les plus fortes et où les systèmes sociaux ne sont pas aussi développés que dans les pays occidentaux, à savoir au Brésil et en Indonésie.

Au Brésil, les actions sont encouragées par les autorités régionales et fédérales et font notamment l'objet de déductions fiscales. Un effort exceptionnel a été consenti en 2012 pour la réhabilitation d'un cinéma historique du centre-ville destiné à devenir un grand centre culturel qui sera ouvert au public en 2013. Dans le reste du Groupe, les actions sont intégralement financées en propre par l'entreprise.

4.3.2.3 Partenariat « GoodPlanet »

Compte tenu de sa forte préoccupation de l'impact de ses activités sur l'environnement, et bien que le niveau de ses émissions carbone soit relativement limité, le Groupe a poursuivi en 2012 son soutien financier aux actions engagées par la fondation « GoodPlanet », dont les objectifs sont de sensibiliser les populations des pays développés ou non aux enjeux du réchauffement climatique et de mettre en œuvre des programmes de compensation de l'action des gaz à effet de serre.

4.3.3 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Suite à une enquête lancée en 2011 auprès de 450 fournisseurs réputés critiques, seuls 17 d'entre eux, représentant moins de 1 % de la masse d'achats, sont apparus l'être effectivement. Principalement localisés aux États-Unis et au Brésil, ils font l'objet d'un suivi et d'audits spécifiques.

En 2012, la décision a été prise de réorganiser la fonction Achats pour un meilleur contrôle des fournisseurs, une gouvernance plus forte et plus centralisée et le déploiement d'outils et de processus communs à l'ensemble des entités du Groupe. Cette organisation, qui renforce les équipes des Divisions et clarifie les processus, s'appuie sur une expertise par nature d'achat pour faciliter la mise en œuvre de synergies. Elle est opérationnelle depuis le début 2013.

Dans ce cadre, une Direction de la Performance et de la Qualité Fournisseurs a déjà été mise en place. L'ensemble des outils et des processus de travail communs qui ont été développés ou sont en voie de l'être (notamment les conditions générales d'achat, l'évaluation des fournisseurs en vue de la construction des stratégies d'achats,

l'évaluation des risques et l'attribution des contrats) prendra en compte prioritairement les enjeux du développement durable, de l'éthique et la sécurité.

Dans le même temps, une liste de fournisseurs dits « importants », sélectionnés notamment sur des critères d'impact sur la sécurité, la qualité des produits et le respect de l'environnement, est tout particulièrement suivie au niveau de chacune des divisions. Ce suivi est à la fois assuré par des tableaux de bord de performances et des audits réguliers.

La décision a été prise de lancer dès début 2013 une nouvelle analyse des risques fournisseurs (production et hors production) en matière de responsabilité sociale et environnementale, à l'aide d'un cabinet spécialisé, ainsi que de formaliser de nouveaux questionnaires spécifiques à l'intention des fournisseurs sur les sujets d'éthique et de développement durable. L'opportunité de rédiger une Charte fournisseurs globale visant à imposer des règles (notamment éthiques) aux fournisseurs est également en cours d'évaluation.

4.3.4 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

4.3.4.1 Actions engagées pour prévenir la corruption

Les actions engagées pour prévenir la corruption sont exposées à la section 4.1.10 « Éthique » ci-dessus.

Par ailleurs, les relations avec les parties prenantes locales et les fournisseurs n'ont pas fait l'objet, en 2012, de plaintes en lien avec le respect des valeurs énoncées dans la Charte d'éthique du Groupe.

4.3.4.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Cette thématique n'est pas applicable à l'activité du groupe Vallourec. En effet, les produits fabriqués par le Groupe sont destinés à des industriels qui les mettent en œuvre ou les transforment. Ils sont vendus soit directement au client final, soit à des distributeurs qui les vendent à leur tour pour des applications diverses. Ils ne sont jamais mis à disposition des consommateurs individuels. Par ailleurs, les produits sont faits d'acier, métal qui ne présente aucun danger pour la santé publique. À titre d'illustration, l'acier n'est pas concerné par la réglementation « Reach ».

ANNEXES

ANNEXE 1 – Indicateurs environnementaux individualisés des sociétés exclues des indicateurs environnementaux consolidés

Indicateurs	Unités	Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda	V & M Mineração Ltda
Consommation d'électricité	kWh	276 129 974	32 526 182
Consommation de gaz	kWh	342 225 969	-
Consommation d'eau de ville	m ³	-	-
Consommation d'eau de surface / sol	m ³	886 778	3 669 187
Rejets d'eau	m ³	227 703	-
Déchets non dangereux	Tonnes	2 020 419,23	221,78
Déchets dangereux	Tonnes	1 746,65	102,39
Déchets totaux	Tonnes	2 022 165,88	324,17
Émissions de CO ₂ (scopes 1 et 2)	TeqCO ₂	136 848,49	20 072,86

V & M Mineração exploite la mine de Pau Branco, située dans les villes de Nova Lima et Brumadinho, dans l'état du Minas Gerais. La mine de Pau Branco a une superficie totale de 1 373 hectares, constituée de 32 % d'espace industriel, 20 % de zone de protection environnementale et 48 % d'espace inexploité.

ANNEXE 2 – Attestation de présence et rapport d'assurance modérée des Commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport de gestion du groupe Vallourec au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vallourec, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées publiées dans le rapport de gestion du groupe Vallourec (ci après « le Groupe ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège social.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion du Groupe ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (« Attestation de présence »);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu par le groupe Vallourec (« Rapport d'assurance modérée »).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion du Groupe avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société Vallourec ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion du Groupe des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences décrites ci-après conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

• nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;

Associé

- nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à assurer l'exhaustivité et la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental;
- nous avons sélectionné les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux.
 - Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations,
 - au niveau des sites que nous avons sélectionnés (1) en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - . mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures,

Associée

. mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 46 % des informations quantitatives sociales et de sécurité testées et 45 % des informations quantitatives environnementales testées.

- Concernant les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité;
- pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance du Groupe et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires;
- nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu par le groupe Vallourec.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2013

KPMG AuditDeloitte & AssociésDépartement de KPMG S.A.Jean-Marc Lumet

⁽¹⁾ V & M France Saint-Saulve – Aciérie en France, V & M Deutschand Rath – Pilger et V & M Deutschand Rath – Plug en Allemagne, V & M do Brasil – Barreiro, V & M Mineração, V & M Florestal et Tubos Soldados Atlântico au Brésil.

5 Facteurs de risques

5.1	Principaux risques		94	5.2	Gestion des risques		
	5.1.1	Risques juridiques	94		5.2.1	Dispositif coordonné de gestion des risques	10
	5.1.2	Risques industriels et liés à l'environnement	94		5.2.2	Mesures de gestion des principaux risques	
	5.1.3	Risques opérationnels	95			opérationnels	10
	5.1.4	Autres risques particuliers	97				
	5.1.5	Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité	99	5.3	Politi	que en matière d'assurances	10

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section, avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques sont, à la date du présent document de référence, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date du présent document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, peuvent exister.

5.1

PRINCIPAUX RISQUES

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Il en a été ainsi par exemple de la crise économique et financière mondiale intervenue en 2008, dont les répercussions sur l'activité industrielle du Groupe se sont fait sentir tout au long des exercices 2009 et 2010.

Le Groupe a procédé à une évaluation des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité ou sur ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous. En outre, d'autres risques, dont il n'a pas actuellement connaissance ou qu'il considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir le même effet négatif.

5.1.1 RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe estime qu'il n'existe pas actuellement de contrat d'approvisionnement, de contrat commercial ou financier susceptible d'avoir une influence significative sur son activité ou sur sa rentabilité.

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et peut être soumis à des contrôles ou des enquêtes fiscaux, douaniers ou d'autorités nationales ou supranationales. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque tangible est identifié et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible.

À la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige, contrôle ou enquête fiscale, douanière ou d'une autorité d'une autre

nature susceptible d'affecter substantiellement l'image, l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe. Néanmoins, il est toujours possible qu'un tel litige ou contrôle survienne et puisse alors être générateur d'un tel impact.

Le Groupe est propriétaire de tous les actifs essentiels nécessaires à l'exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donnés sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, de caractère significatif. Il n'est toutefois pas exclu que le développement du Groupe requière dans le futur ce type d'engagement significatif.

5.1.2 RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

5.1.2.1 Nature des risques

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas actuellement de risques industriels ou liés à l'environnement particuliers résultant des procédés de production ou de l'utilisation et du stockage des substances nécessaires à la mise en œuvre de ces procédés, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

Toutefois, dans les différents pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, notamment en Europe et aux États-Unis, ses activités de production sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la maîtrise des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques (réglementation REACH), l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels spéciaux, la pollution atmosphérique et aquatique et la protection des sites. Les activités du Groupe pourraient, à l'avenir, être soumises à des réglementations encore plus strictes entraînant l'engagement de dépenses de mise en conformité ou le paiement de taxes.

Toutes les usines en France sont soumises au régime de l'autorisation d'exploitation, conformément aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 (modifiée) relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 codifié à l'article R. 512-1 du Code de l'environnement. Les évolutions majeures sur les sites (investissements, extensions, réaménagements, etc.) font l'objet de mises à jour des autorisations en concertation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) locales.

Bien que le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et plus généralement aux lois et aux réglementations applicables en France et à l'étranger en matière environnementale selon les principes de développement durable qu'il s'est donnés et, au-delà, de prendre toutes les précautions permettant de prévenir des incidents environnementaux, la nature même de son activité industrielle est génératrice de risques pour l'environnement. Le Groupe n'est donc pas à l'abri de la survenance d'un sinistre environnemental susceptible d'avoir un impact non négligeable sur la poursuite de l'exploitation de sites qui seraient alors touchés, ainsi que sur sa situation financière.

Par ailleurs, les autorités réglementaires et les tribunaux peuvent imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement. En raison du long passé industriel de plusieurs sites du Groupe en exploitation ou désaffectés, les sols ou les eaux souterraines de certains de ces sites peuvent avoir été contaminés et des contaminations pourraient être découvertes ou survenir dans le futur. Vallourec pourrait alors se trouver dans l'obligation de dépolluer ces sites. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant aux résultats de Vallourec.

5.1.2.2 Évaluation des risques

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement à leur développement et régulièrement pendant les opérations. Elles appliquent les obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités et ont développé des procédures spécifiques d'évaluation.

Sur les sites présentant des risques technologiques significatifs, des analyses de risques sont réalisées lors de nouveaux développements d'activités et mises à jour en cas de modification significative des installations existantes, puis sont périodiquement actualisées. Avec pour objectifs d'harmoniser ces analyses et de renforcer la maîtrise des risques, Vallourec s'est doté d'une méthodologie adaptée aux obligations réglementaires locales. En France, aucun des établissements du Groupe soumis à autorisation n'est classé SEVESO : chacun élabore un plan d'urgence ou plan de prévention interne résultant des analyses de risques de l'établissement.

Des dispositions analogues sont prises sur les autres sites industriels européens de Vallourec.

En outre, des études d'impact sur l'environnement sont effectuées en amont de tout développement industriel, avec notamment une analyse de l'état initial des sites, une prise en compte de leurs vulnérabilités et le choix des mesures de réduction ou de suppression des incidences.

Ces études prennent également en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes. Elles sont conduites selon des méthodologies communes. Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun de ces projets ne démarre avant que les administrations compétentes n'accordent les autorisations en fonction des études qui leur sont présentées.

Toutes les entités de Vallourec assurent le suivi des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et les normes locales ou internationales sur l'évaluation et la maîtrise des risques industriels et environnementaux. L'information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe à la rubrique « Provisions » (voir Note 16 de l'annexe aux comptes consolidés). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la Note 2.14 de l'annexe aux comptes.

5.1.2.3 Maîtrise des risques

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable. Les études peuvent être assorties, au cas par cas, d'une évaluation du coût des mesures de maîtrise des risques et de réduction des impacts.

Vallourec s'efforce de minimiser les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management, par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées, ainsi que par une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels.

5.1.3 RISQUES OPÉRATIONNELS

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas actuellement de risques particuliers identifiés susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la structure financière de la Société ou du Groupe.

Toutefois, les activités du Groupe et de chacun de ses secteurs d'activité comportent un certain nombre de risques pouvant se matérialiser et affecter la Société :

Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant en partie de l'influence des conditions macroéconomiques, liées notamment à l'évolution du prix du pétrole et du gaz, qui influe sur la demande de certains de ses produits. D'autres secteurs sont sensibles à l'environnement économique général, en particulier les secteurs de la mécanique, de l'industrie automobile et de la génération d'énergie électrique.

Une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers pourrait avoir un effet significatif défavorable sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

Risques liés à la concurrence

Vallourec évolue dans un environnement international fortement concurrentiel. Afin de faire efficacement face à la pression exercée par cette concurrence, le Groupe a adopté une stratégie de différenciation en se spécialisant dans les solutions premium destinées aux marchés de l'énergie. En effet, répondre aux besoins complexes de clients exigeants sur des marchés sophistiqués nécessite des compétences en termes de proximité, d'innovation, de qualité et de services associés, que peu de fabricants sont en mesure d'offrir.

Le Groupe n'en demeure pas moins confronté à la concurrence, dont l'intensité varie selon les marchés :

- dans le secteur du pétrole et du gaz, les connexions premium pour tubes OCTG constituent le principal critère différenciant. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect de ses exigences en matière de sécurité, d'environnement, et de performance. Cependant, la forte concurrence qui sévit sur le marché des tubes OCTG de commodité est susceptible d'exercer une pression à la baisse sur les prix de l'ensemble du marché, y compris ceux des tubes et connexions premium;
- dans le secteur de l'énergie électrique, les solutions premium se caractérisent par des aciers fortement alliés capables de résister à des conditions extrêmes de température et de pression, exigeant des compétences métallurgiques élevées et des outils à la pointe de la technologie. Leader mondial des solutions premium pour centrales supercritiques et ultra-supercritiques, le Groupe a pu constater depuis 2009 un durcissement de la concurrence dans ce secteur, en particulier sur le marché chinois, lié à la volonté de certains clients de donner la préférence à quelques fabricants locaux montés en gamme, même au prix d'une réduction de leurs exigences techniques;
- dans ses autres secteurs d'activité (pétrochimie, mécanique, automobile, construction), le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients. Le Groupe occupe néanmoins des positions de leader régional en Europe et au Brésil, grâce à une grande proximité lui permettant d'offrir des délais de livraison courts et des services associés. Il s'efforce par ailleurs d'innover afin de créer de nouvelles offres différenciées, comme les aciers à grain fin pour grues industrielles, ou les solutions PREON® pour la construction de bâtiments industriels.

Risques liés à la dépendance à l'égard de clients

En 2012, le Groupe a réalisé 27 % de son chiffre d'affaires avec ses cinq clients les plus importants (voir *supra* chapitre 3, section 3.1.9.2 « Principaux clients »). Historiquement, la qualité des produits et des relations avec le Groupe n'a pas conduit les clients à procéder à des changements soudains de fournisseurs. En outre, fin 2012, Vallourec a conclu avec Petrobras un contrat sur cinq ans pour la fourniture de produits OCTG premium.

Toutefois, la plupart des clients ne sont généralement pas tenus d'acheter un montant fixe de produits ou de services sur une période donnée et pourraient décider de résilier leurs contrats, de ne pas les renouveler ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Risques liés à l'appartenance du Groupe à une industrie consommatrice de matières premières et d'énergie

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

Plus généralement, les matières premières et l'énergie constituent un poste de charges important pour le Groupe.

Une hausse du coût des matières premières et de l'énergie entraîne corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe. Les incertitudes sur l'évolution des conditions économiques, conjuguées à un environnement international fortement concurrentiel du marché des tubes, rendent incertaine la capacité du Groupe à répercuter une augmentation du coût des matières premières et de l'énergie dans ses commandes, ce qui pourrait réduire les marges du Groupe et, par conséquent, avoir un impact négatif sur ses résultats.

Risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents

Le Groupe poursuit une partie significative de ses activités dans les pays émergents, notamment parce que la proximité avec les clients de ces pays permet d'accroître sa réactivité et la pertinence de ses offres. Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière et des risques de change accrus. Des risques portent aussi sur les personnels, déployés en mission ou de façon permanente, et ce en dépit des procédures mises en place par la Direction Sûreté du Groupe. Le Groupe peut ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre ces risques et pourrait être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait affecter ses salariés et/ou avoir un impact sur ses résultats.

Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Le marché des tubes est sujet à des évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques pourraient affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par les licences du Groupe. Les résultats financiers du Groupe pourraient en être affectés, et le Groupe pourrait se retrouver en situation de désavantage concurrentiel, s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (soit seul, soit par le biais d'alliances) à des technologies, des produits ou des services nouveaux avant ses concurrents.

Par ailleurs, le risque existe d'un accès par des concurrents à certains secrets de fabrication du Groupe, ou à certaines innovations non encore brevetées ou non brevetables. Les procédures mises en place par la Direction Sûreté et par la Direction Informatique peuvent ne pas être en mesure de s'en prémunir. Les résultats financiers du Groupe pourraient alors en être affectés.

Risques liés à des défectuosités ou défauts de fabrication

Le positionnement du Groupe sur le marché des solutions tubulaires premium requiert la mise en œuvre d'un programme exigeant de contrôle de la qualité de ses produits et services. Toutefois, le Groupe ne peut totalement exclure que certains de ses produits ou services comportent des défectuosités ou défauts de fabrication ou réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes ou aux installations attenantes aux tubes, d'entraîner une interruption d'activité de sa clientèle ou d'autres tiers, ou encore de provoquer des dommages environnementaux. Bien que le Groupe poursuive une démarche du contrôle de la qualité de ses produits et services prenant en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux de

manière à délivrer des produits et services exempts de défectuosités ou de défauts, des défectuosités ou défauts pourraient se présenter sur les produits ou services du Groupe, ce qui serait susceptible d'entraîner une indemnisation de la part du Groupe, ou une baisse de la demande pour ces produits et services ou encore de nuire à la réputation de sécurité et de qualité de ceux-ci et, en conséquence, d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats et l'image des activités du Groupe.

Risques liés à des défaillances dans les équipements du Groupe

La réussite du Groupe dans la réalisation de ses commandes implique un haut degré de fiabilité de ses actifs. Le Groupe pourrait néanmoins subir des pannes d'équipements ou des indisponibilités pour d'autres raisons telles que dégradations, incendie, explosion ou virus informatique. Ces défaillances pourraient entraîner des retards dans la livraison des commandes en cours ou des commandes suivantes pour la réalisation desquelles il est prévu d'utiliser ces actifs. Bien que le Groupe poursuive un programme de maintenance et de prévention régulier de manière à conserver tous ses actifs en bon état de marche, le Groupe ne peut exclure que des défaillances puissent se produire. Toute défaillance d'équipement est susceptible de mécontenter la clientèle du Groupe et d'avoir un impact sur les coûts des commandes et, en conséquence, d'affecter de manière significative la situation financière, les résultats et l'image du Groupe.

Risques liés à des faiblesses de contrôle interne et/ou risque de fraude

Le profil international du Groupe induit des processus administratifs, financiers et opérationnels complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information. Dans ce contexte, Vallourec pourrait subir un risque de contrôle interne, induit par la réalisation de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées. Vallourec pourrait également être victime de phénomènes de fraudes (vols, détournements, etc.). Toutefois, Vallourec a développé une démarche structurée et formalisée de revue permanente de son contrôle interne (voir infra « Rapport du Président du Conseil de Surveillance », Annexe 1 du chapitre 7 du présent document de référence). Cette démarche s'appuie sur un corpus de règles et procédures diffusées à l'ensemble des filiales, et dont l'adhésion est pilotée par des revues et audits réguliers. Ces règles et procédures sont régulièrement remises à jour afin d'être en ligne avec les évolutions des processus de Vallourec. Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une composante d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe, en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

5.1.4 AUTRES RISQUES PARTICULIERS

Risques liés aux Ressources Humaines

Le succès de Vallourec repose sur le maintien au sein du Groupe de personnes clés et sur l'embauche de salariés qualifiés. Il dépend également, dans une large mesure, de la forte contribution continue de ses principaux cadres. Un nombre limité de personnes a la responsabilité de gérer l'activité du Groupe, y compris les relations avec les clients et les titulaires de licences. Si le Groupe venait à perdre les services d'un membre significatif de son équipe de direction, que ce soit en cas de débauchage par un concurrent ou pour toute autre raison, il pourrait se trouver en moindre capacité de mener à bien sa stratégie industrielle et commerciale ou perdre des clients et des titulaires de licences importants ou encore subir un impact négatif sur l'exploitation de ses activités.

La performance du Groupe dépend également des talents et des efforts d'un personnel hautement qualifié. Les produits, les services et les technologies du Groupe sont complexes, et la croissance future et le succès du Groupe dépendent en grande partie des compétences de ses ingénieurs et d'autres personnes clés. La formation continue du personnel déjà compétent est également nécessaire pour conserver un niveau d'innovation élevé et s'adapter aux évolutions technologiques. La capacité à recruter, à retenir et à développer des équipes de qualité est un facteur critique de succès pour le Groupe qui, en cas d'échec, pourrait avoir un impact négatif sur ses performances opérationnelles.

Afin de limiter l'impact éventuel de ces risques, le Groupe met en place un ensemble de programmes de gestion des ressources, tels

que la définition de plans de succession pour les personnes clés dans chaque division ou des programmes de développement des profils à haut potentiel. Ces différents programmes sont suivis régulièrement au niveau du Comité Exécutif.

Risques liés à la sécurité du travail et à la santé

L'importance de la main d'œuvre industrielle dans les activités du Groupe rend la maîtrise de la sécurité et de la santé des salariés particulièrement importante.

En 2008, le Groupe a lancé un programme ambitieux d'amélioration de la sécurité sur trois ans, dénommé « Cap Ten Safe ». Animé par la volonté de créer une rupture et d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, ce programme a permis d'obtenir une progression très sensible de la performance du Groupe puisque le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées (LTIR), qui était de 9,2 en 2008, a été réduit à 5,3 en 2009 et 3,16 en 2010. Fort de ce succès et dans un souci d'amélioration continue et permanent de la culture sécurité du Groupe, Vallourec a reconduit en 2011 un nouveau programme d'amélioration de la sécurité sur trois ans (2011-2013), dénommé « CAPTEN+ Safe ». À fin 2011 et 2012, le LTIR (1) s'est établi à respectivement 2,79 et 2,60. Malgré ces résultats qui font ressortir une diminution de 72 % des accidents du travail avec arrêt (LTIR) entre 2008 et 2012, le Groupe a eu à déplorer deux accidents mortels en 2012 (2), l'un concernant un salarié du Groupe et l'autre un intérimaire, et reste très mobilisé sur les enjeux de sécurité.

⁽¹⁾ Sur la base des effectifs du Groupe (hors Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et Tubos Soldados Atlântico Ltda) et des intérimaires.

⁽²⁾ Sur la base des effectifs du Groupe et des intérimaires, hors sous-traitants.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les principaux outils suivants :

- la mise en place de comités de pilotage à tous les niveaux de l'entreprise;
- des visites de sécurité (près de 35 000 en 2012) ;
- le déploiement permanent d'une évaluation du risque en matière de sécurité et d'actions de prévention;
- la mise en place de groupes d'amélioration continue (GAC) axés sur la sécurité (en 2012, 307 GAC).

Il a aussi pour objectif la certification OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) de toutes les usines, et l'amélioration des conditions de travail par un examen de l'ergonomie des postes.

En matière de santé, le Groupe a également entrepris de nombreuses mesures en vue de réduire la pénibilité au travail et prévenir les risques psychosociaux et chimiques (voir supra chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales », section 4.1.6 « Sécurité et santé »). En France, certaines filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante. Ces procédures sont engagées par certains de leurs employés ou anciens employés ayant contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation complémentaire de la part des caisses de Sécurité sociale. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Cependant, le Groupe ne peut pas assurer que le nombre d'affaires liées à l'amiante ou que des cas nouveaux n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Malgré toute l'attention que le Groupe apporte à la santé et la sécurité des salariés, la survenance d'accidents ou la recrudescence des maladies professionnelles demeure un risque.

Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle

Les risques financiers directement liés à la propriété intellectuelle proviennent principalement des actions contentieuses engagées par des tiers à l'encontre du Groupe ou de l'appropriation par des concurrents de sa technologie. Afin de limiter, voire d'éviter ces risques, le Groupe dispose d'une Direction de la Propriété Intellectuelle composée de personnes qualifiées et expérimentées en charge de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle tout en respectant les droits des tiers.

Les lois et règlements de certains pays dans lesquels le Groupe est présent peuvent néanmoins ne pas assurer une protection des droits de propriété intellectuelle aussi étendue et efficace que celle existant dans d'autres pays, tels que la France, l'Allemagne ou les États-Unis.

Afin de préserver son avance technologique, le Groupe renforce sa politique de protection de ses actifs immatériels au niveau mondial.

C'est ainsi que le Groupe continue :

 de protéger ses produits innovants par des brevets, et en parallèle de mettre en place des procédures de préservation des secrets de fabrique (incluant des stipulations contractuelles protectrices) pour couvrir le savoir-faire et les innovations difficilement protégeables par brevet; d'enregistrer ses marques commerciales de produits et de services, et d'entreprendre les démarches/procédures nécessaires pour faire respecter ses droits tant au plan national qu'international en vue de maintenir l'avantage concurrentiel lié à leur notoriété.

La protection de la propriété intellectuelle du Groupe permet de récompenser et de valoriser ses efforts de recherche et de développement, et d'éviter toute forme de pillage technologique constaté au travers d'actes de concurrence déloyale ou de parasitisme.

Malgré toutes les actions entreprises, si le Groupe ne parvenait pas à conserver, renouveler et opposer avec succès ses droits de propriété intellectuelle et à protéger son savoir-faire associé, le Groupe risquerait de perdre son avance technologique ; ce qui pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses résultats.

Risques liés au développement de partenariats, à la cession ou à l'acquisition de sociétés

Depuis plusieurs années, le Groupe met en œuvre une politique de croissance externe active qui lui a ainsi permis d'acquérir :

- en 2008, aux États-Unis, auprès de Grant Prideco, les activités des sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™, expertes dans le domaine de la technologie des joints premium;
- en 2009, la société DPAL FZCO, située à Dubaï, qui commercialise une large gamme de tiges de forage et, en Indonésie, le contrôle de la société PTCitra Tubindo TBK à hauteur de 78,2 %, les usines de P.T. Citra Tubindo de Batam réalisant notamment le traitement thermique et le filetage de tubes OCTG, ainsi que des accessoires spécifiques à destination des marchés de pétrole et de gaz de la zone Asie-Pacifique;
- en 2010, la société Protools, le plus important producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient et la société Serimax, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore; et
- en 2011, 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure et Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited (« Zamil Pipes »), la première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite.

Par ailleurs, le Groupe a procédé en 2007 à des cessions d'activités, notamment dans le secteur de l'automobile, qu'il estimait ne plus appartenir à son cœur de métier.

Bien que le Groupe apporte tout le soin possible à la rédaction et à la négociation des contrats d'acquisition ou de cession susvisés et à sa protection sous la forme de garanties obtenues ou sous d'autres formes, il ne peut écarter le risque de survenance d'un passif, d'une dépréciation d'actifs ou d'une revendication susceptible de naître de l'un de ces contrats.

Risques liés à la réalisation de nouvelles unités de production

Le Groupe s'est attaché à moderniser et à renforcer de manière active et substantielle ses moyens industriels au cours de ces dernières années. Il a ainsi lancé en 2007, conjointement avec le groupe Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries – SMI (1)), la construction d'une nouvelle usine de production d'acier et de tubes sans soudure premium

⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

dans l'État du Minas Gerais au Brésil, dont la montée en puissance progressive s'est poursuivie en 2012, les premières livraisons commerciales ayant été réalisées fin 2011.

En 2010, le Groupe a annoncé:

- la construction d'une nouvelle unité de production de tubes de petits diamètres à Youngstown (Ohio) pour accompagner le développement de l'exploitation de gisements de gaz de schistes argileux aux États-Unis. Après un perçage réussi de la première billette d'acier le 29 juin 2012, le démarrage de l'usine est intervenu en octobre 2012;
- l'accroissement des capacités de son usine de V & M Changzhou en Chine par la construction d'une nouvelle unité de forgeage et de traitement thermique permettant d'intégrer localement l'ensemble des opérations de fabrication de tubes de grands diamètres sans soudure. Cette extension a été inaugurée le 13 septembre 2012, les premières commandes ayant été livrées fin 2012; et
- la construction d'une usine de production de tubes pour générateurs de vapeur à Nansha, dans la province du Guangdong au sud-est de la Chine. L'inauguration de cette nouvelle usine est prévue mi-2013, pour une production à destination du marché chinois à partir de 2014.

Le 30 novembre 2011, le Groupe a démarré la construction d'une nouvelle unité de filetage premium à Youngstown (Ohio) en vue d'accompagner le développement du forage pétrolier et gazier non conventionnel dans les formations schisteuses, qui génère une demande accrue de connexions premium. Les premières lignes devraient être opérationnelles en 2014.

Bien que le Groupe veille à protéger ses intérêts et à obtenir des garanties adéquates de ses fournisseurs et sous-traitants pour la réalisation et la mise en service de ces investissements majeurs, il est possible que ces projets très complexes fassent l'objet de retards, de dépassements de budgets ou encore de non-conformités au moment de la mise en service de ces diverses installations ; et qu'il en résulte pour le Groupe des dommages, des pertes, et d'autres conséquences négatives significatives excédant le plafond et les termes des garanties et des autres protections juridiques obtenues lors de la conclusion des engagements contractuels correspondants.

Risques liés à la stratégie de développement du Groupe

Dans le cadre de sa politique de développement, le Groupe a procédé à des opérations de croissance externe (au travers notamment d'acquisitions d'activités ou de sociétés) et interne par la construction

de nouvelles unités de production. Bien que le Groupe examine et instruise tout projet d'investissement dans le cadre d'une procédure très stricte, il ne peut exclure que les hypothèses sous-tendant la rentabilité des projets d'investissement ne se vérifient pas ou qu'il ne réussisse pas l'intégration des sociétés acquises ou fusionnées. En conséquence, les bénéfices attendus des opérations de croissance externe ou interne futures ou réalisées pourraient ne pas se réaliser dans les délais et niveaux attendus et affecter la situation financière du Groupe.

Call options prévues dans certains accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries – SMI (1)) et Sumitomo Corporation

Certains accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries – SMI⁽¹⁾) et Sumitomo Corporation comportent des clauses réciproques de changement de contrôle, aux termes desquelles chaque partie bénéficie, sous certaines conditions, d'une option d'achat de la participation de l'autre partie, ou d'un droit de résiliation, selon le cas, en cas de changement de contrôle de cette dernière.

NSSMC et/ou Sumitomo Corporation bénéficient ainsi, en cas de changement de contrôle de V & M Tubes ou de Vallourec, du droit d'acquérir les actions détenues par le groupe Vallourec dans le capital des sociétés VAM USA LLC (née de la fusion aux États-Unis le 27 février 2009 de VAM USA avec V & M Atlas Bradford), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et VAM Holding Hong Kong. Réciproquement, Vallourec bénéficie, sous certaines conditions, du droit d'acquérir les actions détenues par NSSMC (et, en ce qui concerne VSB, les actions détenues par Sumitomo Corporation) dans le capital de ces sociétés en cas de changement de contrôle de NSSMC ou de ses actionnaires de contrôle directs ou indirects.

En outre, NSSMC bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Mannesmann Oil & Gas France (VMOGF), de V & M Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VMOGF et NSSMC le 1er avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VMOGF bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de NSSMC. Si NSSMC exerce ce droit de résiliation, NSSMC bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM® pendant trois années à compter de la date de cette résiliation.

5.1.5 RISQUES DE MARCHÉ (TAUX, CHANGE, CRÉDIT, ACTIONS) ET DE LIQUIDITÉ

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions, et (ii) au risque de liquidité.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs en Notes 8 et 15 des états financiers consolidés, figurant dans le chapitre 6, section 6.1 du présent document de référence.

5.1.5.1 Risques de marché

Risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la partie de la dette qui est à taux variable.

Une partie de la dette financière à taux variable a été convertie à taux fixe. Ainsi 300 millions de dollars US (échéance : avril 2013) ont fait l'objet d'un swap à 4,36 % hors *spread*.

(1) Depuis le 1^{er} octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

En complément, un emprunt de 100 millions d'euros souscrit à taux fixe (3,75 % hors *spread*) auprès du groupe Crédit Agricole en octobre 2008 a été tiré fin janvier 2009.

Par ailleurs, la société Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) a tiré 318 millions de réals brésiliens (soit environ 130 millions d'euros) du prêt à taux fixe contracté en 2010 auprès de la BNDES et a souscrit en 2010 un nouveau contrat de location-financement à taux fixe.

Vallourec a émis :

- le 7 décembre 2011 un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %;
- en août 2012, deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et 55 millions d'euros à 15 ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 335,7 millions d'euros (environ 15,5 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2012. Aucune autre ligne de financement significative à taux fixe n'arrivera à maturité contractuelle au cours des 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2012, hormis l'emprunt à taux variable converti à taux fixe de 300 millions de dollars US souscrit en 2008 par Vallourec qui sera remboursé à son échéance le 17 avril 2012, l'encours, au 31 décembre 2012, de 217 millions d'euros de billets de trésorerie à échéance maximum de six mois, ainsi que diverses lignes de financement (pour 34,1 millions d'euros) au sein des filiales brésiliennes.

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 2,4 millions d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constants, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie à échéance maximum de trois mois et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (à échéance maximum de trois mois).

Par ailleurs, selon les simulations du Groupe, l'impact d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt de 0,5 % appliquée à l'ensemble des courbes de taux d'intérêt, aurait un impact sur la valorisation des swaps en place au 31 décembre 2012 (au niveau de Vallourec) de plus ou moins 0,3 million d'euros.

Ainsi, même si des charges financières significatives pourraient résulter de l'application de taux d'intérêt variables sur la dette du Groupe, les mesures de couverture prises et résumées ci-dessus permettent de minimiser l'occurrence de ce risque.

Les tableaux ci-après présentent une synthèse de la situation du Groupe au regard des risques de taux d'intérêt au cours des exercices 2012 et 2011 :

Total de la dette au 31/12/2012

En milliers d'euros	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	1 594 546	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	229 742	-
Taux fixe	1 824 288	-
Taux variable	335 738	546 160
TOTAL	2 160 026	546 160

Total de la dette au 31/12/2011

En milliers d'euros	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	1 400 257	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	494 302	-
Taux fixe	1 894 559	-
Taux variable	200 834	901 886
TOTAL	2 095 393	901 886

Risques de change

RISQUE DE CONVERSION

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir

un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2012, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réals brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 27,4 millions d'euros. Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 64,5 millions d'euros au 31 décembre 2012) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

Réserve de conversion - Part du Groupe

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2012
USD	74 997	45 123
GBP	- 11 096	- 10 384
BRL	111 834	- 127 497
CNY	35 225	32 847
Autres	- 5 028	- 4 539
	205 932	- 64 450

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est, à sa connaissance, pas susceptible de menacer son équilibre financier.

RISQUE DE TRANSACTION

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que celle du pays de leur immatriculation.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations de Vallourec (environ 36 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2012) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement, sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec;
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme. Le Groupe a parfois recours à des options.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre des deux derniers exercices, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change		
En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2012
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 240 377	2 025 445
Contrat de change à terme : achats à terme	52 130	145 626
Options de change sur ventes	-	-
Options de change sur achats	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
TOTAL	1 292 507	2 171 071

Échéances des contrats au 31/12/2012

Contrats sur transactions commerciales	Total	4	435	5
En milliers d'euros	Total	1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	2 025 445	1 775 892	249 553	-
Contrats de change : achats à terme	145 626	130 426	15 200	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	2 171 071	1 906 318	264 753	

Les ventes à terme (2 025 millions d'euros sur les 2 171 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,30 et USD/BRL de 2,09. Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2012 comme en 2011, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- en 2009, un swap de change pour 205 millions de dollars US (155,4 millions d'euros) complété en 2011 pour 95 millions de dollars US (72 millions d'euros). Le swap de change a pour échéance avril 2013, à l'échéance de la dette couverte;
- depuis 2011, des ventes à terme pour 383,2 millions de dollars US (290,4 millions d'euros) et 120 millions de CNY (14,6 millions d'euros) et des achats à terme pour cinq millions de dollars US (3,8 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en dollars US, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement V & M Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent entre 2013 et 2015 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

Risques de crédit

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés, dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil;
- les créances clients et les comptes rattachés ;

- les dérivés qui ont une juste valeur positive :
 - concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur),
 - concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie,
 - concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2012, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 46,9 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit 4,9 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Par ailleurs, Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédits et le recours à des crédits documentaires :
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe; et
- la politique de recouvrement commercial.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2012 s'élevaient à 732,7 millions d'euros, soit 77,1 % du total des créances clients nettes. Les échéances de ces créances sont les suivantes :

Au 31 décembre 2012	0 à 30 jrs	30 à 60 jrs	60 à 90 jrs	90 à 180 jrs	> à 180 jrs	Total
Non échues (en millions d'euros)	560,81	124,70	23,78	18,23	5,33	732,75

RISQUES ACTIONS

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2012 comprennent les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec détient :

- 178 591 actions propres acquises le 5 juillet 2001 après, notamment, attribution définitive en 2011 de 44 074 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 3 mai 2007, 6 631 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 1er septembre 2008, 23 274 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2009, et attribution définitive en 2012 de 4 484 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2010;
- 73 156 actions propres acquises en 2008 dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 4 juin 2008, après attribution définitive en 2011 de 26 844 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 17 décembre 2009;
- 18 064 actions propres acquises en 2010 dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 31 mai 2010, après attribution définitive de 81 936 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 15 mars 2010;
- 372 466 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 3 décembre 2010;
- 400 000 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012.

Ces chiffres tiennent compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue le 9 juillet 2010.

Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

Avec effet au 2 juillet 2012, Vallourec a mis en place un contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 (treizième résolution). Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité:

- 9 000 000 d'euros ;
- 490 500 actions.

Vallourec détient, par ailleurs, des titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (voir *infra* chapitre 6, comptes consolidés, Note 4 « Autres actifs non courants »).

À sa connaissance, le Groupe n'était pas, au 31 décembre 2012, autrement exposé aux risques actions.

5.1.5.2 Risques de liquidité

Après avoir procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, la Société considère être en mesure de faire face à ses futures échéances. Au 31 décembre 2012, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élèvent à 749 752 milliers d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants s'élevant à 1 410 274 milliers d'euros sont détaillées ci-après :

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants (> 1 an)

En milliers d'euros	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total	
Au 31/12/2011	256 879	29 872	124 370	24 050	754 050	1 189 221	
Crédits-bails	8 730	7 514	7 533	7 554	62 192	93 523	
Autres dettes financières non courantes	52 499	14 938	113 764	657 884	477 666	1 316 751	
AU 31/12/2012	61 229	22 452	121 297	665 438	539 858	1 410 274	

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mise en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding V & M Tubes et, pour une moindre mesure, autour des filiales au Brésil (voir ci-dessous).

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

En Europe

En mars 2005, une facilité d'un montant total de 460 millions d'euros, en partie en euros et en dollars US, a été mise à disposition de Vallourec par un syndicat de banques pour une durée de sept ans pour l'acquisition de 45 % des titres de V & M Tubes. Cette facilité a été ramenée à 260 millions en février 2011 et a été remboursée le 23 mars 2012.

Courant avril 2008, Vallourec a contracté un emprunt de 300 millions de dollars US sur cinq ans avec un syndicat de sept banques. Ce contrat de financement prévoyait également une ligne de crédit renouvelable de 350 millions d'euros à laquelle le Groupe a mis fin en février 2011. Au 31 décembre 2012, Vallourec utilisait l'emprunt de 300 millions de dollars US, soit 227,4 millions d'euros qui figurent dans les passifs courants. Cet emprunt devra être remboursé le 17 avril 2013.

En novembre 2008, Vallourec a contracté un crédit de 100 millions d'euros auprès du groupe Crédit Agricole, pour une durée de six ans (échéance fin octobre 2015). Ce crédit a été tiré fin janvier 2009.

Enfin, en février 2011, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance 2016. Cette ligne a déjà permis de renoncer aux deux lignes de crédit renouvelables mises en place en 2005 et 2008. Elle a servi à refinancer la ligne de crédit arrivée à échéance en mars 2012 et servira au remboursement de celle qui arrivera à échéance en avril 2013. Au 31 décembre 2012, ce crédit de 1 milliard d'euros n'était pas tiré.

En complément du financement mis en place par Vallourec, le Groupe a négocié, en juillet 2012, au profit de V & M Tubes cinq lignes bilatérales à moyen terme (trois ans) de 100 millions d'euros chacune dont quatre d'entre elles venaient refinancer des crédits mis en place en 2007 et arrivant à échéance en 2013. V & M Tubes dispose d'une sixième ligne de crédit bilatérale de même montant mise en place en 2007 et arrivant à échéance en 2014. Au 31 décembre 2012, aucune de ces lignes n'était tirée.

L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 % calculé au 31 décembre de chaque année.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait entraîner le remboursement de tout ou partie du crédit à la demande de chaque banque participante. Il est aussi prévu que le crédit deviendrait immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (cross default), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Au 31 décembre 2012, Vallourec avait émis un encours de 217 millions d'euros pour une maturité de un à six mois. Ce programme de billets de trésorerie est noté A-2 par l'agence de notation Standard & Poor's.

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et 55 millions d'euros à 15 ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Au 31 décembre 2012, compte tenu de l'évolution de la courbe des swaps de taux, les valeurs de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe sont de respectivement 686 millions d'euros, 409,7 millions d'euros et 55,9 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe. Ils comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

Au Brésil

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt de 448,8 millions de réals brésiliens auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est libellé en reals brésiliens et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable depuis le 15 février 2012.

Au 31 décembre 2012, cet emprunt était utilisé pour un montant de 267,1 millions de réals brésiliens.

Au cours de l'exercice 2010, cette même société au Brésil a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de réals brésiliens et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur le site de Jeceaba.

Aux États-Unis d'Amérique

Les sociétés américaines du Groupe bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales qui ont été renouvelées en 2012 pour un montant total de 288 millions de dollars US. Le montant utilisé au 31 décembre 2012 s'élève à 78,6 millions de dollars US. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses relatives à l'endettement de chacune des sociétés concernées et une clause de changement de contrôle.

Au 31 décembre 2012, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités.

L'ensemble des dispositions susvisées suffisaient au 31 décembre 2012 aux besoins du Groupe en matière de liquidité.

5.2 GESTION DES RISQUES

5.2.1 DISPOSITIF COORDONNÉ DE GESTION DES RISQUES

En complément des procédures de contrôle interne émises par les Directions fonctionnelles, Vallourec s'appuie sur une politique formelle de gestion des risques. Une Direction de la Gestion des Risques assure le déploiement de cette politique, sa cohérence et sa transversalité. Le Responsable de la gestion des risques du

Groupe assiste les divisions dans l'identification et l'analyse de leurs risques, par une méthode d'auto-évaluation systématique. Une cartographie des risques est en place pour chacune des divisions, ainsi que pour l'ensemble du Groupe. Chaque cartographie détaille les risques principaux, avec leurs scénarios, leurs occurrences

passées, les contrôles pratiqués par d'autres sociétés. Ces risques peuvent être stratégiques, opérationnels, financiers, réglementaires ou d'image. L'ensemble des divisions du Groupe est couvert par ce dispositif depuis 2007. Le Responsable de la gestion des risques du Groupe participe aux Comités des Risques semestriels dans les divisions et au niveau central. Ces Comités valident des plans d'action dimensionnés aux enjeux.

Le Responsable de la gestion des risques du Groupe organise le reporting centralisé sur la gestion des risques, en liaison avec les Risk Managers locaux des principales divisions.

Une description plus détaillée du processus de gestion des risques est disponible dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce (voir *infra* Annexe 1 du chapitre 7 du présent document de référence).

5.2.2 MESURES DE GESTION DES PRINCIPAUX RISQUES OPÉRATIONNELS

5.2.2.1 Gestion des risques liés au caractère cyclique du marché des tubes

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- la diversité des applications de ses produits dans l'énergie (hydrocarbure, nucléaire et éolienne), dans la pétrochimie, la mécanique, l'automobile et la construction;
- la diversité géographique de ses marchés partout dans le monde ;
- la promotion de partenariats à long terme avec les clients majeurs; et
- la flexibilité, à savoir :
 - la faculté de substitution développée entre certains des plus de 50 sites de production dans plus de 20 pays, et
 - la réduction des coûts fixes dans chacun des sites.

5.2.2.2 Gestion des risques liés à la concurrence

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- une stratégie de positionnement premium, appuyée sur la croissance, l'innovation, la proximité des clients et la compétitivité;
- un effort majeur d'innovation, et le développement de solutions tubulaires justifiant des partenariats à long terme avec les clients les plus exigeants; et
- une défense des savoir-faire industriels par les brevets et par la protection des secrets.

5.2.2.3 Gestion des risques liés à l'appartenance du Groupe à une industrie consommatrice de matières premières et d'énergie

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- certaines sources d'approvisionnement en propre (mine de fer, forêt d'eucalyptus au Brésil), et le maintien de sources externes d'approvisionnement diversifiées à chaque fois que cela est possible;
- une réduction continue des consommations, en particulier par la modélisation des fours et la fiabilisation des processus; et
- la répercussion des variations éventuelles des prix d'approvisionnement sur les recettes de la Société, à travers l'ajustement de ses prix de vente.

5.2.2.4 Gestion des risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- pour les personnels, déployés en mission ou de façon permanente: des procédures d'évaluation des risques sécuritaires et sanitaires, ainsi que des procédures de veille, de protection et d'urgence mises en place par la Direction Sûreté du Groupe avec l'appui des meilleurs prestataires externes; et
- pour l'exploitation d'activités exposées à l'instabilité politique, économique, sociale ou financière et aux risques de change : des moyens alternatifs de production situés dans d'autres pays, et plus récemment, le développement de plans de continuité d'activité destinés à augmenter autant que possible la résilience de l'activité en local.

5.2.2.5 Gestion des risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- un effort majeur d'investissement dans de nouveaux outils productifs, et d'innovation, conduisant notamment à l'ouverture depuis 2011 de nouveaux centres de production, de R&D et de stations d'essais proches des marchés du Groupe, notamment aux États-Unis et au Brésil: et
- une défense des savoir-faire industriels par les brevets (coordonnée par la Direction de la Propriété Industrielle) et par la protection des secrets (coordonnée par la Direction Sûreté, qui s'appuie sur des experts régionaux et sur un correspondant Sûreté par site).

5.2.2.6 Gestion des risques liés à des défectuosités ou défauts de fabrication

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- une démarche du contrôle de la qualité des produits prenant en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux comme les ISO 9001, ISO/TS, API, EN 102010, et aussi ABNT au Brésil;
- l'obtention de la qualification de la part des clients les plus exigeants, notamment sur les marchés du nucléaire et du pétrole;
- une amélioration continue, pilotée par le Vallourec Management System (VMS), et appuyée sur trois piliers: les plans Total Quality Management (TQM), des comités de pilotage et des groupes chargés de l'amélioration continue (GAC); et

 en complément, depuis 2012 : le programme CAPTEN+ Quality, qui organise une approche par usines pilotes, dans le but de créer un ensemble de « bonnes pratiques » déployé ensuite dans l'ensemble des usines.

5.2.2.7 Gestion des risques liés à des défaillances dans les équipements du Groupe

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- un programme de maintenance régulier de manière à conserver tous les actifs en bon état de marche;
- le déploiement d'audits externes réguliers de prévention des dommages, sous les angles « casse machine », incendies, explosions et catastrophes naturelles; et
- en complément, depuis 2012 : les principaux sites se dotent d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA), afin de réduire les conséquences sur la clientèle et sur les coûts d'une défaillance d'équipement, par la préparation de solutions rapides de remise en fonctionnement et/ou de processus alternatifs de production.

5.3

POLITIQUE EN MATIÈRE D'ASSURANCES

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques accidentels se fonde sur la prévention et la souscription de polices d'assurances. Cette politique est coordonnée par la Direction des Ressources Humaines pour la sécurité des personnes et par la Direction des Assurances pour les autres domaines.

La politique décrite ci-dessous est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par le Directoire des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- l'assurance dommages;
- l'assurance responsabilité civile.

La politique du Groupe en matière d'achat d'assurances des risques industriels répond aux objectifs suivants :

- la souscription de contrats d'assurance communs pour permettre, d'une part, une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et, d'autre part, de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales;
- l'optimisation des seuils et moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

En 2012, l'optimisation du montant des primes payées aux assureurs du marché a été poursuivie.

La politique du Groupe en matière d'assurances consiste à définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir notamment de l'expression des besoins des filiales, à sélectionner et à contracter avec un prestataire interne (le courtier Assurval, filiale à 100 % de Vallourec) et les prestataires externes (courtiers, assureurs, etc.), à animer et à coordonner le réseau des gestionnaires d'assurance des principales filiales.

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance est faite en coordination avec la politique de gestion des risques au sein d'une seule et même Direction au siège de Vallourec. Elle tient compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principales actions de l'exercice 2012 ont notamment porté sur :

- la poursuite des efforts d'identification des risques, de prévention et de protection, grâce notamment au système d'évaluation des risques « dommages aux biens et pertes d'exploitation » des installations les plus significatives;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société; et
- une restructuration de certaines polices, et la poursuite du déploiement des programmes du Groupe.

La politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible), à évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres, à participer à la mise en œuvre des mesures destinées à en limiter la probabilité d'apparition et l'ampleur des dommages en cas de réalisation et, enfin, à arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires). Les principaux contrats communs à toutes les divisions du Groupe sont détaillés ci-après.

Assurance dommages

Cette assurance couvre tous les dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens, ainsi que les frais et les pertes consécutifs à ces dommages.

L'indemnité contractuelle comporte plusieurs exclusions ou limitations de garantie.

À titre d'illustration, pour les catastrophes naturelles aux États-Unis (cyclones, etc.), le plafond assuré s'élevait en 2012 à 60 millions de dollars US.

Les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 15 000 et 800 000 euros (à la charge des filiales concernées).

Les principaux programmes prévoient des garanties formulées soit en valeur totale rapportée, soit sur la base de limites contractuelles d'intervention par sinistre. Dans ce dernier cas, les limites sont fixées sur la base de scénarios majeurs estimés selon les règles du marché des assurances.

L'assurance des pertes d'exploitation et des frais supplémentaires d'exploitation est souscrite en fonction de chaque analyse de risque, en tenant compte notamment des plans de secours existants.

Assurance responsabilité civile

Cette assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de préjudices causés aux tiers, soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après livraison d'un bien ou d'une prestation.

L'indemnité comporte également une limite de garantie.

Pour les assurances dommages et responsabilité civile, les contrats se répartissent entre contrat principal Groupe et contrats locaux. Le contrat Groupe intervient en différence de conditions et en différence de limites des contrats locaux émis par l'apériteur.

Le plafond assuré pour la responsabilité civile générale et produits a été rehaussé en 2009, 2011 et 2012, pour tenir compte de l'augmentation de la taille du Groupe et des niveaux d'indemnisation pratiqués par le marché en la matière.

Avantages sociaux

Conformément à la législation en vigueur et aux accords d'entreprise, des programmes de protection du personnel contre les risques d'accidents et de frais médicaux sont élaborés au niveau des entités opérationnelles.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, qui a pour objet de garantir ces derniers contre un sinistre résultant de réclamations introduites à leur encontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle et solidaire pouvant leur incomber en raison des préjudices causés à des tiers et imputables à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.



6

Patrimoine, situation financière, résultats

<i>6.1</i>	Compt	tes consolidés	110	
	6.1.1	État de la situation financière		Note 23 Coûts industr
	0.1.1	du groupe Vallourec	110	Note 24 Coûts adminis et de rechercl
	6.1.2	Compte de résultat du groupe Vallourec	112	Note 25 Autres
	6.1.3	État du résultat global	112	Note 26 Honoraires de
	6.1.4	État de variation des capitaux propres, part du Groupe	113	et des membr
	6.1.5	État de variation des intérêts minoritaires	114	Note 27 Amortissemen
	6.1.6	État des flux de trésorerie	115	Note 28 Dépréciation d'acquisition,
	6.1.7	Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012	116	et frais de res
		de l'exercice clos le 31 decembre 2012	110	Note 29 Résultat finai
	A – PRII	NCIPES DE CONSOLIDATION	116	Note 30 Rapprocheme
		es de préparation et de présentation	44.6	Note 31 Information s
		comptes	116	Note 32 Évènements p
		cipes et méthodes comptables	116	GO Committee and immediate
		rmation sectorielle	125	6.2 Comptes sociaux
	B – PÉR	IMÈTRE DE CONSOLIDATION	126	6.2.1 Bilan de la Sc
	C - NOT	ES AUX ÉTATS FINANCIERS	129	6.2.2 Comptes de re
	Note 1	Immobilisations incorporelles		6.2.3 Annexe aux c
		et écarts d'acquisition	129	clos le 31 déc
	Note 2.1	1 Immobilisations corporelles	131	A – FAITS CARACTÉRIS
	Note 2.2	2 Actifs biologiques	132	D'ÉVALUATION, CO
	Note 3	Titres mis en équivalence	133	B - PRINCIPES COMPTA
	Note 4	Autres actifs non courants	133	C – NOTES RELATIVES
	Note 5	Impôts différés	134	1. Mouvements de l'ac
	Note 6	Stocks et en-cours	137	2. Valeurs mobilières d
	Note 7	Clients et comptes rattachés	138	3. État des créances e
	Note 8	Instruments financiers	138	4. Écarts de conversio
	Note 9	Autres actifs courants	148	et les créances libe
	Note 10	Trésorerie et équivalents de trésorerie	149	5. Frais d'émission d'e
	Note 11	Regroupements d'entreprises	149	6. Capitaux propres
	Note 12	Capitaux propres	150	7. Actionnariat salarie
	Note 13	Résultat par action	151	8. Provisions pour risq
	Note 14	Intérêts minoritaires	151	
	Note 15	Emprunts et dettes financières	151	D – NOTES RELATIVES I DE RÉSULTAT
	Note 16	Provisions	155	1. Produits d'exploitat
	Note 17	Autres passifs long terme	156	2. Charges et produits
		Engagements envers le personnel	156	les entreprises liées
	Note 19	Autres passifs courants	167	3. Résultat exceptionr
	Note 20	Informations relatives aux parties liées	167	
	Note 21	Engagements et éventualités	170	E – AUTRES INFORMAT
	Note 22	Chiffre d'affaires	171	

Note 23	Coûts industriels des produits vendus	171
Note 24	Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	171
Note 25	Autres	175
Note 26	Honoraires des Commissaires aux comptes	
	et des membres de leurs réseaux	175
Note 27	Amortissements	176
Note 28	Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration	176
Note 29	Résultat financier	177
	Rapprochement impôt théorique et impôt ré	el 177
	Information sectorielle	178
	Évènements postérieurs à la clôture	180
Compt	es sociaux de la société Vallourec	181
6.2.1	Bilan de la Société	181
6.2.2	Comptes de résultat de la Société	182
6.2.3	Annexe aux comptes sociaux de l'exercice	102
0.2.3	clos le 31 décembre 2012	182
	S CARACTÉRISTIQUES, MÉTHODE ALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES	182
B - PRIN	ICIPES COMPTABLES	183
C - NOTE	S RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	184
1. Mouv	rements de l'actif immobilisé	184
2. Valeu	ırs mobilières de placement	185
3. État	des créances et dettes	186
	ts de conversion sur les dettes	
et les	s créances libellées en devises étrangères	187
	d'émission d'emprunts	187
,	aux propres	188
	onnariat salarié	189
8. Provi	isions pour risques et charges	191
	ES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE ÉSULTAT	192
1. Produ	uits d'exploitation	192
2. Charg	ges et produits financiers concernant	
	ntreprises liées	192
3. Résu	ltat exceptionnel	192
F _ AIITE	RES INFORMATIONS	192

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS

6.1.1 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE VALLOUREC

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2012
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	1	276 950	223 467
Écarts d'acquisition	1	519 803	511 382
Immobilisations corporelles brutes	2.1	5 394 514	5 833 970
Moins : amortissements cumulés	2.1	- 1 328 239	- 1 513 858
Immobilisations corporelles nettes	2.1	4 066 275	4 320 112
Actifs biologiques	2.2	184 299	196 134
Titres mis en équivalence	3	146 713	161 977
Autres actifs non courants	4	289 014	408 098
Impôts différés – actif	5	140 806	182 171
TOTAL		5 623 860	6 003 341
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	6	1 388 977	1 429 714
Clients et comptes rattachés	7	1 057 871	968 957
Instruments dérivés – actif	8	39 705	59 351
Autres actifs courants	9	182 510	202 567
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	901 886	546 160
TOTAL		3 570 949	3 206 749
TOTAL DES ACTIFS		9 194 809	9 210 090

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES	12		
Capital		242 869	249 893
Primes		732 568	817 137
Réserves consolidées		3 349 473	3 619 880
Réserves, instruments financiers		- 55 773	- 249
Réserves de conversion		205 932	- 64 450
Résultat de la période		401 547	216 758
Actions propres		- 46 330	- 43 426
Capitaux propres – part du Groupe		4 830 286	4 795 543
Intérêts minoritaires	14	380 022	417 019
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		5 210 308	5 212 562
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	15	1 189 221	1 410 274
Engagements envers le personnel	18	116 705	115 352
Provisions	16	9 929	12 872
Impôts différés – passif	5	198 817	189 746
Autres passifs long terme	17	92 113	196 835
TOTAL		1 606 785	1 925 079
PASSIFS COURANTS			
Provisions	16	120 297	153 299
Emprunts et concours bancaires courants	15	906 172	749 752
Fournisseurs		668 680	677 715
Instruments dérivés – passif	8	115 697	15 402
Dettes d'impôt		62 485	42 542
Autres passifs courants	19	504 385	433 739
TOTAL		2 377 716	2 072 449
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		9 194 809	9 210 090

6.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT DU GROUPE VALLOUREC

En milliers d'euros	Notes	2011	2012
Chiffre d'affaires	22	5 295 861	5 326 018
Coûts industriels des produits vendus (a)	23	- 3 744 615	- 3 940 424
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche (a)	24	- 576 499	- 575 594
Autres (a)	25	- 35 028	- 24 331
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		939 719	785 669
Amortissements industriels	27	- 200 538	- 237 507
Autres amortissements	27	- 55 969	- 65 709
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	28	391	- 1 766
Cessions d'actifs et frais de restructuration	28	9 599	- 6 667
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		693 202	474 020
Produits financiers		21 851	20 119
Charges d'intérêt		- 78 114	- 104 138
Coût financier net		- 56 263	- 84 019
Autres charges et produits financiers		15 755	342
Autres charges d'actualisation		- 8 012	- 13 933
RÉSULTAT FINANCIER	29	- 48 520	- 97 610
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		644 682	376 410
Impôts sur les bénéfices	30	- 191 624	- 112 394
Résultat des sociétés mises en équivalence	3	3 765	6 503
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		456 823	270 519
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		456 823	270 519
Part des minoritaires		55 276	53 761
Part du Groupe		401 547	216 758
Part du Groupe :			
Résultat net par action	13	3,4	1,8
Résultat net dilué par action	13	3,4	1,8

⁽a) Avant amortissements.

6.1.3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	Notes	2011	2012
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		456 823	270 519
Autres éléments du résultat global :			
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	12 et 14	- 85 096	- 281 284
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		- 42 165	85 348
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		- 19 685	- 1 822
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		14 004	- 27 909
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		1 696	-
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔT)		- 131 246	- 225 667
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		325 577	44 852
Part des minoritaires		72 819	42 952
Part du Groupe		252 758	1 900

6.1.4 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves conso- lidées		Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres – part du Groupe	Total Intérêts mino- ritaires	Total capitaux propres
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010	235 888	569 491	3 063 829	308 450	- 9 502	- 21 343	409 600	4 556 413	267 159	4 823 572
Variation des écarts de conversion	-	-	-	- 102 518	-	-	-	- 102 518	17 422	- 85 096
Instruments financiers	-	-	-	-	- 28 010	-	-	- 28 010	- 151	- 28 161
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	- 18 261	-	-	- 18 261	272	- 17 989
Autres éléments du résultat global	-	-	-	- 102 518	- 46 271	-	-	- 148 789	17 543	- 131 246
RÉSULTAT 2011	-	-	-	-	-	-	401 547	401 547	55 276	456 823
Résultat global	-	-	-	- 102 518	- 46 271	-	401 547	252 758	72 819	325 577
Résultat 2010	-	-	409 600	-	-	-	- 409 600	-	-	-
Variation de capital et primes	4 701	78 783	-	-	-	-	-	83 484	-	83 484
Variation des actions propres	-	-	- 3 357	-	-	- 24 987	-	- 28 344	-	- 28 344
Dividendes distribués (a)	2 280	84 294	- 152 764	-	-	-	-	- 66 190	- 45 356	- 111 546
Paiements en actions	-	-	29 961	-	-	-	-	29 961	-	29 961
Autres et variations de périmètre	-	-	2 204	-	-	-	-	2 204	85 400	87 604
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	242 869	732 568	3 349 473	205 932	- 55 773	- 46 330	401 547	4 830 286	380 022	5 210 308
Variation des écarts de conversion	-	-	-	- 270 382	-	-	-	- 270 382	- 10 902	- 281 284
Instruments financiers	-	-	-	-	57 346	-	-	57 346	93	57 439
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	- 1 822	-	-	- 1 822	-	- 1 822
Autres éléments du résultat global	-	-	-	- 270 382	55 524	-	-	- 214 858	- 10 809	- 225 667
RÉSULTAT 2012	-	-	-	-	-	-	216 758	216 758	53 761	270 519
Résultat global	-	-	-	- 270 382	55 524	_	216 758	1 900	42 952	44 852
Résultat 2011	-	-	401 547	-	-	-	- 401 547	-	-	-
Variation de capital et primes	6 640	78 979	-	-	-	-	-	85 619	-	85 619
Variation des actions propres	-	-	- 5 299	-	-	2 904	-	- 2 395	-	- 2 395
Dividendes distribués (b)	384	5 590	- 156 420	-	-	-	-	- 150 446	- 27 770	- 178 216
Paiements en actions	-	-	30 303	-	-	-	-	30 303	-	30 303
Autres et variations de périmètre	-	-	276	-	-	-	-	276	21 815	22 091
SITUATION Au 31 décembre 2012	249 893	817 137	3 619 880	- 64 450	- 249	- 43 426	216 758	4 795 543	417 019	5 212 562

⁽a) Montants nets de la soulte de 1,4 million d'euros.

⁽b) Montants nets de la soulte de 0,2 million d'euros.

6.1.5 ÉTAT DE VARIATION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

En milliers d'euros	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers -nettes d'impôt	Résultat net de la période	Intérêts minoritaires
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010	228 478	- 5 003	449	43 235	267 159
Variation des écarts de conversion	-	17 422	-	-	17 422
Instruments financiers	-	-	- 151	-	- 151
Actifs disponibles à la vente	-	-	272	-	272
Autres éléments du résultat global	-	17 422	121	-	17 543
Résultat 2011	-	-	-	55 276	55 276
Résultat global	-	17 422	121	55 276	72 819
Résultat 2010	43 235	-	-	- 43 235	-
Dividendes distribués	- 45 356	-	-	-	- 45 356
Variations de périmètre et autres	85 400	-	-	-	85 400
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011	311 757	12 419	570	55 276	380 022
Variation des écarts de conversion	-	- 10 902	-	-	- 10 902
Instruments financiers	-	-	93	-	93
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	- 10 902	93	-	- 10 809
Résultat 2012	-	-	-	53 761	53 761
Résultat global	-	- 10 902	93	53 761	42 952
Résultat 2011	55 276	-	-	- 55 276	-
Dividendes distribués	- 27 770	-	-	-	- 27 770
Variations de périmètre et autres	21 815	-	-	-	21 815
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012	361 078	1 517	663	53 761	417 019

6.1.6 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	2011	2012
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	456 823	270 519
Dotations nettes aux amortissements et provisions	247 174	377 865
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	- 36 897	- 24 195
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	29 961	30 303
Plus ou moins-values de cessions	600	3 909
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 3 765	- 6 503
Dividendes reclassés en autres flux d'investissements	- 1 708	- 1 349
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	692 188	650 549
Coût de l'endettement financier net	56 264	84 019
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	191 627	112 394
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	940 079	846 962
Intérêts versés	- 78 124	- 104 138
Impôts payés	- 245 398	- 221 505
Intérêts encaissés	21 851	20 119
Capacité d'autofinancement	638 408	541 438
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 337 381	- 66 453
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (1)	301 027	474 985
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 859 431	- 774 424
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs biologiques	- 49 706	- 28 692
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 587	2 726
Incidence des acquisitions (variations de périmètre)	- 80 258	-
Trésorerie des filiales acquises (variation de périmètre)	8 820	-
Incidence des cessions (variations de périmètre)	-	-
Trésorerie des filiales cédées (variation de périmètre)	-	- 1 627
Autres flux liés aux opérations d'investissement	4 272	- 12 069
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (2)	- 969 716	- 814 086
Augmentation et diminution des fonds propres	84 876	85 619
Dividendes versés au cours de l'exercice		
Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de la société mère	- 67 582	- 150 446
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées	- 37 941	- 32 923
Mouvements sur actions propres	- 28 344	- 2 395
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 158 460	707 851
Remboursements d'emprunts	- 236 206	- 557 421
Variation de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées	70 614	-
Autres flux liés aux opérations de financement	- 19 304	- 14 474
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (3)	924 573	35 811
Incidence de la variation des taux de change (4)	- 21 952	- 14 449
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4)	233 932	- 317 739
Trésorerie à l'ouverture	611 484	845 416
Trésorerie à la clôture	845 416	527 677
Variation	233 932	- 317 739

La trésorerie représente les liquidités et équivalents de trésorerie diminués des concours bancaires d'une échéance inférieure à trois mois à l'origine.

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET ANNÉE 2012

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	Variation	31/12/2012
Trésorerie brute (1)	10	901 886	- 355 726	546 160
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	15	56 470	- 37 987	18 483
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		845 416	- 317 739	527 677
Endettement financier brut (4)	15	2 038 923	102 621	2 141 544
ENDETTEMENT FINANCIER NET = (4) - (3)		1 193 507	420 360	1 613 867

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET ANNÉE 2011

En milliers d'euros	Notes	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Trésorerie brute (1)	10	653 762	248 124	901 886
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	15	42 278	14 192	56 470
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		611 484	233 932	845 416
Endettement financier brut (4)	15	992 117	1 046 806	2 038 923
ENDETTEMENT FINANCIER NET = (4) - (3)		380 633	812 874	1 193 507

6.1.7 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires.

A – Principes de consolidation

BASES DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire de Vallourec le 18 février 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du Règlement n° 1606/2002 de la Commission Européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les états financiers consolidés de la société Vallourec sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2012 et sont disponibles sur le site internet de la Société http://www.vallourec.com.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB (International Accounting Standards Board), les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées.

Nouveaux textes d'application obligatoire

Il n'existe pas de nouveaux textes d'application obligatoire en 2012 ayant un impact significatif sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation

Le Groupe n'applique par anticipation aucune des autres normes ou interprétations qui ne seront d'application obligatoire que pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. Le principal effet attendu de l'application de la norme IAS 19 amendée, obligatoire à compter du 1er janvier 2013, concerne la comptabilisation en capitaux propres « Autres éléments du résultat global » des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus, dont les montants figurent en Note 18.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ainsi que ceux

des actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres (cf. paragraphe 2.18). La valeur comptable des actifs et des passifs qui font l'objet de couvertures est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur par rapport au cours de clôture.

2.2 Recours à des estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans le contexte économique actuel, le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des écarts d'acquisition, des actifs financiers, des instruments financiers dérivés, des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des impôts différés.

2.3 Consolidation des filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les comptes de Vallourec et de ses filiales couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

Les filiales sont intégrées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Une filiale est contrôlée lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, sa politique financière et opérationnelle afin d'obtenir les avantages liés à l'activité.

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale. Les capitaux propres et le résultat global sont scindés entre la part détenue par le Groupe et celle des actionnaires minoritaires.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives de prise de contrôle. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la perte de contrôle.

L'impact sur le compte de résultat et le bilan des flux de transactions commerciales et financières intra-groupe est éliminé.

2.4 Consolidation des sociétés sous contrôle conjoint

Les participations du Groupe dans des entreprises contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Une société est considérée sous contrôle conjoint lorsqu'il y a partage de l'activité économique de la Société en vertu d'un accord contractuel entre les parties, et lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles requièrent l'accord unanime de tous les actionnaires.

Les comptes consolidés incluent, ligne à ligne, la fraction représentative des intérêts du Groupe dans chacun des postes de l'actif, du passif et du résultat global.

2.5 Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat global reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.6 Conversion des monnaies étrangères

2.6.1 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS EN DEVISES DES FILIALES

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis au cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les capitaux propres, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

Toutefois, conformément à l'option autorisée par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le groupe Vallourec a choisi de reclasser au poste « Réserves consolidées », les « Réserves de conversion » accumulées au 1er janvier 2004 résultant du mécanisme de conversion des comptes des filiales étrangères.

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les écarts de change accumulés au compte « Réserves de conversion » depuis le 1er janvier 2004 sont affectés en compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

2.6.2 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture (cf. paragraphe 2.18.4). En l'absence de couverture, les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

2.7 Immobilisations corporelles et actifs biologiques

2.7.1 ÉVALUATION AU COÛT NET D'AMORTISSEMENT ET DE DÉPRÉCIATION

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. A chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.11).

2.7.2 APPROCHE PAR COMPOSANTS

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds...), sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

2.7.3 FRAIS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.7.4 AMORTISSEMENTS

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Amortissement linéaire Principales catégories d'immobilisations Durée d'utilité Constructions Bâtiments administratifs et commerciaux 40 Bâtiments industriels / Ouvrages d'infrastructures 30 Agencements et aménagements 10 Installations techniques, matériel et outillage Installations industrielles 25 Équipements de production spécifiques 20 Équipements de production standards 10 Autres (automates...) 5 Autres immobilisations corporelles 5 Matériel de transport Matériel et mobilier de bureau 10 Matériel informatique 3

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculés compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

2.7.5 IMMOBILISATIONS ACQUISES DANS LE CADRE D'UNE ACQUISITION D'ENTREPRISES

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

2.7.6 DÉPRÉCIATION

Les immobilisations corporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.11 ci-après).

2.7.7 ACTIFS BIOLOGIQUES

Le Groupe possède des actifs biologiques au Brésil constitués de forêts d'eucalyptus exploitées pour les besoins internes en coke. Ces derniers sont évalués selon les principes définis par la norme IAS 41

« Agriculture ». La présence d'un marché actif au Brésil conduit le Groupe à évaluer ces actifs à leur juste valeur, diminuée des coûts de cession, lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque date de clôture.

2.8 Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de locationfinancement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. paragraphe 2.7) et de la durée du contrat. Ils sont testés pour dépréciation conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.11).

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasitotalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

2.9 Écarts d'acquisition

Le Groupe évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

- d'une part le total de :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée ;
 - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires valorisés soit à la juste valeur – goodwill global –, soit à la valeur comptable – goodwill partiel);
 - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.
- et d'autre part le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants.

Chaque regroupement d'entreprise concerné donne lieu au choix entre l'application de la méthode du goodwill partiel ou total.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. paragraphe 2.11 – Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ».

Conformément aux dispositions de IFRS 3 Révisée et IAS 27 amendée, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires rachetée dans des sociétés préalablement contrôlées.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.10 Immobilisations incorporelles

2.10.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise;

- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement;
- sa capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Une revue des principaux projets de Recherche et Développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services centraux coordonnant les études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe, notamment dans ses activités liées au pétrole et à l'énergie, en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles à une activation conformément aux critères de IAS 38. Les avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe, sont extrêmement difficiles à démontrer. Il ressort qu'au cours de l'année 2012, de même qu'en 2011, aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères de la norme n'a été identifié.

2.10.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle (en application d'IAS 20). En cas d'insuffisance entre les émissions réelles et les quotas alloués par l'État, une provision est constatée. Les éléments d'évaluation de ces quotas disponibles à la date d'arrêté sont présentés dans les Notes 16 et 21 aux états financiers.

2.10.3 DÉPRÉCIATION

Les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.11).

2.11 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constitueraient des indices de perte de valeur.

Le test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, c'est à dire les écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport aux flux futurs nets de trésorerie actualisés générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe, intégrant une prime de risque du marché et une prime de risque spécifique du secteur. Ce taux est ajusté le cas échéant d'une prime de risque pour tenir compte de la zone géographique considérée.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne spécifique dans compte de résultat. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, puis le cas échéant les autres immobilisations de l'UGT.

Par ailleurs l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des évènements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à justifier une dépréciation de ces actifs.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont V & M Europe, V & M do Brasil, V & M North America, Valtimet, Valinox Nucléaire, Serimax et Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil.

2.12 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

2.13 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et passifs associés est considéré comme destiné à la vente, conformément à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », lorsque :

- il est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel ;
- la vente est hautement probable. Ceci est le cas lorsque la Direction est engagée dans un plan actif de cession et de recherche d'un acquéreur, à un prix raisonnable, dont la réalisation doit être effective dans un délai d'un an maximum.

Les actifs, groupes d'actifs ou activités destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de leur juste valeur (prix de cession estimé), nette des coûts relatifs à la cession. Ils sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan.

Seules les branches complètes d'activités abandonnées sont présentées distinctement au compte de résultat.

2.14 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, une provision ne peut être constituée que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillés ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

2.15 Engagements de retraite et assimilés

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

Des gains et des pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou les actifs financiers de régimes. Ces écarts sont reconnus en résultat selon la méthode du corridor définie

dans IAS 19 « Avantages du personnel ». Ils sont amortis sur la durée résiduelle d'activité attendue des salariés pour la part excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée de l'obligation à la clôture ;
- la juste valeur des actifs de régime à la clôture.

Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2004, le Groupe a utilisé l'option de IFRS 1, de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels à cette date en réduction des capitaux propres.

Les charges nettes de retraite et avantages assimilés sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, sauf pour la charge d'actualisation des droits et les produits liés au rendement des actifs de régimes, enregistrés en résultat financier.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel, est comptabilisée en charge selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestation sont acquis, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume Uni, aux États-Unis et au Brésil.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis et au Brésil, la couverture des frais médicaux.

2.16 Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

 Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle Black & Scholes.

 Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance (pourcentage du résultat brut d'exploitation consolidé). Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours. Vallourec propose à ses salariés de participer à des plans d'actionnariat réservés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

2.17 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

2.18 Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers ainsi que les instruments dérivés.

La présentation des instruments financiers est définie par les normes IAS 32 et IFRS 7. L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IAS 39.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans les comptes. Les variations de juste valeur des instruments couverts sont également enregistrées à chaque clôture (cf. paragraphe 2.18.4 Instruments dérivés et comptabilité de couverture).

En outre, conformément à IAS 32, la vente d'un put à un actionnaire minoritaire d'une entreprise sous contrôle exclusif donne lieu à la constatation d'un passif financier à hauteur de la juste valeur actualisée du montant du rachat estimé. Le Groupe comptabilise ce passif financier par prélèvement sur le montant des intérêts minoritaires et par prélèvement sur les capitaux propres – part du Groupe, pour la partie de la dette excédant ces intérêts minoritaires.

2.18.1 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction exceptée pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique soit le coût d'acquisition de l'actif.

Classification et évaluation lors des arrêtés comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IAS 39 dans l'une des quatre catégories ci-après en vue de leur évaluation au bilan :

Catégories	Évaluation	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat	Juste valeur	Variation de juste valeur en résultat
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti	Non applicable
Prêts et créances	Coût amorti	Non applicable
	Principe général : juste valeur	
Actifs financiers disponibles	Mais coût amorti pour les instruments de capitaux propres détenus dont la juste valeur ne peut être estimée de manière	Variation de juste valeur en autres éléments du résultat global
à la vente	fiable (actions non cotées sur un marché actif notamment)	Non applicable

Actifs financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat

Cette catégorie d'actifs comprend :

- des actifs détenus à des fins de transaction c'est à dire acquis par l'entreprise dans l'objectif de dégager un profit à court terme;
- les instruments dérivés non expressément désignés comme des instruments de couverture.

Pour Vallourec, les actifs concernés sont tous les actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités...).

Les valeurs mobilières de placement (Sicav, FCP...) sont évaluées à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont pas soumises à un test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, à échéance fixée, que l'entreprise a l'intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance, autres que des créances et des prêts et autres que les actifs financiers désignés par l'entreprise dans les deux autres catégories (évalués en juste valeur par le résultat, disponibles à la vente).

Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

Prêts et créances

Ils correspondent à la plupart des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts longs termes et les prêts de participation à l'effort de construction;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont ceux notamment qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories.

Dans le groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres. Il s'agit généralement :

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêtés des comptes consolidés;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres hormis lorsqu'une baisse de juste valeur significative ou durable inférieure à son coût d'acquisition, est constatée. Dans ce cas, la perte correspondante est comptabilisée définitivement en résultat

Le caractère significatif ou durable est défini dans la Note 4 « Autres actifs non courants », au cas par cas.

Test de dépréciation des actifs financiers

Les actifs évalués au coût amorti et les actifs disponibles à la vente valorisés à leur coût doivent faire l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur tel que :

- des difficultés financières importantes, une forte probabilité de faillite ou de restructuration de la contrepartie;
- un risque élevé de non recouvrement des créances ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de facilités non initialement prévues;
- une rupture de contrat effective telle que le défaut de paiement d'une échéance (intérêt, principal ou les deux);
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier concerné.

Pour les actifs évalués au coût amorti, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

La perte de valeur ainsi déterminée est comptabilisée en résultat financier sur la période.

En ce qui concerne les « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » et les « Prêts et créances », si au cours des exercices suivants, les conditions ayant généré la perte de valeur disparaissent, la dépréciation doit être reprise, sans toutefois que la valeur nette comptable devienne supérieure au coût amorti à la date de la reprise.

En ce qui concerne les autres titres de participation non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, aucune dépréciation comptabilisée en compte de résultat ne peut être reprise sur les périodes ultérieures, même en cas d'appréciation de la valeur des titres.

2.18.2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie ci-dessus, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à trois mois.

L'endettement net mentionné dans ce même tableau correspond à l'ensemble des dettes financières diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.18.3 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts bancaires portant intérêts et des instruments dérivés.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts produisant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées pour la part efficace en capitaux propres et pour le solde en résultat financier.

2.18.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers (cf. paragraphe 2.18.3), le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes

réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le respect des critères de IAS 39 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme...;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

À la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif. Sont distinguées :

 la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture et le cours spot à la date de valorisation, c'est à dire à la clôture).

Si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de valeur intrinsèque sont comptabilisées dans les capitaux propres, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (« cash-flow hedge »).

Si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de valeur intrinsèque de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier;

 la variation de la valeur temps (report / déport). Cette variation est systématiquement comptabilisée en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture. Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

À partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est reclassée en résultat financier. Les variations de valeurs de l'instrument de couverture et du sous-jacent impactent alors symétriquement le résultat financier.

2.19 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Conformément à IAS 12, des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux, dans les conditions énoncées ci-après.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraite des sociétés françaises) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés...) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement...) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible;
- les impôts différés liés à l'annulation d'écritures passées uniquement pour des raisons fiscales dans les comptes locaux (provisions réglementées...) ainsi qu'aux retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation;
- les déficits reportables.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture paragraphe 2.18.4).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

2.20 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résultant de la vente des produits finis est constaté au compte de résultat lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- les principaux risques et avantages liés au droit de propriété sont transférés à l'acheteur;
- le vendeur ne conserve ni la participation à la gestion, telle qu'elle incombe généralement au propriétaire, ni le contrôle effectif sur les biens cédés :
- il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront à l'entreprise;
- le montant du produit et les coûts engagés (ou devant l'être) dans le cadre de la vente peuvent être mesurés de manière fiable.

Les produits résultant de prestations de services sont constatés au compte de résultat au prorata de l'état d'avancement de l'opération à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due ou des frais connexes.

Dans le cas de vente avec clause de réserve de propriété, la vente est comptabilisée à la livraison du bien si les risques et les avantages ont été transférés à l'acquéreur.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui résulte de l'accord passé entre l'entreprise et le client, déduction faite de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consentis.

Se reporter aux paragraphes 2.6.2 et 2.18.4 pour les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires en devises étrangères.

2.21 Détermination du résultat d'exploitation

La présentation du compte de résultat observe une classification par destination.

Le résultat d'exploitation est obtenu par différence des produits et charges avant impôt autres que ceux de nature financière, autres que ceux liés aux résultats des sociétés mises en équivalence, et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer la performance récurrente du Groupe. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 (cf. paragraphe 2.11);
- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des évènements ou des décisions d'envergure;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...).

2.22 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

3. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs présentés selon l'organisation interne du Groupe répondent à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés selon la norme IFRS 8. Cette information correspond à celle qui est examinée par le Comité Exécutif.

Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants réconciliés avec les données consolidées :

« Tubes sans soudure ». Il regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, soit lisses, soit filetés pour le pétrole ou le gaz. Cette activité se caractérise par une forte intégration du process de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'aux stades de parachèvement finaux qui permettent d'obtenir des produits s'adressant à des marchés variés (pétrole et gaz, énergie électrique, chimie et pétrochimie, automobile et mécanique...); « Speciality Products ». Ce secteur intègre des activités diverses dont les caractéristiques sont très différentes des précédentes, mais qui ne sont pas présentées à part du fait de leur poids relatif peu élevé, comme l'y autorise IFRS 8. Il inclut la production de tubes inoxydables et en titane ainsi que des activités de transformation et d'usinage spécifique.

Par ailleurs, une information géographique distinguant cinq zones déterminées sur la base d'une analyse des risques et rendements spécifiques qui y sont attachés est présentée :

- l'Union européenne ;
- l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique, Canada) ;
- l'Amérique du Sud (Brésil principalement) ;
- l'Asie;
- le Reste du Monde (Moyen-Orient principalement).

Secteurs opérationnels

La Note 31 présente, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements pour les exercices 2012 et 2011.

Informations géographiques

Par ailleurs, en complément de l'information sectorielle, la Note 31 présente, par zones géographiques, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation) pour les exercices 2012 et 2011.

B - Périmètre de consolidation

	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2012
Sociétés intégrées globalement				
Changzhou Valinox Great Wall Welded Tubes - Chine	62,5	100,0	62,5	100,0
CST Valinox Ltd – Inde	95,0	100,0	95,0	100,0
Changzhou Carex Valinox Components - Chine	80,8	100,0	95,0	100,0
Interfit S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Kestrel Wave Investment Ltd – Hong Kong	100,0	100,0	100,0	100,0
Premium Holding Limited – Hong Kong	100,0	100,0	100,0	100,0
PT Citra Tubindo – Indonésie	78,2	78,2	78,2	78,2
Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd – Arabie Saoudite	100,0	100,0	100,0	100,0
V&M Tubes Asia Pacific Pte Ltd – Singapour	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Angola Ltd – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Do Brasil Serviços de Soldagem e Fabricação Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Holdings S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Ltd – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax North America Llc – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Russia S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax South East Asia Pte Ltd – Singapour	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Welding Services Malaysia sdn bhd – Malaysia	100,0	100,0	100,0	100,0
Tubos Soldados Atlântico - Brésil	95,8	95,9	95,8	95,9
UMAX Service Ltd – Grande-Bretagne	100,0	100,0	100,0	100,0
Valinox Asia S.A.S. – France	62,5	65,8	62,5	65,8
Valinox Nucléaire S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec S.A. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Industries Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Holdings Inc – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Middle East FZE – Émirats Arabes Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Oil & Gas France S.A.S France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Oil & Gas Nederland B.V. – Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Oil & Gas UK Ltd – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Tubes S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec & Mannesmann Rus. – Russie	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubes Canada Inc. – Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Umbilicals S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Valti S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Valti GmbH – Allemagne	100,0	100,0	0,0	0,0
Valtimet S.A.S. – France	95,0	95,0	95,0	95,0
Valtimet Inc. – États-Unis	95,0	100,0	95,0	100,0
VAM Canada – Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Drilling France S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0

	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2012
VAM Drilling Middle East FZE – Émirats Arabes Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Drilling Protools Oil Equipment Manufacturing Llc – Émirats Arabes Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Drilling USA Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Far East – Singapour	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Field Services Angola – Angola	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Field Services Beijing – Chine	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Mexico – Mexique	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM ONNE Nigeria Ltd – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM USA – États-Unis	51,0	51,0	51,0	51,0
VMOG China – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
VMOG Nigeria Ltd – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Al Qahtani Llc – Arabie Saoudite	65,0	65,0	65,0	65,0
V & M Beijing Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Changzhou – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Deutschland GmbH – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M do Brasil SA – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M France S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Florestal Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Mineraçao Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M One S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Services S.A. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Star – États-Unis	80,5	80,5	80,5	80,5
V & M Uruguay – Uruguay	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M Two – États-Unis ^(a)	80,5	100,0	0,0	0,0
V & M Tube-Alloy LP – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
V & M USA Corporation – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés intégrées proportionnellement				
Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda – Brésil	56,0	50,0	56,0	50,0
VAM Changzhou Oil & Gas premium Equipments – Chine	51,0	50,0	51,0	50,0
VAM Holding Hong Kong Limited – Hong Kong	51,0	50,0	51,0	50,0
Sociétés mises en équivalence				
Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) – Allemagne	20,0	20,0	20,0	20,0
Poongsan Valinox – Corée	47,5	50,0	47,5	50,0
Xi'an Baotimet Valinox Tubes – Chine	37,1	49,0	37,1	49,0
Tianda Oil Pipe Co. Ltd – Chine	19,5	19,5	19,5	19,5
Sociétés ad-hoc				
Le Groupe ne contrôle pas de société ad-hoc.				

⁽a) Fusionnée avec V & M STAR - États-Unis.

2012

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2012.

2011

- Le groupe Vallourec a créé la société Vallourec & Mannesmann Middle East FZE en février 2011. Il s'agit d'une société commerciale pour servir le marché du Moyen-Orient.
- Le 1er avril 2011, le Groupe a annoncé l'acquisition de 19,50 % du capital de Tianda Oil Pipe Company Limited (société située en Chine) pour un montant de 75 millions d'euros. Coté à la Bourse de Hong-Kong, Tianda Oil Pipe Company Limited est un fabricant chinois de tubes sans soudure OCTG (Oil Country Tubular Goods) destinés au marché du pétrole et du gaz. Un accord de coopération prévoit que VAM Changzhou, une société du groupe Vallourec, se charge localement du filetage premium des tubes fabriqués par Tianda Oil Pipe et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.
- Le 27 septembre 2011, après cession de 19,47 % de V&M Two à Sumitomo, le groupe Vallourec détient 80,53 % de V&M Two.
- Le 25 novembre 2011, le Groupe a acquis la société Saudi Seamless Pipes Factory Co. Ltd (« Zamil Pipes ») pour un montant de 97 millions d'euros. Cette acquisition apporte à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage et renforce ainsi la présence locale de Vallourec avec des unités de finition destinées à servir les marchés OCTG premium d'Arabie Saoudite et du Moyen-Orient.
- Le 23 décembre 2011, Valtimet S.A.S. a souscrit en totalité à l'augmentation de capital de 3,6 millions de dollars US de la société Changzhou Carex Valinox Components portant ainsi le pourcentage d'intérêt du Groupe dans cette société à 80,83 %.
- Le 15 décembre 2011, V&M do Brasil a racheté des titres de la société brésilienne Tubos Soldados Atlântico. Cette société consolidée auparavant par mise en équivalence est consolidée par intégration globale à la clôture du 31 décembre 2011.

C - Notes aux états financiers

NOTE 1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Concessions, brevets, licences et autres droits	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition
VALEURS BRUTES		•	•	·
Au 31/12/2010	76 090	368 941	445 031	506 444
Acquisitions	4 667	3 451	8 118	-
Cessions	- 108	- 51	- 159	-
Effet des variations de change	- 216	14 088	13 872	13 382
Variations de périmètre	-	37 829	37 829	-
Autres variations	3 278	4 667	7 945	-
Au 31/12/2011	83 711	428 925	512 636	519 826
Acquisitions	2 455	2 329	4 784	-
Cessions	- 502	- 4 803	- 5 305	-
Effet des variations de change	- 1 623	- 6 873	- 8 496	- 8 421
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	239	468	707	-
AU 31/12/2012	84 280	420 046	504 326	511 405
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 31/12/2010	- 43 236	- 135 296	- 178 532	- 23
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 5 655	- 45 367	- 51 022	-
Cessions	108	51	159	-
Effet des variations de change	705	- 6 996	- 6 291	-
Autres variations	-	-	-	-
Au 31/12/2011	- 48 078	- 187 608	- 235 686	- 23
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 6 208	- 50 667	- 56 875	-
Cessions	501	4 803	5 304	-
Effet des variations de change	1 390	4 060	5 450	-
Autres variations		948	948	-
AU 31/12/2012	- 52 395	- 228 464	- 280 859	- 23
VALEURS NETTES				
Au 31/12/2011	35 633	241 317	276 950	519 803
AU 31/12/2012	31 885	191 582	223 467	511 382

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En 2011, la principale augmentation est due au contrat de "Sales Agreement" établi entre Tianda Oil Pipe et trois entités du Groupe (36 millions d'euros). Cet actif matérialise les avantages que le groupe Vallourec s'attend à retirer de ce contrat commercial. Il est amorti sur une durée de cinq ans.

Vallourec consacre en permanence un effort important à la Recherche et Développement, notamment dans le domaine de l'énergie. Il se répartit en trois domaines :

- procédés de fabrication (charbon de bois, élaboration des aciers, laminage de tubes, contrôles non destructifs, mise en forme, soudage et usinage);
- produits nouveaux et amélioration de produits ;
- nouveaux services (assistance au client pour la spécification, l'utilisation ou la transformation du tube).

Aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères d'activation de la norme n'a été identifié et immobilisé.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, autres que les écarts d'acquisition.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Comptes consolidés

Unité génératrice de trésorerie (UGT) (cf. paragraphe 2.11 Principes de consolidation) En milliers d'euros	V&M do Brasil	V&M North America	V&M Europe	Serimax	Autres	Total
Au 31/12/2010	3 234	299 495	161 529	36 316	5 847	506 421
Effet des variations de change	- 26	9 793	3 161	-	454	13 382
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2011	3 208	309 288	164 690	36 316	6 301	519 803
Effet des variations de change	- 31	- 5 978	- 2 253	-	- 159	- 8 421
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
AU 31/12/2012	3 177	303 310	162 437	36 316	6 142	511 382

Origine des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés et la part du Groupe dans les actifs et passifs acquis, y compris les passifs éventuels, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation à la juste valeur est réalisée avec l'aide d'experts indépendants.

En 2012 et 2011, la variation des écarts d'acquisition résulte de la variation des taux de change.

Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition sont testés à chaque clôture annuelle. La valeur d'utilité des UGT est définie comme la somme des flux futurs de trésorerie – Méthode des DCF « discounted cash flows » (cf. paragraphe 2.11 – Principes et méthodes comptables). L'évolution du contexte économique peut influer sur certaines estimations et rendre plus difficile l'appréhension des perspectives du Groupe pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs. Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constitueraient des indices de perte de valeur.

FLUX FUTURS DE TRÉSORERIE

Le Groupe retient des flux futurs de trésorerie, issus des dernières prévisions, sur une période de cinq ans, correspondant à la meilleure estimation d'un cycle complet d'activité. Celles-ci ont été établies en tenant compte des variations cycliques affectant à la fois les prix de vente, les volumes et les coûts des matières premières. Au-delà des cinq ans, le Groupe utilise une année normative généralement calculée comme la moyenne des cinq dernières années et par conséquent représentative d'un cycle complet d'activité. Cette année normative est projetée à l'infini en appliquant un taux de croissance de 1,5 % à 2 %, selon l'Unité Génératrice de Trésorerie concernée. Ce taux de croissance prend en compte l'inflation long-terme, les prévisions de croissance des marchés principaux du groupe Vallourec, notamment le marché Pétrole et Gaz.

TAUX D'ACTUALISATION

L'actualisation des flux futurs de trésorerie a été réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital applicable aux entreprises du secteur. Ce taux est défini comme la somme du coût

des fonds propres et du coût de la dette après impôts, pondérés en fonction de leur part respective.

Les principales composantes du coût moyen pondéré du capital sont :

- une prime de risque marché;
- un taux sans risque correspondant à une moyenne des bons du trésor pour chaque zone. Il varie entre les zones Europe, États-Unis et Brésil et se situe entre 3 et 4 %;
- un bêta calculé sur la base d'un échantillon des entreprises du secteur, spécifique à chaque UGT (généralement compris entre 1 et 1,4);
- un risque pays spécifique pour les activités situées en dehors de l'Europe et des États-Unis.

La mise en œuvre de ces paramètres aboutit à un taux d'actualisation de 8,83 % pour Serimax, 8,33 % pour V&M Europe, 8,46 % pour V&M North America et de 10,34 % pour V&M do Brasil.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La source principale de revenus de Vallourec est la vente de produits et services à l'industrie du Pétrole et du Gaz, et le niveau de ces revenus est dépendant des prix internationaux du pétrole et du gaz naturel. Vallourec utilise notamment le nombre moyen d'appareils de forage actifs – publié par Baker Hughes – comme indicateur général de l'activité pétrole et gaz. Ces hypothèses sont plus particulièrement axées sur le marché principal de chaque UGT : les États-Unis pour V&M North America, l'Amérique du Sud pour V&M do Brasil, et la mer du Nord, le Moyen-Orient et la zone Asie-Pacifique pour V&M Europe.

Par ailleurs, pour V&M Europe, V&M North America et V&M do Brasil, les hypothèses clés incluent également le prix des matières premières : ferraille, coke, charbon et minerai de fer. Les taux de change font également partie des hypothèses clés pour la détermination des flux de trésorerie futurs.

Une analyse de la sensibilité du calcul à la variation des paramètres a été réalisée et n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait sensiblement inférieure à sa valeur comptable. Une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation ou une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduirait pas à devoir constater une dépréciation. De plus, une analyse de sensibilité complémentaire,

prenant en compte la dernière année des cinq ans de prévisions comme année normative, a démontré que le calcul actuel de la valeur d'utilité des UGT du groupe Vallourec aboutit à une évaluation très prudente de leur valeur recouvrable.

La comparaison des valeurs comptables des UGT avec leur valeur d'utilité n'a abouti à aucune dépréciation au 31 décembre 2012.

NOTE 2.1 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEURS BRUTES						
Au 31/12/2010	129 231	389 966	2 189 067	1 225 527	574 534	4 508 326
Acquisitions	3 462	21 866	327 824	500 803	25 675	879 630
Cessions	- 37	1 311	- 18 954	- 2 338	- 1 545	- 21 563
Effet des variations de change	- 7 301	- 9 851	- 54 807	- 17 732	- 20 111	- 109 802
Variations de périmètre	3 240	9 334	37 966	104 783	2 780	158 103
Autres variations	- 4 650	189 475	614 170	- 532 640	- 286 535	- 20 180
Au 31/12/2011	123 945	602 101	3 095 266	1 278 403	294 798	5 394 514
Acquisitions	64	15 687	118 841	573 026	30 568	738 186
Cessions	- 41	- 343	- 19 949	- 1 794	- 14 848	- 36 975
Effet des variations de change	- 9 988	- 39 130	- 174 165	- 42 840	- 15 849	- 281 972
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	4 880	268 276	925 967	- 1 173 518	- 5 388	20 217
AU 31/12/2012	118 860	846 591	3 945 960	633 277	289 281	5 833 970
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE	VALEUR					
Au 31/12/2010	- 27 215	- 133 821	- 904 659	- 820	- 87 386	- 1 153 901
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 2 704	- 21 529	- 165 335	-	- 16 648	- 206 216
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	- 1 507	15 262	-	1 240	14 995
Effet des variations de change	1 805	423	8 547	-	1 982	12 757
Autres variations	-	1 769	2 386	-	- 29	4 126
Au 31/12/2011	- 28 114	- 154 665	- 1 043 799	- 820	- 100 841	- 1 328 239
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	- 1 476	- 28 740	- 189 766	- 284	- 20 914	- 241 180
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	192	16 102	-	14 629	30 923
Effet des variations de change	2 521	4 251	30 716	-	5 207	42 695
Autres variations	-	- 1 799	- 2 301	-	- 13 957	- 18 057
AU 31/12/2012	- 27 069	- 180 761	- 1 189 048	- 1 104	- 115 876	- 1 513 858
VALEURS NETTES						
Au 31/12/2011	95 831	447 436	2 051 467	1 277 583	193 957	4 066 275
AU 31/12/2012	91 791	665 830	2 756 912	632 173	173 405	4 320 112

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS HORS VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

	2011		2	2012	
En milliers d'euros	Incorporels et corporels	Biologiques	Incorporels et corporels	Biologiques (voir Note 2.2)	
Europe	139 115	-	122 081	-	
Amérique du Nord	337 942	-	359 790	-	
Amérique du Sud	330 354	41 192	161 903	28 767	
Asie	79 441	-	96 724	-	
Autres	896	-	2 472	-	
TOTAL	887 748	41 192	742 970	28 767	
Note 1: acquisition d'immobilisations incorporelles	8 118	-	4 784	-	
Note 2.1 : acquisition d'immobilisations corporelles	879 630	-	738 186	-	
Total des investissements industriels	887 748	-	742 970	-	
Variation des dettes sur immobilisations et des apports des partenaires (a)	- 28 317	8 514	31 454	- 75	
	859 431	49 706	774 424	28 692	
Tableau de trésorerie : les investissements décaissés au cours de l'année s'élèvent à :	909	137	803	3 116	

⁽a) La part de l'augmentation de capital dans la société V&M Star souscrite par notre partenaire Nippon Steel Sumitomo Metal Corp. (ex. Sumitomo) est présentée en diminution des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations pour un montant de 21,2 millions d'euros.

CONTRATS DE LOCATION

Le contrat de location-financement signé en 2010 portant sur la construction d'un équipement de traitement de l'eau chez Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil présente une valeur nette comptable de 211 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Aucun nouveau contrat de financement significatif n'a été conclu en 2012.

NOTE 2.2 Actifs biologiques

En milliers d'euros	2011	2012
Valeur nette au 31 décembre	184 299	196 134

La filiale brésilienne V & M Florestal exploite des forêts d'eucalyptus principalement destinés à produire le charbon de bois utilisé dans les hautsfourneaux de V & M do Brasil et Vallourec & Sumitomo do Brasil.

Au 31 décembre 2012, la société exploitait environ 113 925 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 233 907 hectares.

 $Le \ chiffre \ d'affaires \ de \ V \ \& \ M \ Florestal \ s'\'el\`eve \ \grave{a} \ 111,6 \ millions \ d'euros \ en \ 2012 \ contre \ 108,8 \ millions \ d'euros \ en \ 2011.$

VARIATION DES ACTIFS BIOLOGIQUES

Au 31/12/2011	184 299
Investissements	28 767
Mouvements sur la réévaluation	12 343
Diminutions	- 7 210
Écart de change	- 22 065
AU 31/12/2012	196 134

NOTE 3 Titres mis en équivalence

Les principales sociétés mises en équivalence (valeur comptable individuelle supérieure à 10 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

En milliers d'euros	HKM Allemagne	Filiales de PT Citra Tubindo ^(a)	Tianda Oil Pipe	Autres	Total
Au 31/12/2011	46 088	32 685	55 297	12 643	146 713
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	12 000	632	-	-	12 632
Effet des variations de change	-	- 2 055	- 558	330	- 2 283
Dividendes versés	- 6	-	- 610	- 1 074	- 1 690
Autres	-	-	-	102	102
Contribution au résultat de la période	7	5 589	776	131	6 503
AU 31/12/2012	58 089	36 851	54 905	12 132	161 977

⁽a) Il s'agit des titres immobilisés détenus par PT Citra Tubindo dans des sociétés non cotées, non contrôlées directement par Vallourec.

Principales données sociales

En milliers d'euros		Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat Net
	2012	290 440	2 755 704	33
HKM – Allemagne	2011	230 437	3 105 420	30
	2012	281 561	486 763	3 977
Tianda Oil Pipe – Chine	2011 (9 mois)	283 572	386 828	4 356

La contribution au résultat des sociétés mises en équivalence est la suivante :

En milliers d'euros	2011	2012
HKM	6	7
Poongsan Valinox	1 308	1 002
Filiales de PT Citra Tubindo	3 811	5 589
Tubos Soldados Atlântico (intégrée fin 2011)	- 2 253	-
Tianda Oil Pipe	850	775
Xi'an Baotimet Valinox Tubes	43	- 870
TOTAL	3 765	6 503

NOTE 4 Autres actifs non courants

En milliers d'euros	Autres placements en titres de capitaux propres	Prêts	Autres immobilisations financières	Autres	Total
Au 31/12/2010	126 027	4 397	29 634	75 164	235 222
Valeur brute	68 526	4 441	42 605	175 375	290 947
Provisions	- 900	-	- 1 033	-	- 1 933
Au 31/12/2011	67 626	4 441	41 572	175 375	289 014
Valeur brute	69 314	7 138	39 103	293 746	409 301
Provisions	- 700	-	- 503	-	- 1 203
AU 31/12/2012	68 614	7 138	38 600	293 746	408 098

Au 31 décembre 2012, les titres classés en actifs disponibles à la vente concernent presque exclusivement les titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. En 2012, les titres Sumitomo Metal Industrie, cotés à la Bourse de Tokyo et acquis courant 2009 à un prix moyen par action de 230,8 yens (pour un montant total de 81,9 millions d'euros) ont été convertis en titres Nippon Steel Sumitomo Metal Corporation suite à la fusion des deux groupes sur la base d'un rapport d'échange d'une action Sumitomo Metal Industries pour 0,735 action Nippon Steel Sumitomo Metal Corporation.

Vallourec et Sumitomo (devenu Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp.) ont signé le 31 décembre 2009 un contrat de partenariat d'une durée de sept ans incluant une prise de participation réciproque dans leur capital pour un montant d'environ 120 millions de dollars. Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. et Vallourec sont partenaires dans VSB et coopèrent dans le développement du joint VAM. Ce partenariat et la participation dans Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. qui lui est associée revêtent un caractère stratégique pour Vallourec.

Dans ce contexte et au regard du caractère stratégique et durable de la participation, Vallourec a fixé des seuils au-delà desquels une baisse de la valeur liquidative des titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. présenterait un caractère significatif ou prolongé nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation par le compte de résultat :

- 3 ans pour le caractère prolongé d'une baisse ;
- 40 % pour le caractère significatif d'une baisse.

La juste valeur de ces titres au 31 décembre 2012, basée sur leur valeur liquidative, est de 64,1 millions d'euros. En l'absence de perte significative ou prolongée, la perte de valeur a été comptabilisée en capitaux propres. Pour mémoire, les pertes de valeurs comptabilisées en capitaux propres sur les titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. sont de 20,9 millions d'euros en 2011 et 1,8 million d'euros 2012.

Les prêts sont constitués principalement des prêts long terme de participation à l'effort de construction. Ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts. Le taux retenu s'élève à 3,36 % au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par des dépôts et cautionnements rémunérés au Brésil (22,9 millions d'euros au 31 décembre 2012, voir aussi Note 16), versés notamment dans le cadre de contentieux fiscaux.

Les autres actifs non courants sont composés essentiellement de créances fiscales à plus d'un an au Brésil et aux États-Unis (respectivement pour 111,9 millions et 12,0 millions d'euros en 2012) et d'un prêt d'actionnaires accordé à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, intégrée proportionnellement, pour un montant de 157,4 millions d'euros.

Échéances des autres actifs non courants			
En milliers d'euros	Entre 1 et 5 ans	5 ans et plus	Total
VALEURS BRUTES AU 31/12/2011			
Prêts	1 667	2 774	4 441
Autres placements en titres de capitaux propres	-	68 526	68 526
Autres immobilisations financières	201 832	16 148	217 980
TOTAL	203 499	87 448	290 947
VALEURS BRUTES AU 31/12/2012			
Prêts	4 910	2 228	7 138
Autres placements en titres de capitaux propres	-	69 314	69 314
Autres immobilisations financières	317 021	15 828	332 849
TOTAL	321 931	87 370	409 301

NOTE 5 Impôts différés

Les principales bases de calcul des impôts différés sont :

- récurrentes: les provisions pour congés payés, contribution sociale de solidarité,...
- non récurrentes : les provisions réglementées annulées, la participation des salariés, les provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement ainsi que les retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation,
- récurrentes long terme : les provisions pour engagements en matière de retraites non déductibles fiscalement, les écarts d'évaluation sur les actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les impôts différés sont reconnus selon la méthode du report variable.

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 28 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % de l'impôt de base dû, pour les sociétés françaises ; le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 % pour être égal à 34,43 %. La loi de finances rectificative pour 2011 n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 a instauré une contribution exceptionnelle égale à 5 % du montant de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Cette contribution est temporaire mais la loi de finances pour 2013 dans son article 30 a étendu de deux ans sa période d'application ; elle s'applique ainsi aux exercices 2011 à 2014.

TOTAL

Les taux d'imposition différée retenus pour les sociétés françaises en 2012, inchangés par rapport à 2011, sont de 34,43 % pour les taxations courantes et 0 % pour les plus ou moins-values à long terme.

Les taux d'imposition différée retenus en 2012, inchangés par rapport à 2011, sont de 31,6 % pour l'Allemagne, 34,0 % pour le Brésil et 36,5 % pour les États-Unis.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont classées en charges opérationnelles.

258 338

265 913

7 575

Au 31/12/2011 En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net Impôts différés passif
Immobilisations	-	228 253	
Autres actifs et passifs	-	18 511	
Stocks	33 632	-	
Engagements envers le personnel	29 133	-	
Instruments dérivés	23 278	-	
Réserves distribuables et de conversion	-	98	
SOLDE NET	86 043	246 862	160 819
Activation des déficits ordinaires	102 808	-	- 102 808
TOTAL	188 851	246 862	58 011
Au 31/12/2012 En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net Impôts différés passif
Immobilisations	-	254 503	
Autres actifs et passifs	18 130	-	
Stocks	42 626	-	
Engagements envers le personnel	32 143	-	
Instruments dérivés	-	11 410	
Réserves distribuables et de conversion	130	-	
SOLDE NET	93 029	265 913	172 884
Activation des déficits ordinaires	165 309	-	- 165 309

Les impôts différés en valeur brute du Groupe au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 s'analysent comme suit :

Au 31/12/2011 En milliers d'euros	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	377 749	123 121	102 808	20 313
Autres actifs d'impôts	-	86 043	86 043	-
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS	-	209 164	188 851	20 313
Passifs d'impôts			- 246 862	
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS			- 246 862	
TOTAL			- 58 011	20 313

Comptes consolidés

TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS

TOTAL

Au 31/12/2012 <i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	571 388	186 655	165 309	21 346
Autres actifs d'impôts	-	94 158	93 029	1 129
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS	-	280 813	258 338	22 475
Passifs d'impôts			- 265 913	

Les reports fiscaux déficitaires en 2012 concernent principalement Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, le groupe d'intégration fiscale France, CST Valinox Ltd (Inde), Changzhou Carex Valinox Components (Chine), VAM Changzhou Premium Oil & Gas Equipments (Chine), V&M Changzou (Chine), Serimax Ltd (Royaume Uni), Serimax North America LLC (États-Unis) et Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd (Arabie Saoudite).

Les impôts différés actifs ont été reconnus sur tous les déficits reportables et une dépréciation a été constatée lorsqu'il n'existe pas d'assurance raisonnable de récupération de ces actifs d'impôts différés dans un futur prévisible, ou lorsqu'il est estimé que l'imputation de ces déficits sur les bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain.

Les analyses menées concluent à une assurance raisonnable de la récupération des impôts différés actifs nets dans un futur prévisible notamment pour VSB (montant de 94 millions d'euros d'impôts différés actifs pour la part détenue par Vallourec) présentant un horizon de recouvrement supérieur à dix ans mais qui demeure inférieur à la durée de vie moyenne des immobilisations industrielles.

- 265 913

- 7 575

22 475

Ces analyses se fondent sur les prévisions disponibles les plus récentes validées par le management, conformes à la dernière revue stratégique du Groupe et dans le cas de VSB, structure dédiée à notre partenaire Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. et à nous-mêmes, sur la prédictibilité du chiffre d'affaires et des résultats de cette structure.

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

Passif net d'impôt		
En milliers d'euros	2011	2012
SOLDE AU 1 ^{ER} JANVIER	76 808	58 011
Effet des variations de taux change	6 293	6 637
Comptabilisé en résultat	- 19 748	- 83 049
Comptabilisé dans les réserves	- 11 601	28 551
Variation de périmètre et autres	6 259	- 2 575
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	58 011	7 575

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en réserves correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés.

NOTE 6 Stocks et en-cours

	Matières premières et marchandises	Produits en cours de production	Produits intermédiaires et finis	Total
VALEURS BRUTES				
Au 31/12/2010	551 958	379 844	353 372	1 285 174
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	45 793	73 083	67 973	186 849
Variations de périmètre	11 096	1 475	3 023	15 594
Effet des variations de change	- 4 574	7 383	- 9 773	- 6 964
Autres variations	- 1 103	1	5 538	4 436
Au 31/12/2011	603 170	461 786	420 133	1 485 089
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	- 45 190	33 824	90 814	79 448
Variations de périmètre	-	-	-	-
Effet des variations de change	- 12 951	- 5 761	- 21 819	- 40 531
Autres variations	1 166	-	8 833	9 999
AU 31/12/2012	546 195	489 849	497 961	1 534 005
DÉPRÉCIATION				
Au 31/12/2010	- 50 709	- 19 293	- 24 902	- 94 904
Effet des variations de change	404	- 84	1 005	1 325
Dotations	- 20 117	- 5 364	- 18 345	- 43 826
Reprises	18 047	11 645	12 298	41 990
Autres variations	15	-	- 712	- 697
Au 31/12/2011	- 52 360	- 13 096	- 30 656	- 96 112
Effet des variations de change	1 273	73	2 698	4 044
Dotations	- 21 104	- 8 510	- 23 556	- 53 170
Reprises	27 215	3 990	10 909	42 114
Autres variations	1 885	798	- 3 850	- 1 167
AU 31/12/2012	- 43 091	- 16 745	- 44 455	- 104 291
VALEURS NETTES				
Au 31/12/2011	550 810	448 690	389 477	1 388 977
AU 31/12/2012	503 104	473 104	453 506	1 429 714

NOTE 7 Clients et comptes rattachés

	Avances et acomptes versés sur commandes	Créances clients et comptes rattachés (brut) ^(a)	Provisions pour dépréciation	Total
Au 31/12/2010	39 708	834 926	- 11 053	863 581
Variations de périmètre	862	7 653	-	8 515
Effet des variations de change	- 2 278	- 5 103	33	- 7 348
Variations des valeurs brutes	- 12 619	206 016	-	193 397
Dotations aux provisions	-	-	- 7 704	- 7 704
Reprises de provisions	-	-	7 430	7 430
Au 31/12/2011	25 673	1 043 492	- 11 294	1 057 871
Variations de périmètre	- 7	317	23	333
Effet des variations de change	- 1 587	- 27 919	301	- 29 205
Variations des valeurs brutes	- 5 195	- 52 892	-	- 58 087
Dotations aux provisions	-	-	- 11 853	- 11 853
Reprises de provisions	-	-	7 655	7 655
Autres variations	3	892	1 348	2 241
AU 31/12/2012	18 887	963 890	- 13 820	968 957

⁽a) Sur les modalités de comptabilisation et d'évaluation cf. Principes et méthodes comptables paragraphe 2.18.1.

NOTE 8 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers du bilan sont présentés et évalués selon les différentes catégories conformes à la norme IAS 39.

8.1 INCIDENCE DES NORMES IAS 32 ET IAS 39 SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT

Comme précisé au paragraphe 2.18 des principes et méthodes comptables, les principales incidences des normes IAS 32 et 39 concernent la comptabilisation des contrats de couverture conclus par le Groupe au regard de ses opérations commerciales d'achats et de ventes en devises et la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe a également swappé en taux fixe une partie de sa dette à taux variable. Les autres conséquences du passage aux normes IAS 32 et 39 ont eu peu d'impact sur les comptes (évaluation des prêts logement consentis au personnel selon la méthode du taux d'intérêt effectif, valorisation à leur juste valeur des valeurs mobilières de placement).

Pour ce qui concerne les couvertures de change, la relation de couverture s'appuie sur le cours spot des devises. La partie report/déport des instruments dérivés est systématiquement considérée

comme non efficace et est passée en compte de résultat (résultat financier). Les créances et dettes en devises ont été revalorisées au cours spot au 31 décembre.

Les instruments de couverture passent d'une position nette passive de - 76,0 millions d'euros au 31 décembre 2011 à une position nette active de 44,0 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2012 explique l'essentiel des 76,7 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise et des 40,8 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures adossées aux créances et aux dettes.

Compte tenu du critère d'efficacité de couverture défini par IAS 39, l'incidence enregistrée au compte de résultat concerne principalement le report/déport dont la variation des évaluations à la clôture se traduit par une charge de - 9,1 millions d'euros sur l'exercice 2012.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non-efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IAS 39. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

			Variations en 2012		
Postes du bilan concernés En milliers d'euros	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012	Total	Dont réserves	Dont résultat
1 – Instruments dérivés comptabilisés au bilan ^(a)					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme (®) liées aux carnets de commandes et offres commerciales	- 51 558	25 185	76 743	76 598	145
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances clients (et aux dettes commerciales (b))	- 39 765	1 071	40 836	-	40 836
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances financières (et aux dettes financières)	10 508	12 055	1 547	-	1 547
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux carnets de commandes et offres commerciales	-	-	-	-	-
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux dettes commerciales	-	-	-	-	-
Comptabilisation du report/déport	9 884	735	- 9 149	-	- 9 149
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	- 12 442	- 2 657	9 785	9 785	-
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	7 380	7 559	179	-	179
Variations de valeurs liées aux dérivés non qualifiés	1	1	-	-	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	- 75 992	43 949	119 941	86 383	33 558
dont instruments dérivés – actifs	39 705	59 351			
dont instruments dérivés – passifs	115 697	15 402			
2 – Créances (dettes (b)) couvertes en devises – écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes ^(b) et créances commerciales)	37 194	- 713	- 37 907	-	- 37 907
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes et créances financières)	- 17 904	- 19 877	- 1 973	-	- 1 973
INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE	- 56 702	23 359	80 061	86 383	- 6 322
3 – Évaluation créances (dettes ^(b)) non couvertes en devises – écart de conversion ^(c)	26	- 85	- 111	-	- 111
4 - Évaluation des prêts construction au taux d'intérêt effectif	- 889	- 622	267	-	267
5 – Évaluation des VMP à juste valeur	5	8	3	-	3
6 – Évaluation des autres placements en titres de capitaux propres à juste valeur	- 12 681	- 14 482	- 1 801	- 1 801	-
7 – Impôts différés	24 701	- 4 078	- 28 779	- 27 909	- 870
TOTAL	- 45 540	4 100	49 640	56 673	- 7 033
Contrepartie – cf. État de variation des capitaux propres					
Réserves de réévaluation des instruments financiers	- 55 203	414	55 617	55 617	
dont part Groupe	- 55 773	- 249	55 524	55 524	
dont part des minoritaires	570	663	93	93	
Autres réserves de consolidation	5 511	10 719	5 208	5 208	
Résultat	4 152	- 7 033	- 11 185	- 4 152	- 7 033
TOTAL	- 45 540	4 100	49 640	56 673	- 7 033

⁽a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, - = position passive.

⁽b) Montants non significatifs.

⁽c) La variation des écarts d'évaluation de 0,1 million d'euros est à rapprocher du résultat de change réalisé au cours de l'exercice 2012.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2011 était de - 51,6 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2012, environ 93 % de la variation de juste valeur négative attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2011 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures

de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2011 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2012.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent près de 95 % des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2011.

			Variations en 2011		
Postes du bilan concernés En milliers d'euros	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011	Total	Dont réserves	Dont résultat
1 – Instruments dérivés comptabilisés au bilan (a)					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme (b) liées aux carnets de commandes et offres commerciales	3 669	- 51 558	- 55 227	- 55 116	- 111
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances clients (et aux dettes commerciales (b))	4 266	- 39 765	- 44 031	-	- 44 031
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (achats à terme) liées aux créances financières (et aux dettes financières)	11 756	10 508	- 1 248	-	- 1 248
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux carnets de commandes et offres commerciales	-	-	-	-	-
Variations de valeur intrinsèque des couvertures d'achats de matières premières et énergie liées aux dettes commerciales	-	-	_	-	-
Comptabilisation du report/déport	1 160	9 884	8 724		8 724
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	- 25 433	- 12 442	12 991	12 991	
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	10 569	7 380	- 3 189		- 3 189
Variations de valeurs liées aux dérivés non qualifiés	- 1	1	2		2
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	5 986	- 75 992	- 81 978	- 42 125	- 39 853
dont instruments dérivés – actifs	35 685	39 705			
dont instruments dérivés – passifs	29 698	115 697			
2 - Créances (dettes (b)) couvertes en devises - écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes (°) et créances commerciales)	- 5 791	37 194	42 985	-	42 985
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes et créances financières)	- 12 161	- 17 904	- 5 743	-	- 5 743
INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE	- 11 966	- 56 702	- 44 736	- 42 125	- 2 611
3 – Évaluation créances (dettes (b)) non couvertes en devises – écart de conversion (c)	- 1 552	26	1 578	_	1 578
4 – Évaluation des prêts construction au taux d'intérêt effectif	- 1 360	- 889	471	-	471
5 – Évaluation des VMP à juste valeur	48	5	- 43	-	- 43
6 – Évaluation des autres placements en titres de capitaux propres à juste valeur	7 004	- 12 681	- 19 685	- 19 685	-
7 – Impôts différés	4 245	24 701	20 456	15 700	4 756
TOTAL	- 3 581	- 45 540	- 41 959	- 46 110	4 151
Contrepartie – cf. État de variation des capitaux propres					
Réserves de réévaluation des instruments financiers	- 9 053	- 55 203	- 46 150	- 46 150	
dont part Groupe	- 9 502	- 55 773	- 46 271	- 46 271	
dont part des minoritaires	449	570	121	121	
Autres réserves de consolidation	4 960	5 511	551	551	
Résultat	511	4 152	3 641	- 511	4 151
TOTAL	- 3 582	- 45 540	- 41 958	- 46 110	4 151

⁽a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, - = position passive.

⁽b) Montants non significatifs.

⁽c) La variation des écarts d'évaluation de +1,6 million d'euros est à rapprocher du résultat de change réalisé au cours de l'exercice 2011.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2010 était de + 3,7 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2011, environ 72 % (et près de 85 % hors Valinox Nucléaire) de la variation de juste valeur positive attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2010 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2010 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2011.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent l'essentiel (près de 95 %) des variations de juste valeur des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2010.

8.2 INFORMATION SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DU RISQUE DE MARCHÉ ET LA MANIÈRE DONT IL EST GÉRÉ PAR LE GROUPE

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions. Le risque de liquidité est abordé en Note 15.

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la société Vallourec et de la sous-holding V & M Tubes

TOTAL DE LA DETTE

Au 31/12/2012

En milliers d'euros	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	1 594 546	
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	229 742	
Taux fixe	1 824 288	
Taux variable	335 738	546 160
TOTAL	2 160 026	546 160

Le montant des emprunts à taux fixe à l'origine inclut pour 1 094,3 millions d'euros l'emprunt obligataire émis le 7 décembre 2011 pour un montant nominal de 650 millions d'euros ainsi que les deux placements privés obligataires émis en août 2012 pour un montant total de 455 millions d'euros, ajustés des frais financiers estimés selon la méthode du coût du capital amorti, ainsi que pour 217,0 millions d'euros l'encours de billets de trésorerie qui sont émis à taux fixe dont la maturité est au plus à six mois.

Au 31/12/2011

En milliers d'euros	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	1 400 257	
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	494 302	
Taux fixe	1 894 559	
Taux variable	200 834	901 886
TOTAL	2 095 393	901 886

Une partie de la dette financière à taux variable a été swappée à taux fixe. Ainsi, 300 millions de dollars US (échéance : avril 2013) ont été swappés à 4,36 % hors spread.

En complément, un emprunt de 100 millions d'euros souscrit à taux fixe (3,75 % *hors spread*) auprès du groupe Crédit Agricole en octobre 2008 a été tiré fin janvier 2009.

Par ailleurs, la société Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil a tiré initialement à hauteur de 318 millions de réals (soit environ 130 millions d'euros) le prêt à taux fixe contracté en 2010 auprès de la BNDES et a souscrit en 2010 un nouveau contrat de location-financement à taux fixe.

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de $4,25\,\%$.

Enfin, Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 335,7 millions d'euros (environ 15,5 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2012.

Aucune ligne de financement significative à taux fixe n'arrivera à maturité contractuelle au cours des 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2012, hormis :

 l'emprunt à taux variable swappé à taux fixe de 300 millions de dollars US souscrit en 2008 par Valllourec qui sera remboursé à son échéance le 17 avril 2013;

- l'encours de 217 millions d'euros de billets de trésorerie émis au plus à six mois;
- diverses lignes de financement au sein des filiales brésiliennes (pour 34,1 millions d'euros).

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 2,4 millions d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constants, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie émis au plus à six mois et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (au plus à trois mois).

Par ailleurs, selon les simulations du Groupe, l'impact d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt de 0,5 % appliquée à l'ensemble des courbes de taux d'intérêt, aurait un impact sur la valorisation des swaps en place au 31 décembre 2012 (au niveau de Vallourec) de plus ou moins 0,3 million d'euros.

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2012, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en reals brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 27,4 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 64,5 millions d'euros au 31 décembre 2012) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

Réserve de conversion – part du Groupe		
En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2012
USD	74 997	45 123
GBP	- 11 096	- 10 384
Real brésilien	111 834	- 127 497
Yuan chinois	35 225	32 847
Autres	- 5 028	- 4 539
	205 932	- 64 450

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclus par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que celle du pays de leur implantation.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations de Vallourec (environ 36,0 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2012) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US.

Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien (BRL) et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollars US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec;
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme. Le Groupe a parfois recours à des options.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 112,1 millions d'euros de la valeur intrinsèque comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2012. L'essentiel de ces montants proviendraient des évolutions du dollar US contre l'euro et dans une moindre mesure du BRL contre l'euro.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2012, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change		
En milliers d'euros	2011	2012
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 240 377	2 025 445
Contrat de change à terme : achats à terme	52 130	145 626
Options de change sur ventes	-	-
Options de change sur achats	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
TOTAL	1 292 507	2 171 071

ÉCHÉANCES DES CONTRATS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Contrats sur transactions commerciales En milliers d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	2 025 445	1 775 892	249 553	-
Contrats de change : achats à terme	145 626	130 426	15 200	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	2 171 071	1 906 318	264 753	

Les ventes à terme (2 025 millions d'euros sur les 2 171 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,30 et USD/BRL de 2,09.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2012 comme en 2011, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- en 2009 un swap de change pour 205 millions d'USD (155,4 millions d'euros) complété en 2011 pour 95 millions d'USD (72,0 millions d'euros). Le swap de change a pour échéance avril 2013, à l'échéance de la dette couverte;
- depuis 2011, des ventes à terme pour 383,2 millions d'USD (290,4 millions d'euros) et pour 120,0 millions de CNY (14,6 millions d'euros) et des achats à terme pour 5 millions d'USD (3,8 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en USD, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement V&M Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent entre 2013 et 2015 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises, Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

Risques de crédit

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil;
- les créances clients et comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive ;
- 1. prêts 1 % construction : ces prêts ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur),

- 2. dépôts de garantie et créances fiscales sur le Brésil : il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds déjà versés pour tout ou partie,
- 3. créances clients et comptes rattachés :
 - concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 46,9 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit 4,9 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédit et le recours à des crédits documentaires;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe;
- la politique de recouvrement commercial.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2012 s'élevaient à 732,7 millions d'euros, soit 77,1 % du total des créances clients nettes

Les échéances de ces créances clients sont les suivantes (millions d'euros) :

Au 31 décembre 2012	0 à 30 jrs	30 à 60 jrs	60 à 90 jrs	90 à 180 jrs	> à 180 jrs	Total
Non échues	560,8	124,7	23,7	18,2	5,3	732,7

Risques actions

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2012 comprennent les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec détient :

- 178 591 actions propres acquises le 5 juillet 2001 après, notamment, attribution définitive en 2011 de 44 074 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 3 mai 2007, 6 631 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 1er septembre 2008, 23 274 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2009, et attribution définitive en 2012 de 4 484 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2010;
- 73 156 actions propres acquises en 2008 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 4 juin 2008 après attribution définitive en 2011 de 26 844 actions dans le cadre du plan d'actions de performance du 17 décembre 2009;
- 18 064 actions propres acquises en 2010 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 31 mai 2010, après attribution définitive, en 2012, de 81 936 actions dans le cadre du plan d'action de performance du 15 mars 2010;

- 372 466 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive, en 2012, de 27 534 actions dans le cadre du plan d'action de performance du 3 décembre 2010;
- 400 000 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 31 mai 2012.

Ces chiffres tiennent compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue le 9 juillet 2010.

Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

Avec effet au 2 juillet 2012, Vallourec a mis en place un contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 (treizième résolution). Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 9 000 000 d'euros ;
- 490 500 actions.

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

2012	Notes	Octómorio (a)	Valeur brute au 31/12/2012	Coût	Juste valeur par capitaux	Juste valeur par résultat
En milliers d'euros	Notes	Catégorie ^(a)	31/12/2012	amorti	propres	resultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants	4					
Titres de participation cotés		ADV	64 118	-	64 118	-
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	5 196	-	5 196	-
Prêts		P&C	7 138	7 138	-	-
Autres immobilisations financières		P&C / ADE (b)	39 103	39 103	-	-
Créances clients et comptes rattachés	7	P&C	963 890	963 890	-	-
Instruments dérivés actifs	8					
Instruments financiers de couverture (f)		CFT	59 351	-		59 351
Instruments financiers spéculatifs		AF – JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	9	P&C	202 567	202 567	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	AF – JVpR	546 160	-	-	546 160
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières (c) (e)						
auprès des établissements de crédit	15	CA-TIE	528 031	528 031	-	-
Autres	15	CA-TIE	425 702	425 702	-	-
Emprunts et concours bancaires courants (d) (e)	15	CA-TIE	18 483	18 483	-	-
Fournisseurs		CA	677 715	677 715	-	-
Instruments dérivés passifs	8					
Instruments financiers de couverture		CFT	15 402	-		15 402
Instruments financiers spéculatifs		PF – JVpR	2	-	-	2
Autres passifs courants	19	CA	433 739	433 739	-	-

(a) AF – JVpR Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat

ADE Actifs détenus jusqu'à leur échéance

P & C Prêts et créances

ADV Actifs disponibles à la vente
CFT Couverture de flux de trésorerie

PF – JVpR Passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

CA Coût amorti

CA - TIE Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

- (b) Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.
- (c) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de 12 mois.
- (d) Les emprunts devant être remboursés dans les 12 mois sont inscrits en passifs courants.
- (e) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. À défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.
- (f) Y compris le warrant «Value 08», «Value 09», «Value 10», «Value 11» et «Value 12» dont la juste valeur au 31 décembre 2012 s'élève à 7,6 millions d'euros.

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

- (A) prioritairement, en fonction de prix cotés sur un marché actif ; les titres de participation cotés sont valorisés ainsi.
- (B) à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.)

			Juste Valeur			
2012 Rubriques au bilan et classes d'instruments En milliers d'euros	Catégorie	Total de la juste valeur au bilan	Cours côtés (A)	Modèle interne avec paramètres observables (B)	Modèle interne avec paramètres non observables	
ACTIFS						
Titres de participation cotés	ADV	64 118	64 118	-	-	
Autres placements en titres de capitaux propres	ADV	5 196	-	5 196	-	
Instruments dérivés actifs						
Instruments financiers de couverture	CFT	59 351	-	59 351	-	
Instruments financiers spéculatifs	PF – JVpR	-	-	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	AF – JVpR	546 160	546 160	-	-	
PASSIFS						
Instruments dérivés passifs						
Instruments financiers de couverture	CFT	15 400	-	15 400	-	
Instruments financiers spéculatifs	PF – JVpR	2	-	2	-	

2011 En milliers d'euros	Notes	Catégorie ^(a)	Valeur brute au 31/12/2011	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants	4					
Titres de participation cotés		ADV	65 940	-	65 940	-
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	2 586	-	2 586	-
Prêts		P&C	4 441	4 441	-	-
Autres immobilisations financières		P&C / ADE (b)	42 605	42 605	-	-
Créances clients et comptes rattachés	7	P&C	1 043 492	1 043 492	-	-
Instruments dérivés actifs	8					
Instruments financiers de couverture (f)		CFT	39 705	-	797	38 908
Instruments financiers spéculatifs		AF – JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	9	P&C	182 510	182 510	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	AF – JVpR	901 886	-	-	901 886
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières (c) (e) auprès des établissements de crédit	15	CA-TIE	808 640	808 640	-	-
Autres	15	CA-TIE	476 044	476 044	-	-
Emprunts et concours bancaires courants (d) (e)	15	CA-TIE	56 470	56 470	-	-
Fournisseurs		CA	668 680	668 680	-	-
Instruments dérivés passifs	8					
Instruments financiers de couverture		CFT	115 695	-	65 163	50 532
Instruments financiers spéculatifs		PF – JVpR	2	-	-	2
Autres passifs courants	19	CA	504 385	504 385	-	

(a) AF – JVpR Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat

ADE Actifs détenus jusqu'à leur échéance

P & C Prêts et créances

ADV Actifs disponibles à la vente
CFT Couverture de flux de trésorerie

PF – JVpR Passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

CA Coût amorti

CA - TIE Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

- (b) Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.
- (c) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de 12 mois.
- (d) Les emprunts devant être remboursés dans les 12 mois sont inscrits en passifs courants.

(f) Y compris le warrant «Value 08», «Value 09», «Value 10» et «Value 11» dont la juste valeur au 31 décembre 2011 s'élève à 7,6 millions d'euros.

⁽e) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. A défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

- (A) prioritairement, en fonction de prix cotés sur un marché actif; les titres de participation cotés sont valorisés ainsi.
- (B) à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.)

			Juste Valeur			
2011 Rubriques au bilan et classes d'instruments <i>En milliers d'euros</i>	Catégorie	Total de la juste valeur au bilan	Cours côtés (A)	Modèle interne avec paramètres observables (B)	Modèle interne avec paramètres non observables	
ACTIFS						
Titres de participation cotés	ADV	65 940	65 940	-	-	
Autres placements en titres de capitaux propres	ADV	2 586	-	2 586	-	
Instruments dérivés actifs						
Instruments financiers de couverture	CFT	39 705	-	39 705	-	
Instruments financiers spéculatifs	PF – JVpR	-	-	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	AF – JVpR	901 886	901 886	-	-	
PASSIFS						
Instruments dérivés passifs						
Instruments financiers de couverture	CFT	115 695	-	115 695	-	
Instruments financiers spéculatifs	PF – JVpR	2	-	2	-	

NOTE 9 Autres actifs courants

En milliers d'euros	Créances sur personnel et organismes sociaux	Créances fiscales hors IS	Charges constatées d'avance	État, impôt sur les bénéfices	Autres créances	Total
Au 31/12/2010	6 053	73 368	22 741	21 045	65 061	188 268
Effet des variations de change	- 146	- 1 042	- 787	- 1 598	- 242	- 3 815
Autres variations	- 490	- 5 125	5 430	6 728	- 8 486	- 1 943
Au 31/12/2011	5 417	67 201	27 384	26 175	56 333	182 510
Effet des variations de change	- 171	- 1 797	- 1 536	- 673	- 1 313	- 5 490
Autres variations	- 962	3 091	10 980	- 7 147	19 585	25 547
AU 31/12/2012	4 284	68 495	36 828	18 355	74 605	202 567

NOTE 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	Valeurs mobilières de placement (Brut)	Disponibilités	Total
Au 31/12/2010	420 882	232 880	653 762
Effet des variations de change	- 17 942	- 4 627	- 22 569
Variations de périmètre	8 703	117	8 820
Autres variations	226 510	35 363	261 873
Au 31/12/2011	638 153	263 733	901 886
Effet des variations de change	- 10 750	- 4 695	- 15 445
Variations de périmètre	-	- 1 627	- 1 627
Autres variations	- 334 263	- 4 391	- 338 654
AU 31/12/2012	293 140	253 020	546 160

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est constitué des liquidités en comptes courants bancaires et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

NOTE 11 Regroupements d'entreprises

Cette note présente les regroupements d'entreprises dont le total bilan est supérieur à 100 millions d'euros.

2012

Aucun regroupement d'entreprise n'est intervenu en 2012.

2011

Saudi Seamless Pipes Factory est la première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite. L'usine, située à Dammam, emploie 99 personnes au 31 décembre 2011.

Les écarts d'acquisition représentent la différence constatée entre le prix d'acquisition et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables et éventuels. Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois pour finaliser la valorisation de ces actifs et passifs.

L'impact de l'intégration globale de cette société sur les actifs et passifs du Groupe se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Au 25 novembre 2011
Immobilisations incorporelles	1 206
Immobilisations corporelles	106 043
Stocks	693
Créances clients	198
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62
Autres actifs	233
TOTAL ACTIF	108 435
Écart d'acquisition (a)	478
Emprunts et concours bancaires	101 018
Provisions pour risques et charges	1 149
Engagements envers le personnel	147
Dettes fournisseurs	592
Autres dettes d'exploitation	103
TOTAL PASSIF	103 487
CONTREPARTIE RÉGLÉE EN NUMÉRAIRE (b)	4 947

- (a) L'acquisition de Saudi Seamless Pipes Factory a généré un écart d'acquisition négatif de 0,5 million d'euros.
- (b) Trésorerie décaissée pour l'acquisition de Saudi Seamless Pipes Factory.

Cette société est intégrée globalement dans les comptes du Groupe depuis le 25 novembre 2011.

Les actifs incorporels de la société Saudi Seamless Pipes Factory sont amortis de la manière suivante :

• droit d'utilisation du terrain : 25 ans

NOTE 12 Capitaux propres

CAPITAL

Le capital de Vallourec est composé de 124 946 356 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées au 31 décembre 2012 contre 121 434 409 au 31 décembre 2011 au nominal de 2 euros.

2012

Le 27 juin 2012, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 s'est traduite par la création de 192 112 actions nouvelles émises au prix de 31,10 euros soit une augmentation de capital de 6,0 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 6 décembre 2012, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié «Value 12», 3 319 835 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 25,79 euros soit une augmentation de capital de 85,6 millions d'euros, prime nette de frais incluse.

2011

Le 7 juillet 2011, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2011 s'est traduite par la création de 1 140 338 actions nouvelles (0,97 % du capital) émises au prix de 75,92 euros soit une augmentation de capital de 86,6 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 15 décembre 2011, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié «Value 11», 2 349 989 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 35,90 euros soit une augmentation de capital de 83,5 millions d'euros, prime nette de frais incluse.

RÉSERVES, INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'IAS 39 Instruments financiers, cette réserve est alimentée par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des valeurs intrinsèques constatées à la clôture sont comptabilisées dans les capitaux propres;
- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres.

RÉSERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

En milliers d'euros	USD	GBP	Réal brésilien	Yuan chinois	Autres	Total
Au 31/12/2010	21 797	- 12 337	291 189	11 471	- 3 670	308 450
Variations	53 200	1 241	- 179 355	23 754	- 1 358	- 102 518
Au 31/12/2011	74 997	- 11 096	111 834	35 225	- 5 028	205 932
Variations	- 29 877	712	- 239 331	- 2 378	492	- 270 382
AU 31/12/2012	45 120	- 10 384	- 127 497	32 847	- 4 536	- 64 450

PRINCIPAUX COURS DE CHANGE UTILISÉS (EURO / DEVISES) : CONVERSION DES ÉLÉMENTS DU BILAN (TAUX DE CLÔTURE) ET DU COMPTE DE RÉSULTAT (TAUX MOYEN)

Pour 1 euro	USD	GBP	Réal brésilien	Yuan chinois
2011				
Taux moyen	1,39	0,87	2,33	8,99
Taux clôture	1,29	0,84	2,42	8,15
2012				
Taux moyen	1,28	0,81	2,51	8,11
Taux clôture	1,32	0,82	2,70	8,22

NOTE 13 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options dilutives.

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

Résultat par action	2011	2012
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	401 547	216 758
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	118 685 868	121 797 523
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	- 700 878	- 869 091
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	117 984 990	120 928 432
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	3,4	1,8
Résultat par action comparable à 2012 (en euros)	3,4	
Effet de la dilution – options d'achat, de souscription d'actions et actions de performance	405 929	355 560
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	118 390 919	121 283 992
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	3,4	1,8
Résultat par action comparable à 2012 (en euros)	3,4	

Dividendes versés au cours de l'exercice	2011	2012
au titre de l'exercice précédent (en euros)	1,30	1,30
au titre d'acompte sur l'exercice en cours (en euros)	-	-

NOTE 14 Intérêts minoritaires

En milliers d'euros	Réserves	Écart de conversion	Résultat	Total
Au 31/12/2011	312 327	12 419	55 276	380 022
AU 31/12/2012	361 741	1 517	53 761	417 019

Les intérêts minoritaires concernent essentiellement le groupe Sumitomo.

NOTE 15 Emprunts et dettes financières

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mise en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding V & M Tubes et pour une moindre mesure autour des filiales au Brésil et aux États-Unis (cf. ci-dessous).

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

En Europe

En mars 2005, une facilité d'un montant total de 460 millions d'euros, en partie en euros et en dollars US, a été mise à disposition de Vallourec par un syndicat de banques pour une durée de sept ans pour l'acquisition de 45 % des titres de V & M Tubes. Cette facilité a été ramenée à 260 millions d'euros en février 2011 et a été remboursée le 23 mars 2012.

Courant avril 2008, Vallourec a contracté un emprunt de 300 millions de dollars US sur cinq ans avec un syndicat de sept banques. Ce contrat de financement prévoyait également une ligne de crédit renouvelable de 350 millions d'euros à laquelle le Groupe a renoncé en février 2011. Au 31 décembre 2012, Vallourec utilisait l'emprunt de 300 millions de dollars US, soit 227,4 millions d'euros, qui figure dans les passifs courants. Cet emprunt devra être remboursé le 17 avril 2013.

En novembre 2008, Vallourec a contracté un crédit de 100 millions d'euros auprès du groupe Crédit Agricole, pour une durée de six ans (échéance fin octobre 2015). Ce crédit a été tiré fin janvier 2009.

Enfin, en février 2011, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance 2016. Cette ligne a déjà permis de renoncer aux deux lignes de crédit renouvelables mises en place en 2005 et 2008. Elle a servi à refinancer la ligne de crédit arrivée à échéance en mars 2012 et servira au refinancement de celle qui sera remboursée en avril 2013. Au 31 décembre 2012, ce crédit de 1 milliard n'était pas tiré. En complément du financement mis en place par Vallourec, le Groupe a négocié, en juillet 2012, au profit de V&M Tubes cinq lignes bilatérales à moyen terme (trois ans) de 100 millions d'euros chacune dont quatre d'entre elles venaient refinancer des crédits mis en place en 2007 et arrivant à échéance en 2013. V&M Tubes dispose d'une sixième ligne de crédit bilatérale de même montant mise en place en 2007 et arrivant à échéance en 2014. Chacune de ces lignes comporte des engagements de même nature que ceux pris dans le cadre des facilités mises en place par Vallourec. Au 31 décembre 2012, aucune de ces lignes n'était tirée.

L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (cross default), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi, Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2012, Vallourec avait un encours de 217,0 millions d'euros pour des maturités de un à six mois. Ce programme de billets de trésorerie est noté A-2 par Standard & Poor's.

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25~%.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements

privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Les valeurs de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe sont respectivement de 686,0 millions d'euros, 409,7 millions d'euros et de 55,9 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipées au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

Au 31 décembre 2012, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités et l'ensemble des dispositions susvisées suffisait au 31 décembre 2012 aux besoins du Groupe en matière de liquidité.

Au Brésil

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt de 448,8 millions de reals brésiliens auprès de la BNDES (*Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social*). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est libellé en réals brésiliens et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable depuis le 15 février 2012. Au 31 décembre 2012, cet emprunt est utilisé pour un montant de 267,1 millions de reals brésiliens.

Au cours de l'exercice 2010, cette même société au Brésil a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de réals brésiliens et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur le site de Jeceaba.

Aux États-Unis

Les sociétés américaines du Groupe bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales qui ont été renouvelées en 2012 pour un montant total de 288 millions de dollars US. Le montant utilisé au 31 décembre 2012 s'élève à 78,6 millions de dollars US. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses relatives à l'endettement de chacune des sociétés concernées et une clause de changement de contrôle.

La valeur au bilan des dettes financières bancaires est une bonne approximation de leur valeur de marché, celles-ci ayant essentiellement été souscrites à taux variable à l'origine.

DETTES FINANCIÈRES - PASSIFS NON COURANTS

En milliers d'euros	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunts de crédit-bail	Emprunt obligataire	Autres emprunts et dettes financières assimilées	Total
Au 31/12/2010	684 212	127 654	-	1 823	813 689
Émission de nouveaux emprunts	25 241	-	643 115	515	668 871
Remboursements	- 8 519	- 6 483	-	- 101 998	- 117 000
Reclassements	- 259 850	- 131	-	-	- 259 981
Effet des variations de change	- 7 869	- 9 916	-	- 45	- 17 830
Variation de périmètre	-	-	-	102 366	102 366
Autres variations	-	-	-	- 894	- 894
Au 31/12/2011	433 215	111 124	643 115	1 767	1 189 221
Émission de nouveaux emprunts	57 550	1 332	451 171	1 035	511 088
Remboursements	- 28 191	- 7 833	-	- 103	- 36 127
Reclassements	- 230 427	- 140	-	- 1 194	- 231 761
Effet des variations de change	- 11 142	- 10 959	-	- 46	- 22 147
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-
AU 31/12/2012	221 005	93 524	1 094 286	1 459	1 410 274

DETTES FINANCIÈRES - PASSIFS COURANTS

En milliers d'euros	Concours bancaires	Intérêts courus non échus sur concours bancaires	Emprunts auprès des établissements de crédit (< 1 an)	Intérêts courus non échus sur emprunts auprès des établissement de crédit	Autres emprunts et dettes financières assimilées (< 1 an)	Total
Au 31/12/2010	42 271	5	91 550	1 112	85 767	220 705
Reclassements	-	-	259 850	-	1 378	261 228
Effet des variations de change	- 962	-	- 5 014	14	- 6 625	- 12 587
Variation de périmètre	-	-	51 288	-	-	51 288
Autres variations	15 116	40	- 22 249	2 941	389 690	385 538
Au 31/12/2011	56 425	45	375 425	4 067	470 210	906 172
Reclassements	4 119	-	231 621	-	1 338	237 078
Effet des variations de change	- 823	-	- 5 931	3	- 17 637	- 24 388
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres variations	- 41 242	- 41	- 294 089	34 221	- 67 959	- 369 110
AU 31/12/2012	18 479	4	307 026	38 291	385 952	749 752

ENDETTEMENT PAR DEVISE

	USD	EUR	REAL	Autres	Total
Au 31/12/2011 – milliers de devises	514 640	1 375 243	712 618	n/a	n/a
Au 31/12/2011 – milliers d'euros	397 743	1 375 243	294 970	27 437	2 095 393
Au 31/12/2012 – milliers de devises	621 477	1 461 239	590 374	n/a	n/a
AU 31/12/2012 – MILLIERS D'EUROS	471 030	1 461 239	218 366	9 391	2 160 026

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES NON COURANTS (> 1 AN)

En milliers d'euros	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2011	256 879	29 872	124 370	24 050	754 050	1 189 221
Crédits-bails	8 730	7 514	7 533	7 554	62 192	93 523
Autres dettes financières non courantes	52 499	14 938	113 764	657 884	477 666	1 316 751
AU 31/12/2012	61 229	22 452	121 297	665 438	539 858	1 410 274

ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES COURANTS

2012			
En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	17 857	289 169	307 026
Autres emprunts et dettes assimilées	265 660	112 056	377 716
Dettes de crédit-bail	188	8 048	8 236
Intérêts courus sur emprunts	32 018	6 273	38 291
Concours bancaires (trésorerie passive)	18 483	-	18 483
AU 31/12/2012	334 206	415 546	749 752

L'ENDETTEMENT PAR TAUX

Le tableau ci-dessous regroupe la part courante et non courante des emprunts auprès des établissements de crédit et des autres emprunts et dettes financières assimilées.

En milliers d'euros	Taux< 3 %	Taux 3 à 6 %	Taux 6 à 10 %	Taux >10 %	Total
Au 31/12/2011					
Taux fixes à l'origine	505 084	826 216	68 957	-	1 400 257
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	494 302	-	-	494 302
Taux fixes	505 084	1 320 518	68 957		1 894 559
Taux variables	164 649	8 918	18 868	8 399	200 834
TOTAL	669 733	1 329 436	87 825	8 399	2 095 393
Au 31/12/2012					
Taux fixes à l'origine	234 217	1 306 911	53 418	-	1 594 546
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	229 742	-	-	229 742
Taux fixes	234 217	1 536 653	53 418		1 824 288
Taux variables	150 432	81 865	97 668	5 773	335 738
TOTAL	384 649	1 618 518	151 086	5 773	2 160 026

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6 % provient des sociétés basées au Brésil et en Chine.

L'endettement à taux fixe à l'origine à un taux inférieur à 3 % concerne essentiellement les billets de trésorerie.

NOTE 16 Provisions

Passifs non courants

En milliers d'euros	Provision pour environnement
Au 31/12/2010	8 549
Dotations de l'exercice	462
Utilisations	- 77
Effet des variations de change	- 760
Autres	1 755
Au 31/12/2011	9 929
Dotations de l'exercice	554
Utilisations	- 45
Effet des variations de change	- 1 347
Autres	3 781
AU 31/12/2012	12 872

Cette provision couvre notamment les coûts de traitement de terrains industriels : l'ensemble des coûts probables a fait l'objet d'une provision.

La provision couvre également les coûts de remise en état de la mine au Brésil : elle est dotée au fur et à mesure des volumes de minerais extraits.

Passifs courants En milliers d'euros	Litiges et engagements commerciaux	Commandes en carnet – Pertes à terminaison	Mesures d'adaptation	Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles)	Autres	Total
Au 31/12/2010	37 447	13 713	7 797	48 930	40 342	148 229
Dotations de l'exercice	41 829	7 515	500	10 325	11 976	72 145
Utilisations	- 27 809	- 11 777	- 5 529	- 6 768	- 25 766	- 77 649
Autres reprises	- 7 136	-	-	- 9 291	- 3 575	- 20 002
Effet des variations de change	- 1 003	108	-	- 3 552	- 1 311	- 5 758
Variations de périmètre et autres	169	- 28	168	1 936	1 087	3 332
Au 31/12/2011	43 497	9 531	2 936	41 580	22 753	120 297
Dotations de l'exercice	36 889	45 712	-	6 220	14 036	102 857
Utilisations	- 18 547	- 14 949	- 681	- 5 398	- 6 862	- 46 437
Autres reprises	- 8 561	-	- 4	- 4 213	- 2 322	- 15 100
Effet des variations de change	- 2 005	- 521	- 250	- 3 315	- 2 228	- 8 319
Variations de périmètre et autres	- 598	2 834	-	- 4 764	2 529	1
AU 31/12/2012	50 675	42 607	2 001	30 110	27 906	153 299

PROVISIONS POUR LITIGES, ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET PERTES SUR COMMANDES EN CARNET

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

PROVISION POUR RISQUES FISCAUX

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil, certains couverts par des dépôts de garantie (voir Note 4).

L'administration fiscale brésilienne a remis en cause un jugement au terme duquel le Groupe avait obtenu en 2006 le remboursement de 137 millions de réals de taxes IPI (202 millions de réals intérêts inclus fin 2012). Ce jugement avait été émis en dernière instance de façon définitive. Le Groupe estimant qu'une issue favorable sur ce dossier est plus probable qu'improbable, aucune provision n'a été constituée.

AUTRES PROVISIONS COURANTES

Elles sont constituées de provisions diverses au titre de remises clients, pénalités de retard et divers risques identifiés à la clôture.

Pour 2012 et 2011, les émissions réelles annuelles de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas alloués par l'État, et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

NOTE 17 Autres passifs long terme

Autres passifs long terme

En milliers d'euros

Au 31/12/2010	50 961
Effet des variations de change	- 7 025
Autres variations	48 177
Au 31/12/2011	92 113
Effet des variations de change	- 18 448
Autres variations	123 170
AU 31/12/2012	196 835

Les autres passifs long terme sont essentiellement composés d'autres dettes hors exploitation à plus d'un an et d'un prêt d'actionnaires accordé à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, intégrée proportionnellement, pour un montant de 157,4 millions d'euros.

La variation du poste en 2012 s'explique par le prêt accordé par Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et par la diminution des dettes sur acquisitions d'immobilisations.

NOTE 18 Engagements envers le personnel

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2011					
Valeur actualisée de l'obligation	206 781	44 183	101 997	64 244	417 205
Retraite	180 758	40 438	101 997	58 691	381 884
Engagements de préretraite	12 803	-	-	-	12 803
Médailles du travail et avantages médicaux	13 220	3 745	-	5 553	22 518
Juste valeur des actifs du régime	- 122 921	- 3 507	- 91 921	- 16 220	- 234 569
Coût des services passés non reconnus	-	- 6 711	-	- 21	- 6 732
Écarts actuariels non reconnus	- 30 470	- 1 424	- 18 301	- 9 004	- 59 199
PROVISION	53 390	32 541	- 8 225	38 999	116 705
Au 31/12/2012					
Valeur actualisée de l'obligation	241 076	53 243	106 454	77 195	477 968
Retraite	215 612	48 973	106 454	71 054	442 093
Engagements de préretraite	10 255	-	-	-	10 255
Médailles du travail et avantages médicaux	15 209	4 271	-	6 142	25 622
Juste valeur des actifs du régime	- 134 544	- 3 635	- 105 019	- 20 136	- 263 334
Coût des services passés non reconnus	_	- 6 197	-	- 19	- 6 216
Écarts actuariels non reconnus	- 53 606	- 7 992	- 15 079	- 16 391	- 93 068
PROVISION	52 926	35 420	- 13 644	40 650	115 352

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
Au 31/12/2011				
Taux d'actualisation	4,70 %	4,70 %	4,85 %	De 5,54 % à 10,9 %
Rendement à long terme des actifs du régime	4,00 %	3,50 %	5,85 %	De 7 % à 11,37 %
Augmentation des salaires	2,75 %	3,01 %	4,10 %	De 3,5 % à 7 %
Au 31/12/2012				
Taux d'actualisation	3,20 %	3,20 %	4,45 %	De 4,05 % à 10,56 %
Rendement à long terme des actifs du régime	4,00 %	3,50 %	5,80 %	De 6,25 % à 9,51 %
Augmentation des salaires	2,75 %	2,87 %	3,25 %	De 3,5 % à 10,00 %

Un recensement exhaustif des régimes à prestations définies a été réalisé en 2003 et mis à jour en 2010, sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

Pour les exercices 2011 et 2012 :

- le montant des versements aux actifs de couverture est de 13,3 millions d'euros en 2011 et 12,6 millions d'euros en 2012;
- le rendement constaté des actifs financiers s'élève à 6,7 millions d'euros en 2011 et 20,8 millions d'euros en 2012.

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience et modifications de régime générés courant 2012 représentent pour le Groupe des gains qui s'élèvent à 10 millions d'euros (perte de 4 millions d'euros en 2011).

Le Groupe prévoit de verser en 2013 un montant de 30,5 millions d'euros de prestations au titre des régimes à prestations définies dont 20,3 millions d'euros en Allemagne, 3,6 millions d'euros au Royaume-Uni, 2,6 millions d'euros en France et 1,9 million d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 378 millions d'euros d'engagement au 31 décembre 2012 pour des actifs de 263 millions d'euros.

Pour la zone euro, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeur financières et non financières. En 2012, une baisse importante des taux d'actualisation a entraîné une augmentation globale des engagements générant des pertes actuarielles sur l'exercice.

Les actifs de couverture offrent une performance supérieure aux prévisions de 9 millions d'euros.

FRANCE

Les engagements en France correspondent notamment aux indemnités de fin de carrière, régime de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2012 un test de sensibilité a été effectué : une variation du taux d'actualisation de 1 % entraînerait une variation d'environ 5 millions d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19 pour les salariés en activité. Au 31 décembre 2012, l'engagement s'élève à 10,0 millions d'euros pour un actif de 3,5 millions d'euros.

ALLEMAGNE

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilés, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Un test de sensibilité a été effectué sur les principaux plans de pension allemands : une variation du taux d'actualisation de 1 % entraînerait une variation d'environ 25,6 millions d'euros de ces engagements.

ROYAUME-UNI

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Les cotisations excèdent la charge de retraite ce qui fait apparaître mécaniquement un actif dans les comptes du Groupe (13,6 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 8,2 millions d'euros au 31 décembre 2011) alors que l'engagement reste supérieur aux actifs de couverture. Les actuaires locaux confirment que les critères nécessaires à la reconnaissance d'un actif sont réunis.

Un test de sensibilité a été effectué sur le plan : une variation du taux d'actualisation de 1 % entraînerait une variation d'environ 20,3 millions d'euros de ces engagements.

Des gains actuariels de 3,2 millions d'euros sont générés sur l'exercice. Ils sont pour partie liés à des gains sur les actifs (1 million d'euros).

BRÉSIL

Au Brésil, l'employeur participe au financement d'indemnités de fin de carrière et de primes de jubilés. Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds de pension dont le total des

actifs s'élève à 1,2 million d'euros en 2012 (identique en 2011). Le paiement d'une cotisation est intervenu pour 0,5 million d'euros cette année (identique en 2011).

Il n'y a pas eu d'événements significatifs courant 2012 qui auraient pu avoir un impact significatif sur l'engagement.

MEXIQUE/ INDONÉSIE

Les engagements au Mexique et en Indonésie restent peu significatifs pour le Groupe.

ÉTATS-UNIS

Les salariés bénéficient de prestations de retraite et d'assurance santé une fois retraités.

L'hypothèse d'augmentation des prestations médicales est dégressive de 2013 à 2019 : de 8,4 % à 5,0 % pour les actifs, de 8,1 % à 5,0 % pour les retraités.

AUTRES PAYS

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement attendu des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers. Ces charges se décomposent comme

CHARGE DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2011					
Coût des services rendus	6 697	2 909	1 795	3 048	14 449
Charges d'intérêt sur l'obligation	8 105	1 861	4 735	3 722	18 423
Rendement attendu des actifs du régime	- 4 618	- 140	- 5 233	- 1 042	- 11 033
Pertes (+) / Gains (-) actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	3 559	- 23	-	493	4 029
Coût des services passés	25	515	-	3	543
Effet de toute réduction ou liquidation	- 204	- 168	-	-	- 372
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	13 564	4 954	1 297	6 224	26 039
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	2 692	108	3 712	194	6 706

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2012					
Coût des services rendus	5 669	2 714	2 148	3 099	13 630
Charges d'intérêt sur l'obligation	8 999	2 091	5 035	3 740	19 865
Rendement attendu des actifs du régime	- 4 696	- 123	- 5 623	- 1 267	- 11 709
Pertes (+) / Gains (-) actuariels nets comptabilisés au cours de l'exercice	2 826	563	522	4 979	8 890
Coût des services passés	-	541	-	3	544
Effet de toute réduction ou liquidation	-	-	-	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	12 798	5 786	2 082	10 554	31 220
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	11 608	128	6 707	2 309	20 752

Les engagements non reconnus (écarts actuariels et coût des services passés) s'analysent comme suit :

2011					
En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Engagements non reconnus 31/12/2010 – Pertes (+) / gains (-)	42 399	11 641	8 537	8 951	71 528
Engagements non reconnus 31/12/2011 – Pertes (+) / gains (-)	30 470	8 135	18 301	9 025	65 931
VARIATION	- 11 929	- 3 506	9 764	74	- 5 597
Amortissement d'engagements non reconnus au cours de l'exercice Pertes (-) / gains (+)	3 559	- 23	-	493	4 029
Engagements non reconnus générés dans l'exercice – ajustements d'expérience					
et modifications de régime	- 5 713	165	- 934	2 543	- 3 939
Engagements non reconnus générés dans l'exercice – changements d'hypothèses	14 083	3 364	- 8 214	- 2 846	6 387
Écart de change et autres	-	-	- 616	- 264	- 880
VARIATION	11 929	3 506	- 9 764	- 74	5 597

2012					
En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Engagements non reconnus 31/12/2011 – Pertes (+) / gains (-)	30 470	8 135	18 301	9 025	65 931
Engagements non reconnus 31/12/2012 - Pertes (+) / gains (-)	53 606	14 189	15 079	16 410	99 284
VARIATION	23 136	6 054	- 3 222	7 385	33 353
Amortissement d'engagements non reconnus au cours de l'exercice – Pertes (-) / gains (+)	2 826	1 104	522	4 982	9 434
Engagements non reconnus générés dans l'exercice – ajustements d'expérience	0.005	000	0.400	700	0.004
et modifications de régime	6 665	- 206	2 422	723	9 604
Engagements non reconnus générés dans l'exercice – changements d'hypothèses	- 32 627	- 6 952	732	- 13 528	- 52 375
Écart de change et autres	-	-	- 454	438	- 16
VARIATION	- 23 136	- 6 054	3 222	- 7 385	- 33 353

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

Variations des actifs liés	Allomagno	France	Royaume-Uni	Autres	Total
En milliers d'euros	Allemagne	France	noyaume-om	Autres	IUlai
Au 31/12/2010	116 629	3 500	82 392	11 849	214 370
Valeur de l'actif	116 629	3 500	82 392	11 849	214 370
Rendement constaté des actifs	2 692	108	3 712	194	6 706
Cotisations	3 600	-	5 541	4 143	13 284
Prestations payées	-	- 101	- 2 502	- 485	- 3 088
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	-	-	2 778	519	3 297
Au 31/12/2011	122 921	3 507	91 921	16 220	234 569
Valeur de l'actif	122 921	3 507	91 921	16 220	234 569
Rendement constaté des actifs	11 608	128	6 707	2 309	20 752
Cotisations	15	-	8 196	2 892	11 103
Prestations payées	-	-	- 3 901	- 722	- 4 623
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	-	-	2 096	- 563	1 533
AU 31/12/2012	134 544	3 635	105 019	20 136	263 334

En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2010	213 716	44 667	86 392	63 413	408 188
Coût des services rendus	6 697	2 909	1 795	3 048	14 449
Charges d'intérêt sur l'obligation	8 105	1 861	4 735	3 722	18 423
Cotisations du personnel	-	-	827	-	827
Pertes (+) /Gains (-) actuariels générés dans l'exercice	- 10 440	- 3 090	7 627	- 358	- 6 261
Acquisitions / cessions	-	-	-	-	-
Versement des prestations	- 11 380	- 1 997	- 2 503	- 3 036	- 18 916
Modification du régime	-	-	-	-	-
Écart de change	-	-	3 124	- 2 134	990
Autres	83	- 167	-	- 411	- 495
AU 31/12/2011	206 781	44 183	101 997	64 244	417 205

Évolution de l'obligation					
En milliers d'euros	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2011	206 781	44 183	101 997	64 244	417 205
Coût des services rendus	5 669	2 714	2 148	3 099	13 630
Charges d'intérêt sur l'obligation	8 999	2 091	5 035	3 740	19 865
Cotisations du personnel	-	-	858	-	858
Pertes (+) /Gains (-) actuariels générés dans l'exercice	32 968	7 175	- 2 070	13 751	51 824
Acquisitions / cessions	-	-	-	-	-
Versement des prestations	- 12 237	- 2 920	- 3 901	- 2 379	- 21 437
Modification du régime	-	-	-	-	-
Écart de change	-	-	2 388	- 5 260	- 2 872
Autres	- 1 104	- 1	-	-	- 1 105
AU 31/12/2012	241 076	53 242	106 455	77 195	477 968

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

Évolution de la provision <i>En milliers d'euros</i>	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2010	54 688	29 526	- 4 537	42 613	122 290
Charge totale de l'exercice	13 564	4 954	1 297	6 224	26 039
Prestations ou contributions aux fonds	- 14 980	- 1 896	- 4 715	- 6 694	- 28 285
Effet des variations de change	-	-	- 270	- 2 624	- 2 894
Variation de périmètre et autres	118	- 43	-	- 520	- 445
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2011	53 390	32 541	- 8 225	38 999	116 705
Charge totale de l'exercice	12 798	5 786	2 082	10 554	31 220
Prestations ou contributions aux fonds	- 12 252	- 2 920	- 7 338	- 4 549	- 27 059
Effet des variations de change	-	-	- 163	- 4 354	- 4 517
Variation de périmètre et autres	- 1 010	13	-	-	- 997
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2012	52 926	35 420	- 13 644	40 650	115 352

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

Royaume-Uni	31/12	/2012	31/12/2011	
En milliers d'euros	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement
Action (UK et overseas)	49,00 %	8,00 %	48,00 %	8,00 %
Obligation	32,00 %	3,39 %	29,00 %	2,80 %
Immobilier	13,00 %	2,80 %	16,00 %	4,70 %
Autres (cash & Index Linked Gilts)	6,00 %	-	7,00 %	0,50 %

États-Unis	31/12	/2012	31/12/2011		
En milliers d'euros	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement	
Action	50,00 %	7,00 %	41,30 %	10,00 %	
Obligation	39,00 %	7,00 %	47,40 %	6,00 %	
Immobilier	8,00 %	7,00 %	11,30 %	10,00 %	
Autres	3,00 %	7,00 %	-	-	

France	31/12	2/2012	31/12/2011		
En milliers d'euros	Part	Taux de rendement	Part	Taux de rendement	
Action	-	-	-	-	
Obligation	-	-	-	-	
Immobilier	-	-	-	-	
Autres	100,00 %	3,50 %	100,00 %	3,52 %	

En Allemagne, les fonds sont investis à 80 % en obligation et le taux de rendement attendu est de 4 %.

Montants comptabilisés en charges pour les régimes			
à cotisations définies En milliers d'euros	Ouvriers	Direction, cadres et ATAM	Total
Au 31/12/2011			
Part employeur des cotisations de retraite	8 679	9 889	18 568
Assurance vie payée par l'employeur	12 886	6 515	19 401
Autres cotisations de retraite	461	5	466
TOTAL	22 026	16 409	38 435
Au 31/12/2012			
Part employeur des cotisations de retraite	7 981	9 524	17 505
Assurance vie payée par l'employeur	8 709	4 517	13 226
Autres cotisations de retraite	452	6	458
TOTAL	17 142	14 047	31 189

La norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Les nouvelles dispositions apportées par la révision d'IAS 19 seront appliquées de façon rétrospective par le Groupe. Les principaux impacts sur les bilans consolidés du Groupe au 1^{er} janvier 2012 et au 31 décembre 2012 ont été estimés comme suit :

- une hausse des provisions pour engagements de retraite de 66 millions d'euros au 1er janvier 2012 et de 100 millions d'euros au 31 décembre 2012 avec pour contrepartie les capitaux propres ;
- une analyse détaillée des impacts de la norme amendée sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2012 est en cours.

AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE)

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions en 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2007, 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012
Date d'attribution	03/09/2007	01/09/2008	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012
Date de maturité	03/09/2011	01/09/2012	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/04/2017
Date d'expiration	03/09/2014	01/09/2015	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	31/08/2020
Nombre de bénéficiaires à l'origine	65	9	303	349	743	387
Prix d'exercice en euros	95,30	91,77	51,67	71,17	60,71	37,00
Nombre d'options attribuées	294 600	143 600	578 800	512 400	684 521	530 400

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2011	2012
Total à l'ouverture de l'exercice	1 501 200	2 151 887
Options distribuées	684 521	530 400
Options exercées	-	-
Options non exercées à la date d'expiration	-	-
Options radiées (a)	(33 834)	(27 200)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 151 887	2 655 087
Dont options pouvant être exercées	277 600	421 200

⁽a) Bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Le détail du nombre d'options en cours de validité par plan est le suivant :

	2011	2012
Plan 2007	277 600	277 600
Plan 2008	143 600	143 600
Plan 2009	547 600	536 800
Plan 2010	499 200	491 200
Plan 2011	683 887	677 287
Plan 2012	-	528 600

Valorisation des plans (a)						
En milliers d'euros	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012
Charge de l'exercice 2007	705	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2008	2 912	711	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2009	1 817	1 445	820	-	-	-
Charge de l'exercice 2010	1 561	895	1 581	694	-	-
Charge de l'exercice 2011	1 083	746	1 321	2 253	853	-
Charge de l'exercice 2012	-	768	1 493	638	1 175	176
Charge cumulée au 31 décembre 2012	8 078	4 565	5 215	3 585	2 028	176
Hypothèses						
Prix de l'action à la date d'attribution	99,00€	95,42 €	50,65 €	70,34 €	62,93 €	36,87 €
Volatilité (b)	35,00 %	35,00 %	43,00 %	35,00 %	35,00 %	35,00 %
Taux sans risque (c)	4,20 %	4,40 %	2,39 %	2,60 %	3,01 %	1,92 %
Prix d'exercice	95,30 €	91,77€	51,67 €	71,17 €	60,71 €	37,00€
Taux de dividendes (d)	3,75 %	3,50 %	5,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'option	29,10€	31,79€	17,11 €	24,05 €	18,50 €	9,36 €

⁽a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

⁽b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

⁽c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

⁽d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Date d'attribution	Durée d'acquisition	Durée de conservation	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre théorique d'actions attribuées
Plan "Value 08"	16/12/2008	4,5 ans	-	8 697	67 712
Plan 2009 (a)	31/07/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	53	26 668
Plan "Value 09"	17/12/2009	4,6 ans	-	8 097	69 400
Plan 1-2-3 (b)	17/12/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	17 404	104 424
Plan 03/2010 (c)	15/03/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	848	190 540
Plan 07/2010 (d)	31/07/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2	4 280
Plan "Value 10"	03/12/2010	4,6 ans	-	9 632	83 462
Plan 2-4-6 (e)	03/12/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	12 098	72 588
Plan 2011 ^(f)	30/03/2011	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 157	214 271
Plan "Value 11"	15/12/2011	4,6 ans	-	841	6 462
Plan 2-4-6 2011 ^(g)	18/11/2011	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	13 053	78 318
Plan 2012 (h)	30/03/2012	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 591	292 350
Plan 2-4-6 2012 (1)	30/03/2012	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 686	130 116
Plan "Value 12"	06/12/2012	4,6 ans	-	737	4 395

- (a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.
- (b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.
- (c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010 et 2011. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.
- (d) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010, 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.
- (e) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 septembre 2012. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.
- (f) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2015 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2013, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2011 et 2012: le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.
- (g) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et en 2015 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.
- (h) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2016 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Comité Exécutif), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2012 et 2013. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2012 et 2013 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce demier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.
- (i) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Nombre théorique initial d'actions attribuées	Nombre d'actions annulées	Nombre théorique d'actions acquises ou en cours d'acquisition	Nombre d'actions livrées
Plan "Value 08"	67 712	- 8 928	58 784	-
Plan 2009	26 668	- 1 266	25 402	23 274
Plan "Value 09"	69 400	- 3 602	65 798	-
Plan 1-2-3	104 424	- 6 810	97 614	26 844
Plan 03/2010	190 540	- 8 780	181 760	81 936
Plan 07/2010	4 280	-	4 280	3 680
Plan "Value 10"	83 462	- 3 139	80 323	-
Plan 2-4-6	72 588	- 3 720	68 868	27 534
Plan 2011	214 271	- 6 432	207 839	-
Plan "Value 11"	6 462	-	6 462	-
Plan 2-4-6 2011	78 318	- 1 968	76 350	-
Plan 2012	292 350	- 3 538	288 812	-
Plan 2-4-6 2012	130 116	- 2 184	127 932	-
Plan "Value 12"	4 395	-	4 395	-

Valorisation des plans (a) En milliers d'euros	Plan "Value 08"	Plan 2009	Plan "Value 09"	Plan 1-2-3	Plan 03/2010	Plan 07/2010
Charge de l'exercice 2008	17	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2009	414	271	83	63	-	-
Charge de l'exercice 2010	411	459	692	1 671	3 544	58
Charge de l'exercice 2011	412	290	657	1 639	3 368	128
Charge de l'exercice 2012	366	14	689	865	1 648	28
Charge cumulée au 31 décembre 2012	1 620	1 034	2 121	4 238	8 560	214
Hypothèses						
Prix de l'action à la date d'attribution	41,08 €	46,15 €	59,50 €	60,50 €	72,65 €	74,71 €
Volatilité (b)	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Taux sans risque (c)	3,03 %	2,37 %	2,40 %	2,24 %	2,01 %	1,67 %
Taux de dividendes (d)	7,3 %	5 %	5 %	5 %	5 %	3 %
		37,32 € (résidents français) ou 35,71 € (résidents		52,07 € (résidents français) ou 49,28 € (résidents	62,22 € (résidents français) ou 59,18 € (résidents	66,94 € (résidents français) ou 66,14 € (résidents
Juste valeur de l'action	28,12 €	non français)	46,04 €	non français)	non français)	non français)

Valorisation des plans (a) En milliers d'euros	Plan "Value 10"	Plan 2-4-6	Plan 2011	Plan "Value 11"	Plan 2-4-6 2011	Plan 2012
Charge de l'exercice 2010	136	127	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2011	1 088	1 654	3 673	-	-	-
Charge de l'exercice 2012	1 134	1 530	2 560	51	1 095	2 994
Charge cumulée au 31 décembre 2012	2 358	3 311	6 233	51	1 095	2 994
Hypothèses						
Prix de l'action à la date d'attribution	72,77 €	72,87 €	78,98 €	41,01 €	45,53 €	47,50 €
Volatilité (b)	40 %	40 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Taux sans risque (c)	1,93 %	1,78 %	2,69 %	2,07 %	2,13 %	1,36 %
Taux de dividendes (d)	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
		65,44 € (résidents français) ou 64,51 € (résidents	70,81 € (résidents français) ou 69,92 € (résidents		40,32 € (résidents français) ou 40,31 € (résidents	41,34 € (résidents français) ou 42,05 € (résidents
Juste valeur de l'action	62,49 €	non français)	non français)	36,31 €	non français)	non français)

Valorisation des plans ^(a) En milliers d'euros	Plan 2-4-6 2012	Plan "Value 12"
Charge de l'exercice 2012	1 267	7
Charge cumulée au 31 décembre 2012	1 267	7
Hypothèses		
Prix de l'action à la date d'attribution	47,50 €	34,15 €
Volatilité (b)	35 %	30 %
Taux sans risque (c)	1,36 %	0,91 %
Taux de dividendes (d)	3 %	3 %
	41,34 € (résidents français) ou 42,05 € (résidents	
Juste valeur de l'action	non français)	29,33 €

⁽a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariats salariés est présenté à la Note 24.

⁽b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

⁽c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

⁽d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

NOTE 19 Autres passifs courants

En milliers d'euros	Dettes sociales	Dettes fiscales	Dettes liées à l'acquisition d'actifs	Produits constatés d'avance	Autres dettes courantes	Total
Au 31/12/2010	225 670	47 252	112 723	8 386	54 961	448 992
Effet des variations de change	- 4 375	- 1 400	- 3 710	125	1 958	- 7 402
Autres variations	11 421	11 651	22 458	3 306	13 959	62 795
Au 31/12/2011	232 716	57 503	131 471	11 817	70 878	504 385
Effet des variations de change	- 7 296	- 1 958	- 5 221	- 12	- 506	- 14 993
Autres variations	18 722	3 569	- 54 641	- 5 623	- 17 680	- 55 653
AU 31/12/2012	244 142	59 114	71 609	6 182	52 692	433 739

Les variations des autres passifs courants concernent principalement les dettes sur les investissements.

NOTE 20 Informations relatives aux parties liées

Les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

En milliers d'euros	Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Au 31/12/2011				
HKM	2 865	548 389	789	39 028
Rothschild & Cie (a)	-	33	-	-
Sociétés intégrées proportionnellement	12 110	4 879	1 737	41 857
Au 31/12/2012				
HKM	5 127	500 052	37	33 260
Rothschild & Cie (a)	-	-	-	-
Sociétés intégrées proportionnellement	21 779	40 448	4 505	53 476

⁽a) Rothschild & Cie est considérée comme partie liée en raison de la présence au sein du Conseil de Surveillance du Groupe du Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild.

Les achats concernent principalement les achats de ronds d'acier à HKM, produits utilisés comme matières premières dans la fabrication par les laminoirs européens de V & M Deutschland et V & M France.

Les opérations réalisées avec Rothschild & Cie en 2011 sont liées au mandat de conseils financiers pour assister le Directoire.

Avec effet au 2 juillet 2012, Vallourec a mis en place en 2007 un contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 (treizième résolution). Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 9 000 000 d'euros ;
- 490 500 actions.

S'agissant de la société Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, intégrée proportionnellement, le total du bilan s'établit à 1 559,9 millions d'euros. En 2012, le Groupe n'a pas investi en capital (159,6 millions d'euros en 2011) et la société a généré 35,2 millions d'euros de chiffre d'affaires pour le Groupe.

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le montant global des rémunérations versées aux membres du Comité Exécutif, dans sa composition au 31 décembre (15 personnes en 2012 contre 11 personnes en 2011) ainsi que les engagements de retraite à la clôture, s'établissent comme suit :

En milliers d'euros	2011	2012
Rémunérations et avantages en nature	6 012	7 146
Paiements fondés sur des actions (a)	3 379	2 302
Engagement de départ en retraite	559	1 176
Engagement de retraite complémentaire	4 648	6 887

⁽a) Information fournie à partir des Plans 2012, 2011, 2010 et 2009 d'option de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actionnariat salarié.

Options de souscription ou d'achat d'actions (Note 18) attribuées au Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	2011 ^(a)	2012 (a)
Options de souscription attribuées le 3 septembre 2007 exerçables du 3 septembre 2011 jusqu'au 3 septembre 2014	53 000	53 000
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	53 000	53 000
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2008 exerçables du 1er septembre 2012 jusqu'au 1er septembre 2015	108 000	108 000
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	108 000	108 000
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2009 exerçables du 1er septembre 2013 jusqu'au 1er septembre 2019	116 000	124 800
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	116 000	124 800
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2010 exerçables du 1er septembre 2014 jusqu'au 1er septembre 2020	104 400	113 400
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	104 400	113 400
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2011 exerçables du 1er septembre 2015 jusqu'au 1er septembre 2021	103 616	113 216
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	103 616	113 216
Options de souscription attribuées le 31 août 2012 exerçables du 1er septembre 2016 jusqu'au 1er septembre 2022	-	55 500
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif		-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	-	55 500

⁽a) Les chiffres des plans ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions.

Actions de performance (Note 18) attribuées au Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

2011 ^(a)	2012 (a)
Plan "Value 08" du 16 décembre 2008	
Nombre théorique d'actions attribuées 42	42
Plan "Value 09" du 17 décembre 2009	
Nombre théorique d'actions attribuées 24	24
Plan du 15 mars 2010	
Nombre théorique d'actions attribuées 23 300	25 380
Nombre d'actions acquises durant l'année -	23 095
Plan du 31 juillet 2010	
Nombre théorique d'actions attribuées 4 000	4 000
Nombre d'actions acquises durant l'année	3 080
Plan "Value 10" du 3 décembre 2010	
Nombre théorique d'actions attribuées 24	42
Plan 2-4-6 du 3 décembre 2010	
Nombre théorique d'actions attribuées 36	54
Plan du 30 mars 2011	
Nombre théorique d'actions attribuées 28 837	31 777
Plan "Value 11" du 15 décembre 2011	
Nombre théorique d'actions attribuées -	-
Plan 2-4-6 du 15 décembre 2011	
Nombre théorique d'actions attribuées 36	60
Plan du 30 mars 2012	
Nombre théorique d'actions attribuées -	35 095
Plan 2-4-6 du 30 mars 2012	
Nombre théorique d'actions attribuées -	72
Plan "Value 12" du 18 novembre 2012	
Nombre théorique d'actions attribuées -	-

⁽a) Les chiffres des plans ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions.

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du groupe Vallourec (type article 39) instauré en 2005 (Note 18).

Il n'y avait au 31 décembre 2012 ni prêt ni caution accordés aux dirigeants par la société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

NOTE 21 Engagements et éventualités

Du fait de son activité, V & M France s'est vu allouer pour 2012 un quota d'émissions de gaz à effet de serre de 98 840 tonnes.

ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS (HORS INSTRUMENTS FINANCIERS)

En milliers d'euros	2011	2012
Commandes fermes d'immobilisations	146 808	74 690
Cautionnements reçus et engagements reçus	150 030	111 104
Autres engagements reçus	63 754	58 409
TOTAL	360 592	244 203
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS (HORS INSTRUMENTS FINANCIERS)	750 459	700 052

ENGAGEMENTS DONNÉS PAR ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	2012	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	2 160 026	749 752	870 416	539 858
Hors bilan				
Cautions de marché et lettres de crédit données	153 302	81 279	71 986	37
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	118 047	9 648	10 070	98 329
Contrat de location à long terme	79 870	9 670	25 828	44 372
Pensions et indemnités de départ à la retraite (écarts actuariels)	99 281	-	66 352	32 929
Commandes fermes d'immobilisations données	74 690	74 690	-	-
Autres engagements	174 862	59 674	30 995	84 193
TOTAL	700 052	234 961	205 231	259 860
En milliers d'euros	2011	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
En milliers d'euros Bilan	2011	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
	2011 2 095 393	< 1 an	> 1 an	> 5 ans 754 050
Bilan				
Bilan Emprunts et dettes financières à long terme				
Bilan Emprunts et dettes financières à long terme Hors bilan	2 095 393	906 172	435 171	754 050
Bilan Emprunts et dettes financières à long terme Hors bilan Cautions de marché et lettres de crédit données	2 095 393	906 172	435 171 72 659	754 050
Bilan Emprunts et dettes financières à long terme Hors bilan Cautions de marché et lettres de crédit données Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	2 095 393 195 322 130 595	906 172 122 626 9 692	435 171 72 659 14 286	754 050 37 106 617
Bilan Emprunts et dettes financières à long terme Hors bilan Cautions de marché et lettres de crédit données Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés Contrat de location à long terme	2 095 393 195 322 130 595 78 502	906 172 122 626 9 692	435 171 72 659 14 286 27 158	754 050 37 106 617 43 718
Bilan Emprunts et dettes financières à long terme Hors bilan Cautions de marché et lettres de crédit données Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés Contrat de location à long terme Pensions et indemnités de départ à la retraite (écarts actuariels)	2 095 393 195 322 130 595 78 502 67 364	906 172 122 626 9 692 7 626	435 171 72 659 14 286 27 158 55 630	754 050 37 106 617 43 718 11 734

 $Les\ commandes\ fermes\ d'immobilisations\ concernent\ principalement\ Vallourec\ \&\ Sumitomo\ Tubos\ do\ Brasil\ et\ V\ \&\ M\ Changzhou.$

Le contrat de co-entreprise signé par les deux actionnaires, Vallourec et Sumitomo prévoit de bénéficier d'une option d'achat de la participation de l'autre actionnaire en cas de changement de contrôle de celui-ci.

Les principaux cours de change utilisés, pour le compte de résultat, sont décrits en Note 12.

La conversion des éléments du compte de résultat se fait au taux moyen.

NOTE 22 Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2011	2012
France	196 541	176 581
Allemagne	736 162	501 740
Autres pays de l'Union européenne	493 677	516 756
Amérique du Nord (Nafta)	1 372 225	1 532 836
Amérique du Sud	1 138 215	1 169 647
Asie	1 006 505	978 729
Reste du monde	352 536	449 729
TOTAL	5 295 861	5 326 018

Sur l'ensemble de l'année 2012, le chiffre d'affaires s'élève à 5 326 millions d'euros, en augmentation de 0,6 % (- 0,3 % à périmètre comparable après retraitement du chiffre d'affaires 2011 pour le rendre comparable à celui de 2012).

NOTE 23 Coûts industriels des produits vendus

En milliers d'euros	2011	2012
Coûts directs sur ventes	- 348 114	- 379 355
Coûts des matières premières consommées	- 1 629 751	- 1 574 813
Coûts de main d'œuvre	- 781 987	- 867 476
Autres coûts industriels	- 1 036 323	- 1 152 618
Variation de stocks part non matière	51 560	33 838
TOTAL	- 3 744 615	- 3 940 424
Amortissements	- 200 538	- 237 507
TOTAL (Y COMPRIS AMORTISSEMENTS)	- 3 945 153	- 4 177 931

NOTE 24 Coûts administratifs, commerciaux et de recherche

En milliers d'euros	2011	2012
Frais de Recherche et Développement	- 77 819	- 92 820
Frais commerciaux et dépenses de marketing	- 104 022	- 120 666
Frais généraux et administratifs	- 394 658	- 362 108
TOTAL	- 576 499	- 575 594
Amortissements	- 55 969	- 65 709
TOTAL (Y COMPRIS AMORTISSEMENTS)	- 632 468	- 641 303

CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF MOYEN DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Charges de personnel En milliers d'euros	2011	2012
Salaires et traitements	- 734 390	- 779 470
Intéressement et participation	- 43 431	- 42 448
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	- 29 960	- 30 303
Plan d'option de souscription 3 septembre 2007	- 1 082	-
Plan d'option de souscription 1er septembre 2008	- 847	- 768
Plan d'option de souscription 1er septembre 2009	- 1 321	- 1 493
Plan d'option de souscription 1er septembre 2010	- 2 253	- 638
Plan d'option de souscription 1er septembre 2011	- 853	- 1 175
Plan d'option de souscription 30 août 2012	-	- 176
Plan d'attribution d'actions de performance du 3 mai 2007	- 225	-
Plan d'attribution d'actions de performance du 1er septembre 2008	- 42	-
Plan actionnariat salarié "Value 8" décembre 2008 incluant le plan d'attribution d'actions du 16 décembre 2008	- 412	- 366
Plan d'attribution d'actions de performance du 31 juillet 2009	- 320	- 15
Plan actionnariat salarié "Value 09" du 12 décembre 2009 incluant le plan d'attribution d'actions du 12 décembre 2009	- 657	- 689
Plan d'attribution d'actions de performance 1-2-3 du 17 décembre 2009	- 1 639	- 865
Plan d'attribution d'actions de performance du 15 mars 2010	- 3 368	- 1 648
Plan d'attribution d'actions de performance du 31 juillet 2010	- 128	- 28
Plan actionnariat salarié "Value 10" du 17 novembre 2010 incluant le plan d'attribution d'actions du 17 novembre 2010	- 1 088	- 1 134
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 3 décembre 2010	- 1 654	- 1 530
Plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2011	- 3 673	- 2 560
Plan actionnariat salarié "Value 11" du 18 novembre 2011 incluant le plan d'attribution d'actions du 18 novembre 2011	- 10 398	- 51
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 18 novembre 2011	-	- 1 095
Plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2012	-	- 2 994
Plan d'attribution d'actions de performance 2-4-6 du 30 mars 2012	-	- 1 267
Plan actionnariat salarié "Value 12" du 18 novembre 2012 incluant le plan d'attribution d'actions du 12 novembre 2012	-	- 11 811
Charges sociales	- 276 288	- 294 867
TOTAL	- 1 084 069	- 1 147 088

Le Groupe a estimé, et pris en compte, les charges qui pourraient être engagées dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) et concernant l'ensemble des sociétés françaises.

2012

Un plan d'actionnariat salarié a été proposé aux salariés. Afin de satisfaire aux exigences légales et fiscales de chaque pays, des formules différentes ont été proposées :

 FCPE levier: les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE à un nombre d'actions Vallourec décotées de 20 % leur permettant de bénéficier, à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs, d'un multiple de performance sur les actions Vallourec et d'une protection sur leur investissement initial hors effet de change. Le multiple de la hausse est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange ;

- FCPE classique : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE des actions Vallourec à un cours décoté de 20 % et bénéficient des dividendes éventuels ;
- Action et Stock Appreciation Rights (SAR): les salariés, par l'acquisition d'un titre à un prix décoté de 20 %, bénéficient d'un SAR (protection sur leur investissement initial, hors effet de change, et multiple de performance sur ce titre) qui sera versé par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 20 %;

Cash et Stock Appreciation Rights (SAR): les salariés, par un placement sur un compte bancaire rémunéré, bénéficient de SAR (multiple de performance sur ce placement) qui seront versés au salarié par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 20 %.

La charge IFRS 2 résultant de l'avantage accordé au salarié dans le cadre du plan d'actionnariat salarié est évaluée à la date d'attribution. La juste valeur de l'avantage correspond, pour la formule classique, à la valeur de l'avantage économique octroyé diminué du coût d'incessibilité pour le salarié, et, pour les formules à levier, à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié. Pour la formule « Action et SAR » viennent s'ajouter la décote du titre détenu par le salarié et la valorisation de l'option le protégeant sur son investissement initial.

Caractéristiques des plans "Value"	2011	2012
Date d'attribution	18 novembre 2011	12 novembre 2012
Maturité des plans	1 ^{er} juillet 2016	3 juillet 2017
Prix de référence	44,88 €	32,23 €
Prix de souscription	35,90 €	25,78 €
Décote	20 %	20 %
Montant global souscrit	84 365	85 617
Nombre total d'actions souscrites	2 349 993	3 319 835
Décote totale	21 338	21 413
Multiple par action		
Formule FCPE levier	8,1	7,2
Formule action + SAR	6,2	6,2
Formule cash + SAR	7,2	7,2
Hypothèses de valorisation		
Volatilité (a)	35 %	30 %
Taux sans risque (b)	2,07 %	0,91 %
Taux de dividende annuel (c)	3,00 %	3,00 %
Charge IFRS 2 globale (d)	10 398	11 804

⁽a) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

Cet avantage a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel de 11,8 millions d'euros en 2012 comparée à 10,4 millions d'euros en 2011.

La charge IFRS 2 résultant des Stocks Appreciation Rights (SAR) est réévaluée à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur correspondant à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié.

⁽b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

⁽c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

⁽d) Calculée à partir d'un modèle binomial d'évolution du cours de l'action.

Paramètres d'évaluation					
de la juste valeur des SAR	"Value 08"	"Value 09"	"Value 10"	"Value 11"	"Value 12"
Date d'évaluation	31 décembre 2012				
Date de maturité	1 ^{er} juillet 2013	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2015	1 ^{er} juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017
Cours de l'action à la date d'évaluation	39,49 €	39,49 €	39,49 €	39,49 €	39,49 €
Multiple par action					
Formule Action et SAR	5,1	4,7	4,8	6,2	6,06
Formule Cash et SAR	6,1	5,9	6,0	7,2	7,2
Hypothèses de valorisation					
Volatilité (a)	35 %	35 %	35 %	38 %	42 %
Taux sans risque (b)	0,01 %	0,09 %	0,22 %	0,40 %	0,70 %
Taux de dividende annuel (c)	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Charge IFRS 2 de l'exercice (d)	- 1 028	- 217	- 315	- 878	2 473

⁽a) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

La dette envers les salariés résultant des SAR a donné lieu à un produit inclus dans les charges de personnel de 0,1 million d'euros.

Le produit résultant des warrants est réévalué à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur de l'instrument dérivé conformément à la norme IAS 39.

Paramètres d'évaluation					
de la juste valeur des warrants	"Value 08"	"Value 09"	"Value 10"	"Value 11"	"Value 12"
Date d'évaluation	31 décembre 2012				
Date de maturité	1 ^{er} juillet 2013	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2015	1 ^{er} juillet 2016	1 ^{er} juillet 2017
Cours de l'action à la date d'évaluation	39,49 €	39,49 €	39,49 €	39,49 €	39,49 €
Multiple par action					
Formule Action et SAR	5,1	4,7	4,8	6,2	6,06
Formule Cash et SAR	6,1	5,9	6,0	7,2	7,2
Hypothèses de valorisation (a)					
Volatilité implicite	35 %	34 %	35 %	38 %	42 %
Taux d'intérêt	0,33 %	De 0,33 % à 0,38 %	De 0,33 % à 0,47 %	De 0,33 % à 0,62 %	De 0,52 % à 1,29 %
Dividende annuel (en euros)	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €	1,30 €
Produit IAS 39 de l'exercice	- 1 091	- 195	- 186	- 819	2 477

⁽a) Hypothèses de la banque structurant l'opération.

La charge correspondant aux warrants versés par la banque ayant complété l'investissement des salariés à l'employeur est comptabilisée dans les charges de personnel pour 0,1 million d'euros en 2012 dans la mesure où il est destiné à couvrir le produit lié aux SAR (voir ci-dessus).

⁽b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

⁽c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

⁽d) Calculée à partir d'un modèle binomial d'évolution du cours de l'action.

Effectif moyen des sociétés intégrées (a)		2012
Cadres	2 980	3 115
Atam	3 679	3 975
Ouvriers	14 347	14 914
TOTAL	21 006	22 004

⁽a) Les effectifs des sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont retenus à hauteur des pourcentages d'intérêts détenus.

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2012 sont de 22 196 personnes contre 21 822 personnes au 31 décembre 2011.

NOTE 25 Autres

En milliers d'euros	2011	2012
Intéressement et participation	- 43 431	- 42 448
Redevances pour concessions et brevets	24 750	29 210
Autres charges et produits	- 16 347	- 11 093
TOTAL	- 35 028	- 24 331

NOTE 26 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	KP	MG	Delo	itte
		Montant (
	2011	2012	2011	2012
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et c	consolidés			
Émetteur	242	214	253	206
%	22 %	20 %	15 %	12 %
Filiales intégrées globalement	760	785	1 322	1 412
%	68 %	73 %	82 %	86 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire	e aux comptes			
Émetteur	88	70	55	31
%	8 %	6 %	3 %	2 %
Filiales intégrées globalement	32	12	0	_
%	3 %	1 %	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	1 122	1 081	1 630	1 649
%	100 %	100 %	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0
%	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	49	0	0	0
%	4 %	0 %	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	49	0	0	0
%	4 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL	1 171	1 081	1 630	1 649

NOTE 27 Amortissements

En milliers d'euros	2011	2012
Par destination		
Amortissements industriels	- 200 538	- 237 507
Amortissements des immobilisations affectées à la Recherche et Développement	- 4 425	- 7 186
Amortissements – Départements commerciaux	- 32 063	- 36 937
Amortissements – Frais généraux et administratifs	- 19 481	- 21 586
TOTAL	- 256 507	- 303 216
Par nature		
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (voir Note 1)	- 51 022	- 56 875
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (voir Note 2)	- 206 216	- 246 582
Reprises sur amortissements et provisions sur immobilisations corporelles (voir Note 2)	731	241
TOTAL	- 256 507	- 303 216

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculés compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

NOTE 28 Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration

	0044	0040
En milliers d'euros	2011	2012
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	- 2 300	- 744
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres	11 899	- 5 923
TOTAL	9 599	- 6 667
En milliers d'euros	2011	2012
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	- 321	- 1 799
Dépréciation de stocks spécifiques d'installations arrêtées	712	33
TOTAL	391	- 1 766

NOTE 29 Résultat financier

En milliers d'euros	2011	2012
Produits financiers		
Revenus de valeurs mobilières de placement	20 805	17 423
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 046	2 696
TOTAL	21 851	20 119
Charges d'intérêts	- 78 114	- 104 138
Autres charges et produits financiers		
Revenu des titres	1 708	1 349
Revenu des prêts et créances	11 158	2 578
Pertes (-) ou profits (+) de change et variation du report / déport	10 909	- 3 741
Dotations aux provisions, nettes de reprises	452	104
Autres charges et produits financiers	- 8 472	52
TOTAL	15 755	342
Autres charges d'actualisation		
Charges financières d'actualisation sur retraites	- 8 367	- 14 100
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	355	167
TOTAL	- 8 012	- 13 933
RÉSULTAT FINANCIER	- 48 520	- 97 610

NOTE 30 Rapprochement impôt théorique et impôt réel

Ventilation de la charge d'impôt En milliers d'euros	2011	2012
Charge courante d'impôts	- 211 373	- 195 443
Impôts différés (voir Note 5)	19 749	83 049
CHARGE NETTE	- 191 624	- 112 394
Résultat des sociétés intégrées	453 058	264 016
Charge d'impôts	- 191 624	- 112 394
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔTS	644 682	376 410
Taux d'imposition légal société consolidante (voir Note 5)	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	- 221 963	- 129 598
Impact des principaux déficits reportables	- 62	- 2 265
Impact des différences permanentes	26 947	27 600
Autres impacts	- 42	- 3 905
Impact des différences de taux d'imposition	3 496	- 4 226
CHARGE NETTE	- 191 624	- 112 394
TAUX D'IMPOSITION RÉEL	30 %	30 %

Les différences permanentes s'analysent principalement par le résultat des minoritaires, par les retenues à la source, par la variation de la quotepart de frais et charges sur les distributions de dividendes y compris sur les distributions de dividendes à venir et par l'impact des attributions d'options sur actions, d'actions de performance et plans "Value".

Les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (France 34,4 %, Allemagne 31,6 %, États-Unis 36,5 %, Brésil 34,0 % et Chine 25,0 %).

NOTE 31 Information sectorielle

SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements pour les exercices 2011 et 2012.

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS, LES ACTIFS ET LES PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

2012 En milliers d'euros	Tubes sans soudure	Speciality products	Holdings & divers (a)	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Ventes à des clients externes	5 099 426	225 499	1 093	-	5 326 018
Résultat brut d'exploitation	813 349	14 317	- 41 485	- 512	785 669
Dotations aux amortissements	- 288 204	- 14 621	- 826	435	- 303 216
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	- 1 808	42	-	-	- 1 766
Cession d'actifs et frais de restructurations	- 7 442	- 67	842	-	- 6 667
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	515 895	- 329	- 41 469	- 77	474 020
Produits non répartis					20 461
Charges non réparties					- 118 071
Résultat avant impôts					376 410
Impôts sur les bénéfices					- 112 394
Résultat des sociétés mises en équivalence					6 503
Résultat net de l'ensemble consolidé					270 519
Bilan					
Actifs non courants	5 660 869	190 204	4 410 623	- 4 258 355	6 003 341
Actifs courants	2 512 044	117 520	167 056	- 136 031	2 660 589
Trésorerie	387 539	39 285	916 513	- 797 177	546 160
TOTAL ACTIFS	8 560 452	347 009	5 494 192	- 5 191 563	9 210 090
Capitaux propres	4 456 518	140 271	3 616 018	- 3 417 264	4 795 543
Intérêts des minoritaires	408 938	8 105		- 24	417 019
Passifs long terme	1 540 474	17 352	1 203 664	- 836 411	1 925 079
Passifs courants	2 154 522	181 281	674 510	- 937 864	2 072 449
TOTAL PASSIFS	8 560 452	347 009	5 494 192	- 5 191 563	9 210 090
Flux					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	732 582	37 321	1 834	-	771 737
Autres informations					
Effectifs moyens	20 675	1 136	193	-	22 004
Charges de personnel	- 1 042 550	- 46 730	- 64 711	6 903	- 1 147 088

⁽a) Vallourec, V & M Tubes.

2011 En milliers d'euros	Tubes sans soudure	Speciality products	Holdings & divers (a)	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Ventes à des clients externes	4 906 629	320 467	68 765	-	5 295 861
Résultat brut d'exploitation	967 109	22 570	- 43 817	- 6 143	939 719
Dotations aux amortissements	- 240 067	- 15 892	- 982	434	- 256 507
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	543	- 584	-	432	391
Cession d'actifs et frais de restructurations	11 060	- 70	- 1 391	-	9 599
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	738 645	6 024	- 46 190	- 5 277	693 202
Produits non répartis					37 606
Charges non réparties					- 86 126
Résultat avant impôts					644 682
Impôts sur les bénéfices					- 191 624
Résultat des sociétés mises en équivalence					3 765
Résultat Net de l'ensemble consolidé					456 823
Bilan					
Actifs non courants	5 244 260	214 197	3 853 825	- 3 688 422	5 623 860
Actifs courants	2 450 390	193 520	232 296	- 207 143	2 669 063
Trésorerie	555 014	28 505	1 063 190	- 744 823	901 886
TOTAL ACTIFS	8 249 664	436 222	5 149 311	- 4 640 388	9 194 809
Capitaux propres	4 428 399	170 635	3 350 064	- 3 118 812	4 830 286
Intérêts des minoritaires	371 266	8 809	-	- 53	380 022
Passifs long terme	1 167 177	11 578	993 615	- 565 585	1 606 785
Passifs courants	2 282 822	245 200	805 632	- 955 938	2 377 716
TOTAL PASSIFS	8 249 664	436 222	5 149 311	- 4 640 388	9 194 809
Flux					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	875 468	53 199	272	-	928 939
Autres informations					
Effectifs moyens	19 299	1 585	186	-	21 070
Charges de personnel	- 957 260	- 67 112	- 64 884	5 187	- 1 084 069

⁽a) Vallourec, V & M Tubes et la filiale de commercialisation Vallourec Tubes Canada.

ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les tableaux suivants présentent, par zone géographique, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation des sociétés).

2012 En milliers d'euros	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	1 195 077	1 532 836	1 169 647	978 729	449 729	5 326 018
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts acquisition (nettes)	1 061 002	1 582 131	1 977 911	627 312	2 739	5 251 095
Flux						
Investissements corporels, incorporels et biologiques	122 079	359 790	190 670	96 724	2 474	771 737
Autres informations						
Effectifs moyens	9 856	2 634	7 477	1 972	65	22 004
Charges de personnel	- 645 738	- 196 096	- 269 317	- 34 397	- 1 540	- 1 147 088

2011 En milliers d'euros	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	1 426 380	1 372 225	1 138 215	1 006 505	352 536	5 295 861
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts acquisition (nettes)	1 066 329	1 335 914	2 084 774	557 173	3 137	5 047 327
Flux						
Investissements corporels, incorporels et biologiques	127 761	337 943	371 546	80 866	10 853	928 969
Autres informations						
Effectifs moyens	9 709	2 478	7 347	1 516	20	21 070
Charges de personnel	- 631 884	- 169 946	- 257 463	- 24 065	- 711	- 1 084 069

NOTE 32 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.



6.2 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ VALLOUREC

6.2.1 BILAN DE LA SOCIÉTÉ

Actif

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2012
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	79	414
Immobilisations corporelles	93	93
Titres de participations	2 056 410	2 056 410
Actions propres	12 089	940
Titres immobilisés	65 304	59 400
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1 000 000	1 000 000
TOTAL I	3 133 975	3 117 257
ACTIF CIRCULANT		
Créances d'exploitation	479	1 310
Autres créances	1 014 489	1 389 283
Valeurs mobilières de placement	43 287	46 165
Disponibilités	552	5
Charges constatées d'avance	658	163
Charges à répartir	6 899	10 685
Écarts de conversion – report déport	26 904	22 920
TOTAL II	1 093 258	1 470 531
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	4 227 233	4 587 788

Passif

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital	242 869	249 893
Primes	736 258	820 827
Écart de réévaluation	634	634
Réserves	82 338	83 037
Report à nouveau	1 018 461	1 319 897
Acompte sur dividende		
Résultat de l'exercice	458 554	294 316
TOTAL I	2 539 114	2 768 604
Provisions pour risques et charges	15 857	24 344
Dettes financières	1 597 940	1 706 670
Dettes d'exploitation	6 723	4 185
Autres dettes	66 153	83 985
Écarts de conversion – report déport	1 446	0
TOTAL II	1 688 119	1 819 184
TOTAL DU PASSIF (I+II)	4 227 233	4 587 788

6.2.2 COMPTES DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

En milliers d'euros	2011	2012
Chiffre d'affaires	6 334	10 508
Reprises sur provisions, transferts de charges	3 953	8 392
Autres produits	920	993
Services extérieurs	- 19 166	- 10 112
Impôts taxes et versements assimilés	- 558	- 578
Charges de personnel	- 4 557	- 3 163
Autres charges d'exploitation	- 814	- 761
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 10 609	- 16 176
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 24 497	- 10 897
Produits financiers	532 525	398 254
Revenus de titres participations	509 777	372 301
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	802	457
Autres intérêts et produits assimilés	7 535	1 343
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	6 334	21 718
Différences positives de change	7 894	2 335
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	183	100
Charges financières	- 54 550	- 89 626
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	- 16 695	- 24 152
Intérêts et charges assimilées	- 35 402	- 65 410
Différences négatives de change	- 2 453	- 64
Charges nettes sur cessions de VMP		
RÉSULTAT FINANCIER	477 975	308 628
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	453 478	297 731
Produits exceptionnels	4 850	2 651
Charges exceptionnelles	- 7 796	- 10 733
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 946	- 8 082
Impôts sur les bénéfices	8 022	4 667
RÉSULTAT	458 554	294 316

6.2.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont le total est de 4 587,8 millions d'euros et au compte de résultat dégageant un bénéfice de 294,3 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

La société Vallourec établit des comptes consolidés.

A - Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Le 27 juin 2012, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, a conduit à la création de 192 112 actions nouvelles émises au prix de 31,10 euros soit une augmentation de capital de 6 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarié «Value 12», le 6 décembre 2012, 3 319 835 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 25,79 euros soit une augmentation de 85,6 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

B - Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 99-03) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les constructions sont amorties suivant le mode linéaire sur une durée de 40 années pour les ensembles immobiliers affectés à des opérations non professionnelles.

TITRES DE PARTICIPATIONS

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Les provisions pour dépréciation des participations sont calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels que le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de Bourse, les perspectives d'évolution de la Société...

ACTIONS PROPRES

Les actions propres inscrites dans l'actif immobilisé comprennent :

- les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Concernant les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la valeur comptable est la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des titres (soit le cours moyen du dernier mois).

La présentation dans le bilan des actions propres est la suivante :

- les actions acquises avant 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, sont classées en actif immobilisé;
- les actions propres acquises depuis 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, sont classées en valeurs mobilières de placement;
- les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité, sont classées en actif immobilisé.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés ponctuelles de recouvrement. Celles-ci sont alors évaluées créance par créance.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises depuis 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, ont été classées en valeurs mobilières de placement.

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes latentes résultant de la conversion en euros sont évaluées en tenant compte des couvertures à terme et enregistrées en provision pour risque de change.

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de taux de change et d'intérêt. Toutes les positions sont prises au moyen d'instruments négociés, soit sur des marchés organisés, soit de gré à gré, et sont évaluées à leur valeur de marché, en hors bilan, à chaque arrêté.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pension de retraite

Les pensions sont assurées par un organisme extérieur et la Société n'a donc pas d'engagement à ce titre.

Indemnités de départ en retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel en activité sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

L'hypothèse d'un départ volontaire dans 100 % des cas est retenue.

Les hypothèses actuarielles varient suivant les spécificités des régimes en vigueur dans la Société et selon la convention collective applicable.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 3.2 % (inflation incluse);
- taux d'inflation de 2 %;
- taux de rotation du personnel variable selon l'âge et la catégorie ;
- table de mortalité INSEE 2006/2008.

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite et des contrats de retraite complémentaire sont évalués par un actuaire externe sur la base d'un calcul actuariel (méthode des crédits projetés) et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Au 31 décembre 2012, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, zone euro, obligation d'entreprise notée AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

Les écarts actuariels générés sont amortis selon la règle du corridor sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

Provision sur actions affectées à des opérations d'attribution

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

 le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuée du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires; le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au prorata temporis, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

Autres provisions

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques a été inscrit en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

C – Notes relatives aux postes de bilan

MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Actif immobilisé En milliers d'euros	31/12/2011	Entrée Dotation	Sortie Reprise	31/12/2012	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	79	335		414		
Marques	79	335		414		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93			93	23	
Terrains	93			93	23	
Constructions	113			113		
Amortissement Constructions	- 113			- 113		
TITRES DE PARTICIPATIONS	2 056 410			2 056 410		2 056 410
Titres de participations	2 056 410			2 056 410		2 056 410
Provisions Titres de participations						
TITRES IMMOBILISÉS & ACTIONS PROPRES	77 393	- 10 437	39 902	60 340		
Titres immobilisés & Actions propres	94 036	12 110	23 259	82 887		
Provisions Autres Titres Immobilisés	- 16 643	- 22 547	16 643	- 22 547		
CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES	1 000 000			1 000 000		1 000 000
Autres immobilisations financières	1 000 000			1 000 000		1 000 000
TOTAUX	3 133 975	- 10 102	39 902	3 117 257	23	3 056 410

Titres immobilisés et actions propres

Les titres Sumitomo Metal Industrie, cotés à la Bourse de Tokyo ont été acquis courant 2009 à un prix moyen par action de 230,8 yens (pour un montant total de 81,9 millions d'euros). Ils ont été convertis en titres Nippon Steel Sumitomo Metal Corporation suite à la fusion des deux groupes sur la base d'un rapport d'échange d'une action Sumitomo Metal Industries pour 0,735 action Nippon Steel Sumitomo Metal Corporation.

Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. et Vallourec étant partenaires dans VSB et le développement du joint VAM, ce partenariat et la participation dans Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. qui lui est associée revêtent un caractère stratégique pour Vallourec.

La valeur de ces titres au 31 décembre 2012, basée sur leur cours moyen de décembre 2012 est de 59,4 millions d'euros (contre 65,3 millions d'euros fin 2011). La perte de valeur a été comptabilisée en provision pour dépréciation en résultat financier pour une valeur de 22,5 millions d'euros en 2012 (contre 16,6 millions d'euros fin 2011).

Le contrat de liquidité conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux a été arrêté avec effet au 29 juin 2012.

Avec effet au 2 juillet 2012, Vallourec a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à

la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 (treizième résolution).

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité ont été cédées au 31 décembre 2012 (11,1 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les actions acquises avant 2008 et disponibles pour être attribuées aux salariés, classées en actifs immobilisés, s'élèvent à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2012.

En 2012, Vallourec a attribué définitivement 4 484 actions (23 milliers d'euros) dans le cadre du plan d'actions de performance du 31 juillet 2010 à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.

Créances, prêts, autres immobilisations financières

Le 31 décembre 2011, Vallourec a mis en place un prêt de 1 000 millions d'euros au profit de V & M Tubes pour financer les besoins long-terme de sa filiale, rémunéré au taux fixe de 4,6 % par an et à échéance le 31 décembre 2014.

2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2012	Évaluation 31/12/2012	Moins-value provisionnée	Plus-value latente
Sicav et Fonds commun de placement	8 366	2 999	3 002		3
TOTAL	8 366	2 999	3 002	0	3

Vallourec fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et de la centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars mises en place au niveau de Vallourec & Mannesmann Tubes (V & M Tubes).

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

En milliers d'euros	31/12/2011	Entrée Dotation	Sortie Reprise	31/12/2012
Actions Propres	34 921	15 907	7 662	43 166
Provision dépréciation				
TOTAL	34 921	15 907	7 662	43 166

En 2012, Vallourec a acquis 400 000 de ses propres actions pour une valeur de 15,9 millions d'euros.

Ces actions propres ont été inscrites en valeurs mobilières de placement : elles sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des Plan d'attribution d'actions de performance et des plans d'attribution gratuite d'actions au salariés du groupe Vallourec.

En 2012, Vallourec a attribué définitivement :

 81 936 actions (5,86 millions d'euros) dans le cadre du plan d'actions de performance du 15 mars 2010 à l'issue de la période d'acquisition de deux ans; 27 534 actions (1,80 million d'euros) dans le cadre du plan d'actions 2-4-6 du 3 décembre 2010.

Au 31 décembre 2012, Vallourec détient 1 042 277 actions propres (dont 178 591 placées en titres immobilisés et actions propres).

3. ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES

Créances En milliers d'euros	Valeur brute	Dont produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur brute - 1 an	Valeur brute + 1 an
CRÉANCES ET PRÊTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 000 000		1 000 000		1 000 000
CRÉANCES D'EXPLOITATION	1 310			1 310	
Avances et acomptes fournisseurs	9			9	
Créances clients et comptes rattachés	996			996	
Autres créances d'exploitation	305			305	
AUTRES CRÉANCES	1 389 283		1 365 554	1 389 283	
Créances liés à l'intégration fiscale	5 261		5 261	5 261	
État – Impôt sur les bénéfices	23 729			23 729	
Avance trésorerie intragroupe	1 352 124		1 352 124	1 352 124	
Créances diverses	8 169		8 169	8 169	
TOTAUX	2 390 593		2 365 554	1 390 593	1 000 000

Prêts accordés au cours de l'exercice : Néant.

Prêts remboursés au cours de l'exercice : Néant.

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

Dettes	Valeur	Dont charges	Dont entreprises			
En milliers d'euros	brute	à payer	liées	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
DETTES FINANCIÈRES	1 706 670	38 267	19 004	501 652	100 018	1 105 000
Emprunt obligataire	1 105 000					1 105 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	365 644	38 267		265 644	100 000	
Billets de trésorerie	217 000			217 000		
Emprunts et dettes financières divers	22			4	18	
Avance trésorerie intragroupe	19 004		19 004	19 004		
DETTES D'EXPLOITATION	4 185	1 229	1 259	4 185		
Dettes fournisseurs	2 727	385	1 259	2 727		
Dettes fiscales et sociales	1 458	844		1 458		
AUTRES DETTES	83 985	308	33 758	83 985		
Dettes fiscales (impôts sociétés)						
Autres dettes divers	83 985	308	33 758	83 985		
TOTAUX	1 794 840	39 804	54 021	589 822	100 018	1 105 000

Dettes financières

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Les valeurs de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe sont respectivement de 686,0 millions d'euros, 409,7 millions d'euros et de 55,9 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipées au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

En mars 2005, une facilité d'un montant total de 460 millions d'euros, en partie en euros et en dollars US, a été mise à disposition de Vallourec par un syndicat de banques pour une durée de sept ans pour l'acquisition de 45 % des titres de V & M Tubes. Cette facilité a été ramenée à 260 millions d'euros en février 2011 et a été remboursée le 23 mars 2012.

Courant avril 2008, Vallourec a contracté un emprunt de 300 millions de dollars US sur cinq ans avec un syndicat de sept banques. Ce contrat de financement prévoyait également une ligne de crédit renouvelable de 350 millions d'euros à laquelle le Groupe a renoncé en février 2011. Au 31 décembre 2012, Vallourec utilisait l'emprunt de 300 millions de dollars US, soit 227,4 millions d'euros, qui figure dans les passifs courants. Cet emprunt devra être remboursé le 17 avril 2013.

En novembre 2008, Vallourec a contracté un crédit de 100 millions d'euros auprès du groupe Crédit Agricole, pour une durée de six ans (échéance fin octobre 2015). Ce crédit a été tiré fin janvier 2009.

Enfin, en février 2011, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance 2016. Cette ligne a déjà permis de renoncer aux deux lignes de crédit renouvelables mises en place en 2005 et 2008. Elle a servi à refinancer la ligne de crédit arrivée à échéance en mars 2012 et servira au refinancement de celle qui sera remboursée en avril 2013.

Au 31 décembre 2012, cette ligne n'est pas tirée.

BILLETS DE TRÉSORERIE

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2012, Vallourec avait émis un encours de 217,0 millions d'euros pour des maturités de un à six mois. Ce programme de billets de trésorerie est noté A-2 par Standard & Poor's.

4. ÉCARTS DE CONVERSION SUR LES DETTES ET LES CRÉANCES LIBELLÉES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

L'évaluation de la dette de 300 millions de dollars US mise en place en mai 2008 (paragraphe 3.3) a conduit à la constatation d'un écart de conversion actif de 22,4 millions d'euros. La couverture de cette dette est établie par la mise en place d'instruments de couverture de change pour un montant de 300 millions de dollars US.

De fait, aucune provision pour perte de change sur l'écart de conversion actif n'a été constatée au 31 décembre 2012.

5. FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil National de la Comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

En milliers d'euros	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Frais d'émission d'emprunts	6 899	5 401	1 615	10 685

6. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et Réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2010	117 944 082	235 888	515 486	1 311 892	2 063 266
Affectation du résultat 2010			- 515 486	515 486	
Augmentation de capital	3 490 327	6 981		163 077	170 058
Écart de réévaluation					
Dividende distribué				- 152 764	- 152 764
Acompte sur dividende					
Résultat 2011			458 554		458 554
Variation	3 490 327	6 981	- 56 932	525 799	475 848
Situation au 31/12/2011	121 434 409	242 869	458 554	1 837 691	2 539 114
Affectation du résultat 2011			- 458 554	458 554	
Augmentation de capital	3 511 947	7 024		84 570	91 594
Écart de réévaluation					
Dividende distribué				- 156 420	- 156 420
Acompte sur dividende					
Résultat 2012			294 316		294 316
Variation	3 511 947	7 024	- 164 238	386 704	229 489
SITUATION AU 31/12/2012	124 946 356	249 893	294 316	2 224 395	2 768 604

Le capital de Vallourec est composé de 124 946 356 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées au 31 décembre 2012 contre 121 434 409 au 31 décembre 2011 au nominal de 2 euros.

L'augmentation de capital, lors du versement du dividende par option en action au prix de 31,10 euros, a conduit à la création de 192 112 actions nouvelles soit une augmentation de 6 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Vallourec a proposé en 2012 à ses salariés dans neuf pays de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Vallourec du 10 octobre et le 6 novembre 2012, soit 25,79 euros.

L'augmentation de capital réservée aux salariés et à la banque garantissant l'effet de levier du plan d'actionnariat a conduit à la création de 3 319 835 actions nouvelles soit une augmentation de 85,6 millions d'euros prime d'émission nette de frais incluse.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions en 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2007, 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012
Date d'attribution	03/09/2007	01/09/2008	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012
Date de maturité	03/09/2011	01/09/2012	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/04/2017
Date d'expiration	03/09/2014	01/09/2015	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	31/08/2020
Nombre de bénéficiaires à l'origine	65	9	303	349	743	387
Prix d'exercice en euros	95,30	91,77	51,67	71,17	60,71	37,00
Nombre d'options attribuées	294 600	143 600	578 800	512 400	684 521	530 400

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2011	2012
Total à l'ouverture de l'exercice	1 501 200	2 151 887
Options distribuées	684 521	530 400
Options exercées	-	
Options non exercées à la date d'expiration	-	
Options radiées (a)	- 33 834	- 27 200
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 151 887	2 655 087
Dont options pouvant être exercées	277 600	421 200

⁽a) Bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Le détail du nombre d'options en cours de validité par plan est le suivant :

	2011	2012
Plan 2007	277 600	277 600
Plan 2008	143 600	143 600
Plan 2009	547 600	536 800
Plan 2010	499 200	491 200
Plan 2011	683 887	677 287
Plan 2012	-	528 600

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008, 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Date d'attribution	Durée d'acquisition	Durée de conservation	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre théorique d'actions attribuées
Plan "Value 08"	16/12/2008	4,5 ans	-	8 697	67 712
Plan 2009 ^(a)	31/07/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	53	26 668
Plan "Value 09"	17/12/2009	4,6 ans	-	8 097	69 400
Plan 1-2-3 (b)	17/12/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	17 404	104 424
Plan 03/2010 (c)	15/03/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	848	190 540
Plan 07/2010 (d)	31/07/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2	4 280
Plan "Value 10"	03/12/2010	4,6 ans	-	9 632	83 462
Plan 2-4-6 (e)	03/12/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	12 098	72 588
Plan 2011 ^(f)	30/03/2011	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 157	214 271
Plan "Value 11"	15/12/2011	4,6 ans	-	841	6 462
Plan 2-4-6 2011 ^(g)	18/11/2011	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	13 053	78 318
Plan 2012 ^(h)	30/03/2012	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	1 591	292 350
Plan 2-4-6 2012 ⁽¹⁾	30/03/2012	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 686	130 116
Plan "Value 12"	06/12/2012	4,6 ans	-	737	4 395

- (a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.
- (b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.
- (c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010 et 2011. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce demier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.
- (d) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010, 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.
- (e) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 septembre 2012. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.
- (f) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2015 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2013, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2011 et 2012: le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronex à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.
- (g) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et en 2015 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 septembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.
- (h) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2016 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Comité Exécutif), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2012 et 2013. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2012 et 2013 : le taux de croissance du chiffe d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapport à un chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.
- (i) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Nombre théorique initial d'actions attribuées	Nombre d'actions annulées	Nombre théorique d'actions acquises ou en cours d'acquisition	Nombre d'actions livrées
Plan "Value 08"	67 712	- 8 928	58 784	-
Plan 2009	26 668	- 1 266	25 402	23 274
Plan "Value 09"	69 400	- 3 602	65 798	-
Plan 1-2-3	104 424	- 6 810	97 614	26 844
Plan 03/2010	190 540	- 8 780	181 760	81 936
Plan 07/2010	4 280	-	4 280	3 680
Plan "Value 10"	83 462	- 3 139	80 323	-
Plan 2-4-6	72 588	- 3 720	68 868	27 534
Plan 2011	214 271	- 6 432	207 839	-
Plan "Value 11"	6 462	-	6 462	-
Plan 2-4-6 2011	78 318	- 1 968	76 350	-
Plan 2012	292 350	- 3 538	288 812	-
Plan 2-4-6 2012	130 116	- 2 184	127 932	-
Plan "Value 12"	4 395	-	4 395	-

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises sans objet	31/12/2012
Provisions pour départ à la retraite	120	62			182
Provisions retraite complémentaire	1 197	531			1 728
Provisions pour charges actions de performance	14 540	15 583	- 7 689	0	22 434
TOTAUX	15 857	16 176	- 7 689	0	24 344
Dont comptabilisés en exploitation		16 176	- 7 689	0	
Dont comptabilisés en exceptionnel				0	

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Le solde de la provision pour charges afférentes aux plans d'actions de performance (plans 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012) s'élève à 22,4 millions d'euros (cf paragraphe 3.6).

Provisions pour départ à la retraite

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2012 est de 2,3 millions d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0,85 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

Les principales modifications par rapport aux évaluations de l'exercice précédent portent sur la base de salaire utilisée dans le calcul des indemnités et le changement du taux d'actualisation.

Information sur les risques de taux d'intérêt

Vallourec a eu recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe.

La valorisation à la juste valeur des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps) sur la dette financière de 300 millions de dollars US s'élève à - 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Information sur les risques de change

Au 31 décembre 2012, l'emprunt de 300 millions de dollar US est totalement couvert au moyen d'un swap de change.

D – Notes relatives aux postes du compte de résultat

PRODUITS D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires de 10,5 millions d'euros correspond principalement à la refacturation aux filiales du Groupe des coûts des plans d'attribution d'actions de performance de l'actionnariat salariés.

Autres produits d'exploitation : Vallourec a facturé des redevances au titre de l'utilisation de sa marque à hauteur de 0,9 million d'euros.

2. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Charges financières : 586 milliers d'euros

Produits financiers : 372 707 milliers d'euros

E - Autres informations

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

L'effectif de la Société est constitué de sept personnes, les trois mandataires sociaux (membres du Directoire) et leurs assistantes.

FISCALITÉ

Intégration fiscale

La Société a opté depuis le 1^{er} janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de cinq ans en cinq ans.

En 2012, viennent s'ajouter trois nouvelles entités, VAL27, VAL28, VAL29 au périmètre du groupe fiscal qui comprend déjà Vallourec, Assurval, Interfit, Valti, Valtimet, Vallourec Université France (ex Valsept), Vallourec Umbillicals, Valinox Nucléaire, Vallourec & Mannesmann Tubes, Vam Drilling France, V & M France, V & M Oil & Gas France, V & M One, V & M Services, Serimax Holding SA, Serimax SAS et Serimax Russia.

3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice est une perte de 8,1 millions d'euros.

Il intègre les résultats liés à la levée des plans d'attribution d'actions de performance 2010 et 2.4.6 de 2010 pour une charge de 7,7 millions d'euros (cf. paragraphe 3.1) ainsi que le résultat sur le contrat de liquidité pour une charge de 0,4 million d'euros.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt résultant de l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par les filiales, c'est-à-dire par les sociétés qui versent leur impôt à Vallourec, n'est pas constatée en profit mais figure en autres dettes.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec.

Au titre de l'exercice 2012 :

Le montant du profit d'impôt inscrit au compte de résultat de 4 667 milliers d'euros correspond au produit d'impôt attribuable à Vallourec en tant que tête du groupe d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2012, l'économie constatée par Vallourec, tête de groupe de l'intégration fiscale en France, au passif du bilan s'élève à 49,9 millions d'euros.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2012 et son déficit reportable est de 161,4 millions d'euros à fin 2012.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires

En milliers d'euros	Montant 31/12/2012 (base)
Accroissement	
Allègements	
Provision pour retraite	1 910
Provision pour actionnariat salariés	10 698
Provision pour congés payés	15
Provision contribution sociale de solidarité	4
Plus-values latentes sur OPVCM	3

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	
Courant	297 731		297 731	
Exceptionnel	- 8 082		- 8 082	
SOUS-TOTAL	289 649	0	289 649	
Charge propre à Vallourec		0	0	
Résultat lié à l'intégration fiscale		4 667	4 667	
TOTAL VALLOUREC	289 649	4 667	294 316	

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Organes d'administration

Les jetons de présence versés au cours de l'exercice se sont élevés à 0,5 million d'euros.

Organes de direction

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Les engagements sont les suivants :

Indemnité Départ en Retraite 312 milliers d'euros (perte actuarielle)

• Location longue durée véhicule 29 milliers d'euros

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Néant.

Annexe aux comptes sociaux de la société Vallourec — Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et mise en distribution du dividende

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

(en euros)	2012
Bénéfice net de l'exercice	294 316 535,60
Dotation à la réserve légale	702 389,40
Report à nouveau bénéficiaire	1 319 897 277,17
BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	1 613 511 423,37
DIVIDENDE	86 212 985,64
Solde affecté en totalité au compte report à nouveau	1 527 298 437,73

Le dividende d'un montant de 86 212 985,64 euros à verser aux actionnaires de Vallourec — sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2012 — correspond à une distribution de 0,69 euro par action d'une valeur nominale de 2 euros.





Gouvernement d'entreprise

7.1	des d	position et fonctionnement organes de direction e surveillance	196		233
	7.1.1 7.1.2	Composition des organes de direction et de surveillance au 31 mars 2013 Fonctionnement des organes de direction	196	 7.3.1 Options et actions de performance 7.3.2 Intéressement, participation et plan d'épargne 7.3.3 Actionnariat salarié 	234 240 240
	7.1.3	et de surveillance Participation au capital des organes	219	Annexes 2	241
	7.1.4	de direction et de surveillance Déclarations concernant les organes de direction et de surveillance	223	Annexe 1 – Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation du Conseil	
	7.1.5 7.1.6	Prêts et garanties Contrats de services prévoyant l'octroi	224	de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Vallourec	241
	7.1.7 7.1.8	d'avantages Gestion des conflits d'intérêts Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	225 225 225	Annexe 2 – Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes	
7.2	Rém	unérations et avantages	226	mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2012	254
	7.2.1	Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux	226	Annexe 3 – Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF	255
	7.2.2	Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe	233		

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1994 a approuvé l'adoption du mode de gestion duale avec Conseil de Surveillance et Directoire.

Cette organisation crée une séparation entre les fonctions de direction exercées par le Directoire et les fonctions de contrôle de cette direction, dévolues au Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires :

- le Directoire, instance collégiale, assure la gestion du Groupe avec les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions légales et réglementaires et dans le cadre des statuts; et
- le Conseil de Surveillance est responsable du contrôle permanent de la gestion; il reçoit l'information nécessaire pour exercer sa mission.

7.1.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE AU 31 MARS 2013

7.1.1.1 Directoire

	Année de naissance	Date de 1 ^{re} nomination au Directoire	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président				
Philippe Crouzet (a)	1956	01/04/2009	15/03/2012	15/03/2016
Membres				
Jean-Pierre Michel – Directeur Général (b)	1955	01/04/2006	15/03/2012	15/03/2016
Olivier Mallet – Directeur Financier et Juridique (c)	1956	30/09/2008	15/03/2012	15/03/2016

- (a) Le Conseil de Surveillance du 25 février 2009 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 1st avril 2009 M. Philippe Crouzet, qui a ainsi pris la succession de M. Pierre Verluca pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de Président du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.
- (b) Le Conseil de Surveillance a nommé, dans sa séance du 7 mars 2006, en qualité de membre du Directoire à compter du 1^{er} avril 2006 M. Jean-Pierre Michel. Il a renouvelé, dans sa séance du 3 juin 2008, son mandat de membre du Directoire à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 jusqu'au 15 mars 2012, et l'a nommé, dans sa séance du 25 février 2009, en qualité de Directeur Général avec effet immédiat. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé ses mandats de membre du Directoire et de Directeur Général, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.
- (c) Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008 a nommé en qualité de membre du Directoire M. Olivier Mallet à compter du 30 septembre 2008 jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

Présentation de M. Philippe CROUZET, Président du Directoire (1)

Date de première nomination : 1er avril 2009

Date du dernier renouvellement : 15 mars 2012

Échéance du mandat : 15 mars 2016 Naissance : né le 18 octobre 1956

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

Vallourec 27, avenue du Général-Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration
- Maître des requêtes au Conseil d'État
- Vingt-trois ans d'expérience industrielle dans le groupe Saint-Gobain
- Président du Directoire de Vallourec depuis le 1^{er} avril 2009



Mandats exercés par M. Philippe CROUZET

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président du Directoire de Vallourec (depuis 2009)
- Président de Vallourec & Mannesmann Tubes (depuis 2009)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

 Administrateur de V & M do Brasil SA (Brésil) (depuis 2009)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats exercés dans des sociétés françaises

• Administrateur d'Électricité de France

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2009)
- Président et Membre du Conseil de Surveillance de V & M France (jusqu'en 2012)
- Administrateur de VMOG France (jusqu'en 2012)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

 Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (jusqu'en 2010)

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président de Saint-Gobain Distribution Bâtiment (jusqu'en 2009)
- Président du Conseil de Surveillance de Point P (jusqu'en 2009)
- Président du Conseil de Surveillance de Lapeyre (jusqu'en 2009)
- Président de Aquamondo (jusqu'en 2009)
- Président de Partidis (jusqu'en 2009)
- Président de Projeo (jusqu'en 2009)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président de Saint-Gobain Distribution (Suisse) (jusqu'en 2009)
- Président de Saint-Gobain Distribution Nordic (Suède) (jusqu'en 2009)
- Président du Conseil d'Administration de Dahl International (Suède) (jusqu'en 2009)
- Membre du Conseil de Surveillance de Raab Karcher Baustoffe (Allemagne) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Saint-Gobain Cristaleria (Espagne) (iusqu'en 2009)
- Administrateur de Norandex Distribution (États-Unis) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Saint-Gobain Building Distribution (Royaume-Uni) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Jewson (Royaume-Uni) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Meyer Owerseas Investment (Royaume-Uni) (jusqu'en 2009)

M. Philippe Crouzet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

⁽¹⁾ Le Conseil de Surveillance du 25 février 2009 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 1er avril 2009 M. Philippe Crouzet, qui a ainsi pris la succession de M. Pierre Verluca pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de Président du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

Présentation de M. Jean-Pierre MICHEL, membre du Directoire et Directeur Général (1)

Date de première nomination : 1er avril 2006

Date de renouvellement : 15 mars 2012 Échéance du mandat : 15 mars 2016

Naissance : né le 17 mai 1955

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

Vallourec

27, avenue du Général-Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt

Mandats en cours

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Polytechnique, Institut Français de Gestion
- Plus de 30 ans de carrière au sein du groupe Vallourec (Direction usines, Contrôle de Gestion, Président de différentes Divisions)
- Membre du Directoire de Vallourec (depuis le 1^{er} avril 2006)
- Directeur Général de Vallourec (depuis 2009)



Mandats exercés par M. Jean-Pierre MICHEL

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Membre du Directoire et Directeur Général de Vallourec (depuis respectivement 2006 et 2009)
- Administrateur et Directeur Général de Vallourec & Mannesmann Tubes (depuis 2006)
- Administrateur de Valtimet (depuis 2006)
- Administrateur de V & M Services (depuis 2006)
- Administrateur de Valinox Asia (depuis 2004)
- Gérant de V & M One (depuis 2004)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de V & M do Brasil SA (Brésil) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) (depuis 2007)
- Administrateur de Vallourec Industries Inc. (États-Unis) (depuis 2001)
- Administrateur de V & M Holdings (États-Unis) (depuis 2004)
- Administrateur de VAM USA LLC (États-Unis) (depuis 2009)
- Président du Conseil de Surveillance de V & M Deutschland GmbH (depuis 2009)
- Membre du Comité Exécutif de V & M Star (États-Unis) (depuis 2002)
- Administrateur de V & M USA Corp (États-Unis) (depuis 2000)
- Administrateur de Vallourec Inc. (États-Unis) (depuis 2007)
- Administrateur de VAM Drilling USA (États-Unis) (depuis 2005)
- Administrateur de VMOG UK (Royaume-Uni) (depuis 2000)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Néant

⁽¹⁾ Le Conseil de Surveillance a nommé, dans sa séance du 7 mars 2006, en qualité de membre du Directoire à compter du 1et avril 2006 M. Jean-Pierre Michel. Il a renouvelé, dans sa séance du 3 juin 2008, son mandat de membre du Directoire à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 jusqu'au 15 mars 2012, et l'a nommé, dans sa séance du 25 février 2009, en qualité de Directeur Général avec effet immédiat. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé ses mandats de membre du Directoire et de Directeur Général, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

En relation avec le groupe Vallourec **Hors groupe Vallourec** (France et étranger) (France et étranger) Mandats exercés dans des sociétés françaises Néant • Membre du Conseil de Surveillance de V & M France des cinq dernières (jusqu'en 2012) • Administrateur de VMOG France (jusqu'en 2012) Administrateur de Valti (jusqu'en 2012) • Administrateur de Interfit (jusqu'en 2012) Administrateur de Valinox Nucléaire (jusqu'en 2012) • Administrateur de VAM Drilling France (jusqu'en 2012) • Président de Valtimet (jusqu'en 2008) Mandats exercés dans des sociétés étrangères • Président du Conseil de Surveillance de V & M do Brasil SA (Brésil) (jusqu'en 2009) Président du Conseil d'Administration de Vallourec Industries Inc. (États-Unis) (jusqu'en 2009) • Administrateur de V & M Atlas Bradford ® (États-Unis) (jusqu'en 2009) • Administrateur V & M TCA (États-Unis) (jusqu'en 2009) Membre du Conseil de Surveillance de V & M

M. Jean-Pierre Michel ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

Deutschland GmbH (Allemagne) (jusqu'en 2009) • Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (jusqu'en 2010)

Mandats ayant

expiré au cours

années

Présentation de M. Olivier MALLET, membre du Directoire (1)

Date de première nomination : 30 septembre 2008

Date du dernier renouvellement : 15 mars 2012

Échéance du mandat : 15 mars 2016 Naissance : né le 14 juillet 1956

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

Mandats en cours

Vallourec 27, avenue du Général-Leclerc 92100 Boulogne

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration
 Inspecteur Général des Finances
- Conseiller technique au sein de plusieurs cabinets ministériels et de celui du Premier ministre (1988-1993)
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif chargé des finances de Thomson multimédia (1995-2001)
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif de Pechiney (2001-2004)
- Directeur Financier Adjoint (2004-2006)
 puis Directeur du secteur Mines, Chimie et
 Enrichissement du groupe Areva (2006-2008)
- Membre du Directoire de Vallourec depuis le 30 septembre 2008, Directeur Financier et Juridique



Mandats exercés par M. Olivier MALLET

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

(France et etranger)

- Mandats exercés dans des sociétés françaises

 Membre du Directoire de Vallourec (depuis 2008)
- Président-Directeur Général de V & M Services (depuis 2008)
- Directeur Général et Administrateur de Vallourec
 & Mannesmann Tubes (depuis 2008)
- Administrateur de Valtimet (depuis 2008)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président de V & M Holdings (États-Unis) (depuis 2009)
- Membre du Conseil de Surveillance de V & M Deutschland GmbH (Allemagne) (depuis 2008)
- Administrateur de V & M do Brasil SA (Brésil) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Tubes Canada Inc. (Canada) (depuis 2008) (a)
- Administrateur de V & M Holdings (depuis 2008)
- Administrateur de V & M USA Corp (depuis 2008)
- Administrateur de V & M Tube-Alloy™ (depuis 2008)
- Président (depuis 2009) et Administrateur (depuis 2008) de Vallourec Industries Inc.
- Administrateur de VAM Drilling USA (États-Unis) (depuis 2008)
- Membre du Comité Exécutif de VAM USA LLC (depuis 2009)
- Membre du Comité Exécutif de V & M Star (États-Unis) (depuis 2008)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Néant

⁽a) Vallourec Tubes Canada Inc. a été absorbée par Vallourec Canada Inc. (anciennement VAM Canada Inc.) le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008 a nommé en qualité de membre du Directoire M. Olivier Mallet à compter du 30 septembre 2008 jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2012 jusqu'au 15 mars 2016.

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Membre du Conseil de Surveillance de V & M France (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Vallourec Mannesmann Oil & Gas France (jusqu'en 2012)
- Administrateur d'Interfit (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Valti (jusqu'en 2012)
- Administrateur de V & M Atlas Bradford
- (États-Unis) (jusqu'en 2009)Administrateur de V & M TCA (États-Unis) (jusqu'en 2009)
- Administrateur de Finalourec (Luxembourg) (jusqu'en 2010)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président-Directeur Général de CFMM (jusqu'en 2008)
- Président-Directeur Général de CMM (jusqu'en 2008)
- Président de ANC Expansion 1 (jusqu'en 2008)
- Président de SET (jusqu'en 2008)
- Membre du Conseil de Surveillance d'Eurodif (jusqu'en 2008)
- Représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Comurhex et Sofidif (jusqu'en 2008)
- Administrateur de SGN, TN International (jusqu'en 2008)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Songaï Mining Corp. (Afrique du Sud) (jusqu'en 2008)
- Président du Conseil d'Administration de UG GmbH (Allemagne) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de Areva NC Australia (Australie) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de La Mancha Resources (Canada) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de Areva Resources Canada (Canada) (jusqu'en 2008)
- Président du Conseil d'Administration de PMC Inc. et de Comin (États-Unis) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de Areva NC Inc. (États-Unis) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de CRI USA (États-Unis) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de Katco (Kazakhstan) (jusqu'en 2008)
- Vice-Président, représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Cominak (Niger) (jusqu'en juin 2008)
- Président du Conseil d'Administration, représentant permanent de Areva NC au Conseil d'Administration de Somair (Niger) (jusqu'en 2008)

M. Olivier Mallet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

7.1.1.2 Composition du Conseil de Surveillance au 31 mars 2013

	Année de naissance	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Principale autre fonction exercée
Président					
Jean-Paul Parayre (a)	1937	13/06/1989	AGO 07/06/2011	AGO 2013 Comptes 31/12/2012	Administrateur de Bolloré et la Société Financière du Planier, et Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA
Vice-Président					
Patrick Boissier (b)	1950	15/06/2000	AGO 07/06/2011	AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Président-Directeur Général de DCNS
Membres					
Olivier Bazil (c)	1946	31/05/2012	-	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Administrateur de Legrand, Château Palmer et Firmenich International
Pascale Chargrasse	1960	13/12/2010	AGO 07/06/2011	AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Chargée d'affaires de Valinox Nucléaire
Jean-François Cirelli (d)	1958	13/05/2009		AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ
Vivienne Cox (e)	1959	31/05/2010		AGO 2014 Comptes 31/12/2013	Administratrice de BG Group Plc, Pearson Plc et Rio Tinto Plc
Michel de Fabiani (f)	1945	10/06/2004		AGO 2014 Comptes 31/12/2013	Administrateur de BP France et Valéo
José Carlos Grubisich (9)	1957	31/05/2012	-	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. Administrateur de Halliburton
Anne-Marie Idrac	1951	07/06/2011		AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Administratrice de Saint-Gobain, Bouygues, Total et Mediobanca
Edward G. Krubasik (h)	1944	06/03/2007	AGO 31/05/2012	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Membre du Conseil Général de Commerzbank, et Membre du Conseil de Surveillance de Asahi Tec
Alexandra Schaapveld	1958	31/05/2010		AGO 2014 Comptes 31/12/2013	Membre du Conseil de Surveillance de Casino Holland et Bumi Armada Berhad
Société Bolloré	NA	13/11/2008	AGO 31/05/2010	AGO 2014 Comptes 31/12/2013	
Représentée par Cédric de Bailliencourt	1969	01/01/2011	-	AGO 2014 Comptes 31/12/2013	Directeur Financier du Groupe Bolloré
Censeur					
François Henrot	1949	13/12/2010	AGO 07/06/2011	AGO 2015 Comptes 31/12/2014	Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild

⁽a) Le mandat de membre et Président du Conseil de Surveillance de M. Jean-Paul Parayre arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013. Le Conseil de Surveillance, réuni le 27 mars 2013, a nommé en qualité de Présidente de ce Conseil, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, Mme Vivienne Cox, membre du Conseil depuis 2010, qui prendra ainsi la succession de M. Jean-Paul Parayre.

- (e) Le Conseil de Surveillance, réuni le 27 mars 2013, a nommé en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, Mme Vivienne Cox, membre du Conseil depuis 2010, qui prendra ainsi la succession de M. Jean-Paul Parayre.
- (f) Sur proposition du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), agréée par le Conseil de Surveillance, M. Michel de Fabiani siège depuis le 4 août 2011 au titre du FSI au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec.
- (g) M. José Carlos Grubisich a été nommé Censeur du Conseil de Surveillance à compter du 9 novembre 2011 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012. Cette Assemblée Générale l'a nommé en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

⁽b) L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2011 a renouvelé, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de M. Patrick Boissier pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le Conseil de Surveillance réuni à l'issue de cette Assemblée a, sur proposition de M. Jean-Paul Parayre, reconduit M. Patrick Boissier dans ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat.

⁽c) L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a nommé M. Olivier Bazil en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

⁽d) L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-François Cirelli pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,

⁽h) L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de M. Edward G. Krubasik pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

7.1.1.2.1 Membres du Conseil de Surveillance

Présentation de M. Jean-Paul PARAYRE (1)

Président du Conseil de Surveillance

Date de première nomination: 13 juin 1989

(à l'époque Vallourec était une société anonyme à Conseil d'Administration)

Date du dernier renouvellement : 7 juin 2011

Date de première élection à la Présidence du Conseil de Surveillance : 15 juin 2000

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2012

Naissance : né le 5 juillet 1937

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

Néant

Expertise et expérience en matière de gestion

- Président du Directoire de PSA Peugeot-Citroën (1977-1984)
- Directeur Général puis Président du Directoire de Dumez (1984-1990)
- Vice-Président Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez (1990-1992)
- Vice-Président Directeur Général de Bolloré (1994-1999)
- Président-Directeur Général de Saga (1996-1999)



Mandats exercés par M. Jean-Paul PARAYRE

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)	
Mandats en cours	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Président du Conseil de Surveillance de Vallourec Représentant permanent de Vallourec au Conseil d'Administration de Vallourec & Mannesmann Tubes 	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Administrateur de Bolloré Administrateur de la Société Financière du Planier Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime (a) Mandats exercés dans des sociétés étrangères Gérant B de Stena International Sarl (Luxembourg) (a) 	
Mandats ayant Néant expiré au cours des cinq dernières années		Mandats exercés dans des sociétés françaises Administrateur de la SNEF (jusqu'en 2009)	

⁽a) Mandat exercé au sein du groupe Stena.

⁽¹⁾ Le mandat de membre et Président du Conseil de Surveillance de M. Jean-Paul Parayre arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013. Le Conseil de Surveillance, réuni le 27 mars 2013, a nommé en qualité de Présidente de ce Conseil, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, Mme Vivienne Cox, membre du Conseil depuis 2010, qui prendra ainsi la succession de M. Jean-Paul Parayre.

Présentation de M. Patrick BOISSIER (1)

Vice-Président du Conseil de Surveillance Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 15 juin 2000

Date du dernier renouvellement : 7 juin 2011

Date de première élection à la vice-présidence du Conseil de Surveillance : 18 avril 2005

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014

Naissance : né le 18 février 1950

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

DCNS 40-42, rue du Docteur Finlay 75732 Paris Cedex 15

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Polytechnique
- Trente ans de Direction d'entreprises industrielles dans les domaines de la métallurgie, des biens d'équipement, de la construction navale et des services



Mandats exercés par M. Patrick BOISSIER

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)	
Mandats en cours Mandats exercés dans des sociétés françaises ● Vice-Président du Conseil de Surveillance de Vallourec		Mandats exercés dans des sociétés françaises Président-Directeur Général de DCNS Administrateur de l'Institut Français de la Mer Membre du Conseil de Surveillance de Steria Administrateur du Musée National de la Marine	
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Directeur Général de Cegelec (jusqu'en 2008) Président-Directeur Général de Chantiers de l'Atlantique (jusqu'en 2008) Administrateur de Sperian Protection (jusqu'en 2009) 	

⁽¹⁾ L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2011 a renouvelé, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de M. Patrick Boissier pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le Conseil de Surveillance réuni à l'issue de cette Assemblée a, sur proposition de M. Jean-Paul Parayre, reconduit M. Patrick Boissier dans ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat.

Présentation de M. Olivier BAZIL (1)

Membre du Conseil de Surveillance Président du Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance (2) Membre du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 31 mai 2012

Date du dernier renouvellement : Néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2015

Naissance : né le 22 septembre 1946

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

vallourec 27, avenue du Général-Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion

- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et de Harvard Business School
- Adjoint du Secrétaire Général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe Legrand (1973)
- Directeur Financier de Legrand (1979)
- Directeur Général Adjoint et Vice-Président du Conseil d'Administration de Legrand (1994)
- Directeur Général Délégué de Legrand (de 2000 à 2011)



Mandats exercés par M. Olivier BAZIL

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Administrateur de Legrand Administrateur du Château Palmer Mandats exercés dans des sociétés étrangères Administrateur de Firmenich International
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Directeur Général Délégué et Vice-Président du Conseil d'Administration de Legrand (jusqu'en 2011) Administrateur de Legrand France (jusqu'en 2011) Mandats exercés dans des sociétés étrangères Président du Conseil d'Administration de TLC Legrand Electrical Technology (jusqu'en 2011) Administrateur de Dipareena Electricals (jusqu'en 2011) Administrateur de Legrand Elektrik Sanayi (jusqu'en 2011) Administrateur de Estas (jusqu'en 2011) Administrateur de Estap Dis Ticaret (jusqu'en 2011) Administrateur de Estap Elektrik (jusqu'en 2011) Administrateur de Estap Middle East Fzc (jusqu'en 2011) Administrateur de Parkfield Holdings Limited (jusqu'en 2011) Administrateur de Legrand SNC FZE Dubaï (jusqu'en 2011) Membre du Conseil de Surveillance de Legrand ZRT (jusqu'en 2011) Administrateur de O.A.O. Kontaktor (jusqu'en 2011) Gérant de Rhein Vermogensverwaltung (jusqu'en 2011) Président du Conseil d'Administration de TCL Legrand International Electrical (Hu He Hao Te) Co. Ltd. (jusqu'en 2011) Administrateur de TCL Wuxi (jusqu'en 2011) Président du Conseil de Surveillance de PT Legrand Indonesia (jusqu'en 2011) Président du Conseil d'Administration de Inform Elektronikt (jusqu'en 2011)

⁽¹⁾ L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a nommé M. Olivier Bazil en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

⁽²⁾ Le Conseil de Surveillance du 31 mai 2012 a nommé M. Olivier Bazil en qualité de Président du Comité Financier et d'Audit et membre du Comité Stratégique.

Présentation de Mme Pascale CHARGRASSE

Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires

Date de première nomination: 13 décembre 2010 (1)

Date du dernier renouvellement : 7 juin 2011

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2014

Naissance : née le 10 juillet 1960

Nationalité : française

Adresse professionnelle:

Valinox Nucléaire 5, avenue du Maréchal-Leclerc BP 50

21501 Montbard

Expertise et expérience en matière de gestion

- Diplômée de l'IUT d'Orsay et titulaire d'un DUT en informatique
- Salariée du groupe Vallourec depuis 1985, occupant actuellement un poste de chargée d'affaires au sein de Valinox Nucléaire, filiale à 100 % de Vallourec
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Vallourec Actions
- Représentante syndicale au Comité de Groupe



Mandats exercés par Mme Pascale CHARGRASSE

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	Néant
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Néant

⁽¹⁾ Mme Pascale Chargrasse a été cooptée par le Conseil de Surveillance du 13 décembre 2010 en qualité de Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires, en remplacement de M. François Henrot, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2011 a ratifié cette cooptation et renouvelé, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, le mandat de Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires de Mme Pascale Chargrasse pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Présentation de M. Jean-François CIRELLI

Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance

Date de première nomination: 13 mai 2009

Date du dernier renouvellement : 31 mai 2012 (1)

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2015

Naissance : né le 9 juillet 1958

Nationalité : française

Adresse professionnelle:

GDF SUEZ

1 Place Samuel-de-Champlain 92930 Paris-La Défense Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, licencié en droit
- Différentes fonctions à la Direction du Trésor au ministère de l'Économie et des Finances (1985-1995)
- Conseiller technique puis Conseiller économique à la Présidence de la République (1995-2002)
- Directeur Adjoint du cabinet du Premier ministre (2002-2004)
- Président-Directeur Général de Gaz de France (2004-2008)
- Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ depuis juillet 2008



Mandats exercés par M. Jean-François CIRELLI

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)	
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ (a) Président du Conseil d'Administration de GDF SUEZ Trading (a) Administrateur de GDF SUEZ Énergie Services (a) Administrateur de Suez Environnement Company (a) Mandats exercés dans des sociétés étrangères Vice-Président du Conseil d'Administration d'Electrabel (Belgique) (a) Administrateur d'International Power (Royaume-Uni) (a) Administrateur de GDF SUEZ Energy Management Trading (Belgique) (a) 	
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Président-Directeur Général de Gaz de France (jusqu'en 2008) Président de la Fondation d'entreprise Gaz de France (jusqu'en 2009) Administrateur de Neuf Cegetel (jusqu'en 2009) Membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin (jusqu'en 2009) Mandats exercés dans des sociétés étrangères Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique) (a) 	

⁽a) Mandat exercé au sein du groupe GDF SUEZ.

⁽¹⁾ L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de M. Jean-François Cirelli pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Présentation de Mme Vivienne COX (1)

Membre du Conseil de Surveillance Présidente du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance (2) Membre du Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 31 mai 2010

Date du dernier renouvellement : Néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2013

Naissance : née le 29 mai 1959

Nationalité : britannique

Adresse professionnelle :

Valloured

27, avenue du Général-Leclerc 92200 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion

- Diplômée de l'Université d'Oxford et de l'INSEAD et Docteur honoraire de l'Université de Hull
- Vingt-huit ans de carrière au sein du groupe BP
- Directrice Générale de la Division BP Gaz, Électricité et Énergies Renouvelables (2004-2009)
- Présidente non exécutive et administratrice de la société de conseil et d'investissement Climate Change Capital Ltd. (2009-2012)
- Administratrice et membre du Comité des Nominations et du Comité du Développement Durable de Rio Tinto Plc (depuis 2003)
- Lead Independent Director du Ministère du Développement International du gouvernement britannique (depuis 2010)
- Commissaire de l'Airport Commission du Ministère des Transports du gouvernement britannique (depuis 2012)
- Administratrice et membre du Comité du Développement Durable de BG Group Plc (depuis 2012)
- Administratrice, membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations (depuis 2012) et Senior Independent Director (depuis 2013) de Pearson Plc



Mandats exercés par Mme Vivienne COX

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats en cours Mandats exercés dans des sociétés françaises

Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats exercés dans des sociétés françaises

 Membre du Conseil d'Administration et des Comités des Nominations et des Rémunérations de l'INSEAD (depuis 2009)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administratrice (depuis 2012) et Senior Independent Director (depuis 2013) de Pearson Plc
- Administratrice de BG Group Plc (depuis 2012)
- Administratrice de Rio Tinto Plc (depuis 2003)
- Lead Independent Director du Ministère du Développement International du gouvernement britannique (depuis 2010)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années Néant

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Néar

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administratrice de Climate Change Organisation (jusqu'en 2012)
- Présidente non-exécutif et Administratrice de Climate Change Capital Limited (jusqu'en 2012)
- Membre du Comité Offshore Advisory de Mainstream Renewable Power (jusqu'en 2012)
- Vice-Présidente exécutif de BP Plc (jusqu'en 2009)

⁽¹⁾ Le Conseil de Surveillance, réuni le 27 mars 2013, a nommé en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance, avec effet à compter de la clôture de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, Mme Vivienne Cox, membre du Conseil depuis 2010, qui prendra ainsi la succession de M. Jean-Paul Parayre.

⁽²⁾ M. Edward G. Krubasik assurait la présidence du Comité Stratégique depuis le 3 mai 2007, date à laquelle ce Comité avait été rétabli après sa dissolution en 2002. Dans un souci de bonne gouvernance, le Conseil de Surveillance a souhaité organiser la rotation de la présidence de ce Comité et décidé, dans sa séance du 27 juillet 2011, de nommer en qualité de Présidente du Comité Stratégique Mme Vivienne Cox qui a ainsi pris la succession de M. Edward G. Krubasik.

Présentation de M. Michel de FABIANI

Membre du Conseil de Surveillance (1)
Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance du Conseil de Surveillance (2)

Date de première nomination : 10 juin 2004

Date du dernier renouvellement : 31 mai 2010

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2013

Naissance : né le 17 juin 1945

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

Chambre de Commerce franco-britannique 10, rue de la Bourse 75001 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion

- CFO de BP Europe (1991-1994)
- Commercial Director de BP Europe (1994-1997)
- CEO de la joint-venture BP Mobil Europe (1997-2001)
- Regional President de BP Europe (1997-2004)
- Président de BP France (1995-2004)



Mandats exercés par M. Michel de FABIANI

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises Administrateur de BP France Administrateur de Valeo Président de la Chambre de Commerce francobritannique Mandats exercés dans des sociétés étrangères Administrateur de EBtrans (Luxembourg) Président de Hertford British Hospital Corporation (Royaume-Uni)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises Administrateur de Rhodia (jusqu'en 2011) Mandats exercés dans des sociétés étrangères Administrateur de Star Oil (Mali) (jusqu'en 2009) Administrateur de SEMS (Maroc) (jusqu'en 2009)

⁽¹⁾ Sur proposition du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), agréée par le Conseil de Surveillance, M. Michel de Fabiani siège, depuis le 4 août 2011, au titre du FSI au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec.

⁽²⁾ Le Conseil de Surveillance du 28 mars 2011 a nommé en qualité de Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, avec effet immédiat, M. Michel de Fabiani en remplacement de M. Jean-Paul Parayre.

Présentation de M. José Carlos GRUBISICH (1)

Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance (2)

Date de première nomination : 31 mai 2012

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2015

Naissance : né le 19 février 1957

Nationalité : brésilienne
Adresse professionnelle :

Avenida das nações unidas — 8501 05425-070-São Paulo

Brésil

Expertise et expérience en matière de gestion

- Diplômé du programme de gestion avancée (Advanced Management Program) de la Fundaçao Dom Cabral et de l'INSEAD
- Directeur Général de Rhodia pour le Brésil et l'Amérique latine (1996)
- Président-Directeur Général du groupe Rhône-Poulenc pour le Brésil (1997)
- Vice-Président et membre du Comité Exécutif (Executive Board) de Rhodia Group Worldwide et Président de Rhodia Fine Organics Worldwide (1999)
- Président-Directeur Général de la société brésilienne Braskem S.A. (pétrochimie) (2002)
- Président-Directeur Général de la société brésilienne ETH Bioenergia S.A. (bioénergie) (2008-2012)
- Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. (depuis 2012)
- Administrateur de Halliburton (depuis 2013)



Mandats exercés par José Carlos GRUBISICH

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Mandats exercés dans des sociétés étrangères Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises Néant
		 Mandats exercés dans des sociétés étrangères Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. (depuis 2012) Administrateur de Halliburton (depuis 2013)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en mai 2012)	 Mandats exercés dans des sociétés étrangères Président-Directeur Général de la société brésilienne ETH Bioenergia S.A. (bioénergie) (jusqu'en 2012) Membre du Conseil de Braskem S.A. (jusqu'en 2012)

⁽¹⁾ M. José Carlos Grubisich a été nommé Membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

⁽²⁾ Le Conseil de Surveillance du 31 mai 2012 a nommé en qualité de membre du Comité Stratégique M. José Carlos Grubisich.

Présentation de Mme Anne-Marie IDRAC

Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (1)

Date de première nomination : 7 juin 2011

Date du dernier renouvellement : Néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2014 Naissance : née le 27 juillet 1951

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

9, place Vauban 75007 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancienne élève de l'École Nationale d'Administration
- Diplômée de l'Institut d'Études Politiques et de l'Université de Paris II
- Secrétaire d'État aux transports (1995-1997)
- Présidente Directrice Générale de la RATP (2002-2006)
- Présidente du Conseil d'Administration de la SNCF (2006-2008)
- Secrétaire d'État au commerce extérieur (2008-2010)



Mandats exercés par Mme Anne-Marie IDRAC

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)	
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Mandats exercés dans des sociétés étrangères Néant	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Administratrice de Bouygues (depuis 2012) Administratrice de Total (depuis 2012) Administratrice de Saint-Gobain (depuis 2011) Mandats exercés dans des sociétés étrangères Administratrice de Mediobanca (Italie) (depuis 2011) 	
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Présidente du Conseil d'Administration de la SNCF (2006-2008) Mandats exercés dans des sociétés étrangères Néant 	

⁽¹⁾ Le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2012 a nommé en qualité de membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance Mme Anne-Marie Idrac.

Présentation de M. Edward-Georg KRUBASIK

Membre du Conseil de Surveillance (1)

Date de première nomination : 6 mars 2007

Date du dernier renouvellement : 31 mai 2012

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2015

Naissance : né le 19 janvier 1944

Nationalité : allemande

Adresse professionnelle :

Maximilian Strasse 35 A 80539 Munich Allemagne

Expertise et expérience en matière de gestion

- Docteur en physique nucléaire (Karlsruhe), chercheur à l'université de Stanford, MBA de l'Insead à Fontainebleau, Professeur honoraire de l'université de Munich
- Associé et Directeur de McKinsey & Company, Inc. pendant vingt-trois ans (1973-1996)
- Membre du Comité Exécutif de Siemens AG (1997-2006)
- Vice-Président de la Fédération des industries allemandes et Président de la Fédération de l'Industrie Électrique et Électronique (2004-2007)
- Président de Orgalime (2006-2007)
- Ancien Président du Comité Fédéral du Conseil Économique, du Développement et de l'Innovation (Allemagne), Ancien Président de la Fédération de l'Industrie Électrique et Électronique (Allemagne), Ancien Vice-Président de la Fédération des industries allemandes (Allemagne), Ancien Président d'Orgalime (Association européenne), Ancien Membre du Conseil Économique du Gouvernement Fédéral, Ancien Président du Comité Industrie et Technologie du Conseil Économique de la Bavière



Mandats exercés par M. Edward-Georg KRUBASIK

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises Néant
		Mandats exercés dans des sociétés étrangères Membre du Conseil Général de Commerzbank (Allemagne) Membre du Conseil de Surveillance de Asahi Tec (Japon)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	 Mandats exercés dans des sociétés étrangères Membre du Conseil de Surveillance de Dresdner Bank (Allemagne) (jusqu'en 2008) Président de Honsel AG (Allemagne) (jusqu'en 2010)

⁽¹⁾ L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé, conformément à l'article 10 paragraphe 1 des statuts, le mandat de Membre du Conseil de Surveillance de M. Edward G. Krubasik pour une durée de quatre (4) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Présentation de Mme Alexandra SCHAAPVELD

Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 31 mai 2010

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2013

Naissance : née le 5 septembre 1958

Nationalité : néerlandaise Adresse professionnelle :

Jacob Obrechtstraat 67 1067 KJ Amsterdam Pays-Bas

Expertise et expérience en matière de gestion

- Diplômée de Politique, Philosophie et Économie de l'Université d'Oxford et titulaire d'une Maîtrise en Économie du Développement de l'Université Frasmus
- Vingt-cinq ans de carrière au sein du groupe ABN AMRO
- Directrice en charge de l'expertise sectorielle du groupe ABN AMRO (2001-2004)
- Directrice de la Division banque d'investissement du groupe ABN AMRO (2004-2007)
- Directrice de Royal Bank of Scotland pour l'Europe (2007-2008)
- Membre du Conseil de Surveillance de Holland
 Casino
- Membre du Conseil de Surveillance de Bumi Armada Berhad (Malaisie)



Mandats exercés par Mme Alexandra SCHAAPVELD

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	Mandats exercés dans des sociétés françaises Néant
		Mandats exercés dans des sociétés étrangères Membre du Conseil de Surveillance de Holland Casino Membre du Conseil de Surveillance de FMO Membre du Conseil de Surveillance de Bumi Armada Berhad (Malaisie)
Mandats ayant expiré au cours	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises Néant
des cinq dernières années		 Mandats exercés dans des sociétés étrangères Membre du Conseil de Surveillance de l'Université d'Amsterdam et du Centre Médical Universitaire (jusqu'en 2012)

Présentation de la société BOLLORÉ

Membre du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 13 novembre 2008 (1)

Date du dernier renouvellement : 31 mai 2010

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2013

Adresse professionnelle:

Tour Bolloré 31-32, quai de Dion-Bouton 92811 Puteaux

Mandats exercés par la société BOLLORÉ

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)	
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises • Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Président de Compagnie Saint-Gabriel (a) Administrateur de Bolloré Énergie (depuis 2012) (a), Havas (a), SFDM (a), Société de Culture des Tabacs et Plantations Industrielles (a), Financière Moncey (a), Financière de Cézembre (a), MP 42 (a), Transisud (a), BatScap (a), Fred & Farid Paris, Fred & Farid Group et W & Cie Administrateur de CSA TMO Holding (a) Mandats exercés dans des sociétés étrangères Néant 	
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	Néant	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Administrateur de Bolloré Média (jusqu'en 2012) Administrateur de Bolloré Média Digital (Ex-Direct Soir jusqu'en 2012) Administrateur de Euro Média France (jusqu'en 2011) Administrateur de Direct 8 (jusqu'en 2011) Administrateur de IER (jusqu'en 2010) Administrateur de SAGA (jusqu'en 2010) Mandats exercés dans des sociétés étrangères Administrateur de SDV Mauritanie SA (jusqu'en 2012) Administrateur de Abidjan Terminal (ex-SETV jusqu'en 2011) 	

⁽a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

⁽¹⁾ Pour faire suite à des simplifications de structures du Groupe Bolloré, la société Bolloré a été nommée par le Conseil du 13 novembre 2008 en qualité de Membre du Conseil de Surveillance en lieu et place de la Société Financière de Sainte-Marine (Groupe Bolloré). Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009.

Présentation de M. Cédric de BAILLIENCOURT, représentant permanent de la société Bolloré

Représentant permanent de la société Bolloré, Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 1er janvier 2011)

Date de première nomination: 1er janvier 2011

Date du dernier renouvellement : néant

Échéance du mandat de représentant permanent :

Assemblée Générale statuant sur les comptes

de l'exercice 2013

Naissance : né le 10 juillet 1969

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

Tour Bolloré 31/32 quai de Dion-Bouton 92 811 Puteaux Cedex

Expertise et expérience en matière de gestion

- Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, DESS de Communication politique et sociale
- 16 ans dans le Groupe Bolloré,
 Directeur des Participations (1996-2008),
 Directeur Financier du Groupe Bolloré depuis 2008



Mandats exercés par M. Cédric de BAILLIENCOURT

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats en cours

Mandats exercés dans des sociétés françaises

 Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Surveillance de Vallourec

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Vice-Président-Directeur Général de Financière de l'Odet (a)
- Vice-Président de Bolloré (a)
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge (a)
- Président des Conseils d'Administration de Compagnie des Tramways de Rouen (a), Financière Moncey (a), Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard (a) et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois (a)
- Président de Compagnie de Bénodet (a), Compagnie de Treguennec (a), Compagnie de Cornouaille (a), Compagnie de Guénolé (a), Compagnie de Guilvinec (a), Compagnie de Pleuven (a), Financière V (a), Financière de Beg Meil (a), Financière de Bréhat (a), Financière d'Ouessant (a), Financière de Loctudy (a), Financière du Perguet (a), Financière de Sainte-Marine (a), Financière de Pont-Aven (a), Financière de Kerdévot, Imperial Mediterranean (a), Omnium Bolloré (a), Compagnie des Glénans (a)
- Gérant de Socarfi (a), Compagnie de Malestroit (a)
- Administrateur de Bolloré (a), Bolloré Participations (a), Compagnie des Tramways de Rouen (a), Financière V (a), Financière Moncey (a), Omnium Bolloré (a), Société Industrielle et Financière de l'Artois (a), Financière de l'Odet (a), Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard (a)
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofibol
- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge (a)
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils de BatScap (a) et Socotab (a), de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa) (a)
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'Administration d'Havas
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Surveillance de la Banque Hottinguer

En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)

Hors groupe Vallourec (France et étranger)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Président du Conseil d'Administration de Plantations des Terres Rouges ^(a), de PTR Finances ^(a) et de SFA ^(a)
- Administrateur de African Investment Company (a) Champ de Mars Investissements (a), Financière Nord Sumatra (a), Cormoran Participations (a), Financière du Champ de Mars (a), Forestière Équatoriale (a), BB Group (a), Plantations des Terres Rouges (a), SFA (a), de PTR Finances (a), Sorebol (a) et Technifin (a)
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg au Conseil de Pargefi SA (a)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord Sumatra Investissements (a)
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia, Socfinaf (ex-Intercultures), Socfinde, Terrasia, Socfin (ex-Socfinal), Induservices SA, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Agro Products Investment Company

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Mandats exercés dans des sociétés françaises

Néant

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant

Mandats exercés dans des sociétés françaises

- Président et Administrateur de Sofibol (jusqu'en 2012)
- Gérant de Financière du Loch (jusqu'en 2012)
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué de Financière de Kéréon (a) (jusqu'en 2011)
- Président de Financière de Port La Forêt (a) (jusqu'en 2008)
- Administrateur de Saga (a) (jusqu'en 2010)
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Compagnie des Glénans (a) (jusqu'en 2009) et de Sogescol (jusqu'en 2012)
- Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge (a) (jusqu'en 2008)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères

- Administrateur de Arlington Investissements SA (a) (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Dumbarton Invest SA ^(a) (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Elycar Investissements SA (a) (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Latham Invest SA (a) (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Peachtree Invest SA (a) (jusqu'en 2010)
 Administrateur de Peachtree Invest SA (a) (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Renwick Invest SA ^(a) (jusqu'en 2010)
- Administrateur de Swann Investissements SA (a) (jusqu'en 2010)
- Représentant permanent de Sofimap au Conseil de SHAN (a) (jusqu'en 2009)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Plantations des Terres Rouges (a) (jusqu'en 2010)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Red Lands Roses (a) (jusqu'en 2008)

⁽a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

7.1.1.2.2 Censeur du Conseil de Surveillance

Présentation de M. François HENROT

Censeur du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 13 décembre 2010

Date du dernier renouvellement : 7 juin 2011

Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant

sur les comptes de l'exercice 2014

Naissance : né le 3 juillet 1949

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

Banque Rothschild & Cie 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion

- Directeur Général puis Président du Directoire de la Compagnie Bancaire (1985-1995)
- Membre du Conseil de Surveillance de Paribas et Président du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord (1995-1997)
- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque (1997-2010) et depuis 2010, Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2010)
- Membre du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2010)



Mandats exercés par M. François HENROT

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)
Mandats en cours	Mandats exercés dans des sociétés françaises Censeur du Conseil de Surveillance	Mandats exercés dans des sociétés françaises Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild (a) Associé-Gérant de Rothschild & Cie (a) Membre du Conseil de Surveillance des 3 Suisses Mandats exercés dans des sociétés étrangères Membre du Conseil de Yam Invest N.V. (Pays-Bas)
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2010) 	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque (jusqu'en 2011) (a)

⁽a) Mandat exercé au sein du groupe Rothschild.

7.1.1.2.3 Président d'honneur

M. Arnaud LEENHARDT

Ayant accompli l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Vallourec dont il a assumé la présidence de 1981 à 2000, M. Arnaud Leenhardt a été à l'origine de nombreuses décisions déterminantes qui ont permis le développement du Groupe et le succès de ses produits.

Président d'honneur de Vallourec depuis le 15 juin 2000

Adresse professionnelle:

Néant

Expertise et expérience en matière de gestion

- Ancien élève de l'école Polytechnique
- Quarante-trois ans d'exercice au sein du groupe Vallourec, essentiellement en Direction d'usines et en Direction Générale
- Président-Directeur Général de Vallourec (1981-1994)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (1994-2000)
- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (2006-2010)



Mandats exercés par M. Arnaud LEENHARDT

	En relation avec le groupe Vallourec (France et étranger)	Hors groupe Vallourec (France et étranger)		
Mandats en cours	Néant	Mandats exercés dans des sociétés françaises • Président d'honneur de l'UIMM		
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2010) 	 Mandats exercés dans des sociétés françaises Membre du Conseil de Surveillance de Fives (ex Fives-Lille) (jusqu'en 2011) Membre du Conseil de Surveillance d'ODDO et Cie (jusqu'en 2009) Administrateur d'AON France (jusqu'en 2008) 		

7.1.1.3 Comité Exécutif

Au 31 mars 2013, la composition du Comité Exécutif du groupe Vallourec est la suivante :

Philippe Crouzet Président du Directoire
--

Jean-Pierre Michel Membre du Directoire, Directeur Général

• Flavio de Azevedo Directeur TRDI et Président de V & M do Brasil SA et de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil

Dirk Bissel
 Philippe Carlier
 Precteur de la Division Drilling Products
 Directeur de la Division Upstream
 François Curie
 Directeur des Ressources Humaines

Andreas Denker
 Directeur de la Division Industry
 Pierre Frentzel
 Directeur des Projets Stratégiques
 Didier Hornet
 Directeur de la Division OCTG

Alexandre Lyra Directeur Général de V & M do Brasil SA
 Jean-Yves Le Cuziat Directeur Strategic Marketing and Sourcing
 Dominique Richardot Directeur de la Division Pipe Project

Philippe Roch
 Chief Performance Officer

Le Comité Exécutif se réunit deux fois par mois.

7.1.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

7.1.2.1 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est fixée à quatre années par les statuts. Les renouvellements des mandats des membres du Conseil de Surveillance interviennent de manière échelonnée et permettent ainsi au Conseil de Surveillance de bénéficier d'un renouvellement harmonieux des mandats de ses membres.

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a arrêté, lors de ses délibérations du 17 avril 2003, son règlement intérieur destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et ses méthodes de travail. Ce Règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété, à tout moment, par délibérations du Conseil de Surveillance. Il a été révisé régulièrement afin d'en harmoniser les termes avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an.

Outre les obligations légales d'autorisations préalables (cautions, avals et garanties – cessions d'immeubles ou de participations – constitution de sûretés), il est également prévu que soient soumis à l'accord préalable du Conseil de Surveillance les actes suivants :

- augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves autorisées par l'Assemblée Générale;
- émission de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale;
- rachat par la Société de ses propres actions ;
- attribution aux dirigeants et/ou membres du personnel du Groupe d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attributions gratuites d'actions, attributions d'actions de performance ou toutes autres attributions d'avantages de caractère similaire dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale des actionnaires;
- toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle ou la nature des risques.

Une fois par trimestre, le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 4 du Code de commerce, présente au Conseil de Surveillance un rapport décrivant la marche des affaires du Groupe.

Le Directoire consulte le Conseil de Surveillance sur la proposition de dividende à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il présente en fin d'année le budget, le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnels de l'année suivante ainsi que le plan stratégique.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil de Surveillance est informé régulièrement par le Directoire de tout événement significatif concernant la marche des affaires. Il se fait communiquer par celuici toute information qu'il juge utile et nécessaire pour exercer sa mission de contrôle. Dans un souci de méthode, la collecte de ces informations, à l'initiative de tout Membre du Conseil, est assurée par le Président du Conseil de Surveillance. Les informations particulières utiles à l'exercice des missions de chacun des Comités du Conseil de Surveillance sont réunies par le Président de chacun de ces Comités auprès du Directoire.

Chaque Membre du Conseil de Surveillance est par ailleurs tenu :

- de participer, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du Comité auquel il appartient;
- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la législation en matière de cumul de mandats;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts;
- de mettre sous la forme nominative la totalité des actions Vallourec qu'il détient et dont le minimum est fixé par les statuts à cinquante (50) :
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, de se considérer comme initié permanent et, à ce titre, en particulier, de respecter les dispositions prises par le Conseil concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier relié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir trente (30) jours calendaires précédant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels et résultats des premier et troisième trimestres) ainsi que le jour de ces publications et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié »;
- de se conformer au Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour ce qui concerne l'obligation de déclaration des opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les instruments financiers émis par la Société, et notamment d'informer la Société des achats et ventes de titres Vallourec réalisés au cours de chaque semestre, suivant la décision prise à l'unanimité par le Conseil lors de sa réunion du 24 avril 2002;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 17 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF d'avril 2010.

Une fois par an, un point de l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance (voir *infra* Rapport du Président du Conseil de Surveillance, Annexe 1 du présent chapitre 7).

Lors de leur première nomination, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent un guide comportant un ensemble de documents relatifs à la gouvernance (statuts, Charte d'éthique, Code de bonne conduite...) et aux activités du Groupe. Sur demande des membres, des visites d'usines en France et à l'étranger sont organisées. En 2011, un Conseil de Surveillance s'est tenu à Belo Horizonte au Brésil, permettant ainsi aux membres de visiter les usines de V & M do Brasil et de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil ainsi que la mine de Pau Branco et la forêt d'eucalyptus de V & M Florestal.

Les membres ont par ailleurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation, et de rencontrer les cadres dirigeants opérationnels. Sur demande des membres, le Groupe peut également organiser des sessions spécifiques de formation interne et externe à leur rôle de Membre du Conseil de Surveillance. La formation interne est dispensée par le Directeur Juridique Groupe sur la base de la documentation sociale et boursière du Groupe et des questions particulières soulevées par le membre préalablement à la réunion de formation. Elle est complétée par une formation externe dispensée par un organisme indépendant spécialisé dans la formation des administrateurs.

7.1.2.2 Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2012

Le Conseil de Surveillance s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2012. Le taux d'absentéisme est extrêmement faible et les membres absents ont donné pouvoir pour être représentés. La durée moyenne des réunions est d'environ 3 h 45. Toutefois, une réunion par an se tient, depuis 2011, sur une journée entière afin que les membres disposent de plus temps pour échanger avec le Directoire sur le plan stratégique (voir *infra* Rapport du Président du Conseil de Surveillance, Annexe 1 du présent chapitre 7).

7.1.2.3 Membres indépendants et membres liés à la Société

Le Conseil de Surveillance a examiné, au cas par cas, la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance en application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF d'avril 2010, s'appuyant en la matière sur les recommandations formulées par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (voir *infra* section 7.1.2.5).

Comme les années précédentes, toutes les dispositions ont été prises pour que le Conseil comprenne en son sein des membres indépendants, pour assurer les actionnaires et le marché de l'accomplissement de ses missions avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêts avec la Société et sa Direction.

Au 31 décembre 2012, il en résulte qu'au regard du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF précité :

- sont considérés comme membres indépendants: Mmes Vivienne Cox, Anne-Marie Idrac et Alexandra Schaapveld, MM. Patrick Boissier, Olivier Bazil, Jean-François Cirelli, Michel de Fabiani, José Carlos Grubisich, Edward G. Krubasik, et la société Bolloré, représentée par M. Cédric de Bailliencourt;
- sont considérés comme membres liés à la Société :
 - M. Jean-Paul Parayre, dont la première désignation en qualité d'Administrateur date du 13 juin 1989, soit plus de douze ans, et
 - Mme Pascale Chargrasse, salariée du Groupe depuis 1985.

Au 31 décembre 2012, le Conseil de Surveillance est composé de dix membres indépendants sur douze, représentant 83 % des membres du Conseil de Surveillance. Il comprend donc un nombre de membres indépendants supérieur aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF selon lesquelles, dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, la moitié au moins des membres du Conseil doit être indépendante.

7.1.2.4 Diversité au sein du Conseil de Surveillance : internationalisation et féminisation de ses membres

Selon une préconisation résultant de l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance réalisée en 2009, la composition du Conseil de Surveillance s'est, au cours des exercices 2010 et 2011, sensiblement modifiée pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes ainsi qu'une plus grande internationalisation.

Au 31 décembre 2012, le Conseil de Surveillance est ainsi composé, hors Censeur :

- de quatre femmes (Mmes Vivienne Cox, Pascale Chargrasse, Anne-Marie Idrac et Alexandra Schaapveld) et de huit hommes, soit une proportion de femmes supérieure à 33 %. Il comprend donc un nombre de femmes supérieur aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF selon lesquelles chaque Conseil doit atteindre un pourcentage d'au moins 20 % de femmes avant avril 2013 ainsi qu'aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle selon lesquelles la proportion des membres du Conseil de Surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 % à l'issue de la première Assemblée Générale suivant le 1er janvier 2014;
- de quatre personnes de nationalité étrangère (Mmes Cox (britannique) et Schaapveld (néerlandaise) et MM. Edward G. Krubasik (allemand) et José-Carlos Grubisich (brésilien), soit une proportion de personnalités de nationalité étrangère de 33 %.

Dans le cadre de l'auto-évaluation formalisée réalisée en 2012, il est préconisé de poursuivre les efforts de diversification pour renforcer la proportion de membres féminins et, le cas échéant, de membres de nationalité étrangère (voir *infra* Rapport du Président du Conseil de Surveillance, Annexe 1 du présent chapitre 7).

7.1.2.5 Comités institués au sein du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est assisté de trois Comités spécialisés :

- le Comité Financier et d'Audit;
- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance :
- le Comité Stratégique.

Ces Comités ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis. Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé quelques jours avant la réunion. En séance, chaque présentation est effectuée, le cas échéant, en présence d'un ou plusieurs membres du Directoire, par le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée, et donne lieu à débat. Un compte rendu des réunions est rédigé à l'attention des membres du Conseil.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les Comités peuvent procéder ou faire procéder à toute étude, le cas échéant par le recours à des experts extérieurs. Ils peuvent inviter à leurs réunions toute personne extérieure de leur choix.

La durée du mandat des membres de chacun des Comités coïncide avec celle de leur mandat de Membre du Conseil de Surveillance sauf recomposition anticipée du Comité. Sous cette réserve, le mandat de membre d'un Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que celui de Membre du Conseil de Surveillance.

La composition d'un Comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

Comité Financier et d'Audit

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance du 30 juillet 2009, que ce Comité (créé le 5 mars 2002 et initialement dénommé Comité d'Audit puis Comité Financier) serait désormais dénommé « Comité Financier et d'Audit ». Le Conseil a également procédé au cours de cette réunion à la révision du Règlement de ce Comité (initialement approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 avril 2003), afin notamment de se conformer aux dispositions de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 et relative aux Commissaires aux comptes.

Ce Règlement a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il a une portée strictement interne et ne saurait se substituer aux lois régissant les sociétés ni aux statuts de la Société.

En application des dispositions légales et réglementaires, le Comité Financier et d'Audit assure le suivi :

• du processus d'élaboration de l'information financière ;

À ce titre, le Comité se voit présenter :

- chaque trimestre l'information financière rétrospective et prévisionnelle,
- à sa demande, des sujets comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'élaboration des comptes, tels que les informations relatives aux filiales en situation particulière.

Le Comité reçoit, pour avis, les projets de communication financière externe ;

 de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;

À ce titre, sont présentés chaque année au Comité :

- le plan d'audit interne,
- le compte rendu du déroulement et des principaux résultats des audits,
- une synthèse des actions menées en matière de gestion des risques;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

À ce titre, les Commissaires aux comptes présentent au Comité le résultat de leur audit des comptes de l'exercice et de leur examen limité des comptes semestriels.

Dans ce cadre, le Comité donne au Conseil de Surveillance son avis sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;

• de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

À ce titre, le Comité supervise la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, émet une recommandation préalable à la proposition soumise à l'Assemblée Générale pour leur désignation, est destinataire de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes et reçoit une synthèse annuelle des prestations fournies au groupe Vallourec par les Commissaires aux comptes et les réseaux auxquels ils sont affiliés.

Outre ces missions, le Comité Financier et d'Audit peut être saisi par le Conseil de Surveillance ou son Président de tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil (opérations ayant une incidence sur le capital, émissions d'actions convertibles, etc.).

De même, à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président, il peut procéder à l'étude de tout dossier spécifique afin d'en déterminer les implications financières.

D'une manière plus générale, le Comité Financier et d'Audit examine les éléments de la stratégie financière du Groupe.

Le Comité, qui n'est pas doté d'un pouvoir de décision propre, formule ses avis et ses recommandations au Conseil de Surveillance, lui rend compte régulièrement de ses travaux et de ses conclusions et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité Financier et d'Audit a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires et peut rencontrer le Responsable du département Finance, le Responsable de l'Audit Interne et les Commissaires aux comptes, avec ou sans la présence des membres du Directoire. Il peut également recourir à des experts extérieurs.

Au 31 mars 2013, le Comité Financier et d'Audit est composé de M. Olivier Bazil (Président) et de Mmes Vivienne Cox et Alexandra Schaapveld, tous indépendants. Tous les membres présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable et disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité Financier et d'Audit. Le Président, M. Olivier Bazil a exercé durant plus de 35 ans au sein du groupe Legrand dans les domaines de la finance et du contrôle de gestion (pour une description de l'expertise et de l'expérience des membres du Comité Financier et d'Audit : voir supra section 7.1.1.2.1). Lors de leur première nomination, les membres bénéficient d'une information particulière sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

Le Comité Financier et d'Audit s'est réuni cinq fois en 2012 avec un taux de présence effective de 90 %. Il a procédé en particulier à l'examen des comptes de l'exercice 2012, des comptes semestriels au 30 juin 2012 ainsi que des comptes trimestriels au 31 mars et 30 septembre 2012. Par ailleurs, il s'est réuni le 18 février 2013 pour examiner les comptes de l'exercice 2012. Les réunions du Comité consacrées à l'examen des résultats annuels, semestriels et trimestriels se tiennent au moins deux jours avant les réunions du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du Comité Financier et d'Audit au titre de l'exercice 2012. Ils lui ont présenté un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat en soulignant les points essentiels des résultats et des options comptables retenues.

Au titre de l'exercice 2012, le Comité a également examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les prévisions 2012;
- la politique et les projets de communication financière du Groupe ;

- la situation trimestrielle de trésorerie et le plan de financement à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire des projets stratégiques ;
- la politique de dividendes ;
- les options comptables pour la préparation de la clôture de l'exercice 2012;
- le budget 2013 ;
- le plan d'audit ;
- la cartographie des risques ;
- la fonction contrôle de gestion au sein du Groupe ;
- l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe :
- les systèmes d'information consolidant l'information comptable et financière du Groupe;
- la fiscalité du Groupe ; et
- les engagements hors bilan.

Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Le Comité des Rémunérations créé dès l'adoption par Vallourec du mode de gestion avec Directoire et Conseil de Surveillance, en 1994, est devenu le 17 avril 2003 le Comité des Nominations et des Rémunérations. Lors de sa réunion du 28 juillet 2010, le Conseil de Surveillance a étendu le rôle du Comité des Nominations et des Rémunérations à la gouvernance. Dans ce cadre, ce Comité a été renommé « Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance » et son règlement intérieur modifié.

Au 31 mars 2013, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance était composé de MM. Michel de Fabiani (Président) et Patrick Boissier, et Mme Anne-Marie Idrac, tous indépendants. Le Président du Directoire est associé aux travaux concernant les nominations et la gouvernance.

Le Règlement du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a été approuvé par le Conseil de Surveillance au cours de sa réunion du 17 avril 2003. Il a été mis à jour le 3 mai 2007, le 28 juillet 2010, et le 26 juillet 2012.

Les attributions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance sont les suivantes :

- Nominations
 - préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et détermination des critères à retenir,
 - établissement des propositions de nomination ou de renouvellement.

Le choix par le Comité des candidats aux fonctions de Membre du Conseil est guidé par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Il prend en compte, en particulier, l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et de la stratégie de développement international du Groupe ;

Rémunérations

- propositions sur le montant et la répartition des jetons de présence attribués aux membres du Conseil, ainsi que la rémunération des membres des Comités,
- propositions de rémunération du Président du Conseil,
- rémunération des membres du Directoire : le Comité est chargé de recommander au Conseil la structure et le niveau de la rémunération de chacun des membres du Directoire (part fixe, part variable et avantages en nature),
- options de souscription, d'achat d'actions ou attributions d'actions de performance aux membres du Directoire. Par ailleurs, le Comité émet un avis sur la politique d'attribution d'options de souscription, d'achat d'actions ou d'actions de performance et prend connaissance de chaque plan que le Directoire envisage de mettre en place au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe.

Enfin, et concernant les membres du Comité Exécutif, le Comité est informé de leur nomination, de leur rémunération et du plan de succession les concernant ;

Gouvernance

- réflexion sur le fonctionnement des organes sociaux, particulièrement au regard de l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées et de celle des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et, le cas échéant, proposition au Conseil d'une actualisation des règles de gouvernance de la Société.
- examen régulier de la composition du Conseil et de ses Comités et proposition d'évolution de cette composition lorsqu'un changement paraît approprié,
- préparation de l'évaluation annuelle du Conseil et des recommandations faisant suite à cette évaluation,
- examen et suivi de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts entre un Membre du Conseil et la Société, et
- examen de la qualité d'indépendance des membres du Conseil.

Le Comité s'est réuni sept fois en 2012 avec un taux de présence effective de 95 % en moyenne. Il a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- la fixation des rémunérations monétaires fixe et variable des membres du Directoire;
- l'enveloppe globale et le nombre d'actions de performance attribuées à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ceux-ci d'une partie des actions attribuées;
- la politique de Vallourec en matière de rémunération et d'association du personnel aux résultats du Groupe (offre internationale d'actionnariat salarié "Value 12", plan mondial d'attribution d'actions de performance « 2, 4, 6 », plan d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription aux cadres (y compris les membres du Comité Exécutif);
- la gestion des conflits d'intérêts ayant conduit à la modification des Règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance;

- l'allocation des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance, des membres des Comités et des Censeurs;
- la composition du Conseil de Surveillance et la recherche de nouveaux membres, ayant conduit à la nomination, le 31 mai 2012, de M. Olivier Bazil en qualité de Membre du Conseil de Surveillance;
- la composition des Comités du Conseil de Surveillance ayant conduit à la désignation, le 31 mai 2012, de M. Olivier Bazil comme Président du Comité Financier et d'Audit et membre du Comité Stratégique, de M. José Carlos Grubisich comme membre du Comité Stratégique, et, le 26 juillet 2012, de Mme Anne-Marie Idrac comme membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique créé en 1999 et supprimé en 2002 a été rétabli le 3 mai 2007. Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa séance du 23 février 2010, de formaliser par un règlement intérieur les missions dévolues au Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant les orientations stratégiques du Groupe et son avenir à long terme. À cette fin, il émet des avis, des propositions et des recommandations dans son domaine de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il rend compte chaque fois que nécessaire et auquel il ne doit pas se substituer

Dans le cadre de sa mission, le Comité Stratégique examine :

 chaque année le plan stratégique du Groupe présenté par le Directoire et son évolution, ainsi que les hypothèses sur lesquelles il est fondé; tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société et plus généralement toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle ou la nature des risques.

Le Conseil de Surveillance a, lors de sa réunion du 9 novembre 2011, étendu le rôle du Comité Stratégique au suivi et à l'examen des projets stratégiques, et approuvé la mise à jour de son règlement intérieur le 22 février 2012.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil de Surveillance dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de Surveillance de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

Au 31 décembre 2012, le Comité est composé de Mme Vivienne Cox (Présidente) et MM. Olivier Bazil, Jean-François Cirelli et José-Carlos Grubisich, tous indépendants.

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2012 avec un taux de présence effective de 90 % en moyenne.

7.1.2.6 Censeur

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2006 a décidé dans sa sixième résolution la création de la fonction de Censeur. Les Censeurs ont notamment pour mission de veiller à la stricte application des statuts.

Le nombre de Censeurs ne peut excéder deux. Ils assistent aux réunions du Conseil et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Au 31 mars 2013, M. François Henrot officie en qualité de Censeur. Au cours de l'exercice 2012, il a participé activement à la préparation de la succession du Président du Conseil de Surveillance dont le mandat arrivera à échéance le 30 mai 2013.

7.1.3 PARTICIPATION AU CAPITAL DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

À la connaissance de la Société, le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Directoire est le suivant :

• •	Nombre d'actions Vallourec détenues
M. Philippe Crouzet	19 675
M. Jean-Pierre Michel	13 123
M. Olivier Mallet	8 746

À la connaissance de la Société, le nombre d'actions (1) détenues par chacun des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur est le suivant :

Membres	s du Conseil de Surveillance	Nombre d'actions Vallourec détenues
M.	Jean-Paul Parayre (Président)	242 346
M.	Patrick Boissier (Vice-Président)	601
M.	Olivier Bazil	200
M.	Pascale Chargrasse	140
M.	Jean-François Cirelli	665
Mme	Vivienne Cox	50
M.	Michel de Fabiani	575
Mme	Anne-Marie Idrac	308
M.	José Carlos Grubisich	100
M.	Edward G. Krubasik	1 016
Mme	Alexandra Shaapveld	700
Société	Bolloré ^(a)	2 046 475
M.	François Henrot (Censeur)	531

⁽a) Dont 114 actions Vallourec sont détenues par Bolloré SA et 2 046 361 par la Compagnie de Cornouaille, société du Groupe Bolloré. M. Cédric de Bailliencourt, représentant permanent de la société Bolloré depuis le 1e janvier 2011, ne détient pas d'actions Vallourec à titre personnel.

7.1.4 DÉCLARATIONS CONCERNANT LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

À la connaissance de la Société:

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années;
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il est rappelé qu'aux termes des dispositions légales et réglementaires, seule l'Assemblée Générale des actionnaires est compétente pour procéder à la révocation d'un Membre du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire peuvent être révoqués, conformément aux statuts de la Société, par le Conseil de Surveillance et, conformément aux dispositions légales et réglementaires, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

7.1.5 PRÊTS ET GARANTIES

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance par la Société ou une société du Groupe.

⁽¹⁾ Dont les 50 actions de garantie dont ils doivent être propriétaires pendant la durée de leur mandat, conformément aux dispositions statutaires (article 10).

7.1.6 CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

7.1.7 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un Membre du Conseil de Surveillance et le Directoire ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et le Conseil de Surveillance y consacre un point de son ordre du jour au moins une fois par an.

Chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre.

En 2012, les règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ont été modifiés pour renforcer la prévention des risques de conflits d'intérêts. Désormais, un membre ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs et les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

7.1.8 DÉCLARATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil de Surveillance a décidé, en 2008, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. Vallourec se conforme à l'ensemble des recommandations prescrites par ce Code dans les conditions reflétées dans le tableau de synthèse figurant en Annexe 3 du présent chapitre 7.

En considération de ce qui précède, Vallourec considère qu'elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

7.2 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Les rémunérations et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Vallourec par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008. Il est précisé que la part variable de la rémunération monétaire des mandataires sociaux ainsi que les options de souscription et

les actions de performance qui leur ont été attribuées sont soumis à la réalisation d'objectifs quantitatifs précis fixés par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance, mais qui ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Les nombres maximum d'actions de performance et d'options mentionnés dans la présente section correspondent à l'application du coefficient de performance le plus élevé.

7.2.1 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes généraux et les règles de détermination de la rémunération du Directoire sont exposés dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance (voir *infra* Annexe 1 du présent chapitre).

7.2.1.1 Rémunérations des membres du Directoire

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations des membres du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2012.

a) Synthèse des rémunérations et des options et actions de performance attribuées à chaque membre du Directoire (selon le format du tableau n° 1 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations dues au titre des exercices 2011 et 2012 ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice.

En euros	Exercice 2011	Exercice 2012
Philippe Crouzet, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir infra b) du paragraphe 7.2.1.1)	1 319 344	1 040 280
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> c) du paragraphe 7.2.1.1) ^(a)	630 300	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> e) du paragraphe 7.2.1.1) (b)	849 720	496 080
TOTAL	2 799 364	1 536 360
Jean-Pierre Michel, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir infra b) du paragraphe 7.2.1.1)	708 894	582 949
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> c) du paragraphe 7.2.1.1) ^(a)	286 500	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> e) du paragraphe 7.2.1.1) (b)	417 779	243 906
TOTAL	1 413 173	826 855
Olivier Mallet, Directeur Financier		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir infra b) du paragraphe 7.2.1.1)	628 420	526 073
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> c) du paragraphe 7.2.1.1) ^(a)	229 200	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir <i>infra</i> e) du paragraphe 7.2.1.1) (b)	339 888	198 432
TOTAL	1 197 508	724 505

⁽a) Aucune option n'a été consentie aux membres du Directoire au cours de l'exercice 2012. La totalité des options de souscription d'actions qui leur avaient été attribuées en 2011 était subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des options figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés. La valorisation réelle est égale à zéro si le cours de l'action est égal ou inférieur à 60,71 € pour les options attribuées en 2011.

⁽b) La totalité des actions de performance attribuées en 2011 et 2012 aux membres du Directoire est subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des actions de performance figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés.

b) Récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Directoire (selon le format du tableau n° 2 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

	Exercice 2011		Exercic	e 2012
En euros	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Philippe Crouzet, Président du Directoire	9			
Rémunération fixe	760 000	760 000	759 996	759 996
Rémunération variable	555 000	620 000	275 000	555 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	4 344	4 344	5 284	5 284
TOTAL	1 319 344	1 384 344	1 040 280	1 320 280
Jean-Pierre Michel, Directeur Général				
Rémunération fixe	430 000	430 000	445 908	445 908
Rémunération variable	275 000	285 000	132 000	275 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	3 894	3 894	5 041	5 041
TOTAL	708 894	718 894	582 949	725 949
Olivier Mallet, Directeur Financier				
Rémunération fixe	375 000	375 000	394 893	394 893
Rémunération variable	247 000	250 000	125 000	247 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	6 420	6 420	6 180	6 180
TOTAL	628 420	631 420	526 073	648 073

Les principes et règles de détermination des rémunérations monétaires variables des membres du Directoire sont exposés dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance (voir infra Annexe 1 du présent chapitre 7.

c) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2012 à chaque membre du Directoire par Vallourec et chaque société du Groupe

Aucune option n'a été attribuée aux membres du Directoire au cours de l'exercice 2012.

d) Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2012 par chaque membre du Directoire

Aucun des membres du Directoire n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2012 au titre de plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au cours des exercices antérieurs.

e) Actions de performance attribuées durant l'exercice 2012 à chaque membre du Directoire par Vallourec et chaque société du Groupe (selon le format du tableau n° 6 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre maximum d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en €)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
		12 000				
Philippe Crouzet	Plan 2012 30/03/2012	soit 0,01 % du capital social à la date d'attribution	496 080	30/03/2014	30/03/2016	Oui
		5 900				
Jean-Pierre Michel	Plan 2012 30/03/2012	soit 0,005 % du capital social à la date d'attribution	243 906	30/03/2014	30/03/2016	Oui
		4 800				
Olivier Mallet	Plan 2012 30/03/2012	soit 0,004 % du capital social à la date d'attribution	198 432	30/03/2014	30/03/2016	Oui
TOTAL		22 700	938 418			

L'acquisition définitive des actions de performance aux membres du Directoire au titre du Plan du 30 mars 2012 est soumise d'une part à une condition de présence dans l'entreprise de deux ans à compter de la date d'attribution et d'autre part à des critères de performance quantifiés portant sur 100 % des actions de performance attribuées. La performance est appréciée sur les exercices 2012 et 2013 et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le ratio du résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé, la croissance du chiffre d'affaires consolidé et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE

Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. À l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera, s'agissant des deux premiers critères, la cible et les seuils minimum et maximum entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

Les attributions d'actions de performance aux autres membres du Comité Exécutif sont soumises à des conditions strictement identiques.

Les actions de performance attribuées sont des actions existantes de sorte que l'acquisition définitive n'emportera aucune dilution.

f) Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2012 pour chaque membre du Directoire (selon le format du tableau n° 7 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice ^(a)	Conditions d'acquisition (b)
Philippe Crouzet	-	-	-
Jean-Pierre Michel	-	-	-
Olivier Mallet	1 ^{re} tranche du Plan 2008 du 01/09/2008	693	231
TOTAL	-	693	231

⁽a) Déduction faite du nombre d'actions soumises à l'obligation de conservation jusqu'à la cessation des fonctions.

Le plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2011 avait soumis l'acquisition définitive des actions de performance aux membres du Directoire à trois conditions de performance appréciées sur les exercices 2011 et 2012 : le résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (pondération 40 %), la croissance du chiffre d'affaires consolidé (pondération 30 %) et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence (pondération 30 %). La période d'appréciation de la performance de ce plan est arrivée à échéance le 30 mars 2013. Le nombre d'actions de performance effectivement acquises par chacun des membres du Directoire en application des conditions de performance s'établit comme suit :

	Plan d'actions de performance du 30 mars 2011
	Membres du Directoire
-	

Membres du Directoire	Philippe Crouzet	Jean-Pierre Michel	Olivier Mallet	Total
Nombre maximum d'actions de performance attribuées le 30 mars 2011	12 000	5 900	4 800	22 700
Nombre d'actions de performance acquises le 30 mars 2013 en application des conditions de performance	1 696	834	678	3 208
Pourcentage d'actions acquises le 30 mars 2013 rapporté au nombre maximum d'actions de performance initialement attribuées le 30 mars 2011	14,1 %	14,1 %	14,1 %	14,1 %

⁽b) Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan.

g) Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du Directoire (selon le format du tableau n° 8 proposé par l'Autorité des Marchés Financiers)

Aucune option n'a été attribuée aux membres du Directoire au cours de l'exercice 2012.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011
Date de l'autorisation par l'Assemblée Générale	6 juin 2007	6 juin 2007	4 juin 2009	4 juin 2009	4 juin 2009
Date du plan	3 septembre 2007	1 ^{er} septembre 2008	1 ^{er} septembre 2009	1 ^{er} septembre 2010	1 ^{er} septembre 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrit ou acheté, dont le nombre	004.000	440,000	F70 000	540,400	004.504
pouvant être souscrit ou acheté par :	294 600	143 600	578 800	512 400	684 521
			44 000 ^(a)	33 000	33 000
Philippe Crouzet	-	_	soit 0,04 % du capital social à la date d'attribution	soit 0,03 % du capital social à la date d'attribution	soit 0,03 % du capital social à la date d'attribution
	22 000 ^(b)	24 000 ^(b)	20 000 ^(a)	15 000	15 000
Jean-Pierre Michel	soit 0,02 % du capital social à la date d'attribution	soit 0,02 % du capital social à la date d'attribution	soit 0,02 % du capital social à la date d'attribution	soit 0,01 % du capital social à la date d'attribution	soit 0,01 % du capital social à la date d'attribution
		46 000 ^(b)	16 000 ^(a)	12 000	12 000
Olivier Mallet	-	soit 0,04 % du capital social à la date d'attribution	soit 0,01 % du capital social à la date d'attribution	soit 0,01 % du capital social à la date d'attribution	soit 0,01 % du capital social à la date d'attribution
Dilution potentielle des attributions aux membres du Directoire (c)	0,02 %	0,06 %	0,06 %	0,05 %	0,05 %
Point de départ d'exercice d'options	3 septembre 2011	1 ^{er} septembre 2012	1 ^{er} septembre 2013	1 ^{er} septembre 2014	1 ^{er} septembre 2015
Date d'expiration	3 septembre 2014	1 ^{er} septembre 2015	1 ^{er} septembre 2019	1 ^{er} septembre 2020	1 ^{er} septembre 2021
Prix de souscription ou d'achat (euros) (a)	95,30 ^(b)	91,77 ^(b)	51,67 ^(b)	71,17	60,71
Modalités d'exercice	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	17 000	0	42 000	21 200	7 234
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	277 600	143 600	536 800	491 200	677 287

⁽a) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

⁽b) Les chiffres ont été retraités pour tenir compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue le 9 juillet 2010.

⁽c) Sur la base des 124 946 356 actions composant le capital social au 31/12/2012.

h) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (selon le format du tableau n° 9 proposé par l'Autorité des Marchés Financiers)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice (en €)	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	53 800	37	Plan d'options de souscription d'actions du 31 août 2012
Options levées durant l'exercice par les dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	-	-	-

L'attribution définitive des options de souscriptions du plan d'options de souscription d'actions mis en place le 31 août 2012 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants: le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, et la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables.

i) Synthèse des éléments de rémunération des membres du Directoire (selon le format du tableau n° 10 proposé par l'Autorité des Marchés Financiers)

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Philippe Crouzet Président du Directoire Date de première nomination : 1er avril 2009 (a) Date de nomination à la Présidence du Directoire : 1er avril 2009 (a) Date de renouvellement : 15 mars 2012 (a) Échéance du mandat : 15 mars 2016 (a)	Non	Oui	Oui	Non
Jean-Pierre Michel Membre du Directoire Date de première nomination : 7 mars 2006 (b) Date de renouvellement : 15 mars 2012 (b) Échéance du mandat : 15 mars 2016 (b)	Oui ^(d)	Oui ^(e)	Non	Non
Olivier Mallet Membre du Directoire Date de première nomination : 30 septembre 2008 (c) Date de renouvellement : 15 mars 2012 (c) Échéance du mandat : 15 mars 2016 (c)	Oui ^(d)	Oui ^(e)	Non	Non

⁽a) Le Conseil de Surveillance du 25 février 2009 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 1st avril 2009 M. Philippe Crouzet, qui a ainsi pris la succession de M. Pierre Verluca, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de Président du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

- (d) Les contrats de travail sont suspendus pendant la durée de leur mandat respectif.
- (e) Au titre de leur contrat de travail.

⁽b) Le Conseil de Surveillance a nommé, dans sa séance du 7 mars 2006, en qualité de membre du Directoire à compter du 1er avril 2006 M. Jean-Pierre Michel. Il a, dans sa séance du 3 juin 2008, renouvelé son mandat de membre du Directoire à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 jusqu'au 15 mars 2012, et l'a nommé, dans sa séance du 25 février 2009, en qualité de Directeur Général avec effet immédiat. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé ses mandats de membre du Directoire et de Directeur Général, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

⁽c) Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008 a nommé en qualité de membre du Directoire M. Olivier Mallet à compter du 30 septembre 2008 jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016.

7.2.1.2 Jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le montant global maximum annuel des jetons de présence que le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres a été porté à 520 000 euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2010 (dixième résolution).

Jusqu'en 2008, chaque Membre du Conseil et chaque Censeur recevait un jeton de présence fixé à 28 000 euros par an, ce montant étant réduit *prorata temporis* dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

Afin d'assurer la conformité aux dispositions de l'article 18 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et à la pratique de la majorité des sociétés du CAC 40 qui attribuent, en tout ou partie, des jetons de présence en fonction de l'assiduité des membres, le Conseil de Surveillance, conformément à la recommandation qui lui avait été faite par le Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé d'adopter un nouveau dispositif de rémunération des membres du Conseil en répartissant en deux fractions égales la somme de 28 000 euros précitée, portée à 33 000 euros en 2010, dont l'une est acquise en toute hypothèse et l'autre attribuée en fonction de l'assiduité. Cette nouvelle règle est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2009.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération dont le montant a été porté par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, à 250 000 euros par an à compter du 1er janvier 2006, à laquelle s'ajoute le jeton de présence de 33 000 euros. Le Président du Conseil de Surveillance ainsi que ses membres ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

Rémunération des membres des Comités

Les membres des Comités (Comité Financier et d'Audit, Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et Comité Stratégique) perçoivent, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 520 000 euros susvisée, des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun(e) de 2 500 euros par séance, les Présidents des Comités percevant quant à eux 3 500 euros par séance.

Toutefois, afin de respecter, dans l'hypothèse d'une assiduité parfaite, l'enveloppe de 520 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale du 31 mai 2010, le Conseil de Surveillance du 28 mars 2011 a décidé d'allouer une enveloppe maximum de rémunération à chacun des Comités

Rémunération des Censeurs

La rémunération des Censeurs, dont le montant et les modalités sont identiques à ceux de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

Jetons de présence perçus par les membres et Censeur du Conseil de Surveillance (selon le format proposé du tableau n° 3 proposé par le Code AFEP-MEDEF et l'Autorité des Marchés Financiers)

Membre En euros	es et Censeurs du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2011	Montants versés en 2012
M.	Jean-Paul Parayre	33 000	33 000
M.	Luiz-Olavo Baptista (Censeur jusqu'au 09/11/2011)	25 929	-
M.	Olivier Bazil (Membre depuis le 31/05/2012)	-	32 542
M.	Patrick Boissier	40 500	36 857
Mme	Pascale Chargrasse	33 000 ^(a)	30 643 ^(b)
M.	Jean-François Cirelli	38 143	36 286
Mme	Vivienne Cox	49 143	49 786
M.	Michel de Fabiani	43 500	47 000
M.	José Carlos Grubisich (Censeur du 09/11/2011 au 31/05/2012 et Membre depuis le 31/05/2012)	4 125	32 073
M.	François Henrot	21 214	25 929
Mme	Anne-Marie Idrac (Membre depuis le 7 juin 2011)	19 250	35 857
M.	Edward G. Krubasik	56 000	42 000
Mme	Alexandra Shaapveld (Membre depuis le 31 mai 2010)	45 500	45 500
M.	Jean-Claude Verdière (Membre jusqu'au 31 mai 2012)	65 500	30 464
	Société Bolloré, représentée par Cédric de Bailliencourt	30 643	33 000
TOTAL		517 821	510 937

⁽a) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable et à la valorisation des 98 actions de performance reçues en 2011 par Mme Pascale Chargrasse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe, soit 58 102 euros.

⁽b) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable et à la valorisation des 65 actions de performance reçues en 2012 par Mme Pascale Chargrasse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe, soit 55 552 euros.

7.2.2 RÉMUNÉRATIONS ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DU GROUPE

7.2.2.1 Rémunérations des principaux cadres dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2012 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux cadres dirigeants du Groupe (soit les douze membres du Comité Exécutif du Groupe au 31 décembre 2012 hors les membres du Directoire) est de 4 451 209 euros. La partie variable a représenté 21,6 % du montant global.

La charge liée aux options de souscription d'actions ainsi qu'aux actions de performance dont bénéficient les principaux cadres dirigeants, attribuées au cours de l'exercice, et comptabilisée au compte de résultat 2012, s'élève à 923 milliers d'euros.

7.2.2.2 Engagements de retraite

En matière de retraite, les membres du Directoire, comme l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont les modalités sont exposées dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance figurant en Annexe 1 du présent chapitre 7. Les ayants droit peuvent conserver le bénéfice de ce régime si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

Ce régime, qui n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux autres cadres dirigeants salariés du Groupe, apparaît modéré, la retraite complémentaire étant plafonnée à 20 % du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable et limité à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale.

Les droits potentiels ouverts à titre individuel pour chacun des trois membres du Directoire au 31 décembre 2012 sont les suivants :

Membres du Directoire	Salaire de référence au 31 décembre 2012	Droits potentiels annuels pour 2012 (en pourcentage du salaire de référence)	Cumul des droits potentiels annuels au 31 décembre 2012 (en pourcentage du salaire de référence)	Plafond des droits potentiels (plafonné à 20 % du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable et limité à 4 PASS)	Conditions d'ancienneté
Philippe Crouzet	759 996	2 %	6 %	20 %	36 mois
Jean-Pierre Michel	445 908	2 %	13,34 %	20 %	36 mois
Olivier Mallet	394 893	1,71 %	6,81 %	20 %	36 mois

La rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite.

Le montant des engagements de retraite des membres du Comité Exécutif est reflété à la Note 20 des états financiers consolidés figurant à la section 6.1 du présent document de référence.



INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 13 mai 2009, s'est prononcé favorablement sur le renforcement de la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec présenté par le Directoire.

En 2012, cette politique a été déclinée lors des séances du Conseil de Surveillance du 22 février (plan d'attribution d'actions de performance à 1'ensemble du personnel et plan d'attribution d'actions de performance à 1 588 cadres, hors membres du Directoire) et du 26 juillet (plan d'actionnariat salarié "Value 12" et plan d'attribution d'options de souscription d'actions à 387 bénéficiaires, hors membres du Directoire). Le Conseil de Surveillance a également arrêté, dans ses séances du 28 mars et du 26 juillet 2012, les principes de rémunération des membres du Directoire sous forme d'options de souscription d'actions et d'actions de performance.

Ces éléments d'information ont été rendus publics conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF par des insertions sur le site internet de la Société en date des 3 avril et 31 juillet 2012 (www.vallourec.com) et sont venus compléter l'information relative à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux publiée sur le site

de la Société en 2009, 2010 et 2011.

Vallourec vise ainsi, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée et aussi à constituer un actionnariat salarié significatif, cohérent avec ses ambitions de développement. Cette politique est progressivement étendue à toutes les catégories de personnel du Groupe dans le monde, en fonction des possibilités offertes par le cadre légal et réglementaire local et des contraintes budgétaires (rapport entre le nombre de collaborateurs dans un pays et le coût de mise en place de l'offre).

En 2012, le Groupe a ainsi reconduit :

pour la cinquième année consécutive (voir infra section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), un plan d'actionnariat salarié "Value", dénommé "Value 12" au bénéfice des salariés et ayants droit assimilés de la plupart des entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, au Mexique et au Royaume-Uni;

pour la quatrième année consécutive (voir infra section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), un plan international d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un maximum de six actions par bénéficiaire, au profit de 21 686 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en Russie et Singapour (à l'exclusion des membres du Directoire).

Vallourec vise en second lieu à renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions ont été progressivement étendues à un nombre croissant de cadres du Groupe. Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ;
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Les bénéficiaires sont ainsi incités à mobiliser leurs efforts pour contribuer à une amélioration des résultats du Groupe et porter ce dernier vers les objectifs qu'il s'est fixés.

7.3.1 OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE

Le Conseil de Surveillance fixe le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, ainsi que leurs conditions d'attribution aux membres du Directoire.

Il approuve le nombre maximum de bénéficiaires et le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance que le Directoire se propose d'attribuer dans le cadre d'un plan au bénéfice du personnel du Groupe.

Le Directoire détermine les conditions de mise en œuvre de toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, en ce compris l'identification des bénéficiaires de ces plans et, concernant les options de souscription ou d'achat d'actions, le prix de référence. Il s'assure par ailleurs de la bonne exécution de chacun des plans et en rend compte au Conseil de Surveillance dans le cadre de la mission de contrôle de celui-ci.

Les nombres maximum d'actions de performance et d'options mentionnés dans les paragraphes 7.3.1.1 et 7.3.1.2 ci-après correspondent à l'application du coefficient de performance le plus élevé. Par ailleurs, certains chiffres ont été ajustés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de la division par deux du nominal des actions intervenue le 9 juillet 2010.

7.3.1.1 Options d'achat et/ou de souscription d'actions

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN DU 3 SEPTEMBRE 2007

Date d'Assemblée	6 juin 2007
Date du Directoire	3 septembre 2007
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	65
Nombre total d'options attribuées	294 600
• dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 3 septembre 2007)	92 000
nombre de dirigeants concernés	4
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	64 000
Dilution potentielle	0,24 % (b)
Prix d'exercice (a)	95,30 euros
Point de départ d'exercice des options	3 septembre 2011
Date d'expiration de la période d'exercice	3 septembre 2014
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	17 000

⁽a) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

⁽b) Sur la base des 124 946 356 actions composant le capital social au 31/12/2012.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2008

Date d'Assemblée	6 juin 2007
Date du Directoire	1 ^{er} septembre 2008
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	9
Nombre total d'options attribuées	143 600
• dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 1er septembre 2008)	98 000
nombre de dirigeants concernés	3
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	45 600
Dilution potentielle	0,11 % (b)
Prix d'exercice (a)	91,77 euros
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} septembre 2012
Date d'expiration de la période d'exercice	1 ^{er} septembre 2015
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	-

⁽a) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2009

Date d'Assemblée	4 juin 2009
Date du Directoire	1 ^{er} septembre 2009
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	303
Nombre total d'options attribuées	578 800
• dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 1er septembre 2009)	80 000
nombre de dirigeants concernés	3
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	48 000
Dilution potentielle	0,46 % (b)
Prix d'exercice (a)	51,67 euros
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} septembre 2013
Date d'expiration de la période d'exercice	1 ^{er} septembre 2019
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	42 000

⁽a) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

⁽b) Sur la base des 124 946 356 actions composant le capital social au 31/12/2012.

⁽b) Sur la base des 124 946 356 actions composant le capital social au 31/12/2012.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

Date d'Assemblée	4 juin 2009
Date du Directoire	1 ^{er} septembre 2010
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	349
Nombre total d'options attribuées	512 400
• dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 1er septembre 2010)	60 000
nombre de dirigeants concernés	3
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	51 800
Dilution potentielle	0,41 % (b)
Prix d'exercice (a)	71,17 euros
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} septembre 2014
Date d'expiration de la période d'exercice	1 ^{er} septembre 2020
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	21 200

⁽a) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN DU 1ER SEPTEMBRE 2011

Date d'Assemblée	4 juin 2009
Date du Directoire	1 ^{er} septembre 2011
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	743
Nombre total d'options attribuées	684 521
• dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 1er septembre 2011)	60 000
nombre de dirigeants concernés	3
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	52 300
Dilution potentielle	0,54 % (b)
Prix d'exercice (a)	60,71 euros
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} septembre 2015
Date d'expiration de la période d'exercice	1 ^{er} septembre 2021
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	7 234

⁽a) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

⁽b) Sur la base des 124 946 356 actions composant le capital social au 31/12/2012.

⁽b) Sur la base des 124 946 356 actions composant le capital social au 31/12/2012.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS : PLAN DU 31 AOÛT 2012

Date d'Assemblée	31 mai 2012
Date du Directoire	31 août 2012
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	387
Nombre total d'options attribuées	530 400
dont nombre total d'options attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition au 31 août 2012)	0
nombre de dirigeants concernés	0
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	53 800
Dilution potentielle	0,42 % (b)
Prix d'exercice (a)	37 euros
Point de départ d'exercice des options	1 ^{er} avril 2017
Date d'expiration de la période d'exercice	31 août 2020
Nombre d'options annulées depuis l'attribution (bénéficiaires ayant quitté le Groupe)	1 800

⁽a) Moyenne des cours de l'action Vallourec aux 20 séances de Bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

L'attribution définitive des options de souscriptions du plan d'options de souscription d'actions mis en place le 31 août 2012 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013 à 2016 et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants :

le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, et la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables.

La valorisation des plans d'options figure aux Notes 18 et 20 des états financiers consolidés, figurant à la section 6.1 du présent document de référence.

⁽b) Sur la base des 124 946 356 actions composant le capital social au 31/12/2012.

7.3.1.2 Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions

7.3.1.2.1 Plans d'attribution d'actions de performance

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE AUX CADRES ET MEMBRES DU DIRECTOIRE

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012
Date d'Assemblée	07/06/2005	04/06/2008	04/06/2008	04/06/2008	04/06/2008	07/06/2011
Date d'attribution par le Directoire	03/05/2007	01/09/2008	31/07/2009	15/03/2010 et 31/07/2010	30/03/2011	30/03/2012
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	280	41	53	850	1 157	1 591
Nombre maximum total d'actions de performance	295 260	30 829	35 468	194 820	269 204	357 712
dont nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	12 768	0	19 939	17 000	22 700	22 700
nombre de dirigeants concernés	4	0	3	3	3	3
Nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	31 920	13 726	5 581	11 900	9 994	10 505
Dilution potentielle	0	0	0	0	0	0
Durée d'acquisition	2, 3 ou 4 ans	2 ou 3 ans	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans
Durée de conservation	2 ans	2 ans	2 ou 0 an(s)	2 ou 0 an(s)	2 ou 0 an(s)	2 ou 0 an(s)
Nombre d'actions de performance annulées depuis l'attribution	21 856	2 100	1 266	8 780	6 432	3 538

L'acquisition définitive des actions de performance du plan d'attribution d'actions de performance aux cadres et membres du Directoire mis en place le 30 mars 2012 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

S'agissant des attributions aux cadres (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur deux exercices sociaux (2012 à 2013) et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

S'agissant des attributions aux membres du Directoire et autres membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur deux exercices sociaux (2012 et 2013) et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le ratio du résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé, la croissance du chiffre d'affaires consolidé et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. À l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera, s'agissant des deux premiers critères, la cible et les seuils minimum et maximum entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

PLANS INTERNATIONAUX D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE AUX SALARIÉS (8)

_	Plan 1-2-3 (2009)	Plan 2-4-6 (2010)	Plan 2-4-6 (2011)	Plan 2-4-6 (2012)
Date d'Assemblée	04/06/2008	04/06/2008	07/06/2011	07/06/2011
Date d'attribution par le Directoire	17/12/2009	03/12/2010	18/11/2011	30/03/2012
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	17 404	12 098	13 053	21 686
Nombre maximum total d'actions de performance	104 424	72 588	78 318	130 116
dont nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0	0	0
nombre de dirigeants concernés	0	0	0	0
Nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	60	60	60	60
Dilution potentielle	0	0	0	0
Durée d'acquisition	2 ou 4 ans			
Durée de conservation	2 ou 0 an(s)			
Nombre d'actions de performance annulées depuis l'attribution	6 810	8 780	1 968	2 184

⁽a) Pour un descriptif de ces plans, voir infra section 7.3.3 « Actionnariat salarié ».

L'acquisition définitive des actions de performance du plan international d'attribution d'actions de performance aux salariés mis en place le 30 mars 2012 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. La performance est appréciée sur deux exercices sociaux (2012 à 2013) et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

7.3.1.2.2 Attribution gratuite d'actions

Les plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance) ont été uniquement mis en œuvre dans le cadre des offres d'actionnariat salarié "Value" (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), réalisées en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, et au seul bénéfice des salariés et ayants droit assimilés non-résidents fiscaux français de certaines sociétés du Groupe, comme substitut de l'abondement consenti aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec.

	Plan "Value 08"	Plan "Value 09"	Plan "Value 10"	Plan "Value 11"	Plan "Value 12"
Date de l'Assemblée	04/06/2008	04/06/2009	04/06/2009	07/06/2011	31/05/2012
Date d'attribution par le Directoire	16/12/2008	17/12/2009	03/12/2010	15/12/2011	06/12/2012
Nombre de bénéficiaires à la mise	8 697	9.007	0.622	0/1	707
en place du plan Nombre total d'actions gratuites	67 712	8 097 69 400	9 632	841 6 462	737 4 395
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise	01112	00 400	00 402	0 402	+ 000
en place du plan)	0	0	0	0	0
nombre de dirigeants concernés	0	0	0	0	0
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	174	120	120	80	60
Dilution potentielle	0	0	0	0	0
Durée d'acquisition	4,5 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,5 ans	4,5 ans
Durée de conservation	0	0	0	0	0
Nombre d'actions attribuées gratuitement, annulées depuis l'attribution	8 928	3 602	3 139	0	0

La valorisation des plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions figure aux Notes 18 et 20 des états financiers consolidés, figurant à la section 6.1 du présent document de référence.

7.3.2 INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION ET PLAN D'ÉPARGNE

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

En millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012
	12,30	4,70	3,23	3,22	2,40

Intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ce titre au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012
	46,58	36,60	46,28	10,23	10,23

Plan d'épargne d'entreprise

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long terme. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	PEE	2008 PERCO	PEE	2009 PERCO	PEE	2010 PERCO	PEE	2011 PERCO	PEE	2012 PERCO
	2,19 ^(a)	1,37 ^(a)	2,95 ^(b)	1,04 ^(b)	2,4 ^(c)	0,4 (c)	3,1 ^(d)	0,6 ^(d)	3,6 ^(e)	0,7 ^(e)

- (a) Dont 823 000 euros au titre de l'opération "Value 08".
- (b) Dont 907 847 euros au titre de l'opération "Value 09".
- (c) Dont 1 047 964 euros au titre de l'opération "Value 10".
- (d) Dont 1 161 716,91 euros au titre de l'opération "Value 11".
- (e) Dont 2 077 757,23 euros au titre de l'opération "Value 12".

7.3.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

7.3.3.1 Offres internationales d'actionnariat salarié

Depuis 2008, le Groupe réalise chaque année une offre internationale d'actionnariat salarié dans ses principaux pays d'implantation, sous le nom "Value", dénomination suivie des deux derniers chiffres de l'année de son déploiement (pour un descriptif des offres déployées de 2008 à 2011, voir section 6.3.3 « Actionnariat salarié » du document de référence 2011).

En 2012, l'offre "Value 12" a été déployée dans neuf pays (Brésil, Canada, Chine, France, Allemagne, Mexique, Émirats Arabes Unis, Royaume Uni et États-Unis) et s'est traduite par la réalisation, le 6 décembre 2012, d'une augmentation de capital d'un montant brut total de 85,6 millions d'euros par émission de 3 319 835 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 25,79 euros, conformément aux autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale

des actionnaires du 31 mai 2012 en vertu des quinzième, seizième et dix-septième résolutions. Près de 14 000 salariés, dans les neuf pays concernés, représentant 65 % des effectifs éligibles, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Les actions détenues par suite représentaient au 31 décembre 2012 7,14 % du capital social de Vallourec, contre 4,97 % au 31 décembre 2011.

À titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises et des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Mexique, aux Émirats Arabes Unis et au Royaume-Uni et participant à "Value 12", le Directoire a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre "Value 12" un plan d'attribution gratuite d'actions existantes, portant sur un nombre maximum de 4 395 actions, soit 0,004 % du capital social à cette date, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est

situé au Canada et aux États-Unis (hors les salariés de VAM USA LLC), qui ont participé à une formule actions + SAR dans le cadre de l'offre "Value 12".

Les cinq offres internationales d'actionnariat salarié déployées depuis 2008 ont rencontré un vif succès puisque leur taux moyen de souscription s'est établi à 68 % et a conduit à porter la part de l'actionnariat salarié de 0,16 % au 31 décembre 2007, à 1,53 % fin 2008, 2,60 % fin 2009, 3,41 % fin 2010, 4,97 % fin 2011 pour s'établir à 7,14 % au 31 décembre 2012. Ces succès sont d'autant plus significatifs qu'ils sont intervenus dans un contexte marqué par la crise financière internationale.

En souscrivant massivement, les salariés ont manifesté leur attachement à leur entreprise ainsi que leur confiance dans la stratégie et l'avenir de Vallourec. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a coopté, le 13 décembre 2010, Mme Pascale Chargrasse en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires. L'Assemblée Générale du 7 juin 2011 a ratifié sa cooptation et renouvelé son mandat qui arrivait à échéance pour une durée de quatre années.

Ces plans permettent également au Groupe de réaliser les trois objectifs qu'il s'était fixés pour chacune de ces opérations :

- associer un plus grand nombre de ses salariés à sa performance ;
- renforcer « l'esprit Groupe », ciment de sa culture ;
- construire avec eux une relation pérenne contribuant à stabiliser l'actionnariat de Vallourec.

Une description des opérations "Value 08", "Value 09", "Value 10", "Value 11" et "Value 12" est reflétée à la Note 24 des états financiers consolidés figurant à la section 6.1 du présent document de référence.

7.3.3.2 Plans internationaux d'attribution d'actions de performance aux salariés

Depuis 2009, le Groupe réalise chaque année un plan international d'attribution d'actions de performance à l'ensemble des salariés de la plupart des entités du Groupe (à l'exclusion des membres du Directoire).

Dénommé « Plan 1-2-3 » lors de son lancement en 2009 puis « Plan 2-4-6 » à compter de 2010 pour tenir compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action Vallourec intervenue en juillet 2010, ces plans permettent à chacun des salariés inclus dans le périmètre d'attribution de recevoir zéro ou deux ou quatre ou six actions Vallourec en fonction de la performance du Groupe sur deux années. En 2012, le Plan 2-4-6 s'est traduit par l'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre maximum de 130 116 actions de performance, soit 0,11 % du capital social à sa date de réalisation le 18 novembre 2012, à raison d'un maximum de six actions par bénéficiaire, au profit de 21 686 salariés d'entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, en Malaisie, au Mexique, en Norvège, aux Pays-Bas, en Russie et Singapour (pour une synthèse des plans internationaux d'attribution d'actions de performance déployés de 2009 à 2012, voir supra section 7.3.1.2.1 « Plans d'attribution d'actions de performance »).

ANNEXES

Annexe 1 – Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Vallourec

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de Surveillance de la société Vallourec (ci-après « Vallourec » ou la « Société ») rend compte aux actionnaires, dans le présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance (A);
- des modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société (B);
- des informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (C);
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (D);
- des principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les avantages et rémunérations de toute nature accordés aux mandataires sociaux (E); et

du Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société (F).

Pour la rédaction du présent rapport, Vallourec s'est appuyé sur le Cadre de Référence de l'AMF du 22 juillet 2010, complété de son guide d'application, et le rapport final sur le Comité d'Audit en date du 22 juillet 2010, émis par un groupe de travail constitué par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent rapport a été rédigé par la Direction Juridique du Groupe, sous la responsabilité du Directoire, après consultation de la Direction Financière, la Direction de la Trésorerie, la Direction de l'Audit Interne, la Direction de la Communication, la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière, la Direction des Investissements, la Direction de la Qualité, la Sécurité et du Management System, la Direction du Développement Durable, la Direction de la Technologie, de la Recherche & Développement et de l'Innovation, la Direction des Achats, le Direction des Systèmes d'Information, la Direction des Risques et la Direction des Ressources Humaines.

Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de ses réunions des 20 février et 27 mars 2013.

A - CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités ainsi que leurs règlements intérieurs respectifs sont exposés dans le chapitre 7 du document de référence pour l'exercice 2012 consacré au gouvernement d'entreprise qui fait partie intégrante du présent rapport.

En 2012, le Conseil s'est réuni huit fois. La durée moyenne des réunions a été d'environ 3 heures 45. La réunion du 7 novembre 2012 s'est tenue sur une journée entière afin que les membres disposent de plus de temps pour échanger avec le Directoire sur le plan stratégique.

Afin de s'assurer de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions est arrêté très tôt. Le calendrier des réunions de 2012 a été adopté par le Conseil du 11 mai 2011 et celui des réunions de 2013 par le Conseil du 28 mars 2012 sur la base de sept réunions.

Le taux de présence effective des membres du Conseil aux réunions du Conseil, calculé sur la base du nombre de membres présents rapporté à l'effectif total des membres du Conseil, a été supérieur à 90 % en moyenne pour les réunions de 2012.

Dates des réunions du Conseil (Exercice 2012)

22 février 28 mars 10 mai 30 mai 31 mai 26 juillet

7 novembre 12 décembre

Taux de participation
10/11 (91 %)
9/11 (82 %)
9/11 (82 %)
11/11 (100 %)
12/12 (100 %)
12/12 (100 %)

11/12 (92 %)

9/12 (75 %)

Le taux de présence individuelle aux réunions du Conseil de Surveillance, calculé sur la base du nombre de réunions auxquelles chacun des membres a effectivement participé rapporté au nombre total des réunions du Conseil, a été, en moyenne sur l'année 2012, pour chacun des membres du Conseil le suivant :

Membres du Conseil de Surveillance en 2012 Taux de participation (a) Jean-Paul Parayre 8/8 (100 %) Olivier Bazil (a) 3/4 (75 %) Patrick Boissier 6/8 (75 %) Pascale Chargrasse 7/8 (87,5 %) Jean-François Cirelli 6/8 (75 %) Vivienne Cox 6/8 (75 %) Michel de Fabiani 8/8 (100 %) José Carlos Grubisich (a) 3/4 (75 %) Anne-Marie Idrac 8/8 (100 %) Edward G. Krubasik 8/8 (100 %) Alexandra Schaapveld 8/8 (100 %) Jean-Claude Verdière (a) 4/4 (100 %) Société Bolloré représentée par Cédric de Bailliencourt 8/8 (100 %)

(a) Prorata temporis jusqu'à l'échéance du mandat ou à compter de la nomination, selon le cas.

Les membres du Conseil absents étaient représentés.

En 2012, les membres du Directoire ont été présents à toutes les réunions du Conseil.

La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la précédente réunion. Les membres du Conseil sont invités à faire part de leurs remarques éventuelles avant même la réunion du Conseil.

Le Directoire communique à chaque participant, dans les jours précédant la réunion du Conseil, un dossier comportant, sauf exception, l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Dans ce dossier est également inclus, pour les réunions se rapportant à l'examen des activités trimestrielles, le rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance sur la marche de la Société, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 4 du Code de commerce. Le cas échéant, le Conseil s'appuie sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Les débats sont animés par le Président du Conseil de Surveillance qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Dans les rares cas où un Membre du Conseil est concerné personnellement par l'un des sujets traités, au sens de l'article L. 225-86 du Code de commerce, il quitte la séance pendant le débat.

Au cours de l'année 2012, les Commissaires aux comptes de la société Vallourec ont assisté aux séances du Conseil qui ont examiné les comptes annuels et semestriels.

Depuis 2008, le Conseil de Surveillance réalise chaque année une évaluation formalisée de son fonctionnement. Une nouvelle autoévaluation a été réalisée en 2012 sur la base d'un questionnaire enrichi, lequel comportait sept thèmes d'évaluation dont un thème exclusivement dédié aux Comités. La synthèse des réponses des membres du Conseil, qui a été communiquée aux membres du Conseil et discutée lors d'une séance, montre un degré de satisfaction élevé de l'ensemble des membres qui constatent l'amélioration continue de sa gouvernance ainsi que la qualité et le climat constructif des échanges entre eux-mêmes et le Directoire. La diversité et la complémentarité des membres est jugée satisfaisante et l'effectif du Conseil suffisant. L'entrée au Conseil de MM. Olivier Bazil et José Carlos Grubisich, est appréciée par l'ensemble des membres. Il est préconisé de poursuivre les efforts de diversification pour renforcer la proportion de membres féminins et, le cas échéant, de membres de nationalité étrangère. La durée des réunions du Conseil a été, selon une préconisation résultant de l'évaluation réalisée en 2012, accrue afin de parfaire l'examen des dossiers présentés et d'assurer une richesse optimale des débats. Cette évaluation a, par ailleurs, confirmé l'intérêt des membres pour réserver une part significative de certaines séances à des sujets majeurs tels que la stratégie du Groupe ou l'analyse de la concurrence, la technologie et l'innovation. Enfin, la documentation présentée à l'appui des réunions est jugée suffisamment détaillée et en amélioration constante.

En ce qui concerne la marche des affaires, le Conseil de Surveillance a, en 2012, principalement consacré ses travaux à l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels, à l'examen de l'activité du Groupe, à l'évolution de la sécurité sur les sites industriels, à la politique de dividende, au suivi des projets stratégiques, à la politique de financement, à la conduite des grands projets, au plan stratégique, au budget 2013, à la politique du Groupe en matière d'égalité professionnelle et salariale ainsi qu'aux projets et négociations en cours.

Sur le plan de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance a en particulier examiné les sujets suivants :

- la fixation de la rémunération des membres du Directoire pour 2011 et 2012 et de celle de son Président;
- la politique de Vallourec en matière de rémunération et d'association du personnel aux résultats du Groupe, notamment en ce qui concerne les mesures adoptées par le Directoire de manière à assurer une conformité aux dispositions de la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail;
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés et à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ces derniers d'une partie des actions issues de la levée des options et des actions de performance attribuées;
- le versement des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, aux membres des Comités et aux Censeurs;
- la composition du Conseil de Surveillance notamment dans la perspective de la succession de son Président dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013; et
- la composition des Comités.

B - PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA SOCIÉTÉ

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux assemblées générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. L'article 12 des statuts – lesquels sont disponibles sur le site internet de la Société ainsi qu'au siège social – relatif aux assemblées générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation à celles-ci. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins quatre ans.

Considérant que l'attention aux actionnaires est une valeur essentielle, Vallourec s'efforce, chaque fois qu'il le peut, d'améliorer leur participation aux assemblées générales, en les sensibilisant par avance par des publications supplémentaires aux exigences

légales dans des journaux spécialisés et par la diffusion d'une lettre aux actionnaires adressée dans les semaines précédant chaque Assemblée Générale Annuelle.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 mai 2012 que 1 928 actionnaires étaient présents, représentés ou avaient voté par correspondance, possédant 68 997 325 actions ayant droit de vote sur les 120 373 914, soit 57,32 % des actions ayant droit de vote, et 70 980 552 droits de vote sur les 122 616 351, soit 57,89 % des droits de vote. Dans ce décompte, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) figuraient pour un nombre cumulé de 8 871 078 actions représentant autant de droits de vote, soit 7,31 % du capital et 7,23 % des droits de vote nets.

C – INFORMATIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après.

Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Un tableau détaillant la structure du capital social de la Société et les participations directes et indirectes dans le capital de la société déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce est présenté à la section 2.3 du document de référence 2012.

2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 8 paragraphe 5 des statuts de la Société prévoit une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social (voir *supra* section 2.1.9).

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société, les droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant pour toutes assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3. Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

L'article 12 paragraphe 4 des statuts prévoit que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

4. Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel

Conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, les Conseils de Surveillance des FCPE Vallourec Actions, FCPE Value France Germany UK et FCPE Value Brasil Mexico UAE décident de l'apport des titres de la Société à une offre publique d'achat ou d'échange sur ces titres.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

Sous réserve de l'accord conclu entre Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries) (1) le 26 février 2009 (voir *supra* section 2.3.1), il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire de la Société

Aucune stipulation des statuts ou d'une convention conclue entre la Société et un tiers ne comporte d'obligation ou de règle particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des membres du Directoire de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

7. Pouvoirs du Directoire en cas d'offre publique

Depuis 2009, les assemblées générales appelées à se prononcer sur l'autorisation au Directoire d'acheter les actions de la Société écartent expressément la possibilité que les rachats d'actions soient effectués en période d'offre publique sur les titres de la Société. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 de reconduire cette interdiction.

Par ailleurs, le Directoire ne dispose pas de délégation de compétence de l'Assemblée Générale en vue d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32 II du Code de commerce. Il n'est pas envisagé de soumettre un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée Générale du 30 mai 2013.

8. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle. Parmi les plus significatifs, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique : certains accords industriels avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries) (1) et Sumitomo Corporation (voir *supra* section 5.1.4 « Autres risques particuliers »), le crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance 2016, conclu en février 2011 (voir *supra* section 5.1.5.2 « Risques de liquidité »), et les emprunts obligataires émis en décembre 2011 et août 2012 (voir *supra* section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Au titre de l'exercice 2012, le Président du Directoire bénéficiait d'une indemnité de fin de mandat dont les modalités sont décrites au paragraphe E. du présent rapport. Le Conseil de Surveillance du 2 mai 2013 rééxaminera les conditions de cette indemnité et les rendra publiques à cette date.

⁽¹⁾ Depuis le 1^{er} octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

D - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1. Objectifs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est élaboré et mis en œuvre avec une forte implication du personnel du groupe Vallourec et vise à fournir une assurance raisonnable que les quatre objectifs suivants pourront être atteints :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des orientations fixées par le Directoire;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs); et
- la fiabilité des informations financières.

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, ce dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints et que l'ensemble des risques, notamment d'erreurs ou de fraudes, sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et réglementaire, de l'organisation du Groupe, et de sa stratégie. Indépendamment de ces évolutions, les activités de contrôle clés des processus de contrôle interne et de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière.

Il est déployé dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement la majorité du capital social. Celles dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint disposent d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés, et cohérents avec la législation en vigueur localement.

Toutes les entités couvertes par le périmètre du contrôle interne font l'objet d'une revue au mois une fois tous les trois ans, conformément au plan d'audit interne. L'intégration dans le dispositif de contrôle interne des nouvelles entités acquises est réalisée dans l'année suivant l'acquisition. Les sociétés Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited et Tubos Soldados Atlântico Ltda acquises fin 2011 ont été intégrées dans le dispositif de contrôle interne en 2012.

2. Composantes du contrôle interne

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde au nom du Groupe, Vallourec a mis en place un ensemble de procédures constituant le socle des règles internes applicables à l'ensemble de ses collaborateurs et de ses unités.

Situées au cœur du dispositif du contrôle interne de Vallourec, ces procédures permettent de donner un cadre aux actions de chacun. Elles portent en particulier sur l'éthique, la délégation d'autorité, la confidentialité des informations, la prévention du délit d'initié, la procédure de relation avec les médias ainsi que la communication financière.

La Charte d'éthique

Les normes d'éthique du Groupe sont exposées depuis 2009 dans un document unique : la Charte d'éthique.

La Charte d'éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte d'éthique prescrit également des règles de conduite sur des sujets variés, tels que les conflits d'intérêts, les relations avec les tiers et la préservation des actifs de manière à protéger en toutes circonstances la réputation et l'image du Groupe.

La Charte d'éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a été traduite à cette fin en cinq langues. Elle a été également mise en ligne sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte d'éthique auprès de tous ses collaborateurs, notamment ses cadres, un délégué à la Charte d'éthique a été nommé. Il est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte d'éthique;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte d'éthique pour les nouveaux salariés;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur; à cette fin il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité; et
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire sur la mise en œuvre de la Charte d'éthique.

Le délégué à la Charte d'éthique rend compte au Directoire et s'appuie sur un réseau de correspondants locaux.

Par ailleurs, pour inscrire l'éthique dans une démarche de progrès continu, un Comité d'Éthique a été créé en 2012. Composé de représentants de la Direction Juridique et de diverses Directions fonctionnelles (achats, ressources humaines...), il a vocation à se réunir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du délégué à la Charte d'éthique, les orientations en matière d'éthique et s'assurer de leur déploiement effectif.

Programme Mondial de Conformité à la Légalité

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte d'éthique et avec les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques en matière de concurrence, de lutte contre la corruption

et de respect de l'environnement dans le cadre d'un Programme Mondial de Conformité à la Légalité.

Conçu et animé par la Direction Juridique du Groupe, ce programme a pour objet de sensibiliser les responsables du Groupe aux lois et règlements applicables dans ces domaines notamment dans le cadre de formations internes. Il vise à répondre efficacement aux risques auxquels ils pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations précises et de cas pratiques.

Initié en 2011 en France, en Allemagne, en Écosse et aux États-Unis, le déploiement de ce programme s'est notamment poursuivi en 2012 au Brésil et en Chine.

La procédure d'Autorité Déléguée

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec le maintien d'un contrôle général, avec la stratégie arrêtée et avec l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe.

Pour mieux répondre à ces impératifs, la procédure d'Autorité Déléguée a pour objet, à l'échelle du Groupe, de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements principaux susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent. Elle ne saurait constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette procédure a été remaniée en décembre 2012 pour inclure désormais, dans des cas définis, des outils de jalonnement de chaque étape de validation d'une décision requérant une autorisation et ainsi permettre la traçabilité du processus de prise de décisions.

La Charte de confidentialité

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Vallourec a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au sein de Vallourec en les informant de manière aussi précise que possible des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

Le Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres Vallourec et au délit et manquement d'initié

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir lors d'opérations sur ses titres

Ce Code concerne non seulement l'ensemble des membres des organes de direction et de contrôle de Vallourec, mais également tous ses dirigeants et salariés ainsi que ceux de l'ensemble de ses filiales. Il est adressé à tout nouvel initié dont la Société tient la liste à jour.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et à sa réputation et de dégradation de la valeur de son titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

Pour tenir compte de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées, ce Code a été modifié en janvier 2011 pour :

- allonger la durée des périodes dites de « fenêtres négatives » à 30 jours calendaires précédant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels, 1er et 3e trimestre); et
- introduire au sein de Vallourec un responsable de la fonction déontologique, fonction assumée par le Directeur Juridique du Groupe, dont la principale mission est de veiller au respect des dispositions du Code de bonne conduite, étant précisé que la responsabilité finale du respect de la réglementation applicable incombe à chaque initié.

Le Code a été de nouveau modifié en janvier 2012 pour étendre les fenêtres négatives, définies en janvier 2011, au jour suivant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels, 1 er et 3 et rimestre).

La procédure de relation avec les médias

Vallourec a défini une procédure de relation avec les médias qui vise à garantir le développement de l'image du Groupe et la promotion de ses activités, tout en assurant la cohérence des messages et en protégeant sa réputation.

Toute démarche d'information vis-à-vis des médias, qu'elle soit proactive ou sollicitée et qu'elle se fasse par voie de communiqué de presse, de conférence, d'interview ou de conversation téléphonique, fait l'objet d'un processus de validation interne.

La procédure de communication financière

Vallourec a mis en place une procédure de communication financière qui vise à organiser les conditions dans lesquelles les informations financières sont communiquées au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rapports financiers annuel et semestriel et les informations financières trimestrielles font ainsi l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

3. Description des procédures de contrôle interne

3.1 Des procédures de contrôle interne adaptées aux spécificités du groupe Vallourec

La mise en œuvre de contrôles internes appropriés en matière de gestion des risques, de contrôle financier et de respect des dispositions légales relève de la responsabilité des dirigeants de chaque société du groupe Vallourec.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, le Directoire s'appuie sur des Directions fonctionnelles qui établissent les procédures nécessaires au bon fonctionnement des activités de contrôle, émettent des instructions et s'assurent de leur application.

Le Comité Financier et d'Audit assure, conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Les fonctions clés du groupe Vallourec en la matière et leurs procédures de contrôle ont été recensées comme suit.

3.2 Procédures de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière

3.2.1 REPORTING FINANCIER ET COMPTABLE

L'information financière et comptable est élaborée de manière centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée au travers d'un logiciel de reporting et de consolidation, implanté dans toutes les filiales consolidées.

Les remontées de reportings par les filiales sont mensuelles et effectuées dans le mois qui suit. Les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans le même délai d'un mois. Le reporting des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

3.2.2 INFORMATION FINANCIÈRE EXTERNE

Depuis 2007, la Société publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre, notamment un bilan et un compte de résultat consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité du Directoire. Les Commissaires aux comptes procèdent à un contrôle des comptes annuels et à un examen limité des comptes semestriels. Ils n'effectuent aucune diligence sur les informations trimestrielles.

3.2.3 TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

En charge de la stratégie de financement du Groupe, la Direction de la Trésorerie et du Financement assure la gestion de la liquidité bancaire et organise l'accès aux financements de marché. Elle a ainsi, au cours de l'année 2012, renouvelé une partie de la liquidité bancaire, augmenté le montant du programme de billets de trésorerie de 750 millions d'euros à un milliard d'euros, et émis deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros.

Elle veille à l'optimisation de la trésorerie au moyen de prévisions élaborées par les sociétés du Groupe et de la centralisation de la trésorerie euro et dollars US des principales sociétés européennes.

Elle est également responsable de la stratégie de gestion des risques de change et de taux.

Dans cette perspective, une centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollar US a été mise en place avec les principales sociétés du Groupe.

Les opérations en devises ou de couverture de change sont régies par des règles émises par la Direction Financière du Groupe et, plus généralement, l'ensemble des opérations de trésorerie qui sont du ressort de chaque société, sont réalisées dans le cadre d'une politique générale de trésorerie et de gestion des risques.

Un suivi mensuel des dettes, placements et opérations de change des filiales est assuré par un reporting effectué par le Directeur de la Trésorerie du Groupe et communiqué au Directoire. Les décisions relatives aux financements et placements à plus d'un an sont de la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement. Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

3.2.4 PROCÉDURES ET INSTRUCTIONS DE REPORTING FINANCIER ET COMPTABLE

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thème et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Afin d'assurer la cohérence entre les données financières et comptables d'une part et les règles et outils de gestion d'autre part, le Groupe a conçu un recueil (le Manuel de Gestion) synthétisant les définitions, principes et règles de contrôle de gestion et de construction de l'information financière. Ce document, diffusé auprès des collaborateurs en charge de l'établissement et du contrôle de l'information financière et de gestion, contribue à garantir la qualité et l'homogénéité de l'information utilisée par le Groupe.

3.2.5 CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le questionnaire de contrôle interne développé par Vallourec est inspiré du rapport COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) et répond aux dispositions du guide d'application du Cadre de Référence de l'AMF relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs.

Le questionnaire porte sur les cycles comptables et financiers suivants : investissements, achats, stocks, ventes, trésorerie, provisions, personnel, taxes et processus de reporting. Les sociétés nouvelles au sein du Groupe procèdent à une autoévaluation de leurs procédures comptables et financières sur la base de ce questionnaire et font l'objet d'une revue sur site par l'audit interne dans l'année suivant leur acquisition.

Les sociétés consolidées par intégration globale font régulièrement l'objet d'une revue du contrôle interne sur la base de ce questionnaire par l'audit interne et les résultats sont communiqués aux Directions des sociétés et Divisions concernées, au Directoire, au Comité Financier et d'Audit, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes. Le plan de mise en place des principales recommandations fait l'objet d'un suivi et d'échanges avec les Commissaires aux comptes pour ces sociétés.

Des audits internes approfondis ont été réalisés conformément au plan annuel d'audit, sur des points spécifiques, identifiés sur la base des revues de contrôle interne, de la matrice des risques du Groupe et des demandes du Directoire et des responsables de Divisions.

3.2.6 AUDIT INTERNE

La Direction de l'Audit Interne est rattachée à la Direction Financière du groupe Vallourec. Elle intervient auprès des filiales selon un plan d'audit afin notamment d'apprécier et d'améliorer la fiabilité de l'information comptable et financière.

Vallourec dispose, outre l'équipe basée à son siège social, d'un auditeur chez V & M Deutschland GmbH et d'une équipe localisée chez V & M do Brasil SA dont les plans d'audit sont validés par la Direction de l'Audit Interne et dont le champ d'investigation porte principalement sur les procédures de contrôle interne.

Il peut être fait appel à des cabinets extérieurs dans le cadre de missions ponctuelles.

La Direction de l'Audit Interne coordonne également les relations avec les auditeurs externes qui sont, pour la plupart, affiliés à des réseaux d'audit internationaux

3.3 Autres processus clés analysés

3.3.1 INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

Le Comité Exécutif examine plusieurs fois par an la situation des investissements du Groupe, présentée par la Direction des Investissements. Il examine les budgets, les autorisations d'investissements, ainsi que les décaissements prévus et réalisés. Selon les procédures « Large Capex Orientation » et « Large Capex Approval », les projets dont le coût prévisionnel est supérieur à cinq millions d'euros ou inférieur lorsqu'ils présentent un caractère stratégique font l'objet d'un dossier établi par la Division concernée et d'une note de la Direction du Contrôle de Gestion, avant d'être soumis pour approbation au Directoire.

La Direction des Investissements effectue un contrôle mensuel du respect des objectifs annuels et s'assure, avec les Divisions concernées, que les mesures correctives sont prises en cas d'apparition d'une déviation.

Des contrôles a posteriori sont effectués, à l'initiative de la Direction des Investissements ou de la Direction du Contrôle de Gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur tous les projets, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production de série. Par ailleurs, des audits de conduite de projet peuvent être réalisés pendant la phase de mise en œuvre du projet.

Vallourec a, par ailleurs, décidé, en 2012, de revoir ses pratiques dans le domaine de la gestion des grands projets. Une équipe projet, assistée d'une société de conseils reconnue pour son expertise dans le domaine, a conduit une analyse des derniers projets, au regard notamment des meilleures pratiques externes.

3.3.2 ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – QUALITÉ – SÉCURITÉ – ENVIRONNEMENT

Le développement durable est piloté au sein du groupe Vallourec par un membre du Comité Exécutif auquel rapporte la Direction du Développement Durable, créée en 2010 et responsable des missions suivantes:

- l'identification des enjeux, des contraintes et des risques en lien avec le développement durable et la formalisation de la politique en la matière;
- le développement d'une culture et de la conscience des enjeux du développement durable au sein du Groupe;
- la mise en place de plans d'actions au sein des Directions opérationnelles et fonctionnelles;
- l'animation du Comité Développement Durable et des Comités d'application ;

- la collecte, la consolidation et la communication des résultats ; et
- le suivi des bonnes pratiques.

La stratégie Développement Durable, ses projets et programmes sont proposés par la Direction Développement Durable au Comité Développement Durable, auquel participent les Directeurs de Division, les Directions fonctionnelles du Groupe, ainsi que deux membres du Directoire.

Après validation par le Comité Développement Durable, la politique de développement durable du Groupe est ensuite déployée et mise en œuvre par la Direction de chaque société du Groupe.

Chaque Directeur est responsable de la mise en place et de l'efficacité des procédures dans les domaines du développement durable, en les adaptant au contexte local et au type d'activité, et en se conformant au Vallourec Management System (VMS), décrit ci-dessous.

La Direction du Développement Durable est également responsable de l'environnement. Elle est chargée de coordonner et d'animer les actions des responsables Santé, Sécurité et Environnement (« HSE Managers ») de chacune des Divisions et des responsables environnementaux locaux qui ont notamment pour mission de veiller à la conformité réglementaire des activités du Groupe et d'améliorer les performances environnementales de celles-ci en cohérence avec la Charte de développement durable du groupe Vallourec élaborée en 2004 et refondue en 2011.

Elle effectue des audits et a mis en place un tableau de bord environnemental qui permet de suivre périodiquement les principaux paramètres. Un rapport des performances environnementales est publié chaque trimestre.

Les informations requises en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », figurent au chapitre 4 du document de référence pour l'exercice 2012. Le rapport « Développement Durable », précédemment publié indépendamment du rapport d'activité, sera fusionné avec ce dernier. Le nouveau rapport intégré fera ressortir l'engagement de l'entreprise en faveur des enjeux du développement durable et rassemblera dans un chapitre dédié les thématiques RH, environnementales, sociétales et éthique en mettant en évidence les engagements et les actions du Groupe dans ces domaines ainsi que les progrès réalisés dans toutes les entités.

Les sites principaux du groupe Vallourec sont aujourd'hui certifiés ISO 14001, ce qui concerne plus de 98 % de la production. Il est prévu que quelques sites de taille plus réduite soient certifiés en 2013.

Dans le cadre du projet *GreenHouse* lancé en 2009 et qui s'est poursuivi en 2012, le groupe Vallourec a mis en place un programme d'amélioration de sa performance énergétique de 20 % avant 2020, en faisant évoluer les pratiques et les comportements ainsi qu'en investissant dans de nouveaux équipements. Ces actions ont également pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans la perspective d'une « économie décarbonée ».

Enfin, le groupe Vallourec a poursuivi un programme significatif d'investissements dans le domaine de l'environnement et de la sécurité.

La Direction QSMS (Qualité, Sécurité et Management System) définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le groupe Vallourec, conformes aux exigences du management de la qualité (normes ISO 9001 ou ISO/TS 16 949, API, ASME, etc.), de la santé, de la sécurité (normes OHSAS 18001) et de l'environnement (ISO 14001).

Ces éléments forment le système de gestion Vallourec (Vallourec Management System - VMS) qui est mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est structuré en trois composantes principales :

- les plans dits TQM ou plans de surveillance des entités, permettent le contrôle des processus par l'identification des indicateurs opérationnels mesurant la performance;
- les Groupes d'amélioration continue (GAC) organisent l'engagement du personnel dans le progrès continu selon ces mêmes indicateurs opérationnels, en mettant en œuvre une méthode normée et rigoureuse de résolution de problèmes;
- les comités de pilotage assurent l'engagement de la Direction, le suivi et l'appui à la démarche de progrès.

Le VMS assure, outre la maîtrise des processus et le progrès continu, la conformité des actions aux axes du plan stratégique.

La Direction QSMS assure un audit continu du VMS dans toutes les entités du groupe Vallourec, identifie les écarts, les pistes de progrès existantes, émet des recommandations et assure leur prise en compte dans les plans d'action.

En matière de qualité, la Direction QSMS assure la promotion, dans le cadre du VMS, de l'application des méthodes et des outils spécifiques visant à l'amélioration continue de la qualité des produits et à la maîtrise des processus de fabrication. Elle accompagne leur mise en œuvre, met en place les formations nécessaires et anime le partage des bonnes pratiques. Par le biais d'audits qu'elle réalise dans tous les sites du Groupe, en complément de ceux réalisés par les organismes extérieurs de certification, elle s'assure de la bonne application de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche Qualité Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, maîtrise de la variabilité, prévention des risques et traitement des problèmes.

En matière de sécurité, le Groupe a lancé en 2008 un programme ambitieux sur trois ans d'amélioration de la sécurité, dénommé « Cap Ten Safe ». Animé par la volonté de créer une rupture et d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, ce programme a permis d'obtenir une progression très sensible de la performance du Groupe en la matière puisque le taux d'accidents du travail avec arrêt (LTIR), qui était de 9,2 en 2008 (par million d'heures travaillées), a été réduit à 5,3 en 2009 pour s'établir à 3,16 en 2010.

Fort de ce succès et dans un souci d'amélioration continue et permanente de la culture sécurité du Groupe, Vallourec a reconduit en 2011 un nouveau programme d'amélioration de la sécurité sur trois ans (2011-2013), dénommé « CAPTEN+ Safe ».

À l'instar de « Cap Ten Safe », ce programme s'inscrit dans le cadre du VMS en cohérence avec les trois principes fondamentaux suivants : l'engagement de tout le management, l'implication de tout le personnel et la mise en place des indicateurs de suivi appropriés.

En 2012, le taux d'accidents du travail avec arrêt (LTIR) s'établit à 2,60, soit une diminution de 7 % par rapport à 2011 et de 72 % depuis le premier programme « Cap Ten Safe ».

Partageant la préoccupation du Directoire en matière de sécurité, le Conseil de Surveillance ouvre chacune de ses séances sur l'évolution de la performance sécurité.

3.3.3 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Direction de la Recherche et du Développement, regroupée depuis le 1er janvier 2010 avec la Direction de la Technologie au sein de la Direction Technologie R & D et Innovation, a établi des procédures à l'échelle du groupe Vallourec concernant la gestion des programmes de développement de nouveaux produits et procédés industriels. Les processus ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées, notamment en ce qui concerne les aspects de propriété intellectuelle.

Des formations et assistances spécifiques par des professionnels expérimentés ont été introduites pour des projets sélectionnés. Les portefeuilles de projets des Divisions sont suivis en particulier pour leur attractivité et leurs risques.

Chaque année, des audits sont également effectués par la Direction QSMS (Qualité, Sécurité et Management System) dans le cadre du Vallourec Management System (VMS).

3.3.4 ACHATS

La Direction Achats déploie une activité de contrôle interne dynamique tant au stade de l'achat initial (évaluation du produit, sélection des fournisseurs et conclusion des contrats) que de son traitement (réception des quantités nécessaires au prix convenu et aux conditions de livraison et de paiement fixées).

Au stade de l'achat initial, la Direction des Achats détermine les biens et services stratégiques et organise les achats stratégiques sur la base de la politique d'achat en ventilant, selon la « Make or Buy Policy », les biens produits au sein du Groupe (achats de matières premières ou de matériaux semi-finis) et ceux achetés sur le marché (achats de produits finis). Elle évalue, en coordination avec les clients internes, les différents fournisseurs potentiels et s'assure, notamment pour les biens et services stratégiques, de la présence de plusieurs fournisseurs (« second sourcing »). Tout en tenant compte des usages commerciaux, elle met l'accent sur la formalisation de contrats afin d'éviter toutes contestations ultérieures.

Afin de réaliser des achats compétitifs sans entamer la qualité des produits ou services délivrés par le Groupe, les fournisseurs sont sélectionnés sur la base d'une grille d'analyse tenant notamment compte de la qualité du bien ou du service et des conditions financières ou commerciales. Cette démarche peut s'accompagner d'une enquête de compétitivité, notamment par la réalisation de benchmarks auprès d'acteurs internes ou de marché, afin de s'assurer du juste prix.

Gardienne du respect des spécifications (risque de qualité), la Direction des Achats réalise avec son client interne une synthèse des propositions techniques et commerciales des fournisseurs potentiels répondant aux spécifications.

Soucieuse de l'exploitation optimale de la capacité de production (livraison tardive) et des éventuelles difficultés de logistique ou de stockage (livraison précoce), la Direction des Achats veille également à la fiabilité des livraisons. En tant qu'élément du « vendor rating », la fiabilité des livraisons est mesurée.

À l'issue du processus d'achat, la comptabilité fournisseur s'assure de la concordance entre la commande, la réception du bien ou service et la facture, un contrôle qualité étant également réalisé pour certains produits ou services. Elle analyse les écarts et les différences de prix et de quantités.

Afin de prévenir tous risques de relations indésirables entre la Direction des Achats et les fournisseurs, tout achat important est soumis à un Comité ad hoc, composé de représentants de la Direction des Achats et du client interne, qui est tenu de se prononcer sur la base d'une grille d'offres comparatives. Par ailleurs, la Charte d'éthique du Groupe en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel s'applique à tous les niveaux.

3.3.5 SYSTÈMES D'INFORMATION

Le plan d'audits de sécurité informatique, initié en 2009, a été déployé ou est en cours de finalisation (Allemagne) dans l'ensemble de sites du Groupe.

De nouvelles procédures relatives à la sécurité des systèmes informatiques de production et aux appareils mobiles (Smartphones et tablettes) ont été mises en place et diffusées à l'ensemble des utilisateurs. En France, une mise à jour de la Charte informatique a également fait l'objet d'une diffusion aux intéressés.

Afin de mieux appréhender la sécurité des systèmes d'information, un Comité des risques spécifiques à l'informatique ainsi qu'un Comité transverse regroupant des représentants fonctionnels de la sécurité informatique, de la gestion des risques, des ressources humaines, du contrôle interne et de la qualité ont été mis en place en 2012.

L'année 2012 a également été marquée par la poursuite des actions de sensibilisation des collaborateurs à la sécurité informatique et de divers projets tendant à accroître cette sécurité:

- le projet de séparation des droits d'accès aux applications informatiques (projet GRC) s'est poursuivi, son pourcentage d'avancement est désormais de 80 %;
- la phase 2 de mise en service du progiciel SAP chez V & M Star et V & M Two a débuté. Le déploiement de SAP a également été réalisé au sein de Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited (Moyen-Orient), acquise en novembre 2011, et V & M Changzhou (Chine). Cette dernière a également fait l'objet d'une analyse des risques et d'une classification des données. Cette démarche a vocation à être étendue à l'ensemble des sites du Groupe;
- afin de faciliter le contrôle de conformité des postes de travail aux procédures informatiques du Groupe, une nouvelle solution d'audit à distance des postes de travail a été mise en place dans l'ensemble des sites du Groupe, à l'exception des États-Unis où elle sera déployée en 2013; et
- une nouvelle architecture de sécurité des réseaux Wi-fi a été mise au point et couvre d'ores et déjà le siège social. Elle est en cours de déploiement dans l'ensemble des autres sites du Groupe.

3.3.6 RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines s'est appuyée sur le processus de contrôle interne mis en place pour l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au groupe Vallourec et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Dans ce cadre, chaque pays disposant d'un service de Ressources Humaines peut procéder à une autoévaluation de son fonctionnement selon un questionnaire standardisé. Sur la base des réponses reçues, la Direction des Ressources Humaines Groupe procède à des audits ponctuels ou réguliers, ainsi qu'au suivi des plans d'action correctifs ou d'amélioration.

Un Comité de suivi incluant le Responsable de l'Audit Interne Groupe, le Responsable de la Gestion des Risques, le Responsable Sécurité Informatique Groupe et le Responsable Contrôle Interne RH Groupe a été mis en place avec un cycle de réunions mensuelles.

Cette démarche permet également d'identifier les bonnes pratiques pouvant être généralisées de manière transverse.

En 2012, ont été conduits des contrôles de sécurisation des bases de données « Paie » et « Administration du personnel » pour la France. Un plan d'actions correctives sera déployé en 2013, et une réflexion menée sur l'opportunité d'étendre ce type de contrôle aux autres pays utilisant des progiciels de gestion intégrés appliqués aux ressources humaines.

3.3.7 RELATIONS COMMERCIALES

Afin de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients (limites de crédit et délégations, assurance-crédit) et élaboré des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du groupe Vallourec afin d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

Une analyse des conditions juridiques applicables aux contrats de vente conclus par les filiales du Groupe avec leurs clients est effectuée périodiquement. Les conditions générales, les documents types, les contrats de vente, et les candidatures à appel d'offres font l'objet d'une revue régulière.

Par ailleurs, la Direction Juridique et la Direction des Risques travaillent en étroite collaboration afin d'assurer une veille des bonnes pratiques de marché en matière de gestion du risque juridique contractuel, avec pour objectif l'amélioration constante du reporting, des procédures et des standards en vigueur.

3.3.8 ASSURANCES

Les risques industriels sont couverts par deux assurances Groupe : une assurance dommages (dommages matériels directs et non explicitement exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages) et une assurance responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

4. Évolution en cours

Au cours du premier trimestre 2013, une filiale de Vallourec a été victime d'une escroquerie aux virements internationaux. Son montant, estimé à 23 millions d'euros, aurait un impact maximum sur le résultat net consolidé du Groupe d'environ 16 millions d'euros. Dès sa découverte, Vallourec a déposé plainte et une enquête judiciaire pénale est en cours. En outre, le Groupe a engagé les recours contentieux visant à obtenir la réparation du préjudice subi.

Vallourec a procédé aux vérifications d'ensemble de ses mesures de sécurité pour s'assurer de leur pertinence. Ces vérifications n'ont pas fait apparaître de déficience systémique du dispositif de contrôle interne et ont confirmé la nature isolée de cet évènement. Une campagne de sensibilisation renforcée a été néanmoins menée immédiatement auprès de l'ensemble des personnels de la communauté financière du Groupe et de ses banques.

5. Gestion des risques

Les principaux risques auxquels le Groupe fait face sont décrits au chapitre 5 du document de référence portant sur l'exercice 2012.

Les risques sont gérés par les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les Directions fonctionnelles (Finance, Ressources Humaines, Juridique, Achats, Qualité, Informatique, Assurances...). En outre, Vallourec développe une démarche transversale, pour assurer une gestion des risques cohérente et exhaustive ainsi que son suivi, qui est explicitée dans un document intitulé « Politique de Gestion des Risques du Groupe ».

Le Directoire effectue un reporting spécifique au Comité d'Audit et Financier sur les risques majeurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'information comptable et financière.

Pour la mise en œuvre de cette politique, la Direction de Gestion des Risques de Vallourec coordonne une approche de haut en bas (« topdown ») selon laquelle les principaux responsables de l'entreprise recueillent auprès des opérationnels l'ensemble des données leur permettant d'évaluer les risques majeurs et d'établir une cartographie des risques afin de mettre en œuvre des mesures de réduction de la probabilité et de l'impact, ou bien de transfert de ces risques. La méthode établit des priorités selon la nature des risques, en prenant en compte « le potentiel d'amélioration » des contrôles. Ainsi, un risque « majeur », pour lequel Vallourec déploie déjà un contrôle au niveau des meilleures pratiques de l'industrie (prévention, protection contre les conséquences, assurance), restera simplement sous surveillance. En revanche, un risque « fort », pour lequel Vallourec n'a pas encore optimisé son contrôle, générera un plan d'action.

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des Divisions ainsi qu'au niveau du Groupe pour suivi et gestion par le Directoire de Vallourec. Chaque cartographie détaille les risques principaux, avec leurs scénarios, leurs survenances passées, les contrôles en place, et les éventuelles meilleures pratiques de contrôle dans d'autres sociétés. Ce sont ces risques principaux qui justifient l'ouverture de plans d'action.

Les Divisions et le Directoire de Vallourec gèrent leur cartographie des risques lors de la réunion de comités semestriels. Le Responsable de la gestion des risques de Vallourec participe à ces Comités pour alimenter les réflexions, garantir la cohérence des actions et rendre compte au Directoire. Toute réunion de Comité réunit le Directeur de la Division concernée et ses principaux adjoints. Sont aussi conviés les Directeurs fonctionnels concernés par certains risques (ex. : R&D, informatique). Chaque Comité aborde les points suivants :

- validation et suivi des plans d'action, présentés par le propriétaire de chaque risque prioritaire;
- validation des indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'action et la pérennité de ces contrôles;
- mise à jour de l'auto-évaluation des risques prioritaires.

Ainsi, régulièrement depuis l'établissement des cartographies en 2007, les risques prioritaires voient leur contrôle hissé au niveau des bonnes pratiques de l'industrie. La gestion des risques s'intègre au Vallourec Management System (VMS) par la pratique systématique de réunions de Comités et d'indicateurs de gestion. La gestion des risques est complémentaire du Contrôle Interne et de l'Audit Interne. Elle se coordonne avec eux et participe à la définition du programme d'audits internes. Elle teste méthodiquement la robustesse des procédures de contrôle interne précitées et, le cas échéant, les hisse au niveau des bonnes pratiques.

La gestion des risques s'appuie ainsi sur un contrôle interne de plus en plus complet et adapté. En retour, elle aide au développement de ce contrôle interne par l'anticipation des risques, le benchmark des procédures et des plans d'action pilotés au niveau des Directeurs des Divisions et du Directoire.

Des informations complémentaires, notamment sur les mesures de gestion des principaux risques opérationnels, figurent à la section 5.2 « Gestion des risques » du chapitre 5 du document de référence pour l'exercice 2012 qui fait partie intégrante du présent rapport.

E - PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Rémunération des membres du Directoire

Vallourec se conforme aux recommandations en matière de rémunérations et de retraites des membres du Directoire prescrites par le Code AFEP-MEDEF dans les conditions reflétées dans le tableau de synthèse figurant en Annexe 3 du document de référence

Les principes généraux de la politique de rémunération du Directoire, ainsi que l'analyse de la situation individuelle de chacun de ses membres sont présentés au Conseil de Surveillance par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance qui dispose des études et conseils d'un cabinet international de premier plan, spécialiste des rémunérations des dirigeants et des mandataires

Les éléments de rémunération des mandataires sociaux sont exposés dans le chapitre 7 du document de référence pour l'exercice 2012 consacré au gouvernement d'entreprise qui fait partie intégrante du présent rapport.

La rémunération monétaire des membres du Directoire est composée d'une part fixe et d'une part variable. Cette rémunération est comparée chaque année à un échantillon de référence composé de groupes industriels français cotés, la politique de Vallourec étant de maintenir la part fixe et la part variable au niveau ou au-dessous des médianes respectives de cet échantillon.

Au titre de l'exercice 2012, les parts variables cible et maximum de M. Philippe Crouzet s'établissaient à respectivement 90 % et 120 % de la part fixe et étaient fonction du résultat net consolidé (30 %), du résultat brut d'exploitation consolidé et du PRI (45 %) et de la réalisation d'objectifs (45 %) relatifs à la sécurité, à la réduction des coûts, aux investissements stratégiques et au développement international du Groupe. Les parts variables cible et maximum de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet s'établissaient à respectivement 75 % et 100 % de leurs parts fixes et étaient fonction du résultat net consolidé (25 %), du résultat brut d'exploitation consolidé et du PRI (37,5 %) et de la réalisation d'objectifs (37,5 %) relatifs à la sécurité, à la réduction des coûts, aux investissements stratégiques et au développement international du Groupe. Sur ces bases, le Conseil de Surveillance, réuni le 27 mars 2013, a arrêté la part variable au titre de l'exercice

2012 à 275 000 euros pour M. Philippe Crouzet (soit 36 % de la part fixe), 132 000 euros pour M. Jean-Pierre Michel (soit 29 % de la part fixe) et 125 000 euros pour M. Olivier Mallet (soit 31 % de la part fixe).

Pour l'exercice 2013, le Conseil de Surveillance a maintenu les parts fixes des rémunérations monétaires des membres du Directoire et, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a porté les parts variables cible et maximum de M. Philippe Crouzet à respectivement 100 % et 135 %, celles de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet restant inchangées. En conséquence, les rémunérations monétaires fixes et variables sont arrêtées comme suit :

2013	M. Philippe Crouzet, Président du Directoire	M. Jean-Pierre Michel, Directeur Général	M. Olivier Mallet, Directeur Financier
Part fixe en euros (chiffres arrondis)	760 000	450 000	400 000
Part variable cible en % de la part fixe	100 %	75 %	75 %
Part variable maximale en % de la part fixe	135 %	100 %	100 %

La part variable maximum de la rémunération de M. Philippe Crouzet sera fonction du résultat net consolidé part du Groupe (33,5 %), d'objectifs de performance (50,6 %) relatifs au résultat brut d'exploitation consolidé et à l'endettement, et d'objectifs opérationnels (50,9 %) relatifs à la sécurité, à la compétitivité, aux investissements stratégiques et au développement stratégique du Groupe. Ces pourcentages s'établissent à respectivement 25 %, 37,5 % et 37,5 % pour M. Jean-Pierre Michel, et 25 %, 42,5 % et 32,5 % pour M. Olivier Mallet.

Les membres du Directoire peuvent se voir attribuer, au titre d'intéressement au capital, des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance dans des conditions arrêtées par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. En 2012, les membres du Directoire n'ont pas bénéficié d'options.

L'attribution d'actions de performance est subordonnée depuis 2006, pour leur totalité, à des conditions de présence et de performance. Jusqu'en 2010, la condition de performance était fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Pour les plans mis en place en 2011 et 2012, la performance est appréciée sur deux exercices sociaux consécutifs et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant sur la période considérée, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période considérée et la performance boursière relative de l'action Vallourec par rapport à un panel de référence. À compter de 2013, la performance sera appréciée sur trois exercices sociaux consécutifs et mesurée sur la base des quatre critères quantifiés suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, et la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables.

Des conditions de présence et de performance doivent également être satisfaites pour une part très significative des options de souscription d'actions attribuées en 2008 aux membres du Directoire, ainsi que depuis 2009 pour la totalité des options qui leur ont été consenties. À compter de 2013, les conditions de performance subordonnées à l'octroi des options seront analogues à celles décrites pour les actions de performance et appréciées sur une durée de quatre exercices sociaux consécutifs.

Depuis 2007, et conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Les membres du Directoire s'engagent formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

En matière de retraite, les membres du Directoire, comme l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont les ayants droit peuvent conserver le bénéfice si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

Ce régime, qui n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux autres cadres dirigeants salariés du Groupe et s'applique lorsque la rémunération brute de base (hors part variable et primes exceptionnelles) est supérieure à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale pendant une durée consécutive de trois ans, apparaît modéré, la retraite complémentaire étant plafonnée à 20 % du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable, et limité à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale. La rente théorique brute est égale à la somme des droits annuels calculés au titre de chaque exercice complet selon la formule suivante : $C = \sum c$ où c (pour chaque exercice complet) = (0,25 x (B/P) - 1) /100 $^{(1)}$.

⁽¹⁾ c = Droits annuels plafonnés à 2 % ; B= Salaire de base annuel (rémunération brute hors part variable) ; P= Plafond annuel de la Sécurité Sociale.

Le Président du Directoire n'est titulaire d'aucun contrat de travail conclu avec le Groupe. Les modalités de son indemnité de fin de mandat, déterminées par le Conseil de Surveillance lors de son entrée en fonction le 1er avril 2009, seront réexaminées par le Conseil du 2 mai 2013 dont la décision sera publiée sur le site internet de la Société conformément à la loi et au Code AFEP-MEDEF. Au titre de l'exercice 2012, il bénéficiait d'une indemnité de fin de mandat en cas de départ contraint, et notamment en cas de changement significatif de la structure du capital susceptible d'affecter la composition du Conseil de Surveillance ou d'opérations de rapprochement ou de changement de stratégie à l'initiative du Conseil de Surveillance ou des actionnaires de la Société. L'indemnité de fin de mandat était limitée à 2 fois la part fixe de la rémunération majorée d'une part variable cible fixée par le Conseil de Surveillance à 80 % de la part fixe (« la rémunération de référence »). Le versement de cette indemnité était soumis à des conditions de performance basées sur 3 critères : (i) le résultat brut d'exploitation de l'exercice exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, (ii) la comparaison du résultat brut d'exploitation de l'exercice exprimé en euros avec le résultat brut d'exploitation budgété et (iii) l'atteinte d'objectifs personnels de progrès fixés par le Conseil de Surveillance pour l'exercice sous revue. Chacun de ces critères exprimés en pourcentage de la part fixe de la rémunération était plafonné à 30. Les conditions de performance étaient satisfaites si le total des 3 critères constituant le critère de performance (ci-après « CP ») était, en moyenne sur les 3 exercices précédents, égal ou supérieur à la moitié de la part variable cible. Si CP était inférieur à ce seuil, aucune indemnité n'était due. Si CP était égal à la moitié de la part variable cible, l'indemnité versée était de 1,5 fois la rémunération de référence ; elle variait de façon linéaire entre CP = 40 et CP = 80. Par ailleurs, les options et actions de performance attribuées étaient acquises en totalité, en cas de fin de mandat dans les mêmes circonstances, si CP était égal ou supérieur à 40 en moyenne sur les 3 dernières années.

Les autres membres du Directoire ne bénéficient d'aucune indemnité de départ en raison de la cessation de leur mandat social de la part de la Société. Titulaires d'un contrat de travail conclu avec Vallourec & Mannesmann Tubes avant leur nomination en tant que membre du Directoire de la Société, dont l'application est suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient d'une indemnité de licenciement en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de Vallourec & Mannesmann Tubes. Le montant de cette indemnité est égal à 2 années de la rémunération fixe brute au titre de ce contrat de travail, majorée d'une part variable forfaitaire de 12,5 %.

2. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le montant global maximum annuel des jetons de présence que le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres a été porté à 520 000 euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2010 (Dixième résolution).

Jusqu'en 2008, chaque Membre du Conseil et chaque Censeur recevait un jeton de présence fixé à 28 000 euros par an, ce montant étant réduit *prorata temporis* dans le cas d'une nomination ou d'une fin de mandat en cours d'exercice.

Afin d'assurer la conformité aux dispositions de l'article 18 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et à la pratique de la majorité des sociétés du CAC 40 qui attribuent, en tout ou partie, des jetons de présence en fonction de l'assiduité des membres, le Conseil de Surveillance de la Société, conformément à la recommandation qui lui avait été faite par son Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé d'adopter un nouveau dispositif de rémunération des membres du Conseil en répartissant en 2 fractions égales la somme de 28 000 euros précitée, portée à 33 000 euros en 2010, dont l'une est acquise en toute hypothèse et l'autre attribuée en fonction de l'assiduité. Cette nouvelle règle est appliquée depuis le 1er juillet 2009.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération dont le montant a été porté par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, à 250 000 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2006, à laquelle s'ajoute le jeton de présence de 33 000 euros. Le Président du Conseil, de même que ses autres membres ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

3. Rémunération des membres des Comités

Les membres des Comités (Comité Financier et d'Audit, Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et Comité Stratégique) perçoivent, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 520 000 euros susvisée, des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun(e) de 2 500 euros par séance, les Présidents des Comités percevant quant à eux 3 500 euros par séance.

4. Rémunération des Censeurs

La rémunération des Censeurs, dont le montant et les modalités de calcul sont identiques à ceux de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

F - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Poursuivant depuis plusieurs années une démarche active de gouvernement d'entreprise, le Conseil de Surveillance a décidé, en 2008, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. Les conditions dans lesquelles la Société applique ces recommandations sont exposées dans le tableau de synthèse figurant en Annexe 3 du chapitre 7 du document de référence pour l'exercice 2012 consacré au gouvernement d'entreprise qui fait partie intégrante du présent rapport.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003, de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées et de leurs recommandations d'avril 2010 sur le renforcement de la présence des femmes dans les Conseils, est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.com).

Annexe 2 – Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2012

Déclarant	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Date de réception de la déclaration	Lieu de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Edward G. Krubasik, Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	14/05/2012	18/05/2012	Bourse de Frankfort	34,13	10 341,39
Jean-Paul Parayre, Président du Conseil de Surveillance	Autres types d'instruments financiers	Acquisition	15/05/2012	23/05/2012	Euronext Paris	19,06	1 333 885,00
Jean-Paul Parayre, Président du Conseil de Surveillance	Autres types d'instruments financiers	Cession	15/05/2012	23/05/2012	Euronext Paris	19,54	1 367 530,26
Jean-Yves Le Cuziat, Membre du Comité Exécutif	Actions	Acquisition	06/06/2012	02/07/2012	Euronext Paris	28,88	38 422,00
Jean-Pierre Michel, Membre du Directoire, Directeur Général	Actions	Acquisition	25/06/2012	26/06/2012	Euronext Paris	27,78	27 780,00
Olivier Mallet, Membre du Directoire	Actions	Acquisition	25/06/2012	27/06/2012	Euronext Paris	27,91	19 955,65
Gérard Terneyre, Directeur de la Stratégie et du Développement	Actions	Cession	07/12/2012	09/12/2012	Euronext Paris	40,19	25 721,60

Annexe 3 – Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF

Conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers n°2012-14 du 11 octobre 2012, le tableau ci-après synthétise les recommandations du Code AFEP-MEDEF que Vallourec a choisi de ne pas appliquer et les explications circonstanciées y afférentes.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF (avril 2010)

Applications par la société Vallourec

Le paragraphe 20.2.3 Code AFEP-MEDEF préconise « de conditionner, suivant des modalités fixées par le Conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées ».

Vallourec considère que l'engagement de conservation par les membres du Directoire jusqu'à cessation de ses fonctions du quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan constitue un mécanisme d'effet équivalent à la recommandation du Code AFEP-MEDEF de conditionner les actions de performances attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

Le paragraphe 20.2.4 du Code AFEP-MEDEF préconise que les conditions de performance dont l'existence est imposée par le Code de commerce doivent être telles qu'elles n'autorisent « l'indemnisation qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ».

Vallourec considère que les cas de versement des indemnités de départ du Président du Directoire qui prévalaient en 2012 respectaient les exigences essentielles de la recommandation 20.2.4 du Code AFEP-MEDEF et qu'au surplus le versement effectif de celles-ci étant fonction de conditions de performance exigeantes dont la réalisation devait être constatée par le Conseil de Surveillance, ces mesures offraient les précautions recherchées par ledit Code. Le Conseil de Surveillance du 2 mai 2013 réexaminera néanmoins les indemnités de départ du Président du Directoire et les rendra publiques à cette date.

Le paragraphe 20.2.5 du Code AFEP-MEDEF préconise que les régimes de retraite supplémentaires des mandataires sociaux satisfassent les conditions suivantes : la présence dans l'entreprise au moment où le bénéficiaire fait valoir ses droits à la retraite, le groupe des bénéficiaires potentiels doit être sensiblement plus large que les seuls mandataires sociaux ; les bénéficiaires doivent satisfaire à des conditions raisonnables d'ancienneté dans l'entreprise ; l'augmentation des droits potentiels ne doit représenter chaque année qu'un pourcentage limité de la rémunération du bénéficiaire ; la période de référence prise en compte pour le calcul des prestations doit être de plusieurs années.

Le régime de retraite supplémentaire des membres du Directoire satisfait l'ensemble de ces conditions sous réserve de celle relative à la condition de présence dans l'entreprise au moment où le bénéficiaire fait valoir ses droits à la retraite, le plan de retraite supplémentaire du Groupe prévoyant que les ayants droit peuvent conserver le bénéfice si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci. Vallourec considère que ce régime reste conditionné à l'achèvement de la carrière de l'entreprise dans la mesure où il suppose une absence de reprise d'activité après le départ de l'entreprise. Par ailleurs, compte tenu de l'ancienneté de certains bénéficiaires de ce plan et notamment ceux ayant effectué la totalité de leur carrière au sein du Groupe, il serait injustifié de leur en faire perdre le bénéfice du seul fait d'un départ subi.



Informations concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

8.1	Pétrole et gaz	258	8.3	Autres applications	<i>259</i>
8.2	Énergie électrique	<i>258</i>	8.4	Perspectives 2013	259

En 2012, les marchés du pétrole et du gaz de Vallourec ont enregistré une croissance vigoureuse, tandis que les autres marchés, en particulier industriels, se sont contractés depuis l'été 2011 en raison notamment de la récession européenne et du repli de la production industrielle au Brésil.

8.1 PÉTROLE ET GAZ

Le marché Pétrole et gaz est décrit à la section 3.1.8.1 « Éléments relatifs à la position concurrentielle de la Société – Pétrole et Gaz » du présent document de référence.

En 2012, les dépenses mondiales d'exploitation et de production ont représenté 604 milliards de dollars $^{(1)}$, soit une croissance de 9 % par rapport à 2011.

La demande mondiale de pétrole ⁽²⁾ est restée relativement stable par rapport à 2011 à 89,6 mb/d sur l'année. La stabilité à un haut niveau des prix du pétrole ⁽³⁾, qui ont atteint en moyenne 112 \$/bbl en 2012 contre 111 \$/bbl en 2011, a permis la hausse des dépenses d'exploration et de production.

L'exploration et la production ont été actives aux États-Unis où la forte progression du forage pétrolier, notamment dans les bassins schisteux, a permis de compenser en partie la baisse du forage gazier lié à la faiblesse du prix du gaz ⁽⁴⁾. Ainsi, le nombre d'appareils de forage en activité aux États-Unis ⁽⁵⁾ a diminué de 12 % en 2012 pour atteindre 1 763 unités fin décembre 2012 contre 2 007 unités fin décembre 2011, tout en restant en moyenne annuelle à un niveau supérieur de 2 % à celui de 2011, à 1 919 unités. La proportion d'appareils de forage destinés au pétrole est passé de 59 % en début 2012 à environ 75 % en fin d'année, reflétant ainsi le changement de mix dans l'exploitation des bassins schisteux. Il faut souligner la proportion croissante des forages horizontaux, représentant en fin d'année environ 63 % des forages contre environ 58 % début 2012.

La diminution du nombre d'unités de forage aux États-Unis a été en partie compensée par l'accroissement de l'efficacité des unités de forage, permettant de forer davantage de puits par unité de forage, et d'augmenter la longueur des puits, favorable à la consommation de tubes. En outre, le développement de forage horizontal nécessite plus de produits premium, sur lesquels Vallourec est très bien positionné.

Le Golfe du Mexique a bénéficié d'une hausse d'activité au cours de l'année 2012, avec une progression de 40 % du nombre de nouveaux permis de forage. Le nombre de plateformes a atteint 48 unités, en hausse de sept unités depuis décembre 2011, générant des commandes de produits premium pour Vallourec.

Bénéficiant de la qualité de son offre produits et de son action commerciale, Vallourec a maintenu tout au long de l'exercice 2012 une pleine activité de ses usines nord-américaines, complétée par des importations de tubes en provenance de ses usines, en particulier européennes.

Hors États-Unis et Canada, le nombre moyen d'appareils de forage en activité a continué d'augmenter, en hausse de 6 % ⁽⁴⁾ en 2012 par rapport à 2011 pour atteindre 1 253 unités fin décembre 2012, avec une croissance soutenue, notamment en Afrique et au Moyen-Orient.

En mer du Nord, de nombreux projets ${\rm HP/HT^{(6)}}$ nécessitent des produits particulièrement haut de gamme.

Le développement des champs gaziers par les compagnies pétrolières nationales au Moyen-Orient a stimulé la demande pour les produits dédiés aux environnements corrosifs. L'octroi de nouvelles licences pour le développement offshore en Afrique de l'Ouest a entraîné une forte demande de tubes de la part de Total ainsi que de compagnies pétrolières indépendantes. Le développement de nouveaux projets au Moyen-Orient a également stimulé la demande de tubes premium Vallourec.

Au Brésil, les ventes ont été portées par la demande accrue de Petrobras et des compagnies pétrolières internationales. La compagnie pétrolière nationale brésilienne a relevé en 2012 son plan d'investissements à 236,5 milliards de dollars (7) pour la période 2012-2016, incluant les besoins pour l'exploitation prometteuse des champs pré-salifères, des forages en eaux très profondes (à plus de 2 000 mètres), loin des côtes et dans un environnement très corrosif.

8.2 ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

En 2012, dans le domaine de l'énergie électrique conventionnelle, les besoins de nouveaux équipements en Europe et aux États-Unis sont restés faibles. Quelques projets ont été lancés en Europe de l'Est, mais les nouvelles capacités concernées restent modestes. Un certain nombre de projets de centrales thermiques ont été repoussés en Europe, principalement en raison des incertitudes sur les politiques

environnementales. Aux États-Unis, le faible niveau du prix du gaz résultant de l'abondance de gaz de schiste et les politiques environnementales ont redonné un avantage compétitif à l'utilisation des centrales fonctionnant au gaz, aux dépens de la construction de nouvelles centrales thermiques au charbon. Par ailleurs, le recours au charbon devrait être amené à baisser en raison du faible prix du gaz naturel.

- (1) Barclays Capital Global 2012 E&P Spending Oulook.
- (2) AIE.
- (3) Prix du Brent.
- (4) Prix du gaz Henry Hub.
- (5) Baker Hugues.
- (6) HP/HT: Haute Pression / Haute Température.
- (7) Petrobras 2012-2016 Business plan.

En revanche, en Asie, les besoins énergétiques très significatifs qui reflètent le dynamisme des économies soutiennent le développement de nouvelles centrales thermiques performantes. La Chine a repris son processus de remplacement de petites centrales sub-critiques par des centrales supercritiques plus productives et moins polluantes. La production d'électricité mondiale devrait croître de plus de 70 % entre 2010 et 2035 (ou de 32 % entre 2010 et 2020), soit plus de 2 % par an en moyenne, notamment en Asie. La part de l'électricité produite par l'Inde et la Chine devrait passer de 24 % en 2010 à 36 % en 2035 (ou 33 % en 2020) (1). La Corée du Sud se positionne dorénavant comme un autre acteur dynamique en Asie dans le développement de nouvelles capacités. Tous ces projets s'inscrivent néanmoins dans un environnement très concurrentiel pour les acteurs internationaux.

Le marché de l'énergie nucléaire a bénéficié depuis plusieurs années d'une reprise liée à la nécessité pour de nombreux pays de réduire les émissions de ${\rm CO_2}$. L'accident de Fukushima en avril 2011 a néanmoins conduit certains d'entre eux à revoir leur politique dans le domaine de l'énergie nucléaire. Seize pays, y compris la France et la Chine, restent engagés à développer leurs projets approuvés. Ces deux pays représentent l'essentiel des ventes de tubes générateurs de vapeur.

Au cours du second semestre 2012, le Chinese State Council a approuvé officiellement le Plan de Sûreté Nucléaire, permettant d'envisager la reprise des investissements visant à doter la Chine d'une capacité de production d'électricité d'origine nucléaire de 60 à 70 GW d'ici 2020 contre 15 GW en 2012 (2). En France, Vallourec bénéficie du programme de remplacement des générateurs de vapeur des centrales EDF permettant de prolonger la vie des réacteurs de 1 300 MW.

8.3

AUTRES APPLICATIONS

Le marché de la pétrochimie a été soutenu en 2012, avec la bonne tenue des investissements au Moyen-Orient, en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique, contrastant avec la morosité des marchés en Europe. Au Moyen-Orient, Vallourec est impliqué dans des projets significatifs, tels que celui de Shaiba en Arabie Saoudite et de Steam Amal à Oman.

En Europe, les marchés Hors énergie (mécanique, automobile et construction) de Vallourec ont souffert du ralentissement économique, ce qui a entrainé une réduction des commandes de produits industriels.

L'économie brésilienne a enregistré un ralentissement de sa croissance en 2012, avec une croissance inférieure à 2 %, contre 3 % en 2011 et une production industrielle en baisse de près de 3 % en 2012. Les activités « non énergie » au Brésil ont été en retrait notamment dans l'automobile (en particulier les véhicules industriels), la mécanique et la construction, où le secteur a également souffert des importations liées à un réal fort.

8.4

PERSPECTIVES 2013

En ce début de 2013, la demande de tubes premium sans soudure pour le marché du pétrole et du gaz est soutenue, tandis que la demande sur les autres marchés reste ralentie avec une faible visibilité.

Les dépenses d'exploration et de production devraient augmenter en 2013, essentiellement tirées par les marchés internationaux, notamment au Brésil et au Moyen-Orient. Aux États-Unis, le nombre d'appareils de forage en activité devrait progresser par rapport au niveau actuel. Ces éléments, en complément de la montée en puissance de ses nouvelles usines aux États-Unis et au Brésil, soutiendront la croissance de Vallourec dans le domaine du pétrole et du gaz.

Le Groupe poursuit activement son programme de réduction des coûts et d'amélioration de son efficacité opérationnelle.

Dans l'ensemble, sur la base des conditions de marché actuelles, le Groupe prévoit une progression de son chiffre d'affaires et une amélioration de son taux de marge brute d'exploitation en 2013.





Informations complémentaires

9.1	Rapp	oorts du Directoire	<i>262</i>	9.4		eau des filiales	
	9.1.1	Rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2012	262			articipations directes de Vallourec 1 décembre 2012	280
	9.1.2	Rapport complémentaire du Directoire relatif à l'utilisation des quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 31 mai 2012 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international "Value 12"	263	9.5	des d	ultats financiers cinq derniers exercices es de concordance et informations	281
	9.1.3	Complément au rapport complémentaire			inclu	ises par référence	282
		du Directoire du 7 novembre 2012 relatif à l'utilisation des quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée			9.6.1	Table de concordance entre le document de référence et l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004	282
		Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 31 mai 2012 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié	074		9.6.2	Table de concordance entre le document de référence Vallourec et le rapport financier annuel	284
9.2		international "Value 12" oort du Conseil de Surveillance	271		9.6.3	Table de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Directoire	285
		ssemblée Générale Mixte			9.6.4	Informations incluses par référence	286
	du 3	0 mai 2013	<i>273</i>				
9.3		oorts des Commissaires comptes sur l'exercice 2012	275	9.7	requ géné	res informations périodiques nises aux termes du Règlement Éral de l'Autorité des Marchés	
	9.3.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012	275		Fina	nciers	286
	9.3.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012	276				
	9.3.3	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	277				
	9.3.4	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance	278				
	9.3.5	Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	279				

9.1 RAPPORTS DU DIRECTOIRE

9.1.1 RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR L'EXERCICE 2012

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Directoire requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent document de référence constituant le rapport de gestion.

	Rapport de gestion	Document de référence Chapitres / Sections	Pages
1.	Activités et évolution des affaires du Groupe - Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.1.2	37-44
2.	Résultats des activités du Groupe - Situation financière et indicateurs de performance	3.1.3 / 3.1.4 / 3.1.5	45-48
3.	Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	6.1	116-125
4.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	3.1.1	36
5.	Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	8	257-259
6.	Délais de paiement des fournisseurs ou des clients	3.1.3.2	47
7.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	2.5	27
8.	Tableau des résultats de Vallourec au cours des cinq derniers exercices	9.5	281
9.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté – Exposition aux risques de taux, de crédit, de liquidité et de trésorerie – Politique en matière de gestion des risques financiers	5	93-107
10.	Utilisation des instruments financiers par le Groupe, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	2.2.6 / 5.1.5	19-20 / 99-104
11.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A	N/A
12.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A	N/A
13.	Activités en matière de Recherche et Développement	3.3	58-61
14.	Informations sociales, environnementales et sociétales	4	63-91
15.	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	7.1.1	196-218
16.	Rémunérations des mandataires sociaux	7.2.1	226-233
17.	Attribution de stock-options	7.3.1.1	234-237
18.	Attribution gratuite d'actions ou attribution d'actions de performance	7.3.1.2	238-239
19.	État récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants	7 (Annexe 2)	254
20.	Répartition du capital social	2.3.1	21
21.	Actionnariat salarié	2.3.1 / 4.1.2.4 / 7.3.3	21 / 70 / 240-241
22.	Rachat d'actions	2.2.4.1	16-17
23.	Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7 (Annexe 1)	244
24.	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées ou prises de contrôle de telles sociétés	N/A	N/A
25.	Récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentations du capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2012	2.2.3	14-16
26.	Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options	N/A	N/A
27.	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	7 (Annexe 1)	241-253

9.1.2 RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU DIRECTOIRE RELATIF À L'UTILISATION DES QUINZIÈME, SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DE VALLOUREC DU 31 MAI 2012 DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ INTERNATIONAL "VALUE 12"

Le présent rapport complémentaire est établi en application de l'article R. 225-116 du Code de commerce dans le cadre de l'utilisation des quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 31 mai 2012 à l'effet de mettre en place le plan d'actionnariat salarié international "Value 12".

I. Présentation du plan d'actionnariat salarié international "Value 12"

Dans le but de les associer plus étroitement à l'activité et aux résultats du Groupe, Vallourec a souhaité offrir à ses salariés la possibilité d'investir en titres Vallourec.

En application des quinzième, seizième, dix-septième et dixhuitième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 31 mai 2012, après avoir recueilli l'autorisation du Conseil de Surveillance, le Directoire de Vallourec a arrêté le 31 juillet 2012 le principe de la mise en place d'une offre de souscription d'actions ("Value 12") réservée aux salariés (et ayants droit assimilés) de Vallourec et des sociétés dont Vallourec détient directement ou indirectement la majorité du capital social, dans les conditions précisées ci-après.

La mise en œuvre de l'opération repose sur l'utilisation :

- des délégations de compétence conférées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 31 mai 2012 aux termes des quinzième, seizième et dix-septième résolutions en vue de l'émission d'actions avec une décote de 20 %, dans la limite d'un montant nominal global de 7 200 000 euros (soit 3 600 000 actions); et
- de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 31 mai 2012 aux termes de la dixhuitième résolution, en vue de l'attribution gratuite d'actions dans la limite de 20 000 actions (cette limite étant toutefois augmentée du nombre d'actions susceptibles d'être attribuées au titre des ajustements destinés à préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital de la société).

Les principales caractéristiques de l'offre "Value 12" peuvent être résumées comme suit :

Bénéficiaires de l'offre

L'offre "Value 12" a été ouverte aux salariés et ayants droit assimilés de Vallourec et des sociétés dont Vallourec détient directement ou indirectement la majorité du capital social et qui ont leur siège social dans l'un des pays suivants : Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Émirats Arabes Unis, États-Unis, France, Mexique et Royaume-Uni.

Plus précisément, étaient éligibles à l'offre "Value 12" :

 les salariés (ainsi que les mandataires sociaux assimilés au sens de l'article L. 3332-2 du Code du travail) des entreprises adhérentes au plan d'épargne groupe Vallourec (PEV) ou au plan d'épargne groupe Vallourec international (PEVI), ayant une ancienneté d'au moins trois mois acquise dans l'une quelconque des sociétés du groupe Vallourec à la fin de la période de souscription/rétractation;

- les retraités et préretraités des sociétés françaises, anglaises et allemandes adhérentes au PEV ou au PEVI ayant conservé des avoirs au sein des plans au jour de leur versement à l'offre;
- les salariés des sociétés ayant leur siège au Brésil, au Mexique, aux États-Unis, aux Émirats Arabes Unis et en Chine, autres que celles ayant adhéré au PEVI et qui sont incluses dans le périmètre de consolidation comptable de Vallourec, ayant une ancienneté d'au moins trois mois acquise dans l'une quelconque des sociétés du groupe Vallourec à la fin de la période de souscription/rétractation.

Formules de souscription

L'offre "Value 12" est constituée de deux formules :

- une offre à effet de levier ouverte à tous les salariés et ayants droit assimilés éligibles à l'offre "Value 12", visant à garantir au salarié son investissement initial (sous réserve de l'effet de change, de l'impact de la fiscalité et des prélèvements sociaux et d'une éventuelle résiliation de l'opération d'échange) et de bénéficier d'un multiple de la hausse moyenne protégée de l'action par rapport au prix de référence entre la date de réalisation de l'augmentation de capital et le 3 juillet 2017;
- une offre classique ouverte aux salariés et ayants droit assimilés éligibles à l'offre "Value 12", permettant une souscription d'actions avec une décote de 20 % assortie d'un abondement au travers du FCPE Vallourec Value Relais 12.

Sauf cas de sortie anticipée, l'investissement des salariés sera indisponible jusqu'au 3 juillet 2017.

La formule à effet de levier a été déclinée par groupes de pays afin de se conformer aux réglementations locales ou de se placer dans le cadre de dispositions fiscales spécifiques plus favorables à la souscription des salariés, tout en assurant un avantage économique comparable à l'ensemble des salariés éligibles à l'offre (notamment sous la forme d'un FCPE à effet de levier dédié ou d'une souscription directe d'actions (ou d'un dépôt en numéraire du salarié) assortie de l'attribution de stock appreciation rights par l'employeur).

En Allemagne, en France, au Brésil, aux Émirats Arabes Unis, au Mexique et au Royaume-Uni, elle est assortie d'un abondement de l'employeur et, dans les autres pays, d'une attribution gratuite d'actions ou dans certains cas d'un abondement différé.

La structure retenue par pays est la suivante :

• France:

- Offre classique: souscription de parts du FCPE Vallourec Value Relais 12 et abondement en numéraire de l'employeur dans le cadre du PEV pour les sommes investies hors arbitrage. Le FCPE souscrira à des actions Vallourec avec une décote de 20 %.
- Offre levier: souscription de parts du compartiment Vallourec Value France 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK et abondement en numéraire de l'employeur dans le cadre du PEV pour les sommes investies hors arbitrage. Le compartiment du FCPE souscrira à des actions Vallourec

avec une décote de 20 % et bénéficiera d'un complément bancaire égal à neuf fois l'investissement des porteurs de part (abondement net compris), permettant au compartiment de souscrire à dix fois plus d'actions que celles qu'auraient permis de souscrire l'apport personnel et l'abondement net.

- Allemagne et Royaume-Uni : souscription de parts du compartiment Vallourec Value Germany UK 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK. Le compartiment du FCPE souscrira à des actions Vallourec avec une décote de 20 % et bénéficiera d'un complément bancaire égal à neuf fois l'investissement des porteurs de parts (abondement net compris), permettant au compartiment de souscrire à dix fois plus d'actions que celles qu'auraient permis de souscrire l'apport personnel et l'abondement net.
- Mexique, Brésil et Émirats Arabes Unis : souscription de parts du compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 12 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE proposé en dehors de tout plan d'épargne. Le compartiment du FCPE souscrira à des actions Vallourec avec une décote de 20 % et bénéficiera d'un complément bancaire égal à neuf fois l'investissement des porteurs de part (abondement net compris), permettant au compartiment de souscrire à dix fois plus d'actions que celles qu'auraient permis de souscrire l'apport personnel et l'abondement net.
- États-Unis (pour toutes les filiales sauf VAM USA LLC) et Canada: souscription directe d'actions de la société à prix décoté, assortie de l'attribution de stock appreciation rights par l'employeur et de l'attribution gratuite d'actions par Vallourec. La mise en place de cette formule s'accompagne de la souscription par un véhicule contrôlé par l'établissement financier participant à la structuration de l'opération d'un nombre d'actions égal à neuf fois le nombre d'actions souscrit par les salariés et ayants droits assimilés.
- Chine et États-Unis (pour VAM USA LLC): dépôt en numéraire du salarié assorti de l'attribution de stock appreciation rights par l'employeur et d'un bonus différé. La mise en place de cette formule s'accompagne de la souscription par un véhicule contrôlé par l'établissement financier participant à la structuration de l'opération d'un nombre égal au nombre entier immédiatement inférieur à neuf fois le nombre de SARs effectivement attribués dans le cadre des formules « Cash + SAR ».

Mode de conservation des actions

La souscription des actions est réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise relais, et d'un fonds commun de placement d'entreprise à compartiments proposés dans le cadre du PEV et du PEVI, d'un fonds commun de placement d'entreprise à compartiments proposé en dehors du cadre de tout plan d'épargne d'entreprise et, dans certains pays, en actionnariat direct. Par ailleurs, une partie des actions (correspondant à neuf fois la souscription des salariés dans les formules hors FCPE) sera souscrite par un véhicule contrôlé par l'établissement financier participant à la structuration de l'opération.

Les droits de vote afférents aux titres détenus dans les FCPE seront exercés par le Conseil de Surveillance du FCPE. L'établissement financier s'est engagé à ce que les droits de vote afférents aux actions détenues par le véhicule qu'il contrôle soient exercés dans le même sens que le Conseil de Surveillance du FCPE à effet de levier ouvert aux salariés français, anglais et allemands.

Plafond individuel de souscription

OFFRE DANS LE CADRE DU PEV

En application de l'article L. 3332-10 du Code du travail, le montant des versements annuels (y compris l'intéressement) par un salarié aux plans d'épargne auxquels il participe ne peut excéder le quart de sa rémunération annuelle brute ou de ses pensions de retraite reçues au titre de l'année 2012. Pour l'appréciation de cette limite, il est tenu compte du complément bancaire dont bénéficie le FCPE à effet de levier.

OFFRE DANS LE CADRE DU PEVI AU TRAVERS D'UN FCPE

En application de l'article L. 3332-10 du Code du travail, le montant des versements annuels par un salarié aux plans d'épargne auxquels il participe ne peut excéder le quart de sa rémunération annuelle brute ou de ses pensions de retraite reçues au titre de l'année 2012. Pour l'appréciation de cette limite, il est tenu compte du complément bancaire dont bénéficie le FCPE à effet de levier.

OFFRE DANS LE CADRE DU PEVI AU TRAVERS DE LA FORMULE « ACTIONS + SAR »

Compte tenu de la limite prévue à l'article L. 3332-10 du Code du travail et du mécanisme d'effet de levier, la souscription à l'offre est limitée à 2,5 % de la rémunération annuelle brute 2012.

OFFRE DANS LE CADRE D'UN FCPE HORS PLAN

La souscription est limitée à 100 % de la rémunération annuelle brute 2012. Pour l'appréciation de cette limite, il est tenu compte du complément bancaire dont bénéficie le FCPE à effet de levier.

OFFRE DANS LE CADRE DES FORMULES « CASH + SAR »

Compte tenu du mécanisme d'effet de levier, le montant de dépôt est limité à 2,5 % de la rémunération annuelle brute 2012 pour les salariés qui travaillent dans VAM USA LLC et à 10 % de la rémunération annuelle brute 2012 pour les salariés qui travaillent dans des filiales en Chine.

Modalités particulières de souscription ou de paiement

Les modalités particulières de souscription ou de paiement par pays ont été portées à la connaissance des salariés au travers de la documentation de souscription qui leur est remise. Un minimum de souscription est également prévu. Il varie selon les pays. Des limites plus strictes s'appliquent en cas de souscription pendant la période de souscription/rétractation. Ces éléments ont été portés à la connaissance des salariés au travers de la documentation de souscription qui leur est remise.

Réalisation de l'augmentation de capital – Modalités de réduction

L'augmentation de capital sera réalisée à concurrence du nombre d'actions souscrites par le compartiment « Vallourec Value Brasil Mexico UAE 12 » du FCPE « Vallourec Value Brasil Mexico UAE », les compartiments « Vallourec Value France 12 » et « Vallourec Value Germany UK 12 » du FCPE « Vallourec Value France Germany

UK », le FCPE « Vallourec Value Relais 12 », le véhicule contrôlé par l'établissement financier et directement par les salariés souscrivant aux États-Unis et au Canada. Toutefois, si les engagements de versement aboutissent à un dépassement du montant maximum de l'augmentation de capital autorisé par le Directoire du 31 juillet 2012, soit 3 600 000 actions, lesdits engagements seront réduits de la manière suivante :

- Il sera procédé à la division du nombre total d'actions allouées par le nombre de souscripteurs afin d'obtenir le « nombre de titres moyen » ou « seuil de réduction » (y compris l'abondement).
- Il ne sera procédé à aucune réduction de la demande de souscription toutes formules confondues pour les demandes n'excédant pas ce nombre de titres moyen (y compris l'abondement), étant toutefois précisé que la réduction ne pourra en aucun cas conduire à ramener l'apport personnel du salarié en dessous du minimum de souscription requis.
- Au-delà de ce seuil, il sera procédé à une réduction proportionnelle de la fraction de la demande excédentaire.
- Dans les pays dans lesquels la souscription s'opère en nombre entier d'actions, le nouveau nombre d'actions alloué à chaque salarié sera arrondi au nombre entier d'actions immédiatement inférieur et les actions formant rompus seront allouées aux pays à formules FCPE.

- En cas de panachage des formules (France seulement), la réduction s'imputera sur chacune des formules au prorata du nombre d'actions demandées par le salarié pour chacune des formules.
- En cas de panachage des options de paiement pour une même formule (France seulement), la réduction s'imputera par priorité sur la fraction de la souscription financée par arbitrage d'avoirs au sein du PEV puis sur la fraction financée par prélèvement sur compte bancaire.

Ce mécanisme de réduction entraînera un ajustement corrélatif automatique du nombre d'actions souscrites par le véhicule Crédit Agricole CIB et par chacun des FCPE.

Dans toute cette description des modalités de réduction, le nombre d'actions demandées et/ou servies s'entend abondement net et levier compris le cas échéant (quelle que soit la forme de celui-ci) et en utilisant les taux de change fixés dans les décisions du Directoire du 7 novembre 2012.

Les attributions gratuites d'actions ne porteront pas sur un nombre excédant 20 000 actions.

Indisponibilité

Les actions souscrites en direct, ainsi que les parts des FCPE précités ou le dépôt effectué par les salariés, seront bloqués pendant une période prenant fin le 3 juillet 2017, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

Calendrier

22 février et 26 juillet 2012	Autorisation de l'offre "Value 12" par le Conseil de Surveillance
31 juillet 2012	Décision du Directoire sur le principe et les modalités de l'offre
Du 17 septembre au 5 octobre 2012 (inclus)	Période de réservation
7 novembre 2012	Fixation des dates et du prix de souscription
Du 8 au 12 novembre 2012 (inclus)	Période de souscription/rétractation ouverte aux ayants droit à l'offre "Value 12"
6 décembre 2012	Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

II. Cadre des augmentations de capital réalisées pour les besoins de la mise en œuvre de l'offre "Value 12"

(a) Décisions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31 mai 2012 a adopté un ensemble de résolutions visant à permettre au Directoire d'offrir aux salariés du groupe Vallourec, en France et à l'étranger, la possibilité de souscrire ou d'acquérir des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à des conditions préférentielles (y compris gratuitement), afin de les associer plus étroitement au développement de la Société. Chacune de ces résolutions était assortie d'une suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Quinzième résolution : résolution générale permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe Vallourec (le cas échéant au travers d'un FCPE) ou de céder des titres, dans les deux cas avec une décote pouvant aller jusqu'à 20 % (en contrepartie d'une indisponibilité de cinq ans).

Seizième résolution : résolution générale permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés étrangères du groupe Vallourec et ayants droit assimilés (ou à un FCPE les regroupant), en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise avec une décote de 20 % (en contrepartie d'une indisponibilité équivalente à celle applicable aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise).

Dix-septième résolution : résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée à un établissement financier avec une décote de 20 %. Cette augmentation de capital permet de mettre en œuvre une formule à effet de levier dans les pays dans lesquels l'extension de l'offre structurée qui serait proposée aux salariés français soulève des difficultés ou des incertitudes juridiques ou fiscales.

Dix-huitième résolution : résolution permettant d'attribuer gratuitement des **actions aux salariés non-résidents** (et ayants droit assimilés) à titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés français. L'objectif recherché est d'attribuer un avantage

proche de celui consenti aux salariés français tout en différant le fait générateur de l'impôt et des charges sociales jusqu'à la date à laquelle le salarié peut en disposer. Dans les pays dans lesquels cette solution serait retenue, les actions attribuées gratuitement auraient vocation à bénéficier à tous les participants à l'offre réservée aux salariés (sous réserve le cas échéant de l'exigence d'un niveau minimum d'investissement).

Un double plafond est applicable aux quinzième, seizième et dix-septième résolutions :

- un plafond individuel de 9 400 000 euros, auquel viendrait le cas échéant s'ajouter le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital;
- un plafond global de 9 400 000 euros, de sorte que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des délégations conférées aux termes de ces trois résolutions serait plafonné à 9 400 000 euros, auquel viendrait s'ajouter le cas échéant le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de ces résolutions s'imputerait par ailleurs sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la douzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2011 (soit 117 millions d'euros hors émissions destinées à préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital) ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global prévu par une résolution de même nature qui pourrait éventuellement succéder à ladite résolution pendant la durée de validité des résolutions.

À ce jour, ces délégations n'ont pas été utilisées par le Directoire.

La durée des délégations conférées en vertu des quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions est de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée.

(b) Décisions du Conseil de Surveillance des 22 février et 26 juillet 2012

Après avoir approuvé, lors de sa réunion du 22 février 2012, le principe d'une offre internationale d'actionnariat salarié "Value 12", le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 26 juillet 2012, a autorisé le Directoire à faire usage :

- des délégations de compétence conférées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 31 mai 2012 aux termes des quinzième, seizième et dix-septième résolutions en vue de l'émission d'actions avec une décote de 20 %; et
- de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 31 mai 2012 aux termes de dixhuitième résolution, en vue de l'attribution gratuite d'actions.

(c) Décisions du Directoire du 31 juillet 2012

Le Directoire, lors de sa réunion du 31 juillet 2012, a arrêté le principe de la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié international "Value 12" dont les principales caractéristiques ont été présentées au l. ci-dessus et, à cet effet, a décidé le principe de l'utilisation des

délégations conférées par les quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions de l'Assemblée Générale du 31 mai 2012 :

- en vue de l'émission d'actions nouvelles avec une décote de 20 %, dans la limite d'un montant nominal global de 7 200 000 euros, s'agissant des quinzième, seizième et dix-septième résolutions;
- en vue de l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 20 000 actions s'agissant de la dix-huitième résolution (cette limite étant toutefois augmentée du nombre d'actions susceptibles d'être attribuées au titre des ajustements destinés à préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital de la société).

(d) Décisions du Directoire du 7 novembre 2012

Le Directoire, lors de sa réunion du 7 novembre 2012, a arrêté les modalités définitives de l'offre "Value 12" dont les principales caractéristiques ont été présentées au l. ci-dessus.

Le Directoire, à l'effet de mettre en œuvre l'offre "Value 12", a décidé d'utiliser les délégations conférées par les quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions de l'Assemblée Générale du 31 mai 2012 :

- en vue de l'émission d'actions nouvelles avec une décote de 20 %, dans la limite d'un montant nominal global de 7 200 000 euros, s'agissant des quinzième, seizième et dix-septième résolutions;
- en vue de l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 20 000 actions s'agissant de la dix-huitième résolution (cette limite étant toutefois augmentée du nombre d'actions susceptibles d'être attribuées au titre des ajustements destinés à préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital de la sociétél.

Le Directoire a également fixé les dates de la période de souscription/ rétractation pour les salariés et ayants droit assimilés (du 8 novembre au 12 novembre 2012 inclus) ainsi que le prix de souscription des actions nouvelles devant être émises dans le cadre de l'utilisation des quinzième, seizième et dix-septième résolutions.

III. Conditions de l'utilisation des quinzième, seizième et dix-septième résolutions

III.1 Conditions de l'utilisation de la quinzième résolution

BÉNÉFICIAIRES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉALISÉE EN VERTU DE LA QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'émission réalisée en vertu de la quinzième résolution est réservée aux salariés (et mandataires sociaux assimilés en vertu de l'article L. 3332-2 du Code du travail) des sociétés du groupe Vallourec adhérentes au plan d'épargne groupe Vallourec (PEV) ou au plan d'épargne groupe Vallourec international (PEVI) à la date de l'ouverture de la période de réservation, pour autant que lesdits salariés et mandataires remplissent la condition d'ancienneté de trois mois prévue par ces plans, ainsi qu'aux retraités et anciens retraités de ces sociétés ayant conservé des avoirs sur ces plans. En France, la souscription s'effectue au travers du FCPE Vallourec Value Relais 12 pour la formule classique et au travers du compartiment Vallourec Value France 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK pour la formule à effet de levier. À l'étranger, seule une formule à effet de levier est proposée. En Allemagne et au Royaume-Uni, la souscription s'effectue au travers du compartiment Vallourec Value Germany UK 12 du FCPE

Vallourec Value France Germany UK. Dans les autres pays étrangers du périmètre, au sein du PEVI, la souscription prend la forme d'une offre directe d'actions dans le cadre de formules « Actions + SAR ».

OBJET

Cette augmentation de capital a pour objet la mise en œuvre de l'offre "Value 12" décrite au l. ci-dessus, en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Canada et aux États-Unis (pour toutes les filiales sauf VAM USA LLC).

MONTANT DE L'ÉMISSION

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la quinzième résolution est de 7 200 000 euros (soit au maximum 3 600 000 actions nouvelles), étant toutefois précisé que l'utilisation combinée des quinzième, seizième et dixseptième résolutions pour les besoins de la mise en œuvre de l'offre "Value 12" est soumise à un plafond global de 7 200 000 euros (montant nominal).

Le nombre d'actions effectivement émises dans le cadre de l'utilisation de la quinzième résolution sera égal à la somme :

- du nombre d'actions égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre résultant du quotient de (i) la somme des souscriptions par apport personnel effectuées par les ayants droit auxquels le FCPE Vallourec Value Relais 12 est ouvert (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après) et de l'abondement net y afférent par (ii) le Prix de Souscription Décoté. Le nombre définitif d'actions réservé au FCPE Vallourec Value Relais 12 sera fixé après la période de souscription/ rétractation, au vu des souscriptions effectives des ayants droit, après éventuelle réduction;
- du nombre d'actions égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre résultant du quotient de (i) dix fois la somme (x) des souscriptions par apport personnel effectuées par les ayants droit auxquels le compartiment Vallourec Value France 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK est ouvert (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après) et (y) de l'abondement net y afférent par (ii) le Prix de Souscription Décoté. Le nombre définitif d'actions réservé au compartiment Vallourec Value France 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK sera fixé après la période de souscription/ rétractation, au vu des souscriptions effectives des ayants droit, après éventuelle réduction;
- du nombre d'actions égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre résultant du quotient de (i) dix fois la somme (x) des souscriptions par apport personnel effectuées par les ayants droit auxquels le compartiment Vallourec Value Germany UK 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK est ouvert (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après) et (y) de l'abondement net y afférent (converti en euros sur la base des taux de change fixés dans les décisions du Directoire du 7 novembre 2012) par (ii) le Prix de Souscription Décoté. Le nombre définitif d'actions réservé au compartiment Vallourec Value Germany UK 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK sera fixé après la période de souscription/rétractation, au vu des souscriptions effectives des ayants droit, après éventuelle réduction;
- du nombre d'actions effectivement souscrites (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après) par les ayants droit éligibles à des formules « Actions + SAR ».

PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription unitaire des actions est égal à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Vallourec constatés sur les 20 derniers jours de Bourse précédant la décision d'ouverture de la période de souscription, prise le 7 novembre 2012, diminuée d'une décote de 20 % et arrondie au centime d'euro supérieur (le « **Prix de Souscription Décoté** »).

La période de référence servant au calcul du Prix de Souscription Décoté s'est déroulée du 10 octobre 2012 (inclus) au 6 novembre 2012 (inclus). La moyenne des cours d'ouverture de l'action Vallourec constatés au cours de cette période s'établit à 32,23 euros et le Prix de Souscription Décoté à 25,79 euros.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

La période de souscription/rétractation des salariés et ayants droit assimilés se déroule du 8 au 12 novembre 2012 (inclus). Le FCPE Vallourec Value Relais 12 et les compartiments Vallourec Value France 12 et Vallourec Value Germany UK 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK souscriront le 6 décembre 2012.

Les modalités de souscription ont été arrêtées dans leur principe le 31 juillet 2012 par le Directoire qui les a entérinées le 7 novembre 2012. Les grandes lignes sont décrites au l. ci-dessus.

LIMITATION DU MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL - RÈGLES DE RÉDUCTION

Voir III.4 ci-après.

AUTRES MODALITÉS

Les actions nouvelles seront libérées en numéraire à l'émission et porteront jouissance courante ; elles seront intégralement assimilées aux actions existantes.

La différence entre le prix de souscription des actions et leur valeur nominale sera comptabilisée en prime d'émission. Les frais de l'augmentation de capital seront imputés sur le montant de la prime y afférente. Il pourra, le cas échéant, être prélevé sur la prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant d'une telle augmentation.

III.2 Conditions de l'utilisation de la seizième résolution

BÉNÉFICIAIRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉALISÉE EN VERTU DE LA SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'émission réalisée en vertu de la seizième résolution est réservée au compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 12 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE, ouvert aux salariés des sociétés brésiliennes, mexicaines et des Émirats Arabes Unis qui sont incluses dans le périmètre de consolidation comptable de Vallourec, pour autant que lesdits salariés disposent d'une ancienneté de trois mois acquise dans l'une quelconque des sociétés du groupe Vallourec à la fin de la période de souscription/rétractation.

OBJET

Cette augmentation de capital a pour objet la mise en œuvre de l'offre "Value 12" décrite au l. ci-dessus, au Brésil, au Mexique et aux Émirats Arabes Unis.

MONTANT DE L'ÉMISSION

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la seizième résolution est de 7 200 000 euros (soit au maximum 3 600 000 actions nouvelles), étant toutefois précisé que l'utilisation combinée des quinzième, seizième et dix-septième résolutions pour les besoins de la mise en œuvre de l'offre "Value 12" est soumise à un plafond global de 7 200 000 euros (montant nominal).

Le nombre d'actions effectivement émises dans le cadre de l'utilisation de la seizième résolution sera égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre résultant du quotient de (i) dix fois le montant total des souscriptions effectuées par les salariés auxquels le compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 12 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE est ouvert (converties en euros sur la base des taux de change fixés le 7 novembre 2012 et après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après) par (ii) le Prix de Souscription Décoté. Le nombre définitif d'actions réservé au compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 12 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE sera fixé après la période de souscription/rétractation, au vu des souscriptions effectives des salariés, après éventuelle réduction.

PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription unitaire des actions est égal au Prix de Souscription Décoté, soit 25,79 euros.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

La période de souscription/rétractation des salariés et ayants droit assimilés se déroule du 8 au 12 novembre 2012 (inclus). Le compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 12 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE souscrira le 6 décembre 2012.

Les modalités de souscription ont été arrêtées dans leur principe le 31 juillet 2012 par le Directoire qui les a entérinées le 7 novembre 2012. Les grandes lignes sont décrites au l. ci-dessus.

LIMITATION DU MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL - RÈGLES DE RÉDUCTION

Voir III.4 ci-après.

AUTRES MODALITÉS

Les actions nouvelles seront libérées en numéraire à l'émission et porteront jouissance courante ; elles seront intégralement assimilées aux actions existantes.

La différence entre le prix de souscription des actions et leur valeur nominale sera comptabilisée en prime d'émission. Les frais de l'augmentation de capital seront imputés sur le montant de la prime y afférente. Il pourra, le cas échéant, être prélevé sur la prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant d'une telle augmentation.

III.3 Conditions de l'utilisation de la dix-septième résolution

BÉNÉFICIAIRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉALISÉE EN VERTU DE LA DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'émission réalisée en vertu de la dix-septième résolution est réservée à Value Plan International Employees, société par actions simplifiée, ayant son siège social 9 quai du Président-Paul-Doumer, 92920

La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 422 551 093 RCS Nanterre, et contrôlée par Crédit Agricole CIB (le « Véhicule Crédit Agricole CIB »).

OBJET

Cette augmentation de capital a pour objet la mise en œuvre des formules « Actions + SAR » et « Cash + SAR » de l'offre "Value 12" décrites au l. ci-dessus.

La structuration de ces formules repose sur la souscription par un véhicule contrôlé par l'établissement financier participant à la structuration de l'opération, au Prix de Souscription Décoté, d'un nombre d'actions égal à :

- neuf fois le nombre d'actions souscrites par les participants aux formules « Actions + SAR » : et
- neuf fois le nombre d'actions qu'aurait permis de souscrire le dépôt global effectué par les participants aux formules « Cash + SAR ».

En contrepartie, Crédit Agricole CIB assurera la couverture des engagements pris par les sociétés du groupe Vallourec participant au plan "Value 12" du fait de l'attribution de SAR (hors cotisations sociales, prélèvements fiscaux et effet de change).

MONTANT DE L'ÉMISSION

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la dix-septième résolution est de 7 200 000 euros (soit au maximum 3 600 000 actions nouvelles), étant toutefois précisé que l'utilisation combinée des quinzième, seizième et dix-septième résolutions pour les besoins de la mise en œuvre de l'offre "Value 12" est soumise à un plafond global de 7 200 000 euros.

Le nombre d'actions réservé au Véhicule Crédit Agricole CIB sera égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre égal à neuf fois la somme (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ciaprès) (i) du nombre d'actions effectivement souscrites par les ayants droit éligibles dans le cadre des formules « Actions + SAR » et (ii) du nombre de SAR effectivement attribués dans le cadre des formules « Cash + SAR » (après éventuelle réduction selon les modalités décrites ci-après). Le nombre définitif d'actions réservé au Véhicule Crédit Agricole CIB sera fixé après la période de souscription/rétractation, au vu des souscriptions effectives des salariés et ayants droit assimilés, après éventuelle réduction.

PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription unitaire des actions est égal au Prix de Souscription Décoté, soit 25,79 euros.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Le Véhicule Crédit Agricole CIB souscrira à l'augmentation de capital le 6 décembre 2012.

LIMITATION DU MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL – RÈGLES DE RÉDUCTION

Voir III.4 ci-après.

AUTRES MODALITÉS

Les actions nouvelles seront libérées en numéraire à l'émission et porteront jouissance courante ; elles seront intégralement assimilées aux actions existantes.

La différence entre le prix de souscription des actions et leur valeur nominale sera comptabilisée en prime d'émission. Les frais de l'augmentation de capital seront imputés sur le montant de la prime y afférente. Il pourra, le cas échéant, être prélevé sur la prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant d'une telle augmentation.

III.4 Plafond global

L'utilisation de chacune des trois résolutions susvisées est soumise à un plafond individuel de 7 200 000 euros (montant nominal), soit 3 600 000 actions. Par ailleurs, l'utilisation cumulative des trois résolutions ne pourra elle-même pas dépasser ce plafond global de 7 200 000 euros de montant nominal ou 3 600 000 actions.

En d'autres termes, l'offre "Value 12" sera plafonnée de telle sorte que la somme (le « Nombre Total »):

- du nombre d'actions effectivement souscrites par le FCPE Vallourec Value Relais 12;
- du nombre d'actions effectivement souscrites par les compartiments Vallourec Value France 12 et Vallourec Value Germany UK 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK;
- du nombre d'actions effectivement souscrites par le compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 12 du FCPE Vallourec Value Brazil Mexico UAE;
- de dix fois le nombre d'actions effectivement souscrites par les ayants droit participant aux formules « Actions + SAR »; et
- d'un nombre d'actions égal au nombre entier immédiatement inférieur au nombre égal à neuf fois le nombre de SAR effectivement attribués dans le cadre des formules « Cash + SAR » (1)

n'excède pas 3 600 000 actions.

Si, à l'issue de la période de souscription/rétractation, au vu des bulletins de souscription collectés dans l'ensemble des pays du périmètre, il s'avère que le Nombre Total excédait 3 600 000, il sera procédé à une réduction des souscriptions des ayants droit à l'offre "Value 12", selon les principes énoncés au l. ci-dessus.

IV. Motif des émissions et de la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Les augmentations de capital objet de ce rapport ont été décidées pour les besoins de la mise en œuvre du plan d'actionnariat salarié international "Value 12" dont le principe de la mise en place a été arrêté par le Directoire du 31 juillet 2012. Les grandes lignes de ce plan sont décrites au I. ci-dessus.

Plus précisément :

- l'augmentation de capital réalisée en vertu de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte vise à permettre, dans le cadre de plans d'épargne groupe, la mise en œuvre d'une formule classique en France au travers d'un FCPE investi en titres de l'entreprise et d'une formule à effet de levier au travers d'un FCPE à effet de levier (en France, au travers du compartiment Vallourec Value France 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK et en Allemagne et au Royaume-Uni au travers du compartiment Vallourec Value Germany UK 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK) ou sous la forme de formules « Actions + SAR » au Canada et aux États-Unis (pour toutes les filiales sauf VAM USA LLC);
- l'augmentation de capital réalisée en vertu de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte vise à permettre la mise en œuvre d'une formule à effet de levier hors plan d'épargne groupe, dans le cadre d'un compartiment d'un FCPE à effet de levier, au Brésil, au Mexique et aux Émirats Arabes Unis;
- l'augmentation de capital réservée au Véhicule Crédit Agricole CIB en vertu de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte a pour objet la structuration des formules « Actions + SAR » (mises en œuvre au Canada et aux États-Unis pour toutes les filiales sauf VAM USA LLC) ou « Cash + SAR » (mises en œuvre en Chine et aux États-Unis pour VAM USA LLC), qui sont décrites au I. ci-dessus. En contrepartie, Crédit Agricole CIB assurera (hors cotisations sociales, prélèvements fiscaux et effet de change) la couverture des engagements pris par les sociétés du groupe Vallourec participant au plan "Value 12" du fait de l'attribution de SAR.

V. Modalités de détermination du prix d'émission et justification

Le Prix de Souscription Décoté des actions offertes aux ayants droit à l'offre "Value 12" (directement ou au travers de FCPE) et au Véhicule Crédit Agricole CIB a été déterminé conformément aux termes des quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012.

Il est égal à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Vallourec constatés sur les 20 derniers jours de Bourse précédant la date de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la période de souscription (prise le 7 novembre 2012) de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la quinzième résolution, diminuée d'une décote de 20 % et arrondie au cent d'euro supérieur.

La période de référence servant au calcul du Prix de Souscription Décoté s'est déroulée du 10 octobre 2012 (inclus) au 6 novembre 2012 (inclus). La moyenne des cours d'ouverture de l'action Vallourec constatés au cours de cette période s'établit à 32,23 euros et le Prix de Souscription Décoté à 25,79 euros.

⁽¹⁾ Le nombre de SAR attribué à chaque participant à une formule « Cash + SAR » sera égal au nombre (arrondi à la baisse à la deuxième décimale) résultant du quotient de son dépôt (converti en euros sur la base du taux de change fixé par le Directoire du 7 novembre 2012) par le Prix de Souscription Décoté.

VI. Incidence théorique des augmentations de capital résultant de l'utilisation des quinzième, seizième et dix-septième résolutions sur la situation des actionnaires

À la date de ce rapport, le nombre d'actions qui sera émis dans le cadre de l'utilisation de chacune des résolutions reste inconnu.

À titre indicatif, en supposant une souscription intégrale de la totalité des 3 600 000 actions offertes conjointement dans le cadre des augmentations de capital réalisées en vertu des quinzième, seizième et dix-septième résolutions, l'incidence des augmentations de capital

envisagées sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement aux augmentations de capital (auxquelles il ne participe pas), calculée sur la base du nombre d'actions composant le capital à la date du présent rapport (soit 121 626 521 actions) serait la suivante :

(1) Incidence de l'émission de 3 600 000 actions nouvelles au Prix de Souscription Décoté sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement aux augmentations de capital (auxquelles il ne participe pas), sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent rapport, soit 121 626 521 actions:

Participation de l'actionnaire en % sur la base du capital social

Avant augmentations de capital	1,00 %
Après émission de 3 600 000 actions	0,97 %

(2) Incidence de l'émission de 3 600 000 actions nouvelles au Prix de Souscription Décoté sur la quote-part des capitaux propres consolidés pour le détenteur d'une action de la Société ne souscrivant pas aux émissions susvisées (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2012 et du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent rapport, soit 121 626 521 actions) :

Quote-part des capitaux propres consolidés sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2012*

Avant augmentations de capital	38,55 €
Après émission de 3 600 000 actions	38,18 €

^{*} Hors intérêts minoritaires.

VII. Incidence théorique des augmentations de capital résultant de l'utilisation des quinzième, seizième et dix-septième résolutions sur la valeur boursière actuelle de l'action Vallourec

À la date de ce rapport, le nombre d'actions qui seront émises dans le cadre de l'utilisation de chacune des résolutions reste inconnu.

À titre indicatif, en supposant une souscription intégrale de la totalité des 3 600 000 actions offertes conjointement dans le cadre des augmentations de capital réalisées en vertu des quinzième, seizième et dix-septième résolutions, nous vous indiquons que l'incidence théorique des augmentations de capital susvisées sur la valeur boursière actuelle de l'action Vallourec telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de Bourse précédant la fixation du Prix de Souscription Décoté serait la suivante :

 Nombre d'actions composant le capital social : 121 626 521 actions.

- Moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la fixation du Prix de Souscription Décoté: 32,23 euros.
- Sur la base de cette moyenne :

Le cours théorique de l'action Vallourec après émission de 3 600 000 actions, sur la base du capital social à la date du présent rapport, serait de 32,04 euros (1).

Il n'existe pas d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le présent rapport sera complété lors de la constatation de la réalisation des augmentations de capital résultant de l'utilisation des quinzième, seizième et dix-septième résolutions, au vu du nombre d'actions effectivement souscrites.

Le présent rapport, ainsi que le rapport complémentaire des Commissaires aux comptes de la Société, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et seront portés à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le 7 novembre 2012

Le Directoire

(1) Ce cours théorique est égal à

 $121\ 626\ 521\ x\ 32,23+3\ 600\ 000\ x\ 25,79$

9.1.3 COMPLÉMENT AU RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DU DIRECTOIRE DU 7 NOVEMBRE 2012 RELATIF À L'UTILISATION DES QUINZIÈME, SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DE VALLOUREC DU 31 MAI 2012 DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ INTERNATIONAL "VALUE 12"

Le présent rapport complète le rapport complémentaire établi en application de l'article R. 225-116 du Code de commerce dans le cadre de l'utilisation des quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Vallourec du 31 mai 2012, décidée le 7 novembre 2012 par le Directoire dans le cadre de la mise en place du plan d'actionnariat salarié international "Value 12" (l'"Offre Value 12").

Lors de sa réunion du 6 décembre 2012, le Directoire :

- a fixé le nombre d'actions à émettre dans le cadre de l'utilisation de chacune des trois résolutions susvisées ainsi qu'il suit :
 - émission de 1 820 838 actions nouvelles à un prix unitaire de 25,79 euros dans le cadre de la quinzième résolution, dont 28 844 actions à souscrire par le FCPE Vallourec Value Relais 12, 708 044 actions à souscrire par le compartiment Vallourec Value France 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK, 1 060 798 actions à souscrire par le compartiment Vallourec Germany UK du FCPE Vallourec Value France Germany UK et 23 152 actions à souscrire par les salariés et ayants droit assimilés ayant participé à une formule « Actions + SAR »,
 - émission de 1 193 452 actions nouvelles à un prix unitaire de 25,79 euros dans le cadre de la seizième résolution, à souscrire par le compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 12 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE,
 - émission de 305 545 actions nouvelles à un prix unitaire de 25,79 euros dans le cadre de la dix-septième résolution, à souscrire par Value Plan International Employees, société par actions simplifiée, au capital de 37 000 euros, ayant son siège social 9 quai du Président-Paul-Doumer, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, sous le numéro 422 551 093 RCS Nanterre (le « Véhicule Crédit Agricole CIB »);
- a constaté la réalisation définitive des augmentations de capital suivantes et modifié les statuts en conséquence :
 - réalisation définitive, dans le cadre de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, d'une augmentation de capital d'un montant brut de 46 959 412,02 euros (quarante-six millions neuf cent cinquanteneuf mille quatre cent douze euros et deux cents), par émission de 1 820 838 actions nouvelles au prix unitaire de 25,79 euros, souscrites par le FCPE Vallourec Value Relais 12 (à concurrence de 28 844 actions), le compartiment Vallourec Value France 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK (à concurrence de 708 044 actions) et le compartiment Vallourec Value Germany UK 12 du FCPE Vallourec Value France Germany UK (à concurrence de 1 060 798 actions), pour le compte de leurs porteurs de parts, et en direct par les ayants droit à la formule « Actions + SAR » ayant participé à "Value 12" dans le cadre du PEVI (à concurrence de 23 152 actions). L'émission des 1 820 838 actions nouvelles se traduit par une augmentation du montant nominal du capital social de 3 641 676 euros (trois millions six cent quarante et un mille six cent soixanteseize euros) et par la constatation d'une prime d'émission de 43 317 736,02 euros (quarante-trois millions trois cent dix-

- sept mille sept cent trente-six euros et deux cents), égale à la différence entre le montant total du prix de souscription et le montant nominal total de l'augmentation de capital,
- la réalisation définitive, dans le cadre de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, d'une augmentation de capital d'un montant brut de 30 779 127,08 euros (trente millions sept cent soixantedix-neuf mille cent vingt-sept euros et huit cents), par émission de 1 193 452 actions nouvelles au prix unitaire de 25,79 euros, souscrites par le compartiment Vallourec Value Brasil Mexico UAE 12 du FCPE Vallourec Value Brasil Mexico UAE. L'émission des 1 193 452 actions nouvelles se traduit par une augmentation du montant nominal du capital social de 2 386 904 euros (deux millions trois cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre euros) et par la constatation d'une prime d'émission de 28 392 223,08 euros (vingt-huit millions trois cent quatre-vingt-douze mille deux cent vingt-trois euros et huit cents), égale à la différence entre le montant total du prix de souscription et le montant nominal total de l'augmentation de capital.
- la réalisation définitive, dans le cadre de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, d'une augmentation de capital d'un montant brut de 7 880 005,55 euros (sept millions huit cent quatre-vingt mille cinq euros et cinquante-cinq cents), par émission de 305 545 actions nouvelles au prix unitaire de 25,79 euros, souscrites par Value Plan International Employees SAS. L'émission des 305 545 actions nouvelles se traduit par une augmentation du montant nominal du capital social de 611 090 euros (six cent onze mille quatre-vingt-dix euros) et par la constatation d'une prime d'émission de 7 268 915,55 euros (sept millions deux cent soixante huit mille neuf cent quinze euros et cinquante-cinq cents), égale à la différence entre le montant total du prix de souscription et le montant nominal total de l'augmentation de capital.

Les actions nouvelles ainsi émises portent jouissance courante ; elles sont intégralement assimilées aux actions existantes. Le Directoire a décidé d'imputer sur la prime d'émission les frais d'augmentation de capital et de prélever les sommes nécessaires pour porter le montant de la réserve légale à 10 % du montant nominal du capital social, post-augmentations de capital ;

 a procédé à l'attribution gratuite de 4 395 actions existantes dans le cadre de dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé en au Canada et aux États-Unis (hors VAM USA LLC), qui ont participé à une formule « Actions + SAR » dans le cadre de l'offre "Value 12".

La réalisation des augmentations de capital susvisées se traduisant par l'émission de 3 319 835 actions, il convient de mettre à jour les informations sur l'incidence des augmentations de capital qui figuraient dans le rapport du 7 novembre 2012 dans la mesure où ce dernier constatait l'incidence théorique sur la base d'une émission de 3 600 000 actions nouvelles.

I. Incidence théorique des augmentations de capital résultant de l'utilisation des quinzième, seizième et dix-septième résolutions sur la situation des actionnaires

Compte tenu d'une souscription correspondant à 3 319 835 actions nouvelles conjointement dans le cadre des quinzième, seizième et dix-septième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, l'incidence des augmentations de capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital

de la Société préalablement aux augmentations de capital (auxquelles il ne participe pas), calculée sur la base du nombre d'actions composant le capital à la date du présent rapport (soit 121 626 521 actions) est la suivante :

(1) Incidence de l'émission de 3 319 835 actions nouvelles au Prix de Souscription Décoté sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement aux augmentations de capital (auxquelles il ne participe pas), sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent rapport, soit 121 626 521 actions:

Participation de l'actionnaire en % sur la base du capital social

Avant augmentations de capital	1,00 %
Après émission de 3 319 835 actions	0,973 %

(2) Incidence de l'émission de 3 319 835 actions nouvelles au Prix de Souscription Décoté sur la quote-part des capitaux propres consolidés pour le détenteur d'une action de la Société ne souscrivant pas aux émissions susvisées (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2012 et du nombre d'actions composant le capital social à la date du présent rapport, soit 121 626 521 actions) :

Quote-part des capitaux propres consolidés sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2012*

Avant augmentations de capital	38,55 €
Après émission de 3 319 835 actions	38,21 €

^{*} Hors intérêts minoritaires.

II. Incidence théorique des augmentations de capital résultant de l'utilisation des quinzième, seizième et dix-septième résolutions sur la valeur boursière actuelle de l'action Vallourec

Compte tenu d'une souscription correspondant à 3 319 835 actions nouvelles conjointement dans le cadre des quinzième, seizième et dix-septième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012, l'incidence théorique des augmentations de capital susvisées sur la valeur boursière actuelle de l'action Vallourec telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de Bourse précédant la fixation du Prix de Souscription Décoté est la suivante :

- Nombre d'actions composant le capital social : 121 626 521 actions
- Moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant la fixation du Prix de Souscription Décoté: 32,23 euros.

• Sur la base de cette moyenne :

Le cours théorique de l'action Vallourec après émission de 3 319 835 actions, sur la base du capital social à la date du présent rapport serait de 32,06 euros.

Il n'existe pas d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le présent rapport, ainsi que le rapport complémentaire des Commissaires aux comptes de la Société, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et seront portés à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le 6 décembre 2012

Le Directoire

9.2 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 MAI 2013

I. Activité du Groupe en 2012

Pour Vallourec, l'année 2012 a été marquée à la fois par une évolution très contrastée de ses marchés - les marchés du pétrole et du gaz enregistrant une croissance vigoureuse, les autres marchés, en particulier industriels, se contractant depuis l'été 2011 en raison notamment de la récession européenne et du repli de la production industrielle au Brésil - et par le démarrage et la montée en charge de ses deux grands projets de développement stratégique aux États-Unis et au Brésil.

Le chiffre d'affaires a atteint 5 326 millions d'euros, stable par rapport à 2011. Il a bénéficié d'un effet prix / mix positif lié à la forte croissance des ventes dans le domaine du pétrole et du gaz qui a compensé la baisse des ventes dans les autres activités.

Les coûts industriels des produits vendus se sont élevés à 74 % du chiffre d'affaires (contre 71 % en 2011), en raison des coûts générés par la montée en charge des deux nouvelles usines, de la baisse des volumes en Europe et de la plus faible contribution des activités minières au Brésil. Les coûts administratifs, commerciaux et de recherche (SG&A) sont restés stables à 576 millions d'euros malgré le renforcement des efforts en matière de R&D et des initiatives commerciales, le Groupe ayant réduit ses frais généraux et ses coûts administratifs. Le résultat brut d'exploitation a progressé de trimestre en trimestre pour s'établir à 786 millions d'euros, soit 14,8 % du chiffre d'affaires, l'écart de - 2,9 points par rapport à 2011 résultant principalement de la baisse des volumes en Europe ainsi que de la montée en charge des nouvelles usines.

Au cours de la deuxième année du plan triennal d'amélioration de la performance « CAPTEN+ », le Groupe a généré 103 millions d'euros d'économies annuelles brutes qui sont venues s'ajouter aux 83 millions d'euros d'économies enregistrés en 2011. Grâce au programme CAPTEN+ Safe, le Groupe a enregistré une réduction du nombre d'accidents ; le LTIR a été ramené de 2,8 à 2,6 et le TRIR de 9,4 à 7,1. Le Groupe a cependant déploré deux accidents mortels. Vallourec reste fortement mobilisé pour réduire les risques d'accident au travail et assurer la sécurité de tous ses employés.

Les frais de recherche et développement se sont élevés à 93 millions d'euros en 2012, en hausse de 19 % par rapport à 2011 (78 millions d'euros). En 2012, Vallourec a doublé la capacité de son centre de recherche VAM à Houston.

En raison notamment de la hausse des amortissements, d'un résultat financier de - 98 millions d'euros (contre - 49 millions d'euros en 2011) lié à l'augmentation de l'endettement net, partiellement compensée par une baisse du coût moyen de la dette et après prise en compte des impôts et des minoritaires, le résultat net part du Groupe s'établit à 217 millions d'euros contre 402 millions d'euros en 2011, soit un résultat net par action de 1,8 euro.

En fin d'année, le besoin en fonds de roulement net représentait 25 % du chiffre d'affaires annualisé, soit un niveau comparable à celui de fin 2011. La trésorerie générée par l'activité a atteint 475 millions d'euros contre 301 millions d'euros en 2011.

Les investissements industriels bruts de l'exercice s'élèvent à 803 millions d'euros en baisse de 106 millions d'euros par rapport à 2011, les projets stratégiques étant en voie d'achèvement. En 2013, le montant des investissements industriels bruts devrait se situer autour de 650 millions d'euros. Il n'y a pas eu d'investissements financiers au cours de l'exercice 2012.

Les dividendes versés représentent 183 millions d'euros en 2012. Les cessions d'actifs et autres éléments incluent le produit de l'augmentation de capital réservée aux salariés pour un total de 86 millions d'euros.

L'endettement net a augmenté de 420 millions d'euros pour atteindre 1 614 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit 31 % des capitaux propres (5 213 millions d'euros). En comparaison, l'endettement net s'élevait à 1 194 millions d'euros (23 % des capitaux propres) au 31 décembre 2011.

Conformément à sa politique financière, Vallourec a poursuivi la diversification et l'optimisation de ses ressources, procédant notamment au renouvellement et à l'extension de lignes de crédit bancaires bilatérales, à l'augmentation de son programme de billets de trésorerie et à deux émissions d'obligations à long terme. Au 31 décembre 2012, le Groupe disposait d'environ 3,2 milliards d'euros de financements confirmés, y compris des lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant de 1,6 milliard d'euros, près de 70 % de ces financements confirmés ayant une maturité supérieure à 3 ans

En ce début de 2013, la demande de tubes premium sans soudure pour le marché du pétrole et du gaz continue de soutenir les ventes de Vallourec, tandis que la demande sur les autres marchés reste ralentie avec une faible visibilité.

Les dépenses d'exploration et de production devraient augmenter en 2013, essentiellement tirées par les marchés internationaux, ce qui stimulera la croissance de Vallourec dans le domaine du pétrole et du gaz, notamment au Brésil et au Moyen-Orient. Aux États-Unis, le nombre d'appareils de forage en activité devrait progresser par rapport aux niveaux actuels, mais rester néanmoins inférieur en moyenne à celle de 2012.

Le Groupe poursuit ses efforts de réduction des coûts et d'amélioration de son efficacité opérationnelle. Vallourec bénéficiera également de la montée en charge de ses nouvelles usines aux États-Unis et au Brésil.

Dans l'ensemble, sur la base des conditions de marché actuelles, le Groupe prévoit une progression de son chiffre d'affaires et une amélioration de son taux de marge brute d'exploitation en 2013.

Le Conseil exprime sa reconnaissance au Directoire et à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour le travail accompli en 2012.

II. Gouvernance

Le Conseil de Surveillance, réuni huit fois au cours de l'exercice 2012, s'est tenu régulièrement informé de la marche des affaires et de l'activité de la Société et du Groupe dans le respect des dispositions légales et statutaires. Il a procédé, dans le cadre de sa mission de surveillance, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires et a veillé particulièrement à ce que son organisation permette une bonne gouvernance de la Société. Il a reçu les rapports des Présidents des Comités du Conseil (Comité Financier et d'Audit, Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, Comité Stratégique) sur tous les sujets que ces Comités ont préparés.

Le Conseil de Surveillance a examiné le rapport de gestion du Directoire et les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2012 ainsi que les divers documents qui y sont joints. L'ensemble de ces documents n'appelle pas d'observation particulière de sa part.

Le Conseil a également approuvé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

L'Assemblée Générale du 30 mai 2013 marque la fin du dernier mandat de M. Jean-Paul Parayre. Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec depuis 1989, il en devient Président en 2000 succédant à M. Arnaud Leenhardt. Sous son impulsion, le Conseil veille à la parfaite intégration de Mannesmann do Brasil dans le Groupe puis contribue à l'élaboration d'une stratégie de développement à l'international axée sur les marchés de l'énergie. Celle-ci s'illustre dès 2002 par l'acquisition, aux États-Unis, de North Star, puis d'Atlas Bradford qui constitueront la base d'une position américaine forte. Dès 2001, le Conseil engage une réflexion sur la structure capitalistique du Groupe issue du rapprochement en 1997 des activités tubes à chaud et tubes OCTG de Vallourec et de Mannesmannröhren-Werke. Elle débouchera sur le rachat en 2005 des parts minoritaires du partenaire allemand dans Vallourec & Mannesmann. Vallourec est ainsi mis en mesure de conduire son développement en toute indépendance au moment où de nombreuses opportunités de croissance apparaissent.

Le Conseil de Surveillance a alors apporté un soutien constant à la mise en œuvre d'une stratégie de croissance organique qui, à partir d'une base européenne modernisée, fait aujourd'hui de Vallourec un leader technologique global, capable de servir ses clients sur les marchés en forte croissance du pétrole et du gaz, grâce notamment à la création d'unités industrielles en Chine, au Brésil et aux États-Unis, avec en dernier lieu le démarrage fin 2011 d'une usine intégrée dans l'État du Minas Gerais et, fin 2012, d'une nouvelle tuberie dans l'Ohio dont les montées en charge se poursuivront en 2013. Le Conseil de Surveillance tient à marquer sa gratitude envers M. Jean-Paul Parayre pour l'action conduite sous sa présidence qui s'est traduite par une création de valeur exceptionnelle pour le Groupe et ses actionnaires.

Mme Vivienne Cox, membre du Conseil depuis 2010, succèdera à Jean-Paul Parayre, en qualité de Présidente du Conseil au terme de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013. Vivienne Cox a effectué toute sa carrière au sein du Groupe BP où elle a d'abord occupé des fonctions commerciales puis acquis une expertise dans la finance, le trading et le management. En 2004, elle est devenue Vice-Présidente exécutive en charge de l'une des trois divisions opérationnelles du Groupe BP, la division Gaz, Électricité et Énergies Renouvelables.

Sa connaissance profonde du secteur de l'énergie acquise dans un grand groupe international contribue à enrichir la qualité des travaux du Conseil, et du Comité Stratégique dont elle assure la présidence depuis 2011. Son expérience managériale internationale viendra encore renforcer la qualité de la gouvernance du Conseil de Surveillance de Vallourec.

III. Résolutions

Les résolutions qui vous sont présentées par le Directoire ont été débattues et approuvées en Conseil.

Concernant les résolutions de caractère ordinaire :

- le Conseil de Surveillance soutient la proposition du Directoire de fixer le dividende de l'exercice à 0,69 euro par action, et de conférer à chaque actionnaire de la Société le choix entre le paiement du dividende en espèces ou en actions conformément aux dispositions légales et réglementaires. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 39,7 % du résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice 2012. Le taux de distribution moyen des cinq derniers exercices s'élève à 37,2 %;
- par ailleurs, il vous est proposé d'approuver, en application de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, les engagements concernant les éléments de rémunérations, les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation des fonctions de M. Philippe Crouzet en tant que Président du Directoire:
- enfin, il vous est proposé de renouveler l'autorisation au Directoire d'acheter les actions Vallourec dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, dans des termes et conditions semblables à ceux de 2012, étant précisé que cette autorisation ne pourrait être utilisée en période d'offre publique sur les titres de la Société.

Concernant les résolutions de caractère extraordinaire dont la mise en œuvre ne pourrait avoir lieu qu'avec l'accord du Conseil de Surveillance :

- par les 7° à 16° résolutions, il vous est proposé d'autoriser le Directoire à augmenter le capital social avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ou à émettre des valeurs mobilières représentatives de titres de créance. L'ensemble de ces autorisations confèreraient au Directoire la flexibilité et la rapidité d'exécution pour procéder aux émissions nécessaires à la réalisation des projets du Groupe et choisir, notamment au regard des conditions de marché, les moyens les plus adaptés à leur financement;
- les 17º à 20º résolutions ont pour objet de permettre au Directoire de poursuivre la politique d'association des collaborateurs aux résultats du Groupe en l'autorisant à réaliser des offres d'actionnariat salarié au niveau du Groupe, en France et à l'étranger, analogues à celles réalisées chaque année depuis 2008, permettant ainsi aux collaborateurs qui le souhaiteraient d'être associés plus étroitement au développement du Groupe.

Les autres résolutions n'appellent pas de commentaire et nous vous invitons à approuver l'ensemble des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil de Surveillance



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2012

9.3.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vallourec, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous

portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation tel que décrit dans la Note B de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 avril 2013 Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

KPMG Audit

Jean-Marc Lumet

Département de KPMG SA

Catherine Porta

9.3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Mesdames. Messieurs les Actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Vallourec, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Note A-2.2 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les estimations et les hypothèses significatives, retenues par la Direction, qui affectent certains montants figurant dans les états financiers et les notes de l'annexe aux comptes consolidés. Cette note précise que ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations, notamment dans le contexte économique actuel. Dans le cadre de notre audit des

comptes consolidés au 31 décembre 2012, nous avons considéré que ces hypothèses et estimations significatives concernent les immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles (Notes A-2.9 à A-2.11), les provisions (Note A-2.14), les engagements de retraite et assimilés (Note A-2.15) et les instruments financiers (Note A-2.18) :

- concernant les immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et avons vérifié que les Notes C-1 et C-2.1 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée;
- concernant les provisions, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et à revoir le caractère approprié des informations données dans la Note C-16 de l'annexe aux comptes consolidés;
- concernant les engagements de retraite et assimilés, lesquels ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes, nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la Note C-18 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée;
- concernant les instruments financiers, nous avons apprécié la documentation établie par votre société justifiant notamment la classification des instruments financiers, les relations de couverture ainsi que leur efficacité, et revu le caractère approprié des informations données dans la Note C-8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 avril 2013 Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Département de KPMG SA

Catherine Porta

KPMG Audit

276

9.3.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés peut être consulté sur le site internet de Vallourec (www.vallourec.com, rubrique Finance/Actionnaires individuels/Assemblées Générales/2013) à compter du 3 mai 2013.

9.3.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vallourec et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif
 à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et
 financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre
 mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport
 du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 avril 2013 Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

Jean-Marc Lumet

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Catherine Porta

9.3.5 RAPPORT COMPLÉMENTAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Décision du Directoire du 7 novembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 10 avril 2012 sur les émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, autorisée par votre Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 dans ses quinzième, seizième et dixseptième résolutions.

Cette Assemblée avait délégué à votre Directoire la compétence pour décider de telles opérations dans un délai de dix-huit mois (quinzième, seizième et dix-septième résolutions) et pour un montant maximum de 9 400 000 euros (double plafond individuel et global applicable à l'ensemble de ces résolutions), auquel viendrait s'ajouter le cas échéant le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Faisant usage de cette délégation, votre Directoire a décidé dans sa séance du 7 novembre 2012 de procéder à des augmentations du capital dans la limite d'un montant nominal global de 7 200 000 euros, par l'émission d'un nombre maximal de 3 600 000 actions ordinaires au titre de :

- l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (quinzième résolution);
- l'augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux salariés des sociétés étrangères du groupe Vallourec en dehors d'un plan d'épargne d'entreprise (seizième résolution);
- l'augmentation de capital réservée à Value Plan International Employees S.A.S., contrôlée par Crédit Agricole CIB, dans le cadre de cette opération réservée aux salariés (dix-septième résolution).

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité

des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes semestriels consolidés résumés établis sous la responsabilité du Directoire au 30 juin 2012, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes consolidés. Ces comptes semestriels consolidés résumés ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale;
- les informations données dans le rapport complémentaire du Directoire sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes semestriels consolidés résumés et données dans le rapport complémentaire du Directoire;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 et des indications fournies aux actionnaires;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif:
- la présentation de l'incidence de ces émissions sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 novembre 2012 Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés

KPMG Audit

Jean-Marc Lumet

Département de KPMG SA

Catherine Porta

9.4 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DIRECTES DE VALLOUREC AU 31 DÉCEMBRE 2012

		Autres		Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	ices Montants	Chiffre	Résultat	Dividendes
En milliers d'euros Sociétés	Capital	capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (%)	brute	nette	consentis par la Société et non encore remboursés	des cautions et avals donnés par la Société	d'affaires HT du dernier exercice écoulé	(bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	encaissés par la Société au cours de l'exercice
A) Filiales et particip	ations don	t la valeur d	d'inventair	e excède 1	% du cap	ital de Valloı	urec (soit 2	358 millions	s d'euros)	
I. Filiales (50 % au mo	ins)									
Société française	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vallourec & Mannesmann Tubes - 27, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne- Billancourt	762 709	2 102 292	100	2 056 403	2 056 403	1 352 124	-	48 165	334 994	325 442
B) Filiales et particip	ations don	t la valeur d	d'inventair	e est inféri	eure a 1 %	du capital d	de Valloured	c (soit 2 358	millions d'	euros)
I. Filiales (50 % au mo	ins)									
Sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assurval - 27, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne- Billancourt	10	227	99	8	8	-	-	599	24	113
II. Participations (10 à	50 %)									
a) Sociétés françaises										
b) Sociétés étrangères										
c) Titres immobilisés										
Sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sumitomo Metal Industries	-	-	0,98 %	81 947	59 400	-	-	-	-	-

9.5 RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros	2008	2009	2010	2011	2012
CAPITAL					
Capital social	215 154 864	229 123 156	235 888 164	242 868 818	249 892 712
Nombre d'actions ordinaires existantes	53 788 716	57 280 789	117 944 082	121 434 409	124 946 356
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
• par exercice de droits de souscription	212 100	500 000	1 511 800	2 151 887	2 651 387
par remboursement d'obligations	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EX	ERCICE				
Chiffre d'affaires hors taxes	4 093 551	108 188	3 938 925	6 334 458	10 507 997
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	715 270 552	413 810 495	505 369 693	475 723 170	305 645 524
Impôt sur les bénéfices	- 15 892 775	- 11 559 643	- 15 030 740	- 8 022 363	- 4 666 973
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	730 835 635	427 376 831	515 485 566	458 554 435	294 316 536
Résultat distribué	322 732 296	200 482 762	153 327 307	157 864 732	86 212 986
RÉSULTAT PAR ACTION				107 001 102	
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	13,59	7,43	4,41	3,98	2,48
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	13,59	7,46	4,37	3,78	2,36
Dividende attribué à chaque action existante	6	3,50	1,30	1,30	0,69
Dividende par action ajusté (a)	3	1,75	1,30	1,30	0,69
PERSONNEL		·	·	· .	
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	7	7	6	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 633 803	2 566 640	3 220 974	3 149 976	3 163 542
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	903 538	929 471	1 746 856	1 406 613	1 150 021
,,,					

⁽a) L'ajustement a vocation à tenir compte de la division par deux (2) de la valeur nominale de l'action intervenue le 9 juillet 2010.



9.6 TABLES DE CONCORDANCE ET INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

9.6.1 TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT (CE) N° 809/2004 DU 29 AVRIL 2004

		Document de référence	
Anne	xe I du Règlement européen	Chapitres / Sections	Pages
1.	Personnes responsables	1.1 / 1.2	8
2.	Contrôleurs légaux des comptes	1.3	9
3.	Informations financières sélectionnées	Profil / 3.1.3 / 6.1 / 6.2	4-5 / 45 / 110-116 / 181-182
4.	Facteurs de risques	5	93-107
5.	Informations concernant l'émetteur		
	5.1. Histoire et évolution de la Société	3.1.1	32-35
	5.2. Investissements	3.2	55-57
6.	Aperçu des activités		
	6.1 Principales activités	3.1.2 / 3.1.5	37-44 / 48
	6.2 Principaux marchés	3.1.7	50-53
	6.3 Événements exceptionnels	3.1.3 / 3.1.4	47-48 / 48
	6.4 Degré de dépendance éventuelle	3.1.9	54-55
	6.5 Position concurrentielle du Groupe	3.1.8	53-54
7.	Organigramme		
	7.1 Description sommaire du Groupe	2.3.3	23
-	7.2 Liste des filiales importantes	3.1.2 / 6.1	37-44 / 126-127
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
	8.1 Immobilisations corporelles importantes	3.1.6 / 6.1 (Notes 2.1 et 21)	49 / 131 / 170
	8.2 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe des immobilisations corporelles	3.1.6 / 4.2	49 / 79-86
9.	Examen de la situation financière et du résultat	3.1.3	45-48
10.	Trésorerie et capitaux		
	10.1 Informations sur les capitaux	6.1.4	113
	10.2 Sources et montant des flux de trésorerie	6.1.6	115-116
	10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	6.1 (Note 15)	151-154
	10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	6.1 (Note 15)	151-154
	10.5 Informations concernant les sources de financement attendues	6.1 (Note 15)	151-154
11.	Recherche et développement, brevets et licences	3.3	58-60
12.	Informations sur les tendances	8	257-259
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
14.	Organes de surveillance et de direction		
	14.1 Composition des organes de surveillance et de direction	7.1.1 / 7.1.4	196-218 / 224
	14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes de surveillance et de direction	7.1.4 / 7.1.5 / 7.1.6 / 7.1.7	224-225

		Document de référence	
Anne	xe I du Règlement européen	Chapitres / Sections	Pages
15.	Rémunération et avantages des mandataires sociaux		
	15.1 Rémunérations et avantages en nature	7.2 / 7(Annexe 1)	226-233 / 251-253
	15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	6.1 (Note 18) / 7.2.2	156-166 / 233
16.	Fonctionnement des organes de surveillance et de direction		
	16.1 Date d'expiration des mandats actuels	7.1.1	196 / 202
	16.2 Contrats de service liant les membres des organes de surveillance et de direction à la Société	7.1.6	225
	16.3 Informations sur les Comités du Conseil de Surveillance	7.1.2.5	220-223
	16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	7.1.8 / 7 (Annexe 3)	225-255
17.	Salariés		
	17.1 Effectifs	4.1.1	64-69
	17.2 Participation au capital, options, attribution d'actions de performance concernant les organes de direction et de surveillance	6.1 (Note 20) / 7.1.3 / 7.2.1	167-168 / 223-224 / 228-230
	17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	7.3	233-241
18.	Principaux actionnaires		
	18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	2.3.1	21
	18.2 Existence de droits de vote différents	2.1.8	13
	18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur	2.3.1 / 2.3.2	21 / 22
	18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	6.1 (Notes 20)	167
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
	20.1 Informations financières historiques annuelles	6	110-193
	20.2 Informations financières pro forma	N/A	N/A
	20.3 États financiers	6 / 9.5	110-193 / 281
	20.4 Attestation de vérification des informations financières historiques annuelles	9.3.1 / 9.3.2	275 / 276
	20.5 Date des dernières informations financières	6	110-193
	20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
	20.7 Politique de distribution des dividendes	2.5	27
	20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	6 (Note 16)	155
	20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale du Groupe	3.1.1	36
21.	Informations complémentaires		
	21.1 Capital social	2.2.2	13-20
	21.2 Actes constitutifs et statuts	2.1 / 2.2.1 / 7.1.2	12-13 / 13 / 219
22.	Contrats importants	3.1.1 / 3.1.2 / 3.3.1 / 5.1.4 / 6.1	34 / 40 / 41 / 43 / 59 / 99 / 152
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A	N/A
24.	Documents accessibles au public	2.1.5 / 2.6	12 / 27-29
25.	Informations sur les participations	9.4	280

9.6.2 TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE VALLOUREC ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

	Document de référe		ence
Rappo	ort financier annuel	Chapitres / Sections	Pages
1.	Comptes annuels de la Société	6.2	181-193
2.	Comptes consolidés du Groupe	6.1	110-180
3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	9.3.1	275
4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	9.3.2	276
5.	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	9.1.1	262
6.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	1.2	8
7.	Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 26)	175
8.	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	241-253
9.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	9.3.4	278

9.6.3 TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Directoire requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent document de référence constituant le rapport de gestion.

		Document de référence	
Rappo	ert de gestion	Chapitres / Sections	Pages
1.	Activités et évolution des affaires du Groupe – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.1.2	37-44
2.	Résultats des activités du Groupe – Situation financière et indicateurs de performance	3.1.3 / 3.1.4 / 3.1.5	45-48
3.	Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	6.1	116-125
4.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	3.1.1	36
5.	Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	8	257-259
6.	Délais de paiement des fournisseurs ou des clients	3.1.3.2	47
7.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	2.5	27
8.	Tableau des résultats de Vallourec au cours des cinq derniers exercices	9.5	281
9.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté – Exposition aux risques de taux, de crédit, de liquidité et de trésorerie – Politique en matière de gestion des risques financiers	5	93-107
10.	Utilisation des instruments financiers par le Groupe, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	2.2.6 / 5.1.5	19-20 / 99-104
11.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A	N/A
12.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A	N/A
13.	Activités en matière de Recherche et Développement	3.3	58-61
14.	Informations sociales, environnementales et sociétales	4	63-91
15.	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	7.1.1	196-218
16.	Rémunérations des mandataires sociaux	7.2.1	226-233
17.	Attribution de stock-options	7.3.1.1	234-237
18.	Attribution gratuite d'actions ou attribution d'actions de performance	7.3.1.2	238-239
19.	État récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants	7 (Annexe 2)	254
20.	Répartition du capital social	2.3.1	21
21.	Actionnariat salarié	2.3.1 / 4.1.2.4 / 7.3.3	21 / 70 / 240-241
22.	Rachat d'actions	2.2.4.1	16-17
23.	Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7 (Annexe 1)	244
24.	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées ou prises de contrôle de telles sociétés	N/A	N/A
25.	Récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentations du capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2012	2.2.3	14-16
26.	Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options	N/A	N/A
27.	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	7 (Annexe 1)	241-253

9.6.4 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, le présent document de référence inclut par référence les informations suivantes :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement à la section 5.2 (pages 142 à 155), la section 5.1 (pages 70 à 141), les sections 8.3.1 à 8.3.4 (pages 259 à 263) et la section 8.1.1 (pages 206 à 233) du document de référence 2011, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2012 sous le n° D.12-0343 ; et
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement à la section 5.2 (pages 140 à 154), la section 5.1 (pages 62 à 139), les sections 8.5.1 à 8.5.6 (pages 285 à 296) et la section 8.1.1 (pages 204 à 224) du document de référence 2010, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2011 sous le n° D.11-0332.



AUTRES INFORMATIONS PÉRIODIQUES REQUISES AUX TERMES DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le document de référence comporte certaines des informations périodiques requises par le Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après présente les pages du présent document de référence auxquelles ces informations sont mentionnées.

_	Document de référence	
	Sections	Pages
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 – Annexe 1	241-253
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	9.3.4	278
Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 26)	175
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-2 du Règlement général de l'AMF)	2.2.4.2	17-18





Siège social

27 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt (FRANCE) 552 142 200 RCS Nanterre

Tél: +33 (0)1 49 09 35 00 Fax: +33 (0)1 49 09 36 94

www.vallourec.com

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 249 892 712 €